

**LA RÉUNIFICATION FAMILIALE DES ADOLESCENTS PLACÉS EN  
RESSOURCE DE RÉADAPTATION: ÉTUDE DES FACTEURS PRÉDICTIFS.**

Par

Marie-Claude Simard  
École de service social  
Université McGill, Montréal

Février 2007

Thèse présentée à l'Université McGill  
en vue de l'obtention du grade de  
Philosophiae Doctor (Ph.D.)

© Marie-Claude Simard, 2007



Library and  
Archives Canada

Bibliothèque et  
Archives Canada

Published Heritage  
Branch

Direction du  
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

*Your file* *Votre référence*  
*ISBN: 978-0-494-32325-0*  
*Our file* *Notre référence*  
*ISBN: 978-0-494-32325-0*

#### NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

#### AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

---

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

  
**Canada**

## RÉSUMÉ

L'identification des facteurs prédictifs de la réunification familiale des adolescents placés représente un préalable à une pratique plus efficace. Cette étude exploratoire consiste en une analyse des dossiers de 102 adolescents placés dans une ressource de réadaptation du CJM-IU. L'échantillon est composé de deux groupes : un groupe d'adolescents réunifiés (n=51) et un groupe d'adolescents non réunifiés (n=51). Elle poursuit trois objectifs : définir le portrait des adolescents; explorer et identifier les facteurs associés à la réunification familiale; élaborer un modèle de facteurs qui prédit la réunification familiale d'un adolescent. En concordance avec la littérature et le cadre écosystémique de l'étude, cinq catégories de facteurs sont analysées : les facteurs liés à l'adolescent, aux parents, à la famille et à l'environnement, à l'intervention et à l'histoire et aux conditions de placement.

Les résultats démontrent que c'est davantage au plan des facteurs liés à l'intervention, à l'histoire et aux conditions de placement que des différences entre les adolescents réunifiés et les adolescents non réunifiés s'observent. Les analyses de régression logistique ont conduit à l'élaboration de deux modèles de prédiction de la réunification familiale. Le premier modèle révèle une combinaison de cinq facteurs : la durée du placement, la possibilité de sortie dans le milieu familial, le nombre d'épisodes de placement, l'origine ethnoculturelle et la présence d'un suivi concurrent ou consécutif en LPJ et LJC. Ce modèle comporte une limite puisqu'il considère seulement les facteurs sans donnée manquante. Le second modèle, élaboré à partir de tous les facteurs, révèle une configuration de trois facteurs : l'implication parentale, l'origine ethnoculturelle et l'ambivalence de la mère. Au plan de la recherche, ces résultats démontrent la nécessité de poursuivre les travaux, en conduisant des études longitudinales, employant l'analyse de survie; en interrogeant directement les acteurs impliqués ; et en explorant la relation d'association entre l'origine ethnoculturelle et la réunification familiale. Au plan de l'intervention, ces résultats soutiennent la nécessité de systématiser la pratique de la réunification familiale; consolider le réseau familial du jeune; développer des programmes de réunification familiale; revoir les modalités d'organisation des ressources d'hébergement; et diversifier l'offre de services.

## **SUMMARY**

The identification of predictive factors regarding foster adolescents' family reunification represents a key element to a more efficient practice. This exploratory research constitutes an analysis of the files of 102 adolescents placed in a residential setting of the CJM-IU. The sample is divided in two groups: a group of reunified adolescents (n=51) and a group of non reunified adolescents (n=51). The study pursues three objectives: define the portrait of the adolescents; explore and identify the factors associated with family reunification; elaborate a model of factors that predicts the family reunification of an adolescent. In accordance with the literature and the eco-systemic framework of the study, five categories of factors are analysed: the factors related to the adolescent, the parents, the family and environment, the intervention, the history and conditions of placement.

The results demonstrate that the observed differences between the reunified and the non reunified adolescents have more to do with factors connected to the intervention, history and placement conditions. The logistic regression analysis has led to the elaboration of two predictive models of family reunification. The first model reveals a combination of five factors: the duration of the placement, the adolescent's possibility to visit his family, the number of placements, ethnicity, and the presence of concurrent or consecutive follow-ups with the LPJ and LJC. However, this model does not have one limit because it takes into account only factors that do not have missing value. The second model, elaborated in consideration of all the factors, reveals a configuration of three factors: parental involvement, ethnicity and ambivalence of the mother. In terms of the research, these results demonstrate the necessity to pursue these works by undertaking longitudinal studies, employing event-history analysis; directly interrogating the actors in question; and exploring the relationship between ethnic origin and family reunification. In terms of intervention, these results support the necessity to systemise the practice of family reunification; consolidate the youth's family network; develop family reunification programs; and reconsider how residential centers should be organized.



## REMERCIEMENTS

Ouf! Quel parcours... et quelle expérience de vie! À travers ce long périple qui m'a semblé, par moment, interminable, plusieurs personnes m'ont témoigné leur appui, leur soutien et leurs encouragements. Certaines d'entre elles ont aussi fait preuve d'une grande patience et d'une compréhension peu commune. Mes études doctorales représentent pour moi, un vrai chemin de croix mais oh combien riche en apprentissage de toutes sortes. Elles m'ont permis de prendre conscience de l'incroyable réseau qui m'entoure. Je suis très impressionnée de la qualité des gens qui m'entourent et de ceux que j'ai rencontrés sur le chemin du doctorat. Pour toutes ces personnes qui ont entrepris ce parcours ou qui m'ont rejoint sur le chemin, m'ont accompagnée et parfois tenu la main, sans me lâcher, convaincu que j'arriverais au bout, je serai pour toujours reconnaissante. Cette thèse est synonyme de persévérance. Ceux qui me connaissent savent ce que je pense de l'intelligence requise pour accomplir un doctorat... En fait, je pense qu'il ne s'agit pas ici de l'histoire d'une intelligence particulière mais d'une persévérance sans limite.

Mon premier remerciement va de façon naturelle à Marie-Andrée Poirier. Mille fois merci Marie-Andrée pour avoir sauté dans le bateau, sans trop d'hésitation et l'avoir piloté de main de maître. Tu t'es montrée disponible sans précédent, malgré tes enjeux de jeune professeure et ce, toujours dans la bonne humeur. Je ne me serais jamais rendue jusqu'au bout sans ta présence. Je souhaite à tous ceux et celles qui entreprennent un doctorat, de le faire avec toi. Je tiens également à remercier mes deux autres directeurs de thèse : Carol Cumming-Speirs et Nico Trocmé. Merci Carol pour avoir suivi mes péripéties pendant la durée complète de mes études, malgré les barrières de la langue. Un merci spécial à Nico qui a fait preuve d'une grande compréhension et d'un soutien nécessaire à la fin de mon parcours. Enfin, merci à Gilles Rondeau et Jacques Vachon pour le partage de leur savoir à un moment de mon cheminement doctoral.

Par ailleurs, je ne peux terminer ce doctorat sans remercier chaleureusement Claire Chamberland, pour son soutien émotif, ses encouragements et son sourire constant. Petite anecdote pour ceux qui connaissent Claire : dans un moment de découragement de ma part, elle m'a offert de m'aider à faire des photocopies pour ma thèse. Cela témoigne grandement de la qualité de ce réseau dont je vous parle. Un grand merci aussi à Sonia Gauthier pour m'avoir permis généreusement d'occuper son bureau en son absence afin que je puisse rédiger calmement ma thèse. Et à Pauline Morrissette pour avoir mis en place des mesures me permettant de terminer ma thèse et de finir en beauté ce parcours.

Je souhaite également souligner l'appui de Miguel Chagnon du Service de consultation en méthodes quantitatives du Département de mathématiques et de statistique de l'Université de Montréal : Merci pour l'aide apportée lors des analyses statistiques mais aussi pour tes qualités tant humaines que professionnelles. Merci au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour m'avoir octroyé une année de financement et soulagé quelque peu mes finances.

*Sur le plan de l'amitié...*

Mes sincères remerciements à Catherine, Marie-France, Ghaïda, Rima qui, rencontrées en cours de route à l'IRDS, m'ont témoigné amitié, encouragements et soutien. Un clin

d'œil particulier à Sophie Léveillée et Danielle Lessard qui, tour à tour, ont partagé leur expérience avec moi, se sont continuellement souciées de mon processus et m'ont nourri, elles aussi, d'encouragements.

Naturellement, je ne peux éviter de remercier gros, gros les filles du C-7086, en fait aux amies que je me suis faites dans ce local rempli de jovialité, de soutien et de réconfort. Merci Renée, Véronique, Amélie, Annie, Anne-Marie, Julie, Hélène, Geneviève, Ève pour votre écoute, vos encouragements et votre soutien. Vous représentez beaucoup de bonheur pour moi et vous avez contribué au maintien de mon équilibre durant mes études. Chacune d'entre vous incarnez les valeurs d'une grande travailleuse sociale.

Merci à mes amies de toujours, mes demi-sœurs : Éli, Alex, Caro, Paco et Ge qui n'ont pas lâché avec moi. Quels beaux moments nous vivons lorsqu'on est toutes ensemble... quelle équipe, nous formons! Je suis plus que choyée de vous avoir depuis si longtemps dans ma vie. Vous êtes toutes simplement extraordinaires... en plus d'être très belles!

*Et ma famille maintenant...*

Merci à ma grand-mère Line pour la femme qu'elle est et l'inspiration qu'elle me donne. Merci à ma marraine Paulette pour son appui financier au début de ce périple. Merci à ma belle-sœur Salome et mon beau-frère Angelo qui ont suivi de très près mon parcours et qui ont fait preuve d'une grande patience à mon égard. Merci à mes neveux Yannick et Maxime et à mes nièces Prairie et Lianne qui sont les véritables petits soleils de ma vie.

Des mercis exponentiels à mes parents, mon frère et ma sœur pour leur amour inconditionnel...

Luc, par ta grande expérience doctorale et post-doctorale, tu as su recevoir mes appels, m'aiguiller et me rassurer. Mon frère, tu es un exemple mais surtout un grand homme! Julie, ma sœur, mon alter ego, ma psychologue, ma confidente, ma précieuse moitié... Je suis intrinsèquement liée à toi, comme une jumelle. Tu comprends tout de moi, sans même que je ne m'ouvre à toi. Tu es une femme impressionnante. Merci pour ta présence, ton écoute, tes paroles qui sont toujours justes et placées au bon moment.

À mes parents, Pierre et Lise, qui ont fait que mon frère et ma sœur sont si extraordinaires, qui nous ont transmis leur intelligence, leur dynamisme, leur sociabilité, le respect, la générosité, l'amour. Maman, comme tu es douce, positif et patiente... merci de m'épauler, de continuer à me bercer par tes paroles et de me gâter par tes petits plats!!! Papa, tu es une perle rare, un homme comme il ne s'en fait plus souvent. Tu privilégies d'une intelligence et d'une finesse d'esprit que tu ne soupçonnes pas mais que les gens qui te côtoient connaissent. Chers parents, jamais aucun mot ne pourra témoigner de ma gratitude. Vous êtes des modèles, les phares de ma vie!

Un dernier merci à Bruno pour sa patience comme nouveau conjoint. Tu es arrivé dans une période difficile de ma vie. Merci pour tout le bonheur que tu as amené dans ma vie... les plus beaux moments sont à venir et je souhaite longue vie à notre couple!

Enfin, sans prétention mais avec amour, mes pensées vont à chacun des adolescents de ma recherche à qui j'aurais souhaité d'avoir des parents et une famille comme la mienne.

**DÉDICACE**

**À celui qui fut un jour mon conjoint ...  
je tourne enfin les pages!**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé français</b> .....	i
<b>Résumé anglais</b> .....	ii
<b>Remerciements</b> .....	iii
<b>Table des matières</b> .....	vi
<b>Liste des tableaux</b> .....	ix
<b>Liste des figures</b> .....	x
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>CHAPITRE 1 : La réunification familiale</b>	8
1.1 Le placement et la réunification familiale.....	8
1.1.1 Le nombre d'enfants placés au Québec.....	8
1.1.2 La réunification familiale dans le continuum du placement.....	12
1.2 La réunification familiale au Québec.....	15
1.3 La réunification familiale aux Etats-Unis.....	19
1.4 La définition et fondements de la réunification familiale.....	22
1.4.1 La définition.....	22
1.4.2 Les fondements idéologiques et théoriques de la réunification familiale.....	24
1.4.2.1 Les fondements idéologiques.....	25
1.4.2.2 Les fondements théoriques.....	26
1.4.2.2.1 La théorie de l'attachement.....	27
1.4.2.2.2 La perspective écosystémique.....	28
1.5 La situation particulière des adolescents.....	31
1.5.1 La période adolescente.....	31
1.5.2 Les adolescents des centres jeunesse du Québec.....	34
1.5.3 Les adolescents placés.....	36
1.5.4 Les adolescents et la réunification familiale.....	38
<b>CHAPITRE 2 : La réunification familiale : état des connaissances</b>	43
2.1 La réunification familiale sous observation.....	43
2.1.1 Les facteurs associés à la réunification familiale.....	46
2.1.1.1 Les facteurs liés à l'enfant.....	47
2.1.1.2 Les facteurs liés aux parents.....	52
2.1.1.3 Les facteurs liés à la famille et à l'environnement.....	54
2.1.1.4 Les facteurs liés à l'intervention.....	58
2.1.1.5 Les facteurs liés à l'histoire et aux conditions de placement...	63
2.1.2 Regard critique sur les études recensées.....	70
2.2 Les programmes de réunification familiale.....	73
2.2.1 La naissance des programmes de réunification familiale.....	74
2.2.2 Une description de quelques programmes.....	76
2.2.3 Regard critique sur les programmes de réunification familiale.....	84

<b>CHAPITRE 3 : Les objectifs, le cadre conceptuel et la démarche de recherche</b>	<b>87</b>
3.1 Les objectifs et la stratégie de recherche.....	87
3.2 Le cadre conceptuel et les variables à l'étude.....	88
3.2.1 Le cadre conceptuel.....	88
3.2.2 Les variables à l'étude.....	90
3.2.2.1 La variable réunification familiale ou non réunification familiale.....	91
3.2.2.2. Les variables indépendantes.....	92
3.2.2.2.1 Les facteurs liés à l'adolescent.....	94
3.2.2.2.1 Les facteurs liés aux parents.....	96
3.2.2.2.3 Les facteurs liés à la famille et à l'environnement.....	97
3.2.2.2.4 Les facteurs liés à l'intervention.....	99
3.2.2.2.5 Les facteurs liés au placement.....	104
3.3 La démarche de recherche.....	108
3.3.1 La population et l'échantillon.....	108
3.3.1.1 La population.....	109
3.3.1.2 L'échantillon.....	111
3.3.2 La méthode de cueillette des données.....	113
3.3.2.1 L'analyse de dossiers.....	113
3.3.2.2 L'outil de cueillette des données.....	115
3.3.2.3 Le déroulement de la cueillette des données.....	116
3.3.3 Les considérations éthiques.....	118
3.3.4 La stratégie d'analyse des données.....	119
3.3.5 Les limites de l'étude.....	123
<b>CHAPITRE 4 : Le portrait des adolescents de l'échantillon et les facteurs                 associés à la réunification familiale</b>	<b>125</b>
4.1 Les facteurs liés à l'adolescent.....	125
4.1.1 Synthèse des facteurs liés à l'adolescent.....	132
4.2 Les facteurs liés aux parents.....	133
4.2.1 Synthèse des facteurs liés aux parents.....	137
4.3 Les facteurs liés à la famille.....	138
4.3.1 Synthèse des facteurs liés à la famille.....	143
4.4 Les facteurs liés à l'intervention.....	144
4.4.1 Synthèse des facteurs liés à l'intervention.....	166
4.5 Les facteurs liés à l'histoire de placement et au dernier placement.....	170
4.5.1 Les facteurs liés à l'histoire de placement.....	172
4.5.2 Les facteurs liés au dernier placement.....	178
4.5.3 Synthèse des facteurs liés à l'histoire de placement et au dernier placement.....	192
<b>CHAPITRE 5 : Les facteurs prédictifs de la réunification familiale</b>	<b>198</b>
5.1 Deux modèles qui prédisent la réunification familiale.....	202
5.1.1 Le premier modèle : un modèle élaboré à partir de l'échantillon complet.....	203
5.1.2 Le second modèle : un modèle élaboré à partir de tous les facteurs...	206
5.2 Synthèse et discussion des deux modèles en parallèle.....	210

<b>CHAPITRE 6 : La discussion des résultats et les pistes d'intervention et de recherche</b>	<b>215</b>
6.1 Synthèse des résultats de l'étude.....	215
6.2 Les limites dans l'interprétation et la portée des résultats.....	218
6.3 La discussion des résultats saillants de l'étude.....	221
6.3.1 Les résultats saillants du portrait des adolescents de l'étude.....	222
6.3.2 Les résultats saillants des modèles de prédiction de la réunification familiale et des facteurs associés à la réunification familiale.....	226
6.3.2.1 La discussion et interprétation des résultats du premier modèle de prédiction.....	226
6.3.2.2 La discussion et l'interprétation des résultats du second modèle de prédiction.....	232
6.3.2.3 La discussion et l'interprétation des résultats saillants des analyses bivariées.....	235
6.3.2.4 La discussion des résultats en fonction du cadre conceptuel de l'étude.....	240
6.4 Les perspectives de recherche et d'intervention.....	243
6.4.1 Les perspectives de recherche : vers où doit tendre les futures recherches ?.....	243
6.4.2 Les perspectives d'intervention : vers où doit s'orienter l'intervention? .....	246
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>252</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>256</b>
<b>ANNEXE A : Grille de cueillette de données au dossier.....</b>	<b>273</b>
<b>ANNEXE B : Certificat d'éthique.....</b>	<b>295</b>
<b>ANNEXE C : Tableaux des modèles de chacune des catégories de facteurs.....</b>	<b>297</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Les études recensées dans le domaine de la réunification familiale ayant une méthodologie quantitative.....	45
Tableau 2.2	Similitudes et différences entre les programmes de préservation de la famille et les programmes de réunification familiale.....	75
Tableau 2.3	Synthèse des principaux programmes de réunification familiale recensés.....	77
Tableau 3.1	Principales variables indépendantes à l'étude, selon les cinq catégories de facteurs retenues.....	93
Tableau 3.2	Motifs pour faire partie de l'étude.....	112
Tableau 3.3	Types de dossiers consultés.....	117
Tableau 4.1	Caractéristiques de l'adolescent.....	126
Tableau 4.2	Présence de difficultés chez les adolescents.....	130
Tableau 4.3	Caractéristiques des parents.....	134
Tableau 4.4	Caractéristiques du milieu familial au moment du placement.....	139
Tableau 4.5	Caractéristiques de la trajectoire de suivi du jeune au CJ.....	148
Tableau 4.6	Caractéristiques de l'intervention menée au cours du placement.....	155
Tableau 4.7	Caractéristiques de l'implication parentale durant le placement.....	160
Tableau 4.8	Caractéristiques de l'histoire de placement des adolescents.....	172
Tableau 4.9	Caractéristiques administratives du dernier placement.....	179
Tableau 4.10	Caractéristiques du milieu d'hébergement et de la fréquentation scolaire au cours du placement.....	185
Tableau 4.11	Caractéristiques de maintien des liens avec le milieu familial au cours du placement.....	189
Tableau 5.1	Variables incluses dans les analyses de régression logistique.....	201
Tableau 5.2	Premier modèle de prédiction de la réunification familiale.....	204
Tableau 5.3	Tableau de classement : premier modèle de prédiction.....	205
Tableau 5.4	Synthèse de la seconde démarche de régression logistique.....	207
Tableau 5.5	Second modèle de prédiction de la réunification familiale.....	208
Tableau 5.6	Tableau de classement : second modèle de prédiction.....	210

## LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUE

Graphique 1.1	Évolution du nombre d'enfants placés au Québec de 1968 à 2005.....	10
Figure 3.1	Schéma de concepts.....	89
Figure 3.2	Démarche logique pour les analyses statistiques.....	122



## INTRODUCTION

Étoffe vivante et temporelle, la famille s'étend entre individu et société, s'offrant comme un espace de protection, espace privilégié où ses enfants de sang, de lait, d'adoption, « par alliance » trouveront la place de se développer avant de choisir leur place dans le monde, espace aussi où se frottent les générations, se confrontent les conventions, les rêves, les idéaux les plus ambitieux.

- Patricia Garel (1996)

Un regard historique permet d'affirmer que la pratique du placement s'est longtemps centrée uniquement sur l'enfant<sup>1</sup>. Au Québec, comme ailleurs, le système de protection de la jeunesse s'est développé dans une perspective de sauver les enfants de leurs mauvais parents (Maluccio *et al.*, 1981; Johnson, 1998; Rickford, 1992). Dans les années 1970, des auteurs dénonçaient le fait que les parents ne faisaient pas suffisamment partie du processus de protection et que le système québécois, à ce moment davantage judiciaire, était centré sur l'enfant (Deleury et Rivet, 1976). Seuls les intérêts de l'enfant qu'on cherche à protéger sont pris en compte. Les systèmes de protection de la jeunesse ont émis une construction individualiste de l'enfant en considérant son intérêt séparé de celui de sa famille et de sa communauté (Kline, 1992). Ce courant de ségrégation entre les intérêts des enfants et ceux de leurs parents, de plus en plus dénoncé depuis les années 1970, tend à se modifier à la faveur d'une plus grande reconnaissance de la famille de l'enfant placé ou à placer et de son importance. Au fil des ans, les parents sont désormais reconnus comme les premiers responsables auprès de leurs enfants et on voit croître les initiatives pour pallier aux difficultés des parents de prendre soin adéquatement de leur enfant.

La multiplication des politiques et des programmes de préservation de la famille au sein des systèmes de protection de la jeunesse de plusieurs pays démontre que la tendance est d'impliquer la famille dans le processus de protection de l'enfant. Au cours de la décennie 1990, le système québécois a tenté d'amorcer un « virage famille ». Celui-ci s'inscrivait dans la poursuite des orientations politiques annoncées par le Ministre Côté,

---

<sup>1</sup> Dans la présente thèse, le terme enfant est utilisé de façon générique, comme désignant les jeunes âgés de 0 à 18 ans. L'emploi du terme adolescent désignera plus spécifiquement les jeunes âgés de 12 à 18 ans.

lors de sa réforme de la santé et des services sociaux, dans son plan d'action jeunesse<sup>2</sup> (Ministère de la santé et des services sociaux, 1992). Le désir de prendre un virage famille cherchait à redonner une place aux familles dans la protection de leurs enfants et à encourager une philosophie de préservation de la famille.

À ce sujet, on peut attribuer aux années 1970, la naissance du mouvement du *permanency planning* et de l'idéologie de préservation de la famille. S'inscrivant au sein d'un courant de redécouverte de l'importance du rôle joué par la famille dans le développement de l'enfant, ce mouvement a reçu un appui politique majeur aux États-Unis. Le concept de *permanency planning* fut mentionné pour la première fois dans un article de Epstein et Heymann (1967) sur l'élaboration de plans d'adoption pour les adolescents (Maluccio *et al.*, 1986). Plusieurs semblent d'avis que le Projet Oregon a contribué grandement à la promotion du *permanency planning* et à son étendue (Ainsworth, 1997; Maluccio dans Carman et Small, 1988; Pecora *et al.*, 1992). Avec le temps, ce projet, axé sur l'adoption des enfants à la dérive dans les soins d'accueil, a démontré que ces enfants pouvaient retourner vivre dans leur famille d'origine, plutôt que d'être adoptés. À partir de ce constat, la pratique du *permanency planning* s'est graduellement ouverte à l'idée de la réunification des enfants placés avec leur famille (Maluccio *et al.*, 1996).

Maluccio *et al.* (1986) définissent le *permanency planning* de la façon suivante :

*Permanency planning is the systematic process of carrying out, within a brief time-limited period, a set of goal-directed activities designed to help children live in families that offer continuity of relationships with nurturing parents or caretakers and the opportunity to establish life-time relationships.* (p. 5)

Cette définition reflète la volonté de retirer l'enfant le plus tôt possible du milieu substitut, supposé être un milieu de vie temporaire, pour le retourner, de préférence, à sa famille.

---

<sup>2</sup> Le ministre Côté, dans son plan d'action jeunesse, rapporte que la première difficulté du secteur jeunesse est «l'insuffisance du soutien apporté aux parents» (Ministère de la santé et des services sociaux, 1992 : 7). En conséquence, le ministre cherche à doter le système de nouvelles orientations axées davantage sur la famille et la communauté. Il souhaite faire de la protection de la jeunesse une responsabilité collective selon le partenariat famille-communauté-état. Il est important de préciser que ce plan d'action s'inscrit dans la réorganisation des services occasionnée par l'adoption en 1991, d'une *Loi sur la santé et les services sociaux* renouvelée qui replace les citoyens au centre du réseau de la santé et des services sociaux.

Elle souligne également l'idée de la continuité des relations et de l'établissement de relations significatives pour la vie.

L'attention à la réunification familiale est donc une expression de l'emphase sur la préservation de la famille et s'inscrit dans la « révolution contemporaine » des services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse (Maluccio *et al.*, 1993 dans Pine *et al.*, 1993). Le courant de préservation de la famille a attiré l'attention sur l'importance de mettre en place des services pour faciliter la réunification familiale des enfants placés (Ainsworth, 1997). Ces services sont philosophiquement dans la même lignée que les efforts de *permanency planning* et de préservation de la famille puisqu'ils se concentrent sur la famille et sur le maintien des liens parent(s)-enfant (Ainsworth, 1997). De fait, la réunification familiale constitue un type de préservation de la famille : la préservation de la famille qui a été séparée à travers le placement de l'enfant.

À la lueur de cette rétrospective, c'est à nos voisins du sud que revient la paternité du concept de réunification familiale. Ce sont eux les premiers à avoir conceptualisé, voire mis en mots, le phénomène de réintégration d'un jeune dans son milieu familial d'origine à la fin d'un placement, mais également de reconnexion optimale du jeune placé avec sa famille. La réunification familiale se situe sur un continuum allant du retour physique de l'enfant placé au sein du milieu familial à des contacts plus ou moins fréquents entre l'enfant et sa famille. L'idée principale est le maintien des liens familiaux, reconnaissant que la famille constitue une ressource importante pour l'enfant. L'importance accordée au maintien des liens entre les enfants placés et leur famille d'origine se fonde sur des données empiriques démontrant que des contacts réguliers et planifiés entre les enfants placés et leurs parents augmentent le bien-être des enfants (Borgman, 1985; Fanshel et Shinn, 1987 cités dans Ainsworth, 1997). Malgré cette visée de maintien des liens, la première hypothèse des services de réunification familiale est que tous les enfants éligibles à la réunification familiale retourneront éventuellement vivre dans leur famille d'origine. La famille devient le lieu où il faut intervenir pour procurer à l'enfant un milieu de vie permanent et lui éviter d'être ballotté d'un endroit de placement à un autre ou encore, de vivre l'échec d'une éventuelle réunification familiale.

Au Québec, il convient de reprendre ce concept relativement nouveau et de s'y attarder. Jusqu'à présent, la réunification familiale s'articule davantage comme un événement qui

survient spontanément à la fin du placement. Contrairement à l'entrée de l'enfant dans la ressource d'accueil, c'est-à-dire le moment du placement, la réunification familiale ne fait pas l'objet des préoccupations particulières. Alors que la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ, 1995) balise, en quelque sorte, la pratique du placement, notamment en précisant les situations qui peuvent conduire au placement d'un enfant; elle s'abstient de régir la pratique entourant la sortie des soins d'accueil d'un enfant ayant séjourné, parfois plusieurs années, au sein d'une ressource de placement. Certes, l'article 57 de la LPJ aborde la question de la réunification familiale mais sans définir les mesures qui doivent être prises pour que celle-ci se produise. Le libellé de cet article s'articule de la façon suivante:

Le directeur doit réviser périodiquement le cas de chaque enfant dont il a pris la situation en charge. Il doit, le cas échéant, vérifier que toutes les mesures sont prises pour assurer un retour de l'enfant chez ses parents, si un tel retour est dans son intérêt, ou pour assurer que l'enfant bénéficie de conditions de vie appropriées à ses besoins et à son âge.

Compte tenu de l'importance de cette loi dans l'orientation des services destinés aux enfants en besoin de protection, il faut reconnaître que le législateur se préoccupe peu d'un moment aussi déterminant que la fin d'un placement, en outre, du retour de l'enfant dans son milieu familial d'origine. Pourtant, un examen de l'intervention menée dans le cadre d'un placement permet de constater que la réunification familiale représente généralement l'option privilégiée à la fin de celui-ci (Comité d'experts sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse, 2004; Groupe provincial de réflexion sur le placement, 2002). En conséquence, il semble grand temps de s'intéresser à la réunification familiale et aussi à la sortie des soins substitués par une autre porte. La présente thèse représente un premier pas vers la réponse au besoin tacite de mieux connaître et comprendre la réunification familiale, en tant que porte principale empruntée par les jeunes à la fin d'un placement. Son objet d'étude est donc la réunification familiale des adolescents placés en ressource de réadaptation.

***Mais pourquoi s'attarder à la réunification familiale des adolescents et de surcroît, à celle des adolescents placés dans une ressource de réadaptation?***

D'entrée de jeu, il faut avouer que l'intérêt pour les adolescents est d'abord personnel, puis lié à l'expérience acquise auprès d'eux. Quelques années de pratique auprès des

adolescents et de leur famille dans les ressources de réadaptation ont suffi pour observer les lacunes au plan de la sortie des soins substituts, principalement du retour de l'adolescent dans son milieu familial. Par expérience, lors du placement d'un adolescent, les interventions se concentrent bien souvent auprès de celui-ci et malgré une certaine volonté, très peu auprès de la famille. De plus, peu d'efforts sont mis à préparer et à planifier le moment de la sortie des soins substituts et l'éventuel retour dans le milieu familial. Pourtant, si plusieurs adolescents réintègrent de fait leur milieu familial, certains d'entre eux seront replacés à nouveau. Cela marquera pour quelques-uns, le début d'une série d'allers-retours entre le milieu d'accueil et le milieu familial. De plus, d'autres adolescents, non réunifiés, demeureront placés jusqu'à majorité, généralement sans but précis à la sortie. À la lumière de ces constats, il est inévitable de penser que la fin d'un placement représente un moment important et parfois déterminant dans la réussite future d'un l'adolescent à devenir un adulte accompli.

Par ailleurs, la réunification familiale des adolescents revêt un caractère particulier puisqu'elle se déroule dans une période charnière du développement humain, soit le passage de l'enfance au monde adulte. À cet effet, des études ont démontré qu'il pouvait être plus laborieux de réunifier les adolescents avec leur famille (Goerge, 1990; Harris et Courtney, 2003; Thompson *et al.*, 2001; Wells et Guo, 2004). Dès lors, il apparaît primordial de mieux connaître les facteurs qui peuvent influencer le processus de réunification familiale des adolescents. Cette connaissance peut servir à l'amélioration des interventions menées à cet égard.

Actuellement, le Québec ne détient pas cette connaissance car il n'existe aucune étude québécoise sur la situation particulière des adolescents réunifiés avec leur famille. Dans cette optique, la présente étude poursuit trois objectifs : 1) définir le portrait des adolescents réunifiés et des adolescents non réunifiés; 2) explorer et identifier les principaux facteurs associés à la réunification familiale des adolescents placés dans une ressource de réadaptation; 3) élaborer un modèle de facteurs qui prédit la réunification familiale d'un adolescent à la fin de son placement.

L'identification des facteurs associés et prédictifs de la réunification familiale des adolescents placés constitue un préalable à une pratique plus efficace. Les résultats de la recherche devraient soutenir la nécessité de planifier le processus de réunification

familiale, de préparer l'adolescent et sa famille à cette réunion et de systématiser cette pratique. Cette pratique plus efficace permettra de planifier un projet de vie permanent pour les adolescents et éviter que certains d'entre eux demeurent abandonnés dans les soins substituts. Concrètement, si en planifiant la réunification familiale, on se rend compte que celle-ci n'aura jamais lieu, il devient possible d'envisager un autre projet de vie pour l'adolescent et ce, avant la fin de son placement. Éventuellement, les résultats de la recherche peuvent jouer en faveur du développement de programmes d'intervention adaptés à la situation particulière des adolescents ainsi qu'en faveur de l'amélioration des politiques des ressources de réadaptation par rapport à la sortie des adolescents des soins substituts.

La présente thèse incarne la première étude québécoise portant spécifiquement sur les facteurs prédictifs de la réunification familiale des adolescents placés en ressource de réadaptation. Cette thèse comprend six chapitres qui, dans une suite logique, apportent un éclairage intéressant sur un phénomène méconnu. Pour guider le lecteur à travers cet écrit, voici une brève description du contenu de chacun des chapitres :

Le premier chapitre situe la réunification familiale dans le continuum du placement; aborde son évolution dans les contextes québécois et américain; fournit une définition du concept et de ses principaux fondements théoriques; et enfin, situe la réunification familiale face à la situation particulière des adolescents placés. Le second chapitre présente une recension des études sur les facteurs associés à la réunification familiale et ceux associés à son succès ou à son échec. Il présente également une recension de quelques programmes de réunification familiale. Le troisième chapitre définit le cadre conceptuel de l'étude et décrit la démarche de recherche employée pour atteindre ses objectifs. Le quatrième chapitre trace, de manière descriptive, le portrait des adolescents réunifiés et des adolescents non réunifiés à partir des facteurs des catégories suivantes : facteurs liés à l'adolescent, à ses parents, à la famille, à l'intervention, à l'histoire de placement et au dernier placement. Il fait également état des résultats obtenus suite aux analyses bivariées. Ces résultats préparent le terrain pour les analyses multivariées dont les résultats sont rapportés au chapitre 5. Ce cinquième chapitre expose deux modèles de facteurs qui prédisent la réunification familiale, résultats des analyses de régression logistique. Le sixième et dernier chapitre présente,

à la lumière des limites de l'étude, une discussion générale des résultats et se conclut sur une discussion des perspectives de recherche et d'intervention.

## **CHAPITRE 1 : La réunification familiale**

Ce chapitre fait le point sur le concept de la réunification familiale, concept importé des États-Unis mais bien présent dans le domaine du placement des enfants au Québec. Dans un premier temps, il est impossible de traiter de la réunification familiale sans aborder préalablement la problématique du placement des enfants qui se situe en amont de la réunification familiale. Dans un deuxième temps, afin de situer les origines de la réunification familiale, elle est abordée dans le contexte québécois et dans un troisième temps, l'exercice se répète mais dans le contexte américain. Dans un quatrième temps, la définition et les fondements théoriques de la réunification familiale sont exposés. Finalement, la situation particulière des adolescents placés en lien avec la réunification familiale et la sortie des soins substituts est présentée.

### **1.1 Le placement et la réunification familiale**

#### **1.1.1 Le nombre d'enfants placés au Québec**

Le placement des enfants est une pratique sociale courante au sein des sociétés occidentales. Le nombre d'enfants placés au Québec a beaucoup évolué au cours du 20<sup>e</sup> siècle. Selon Roberge (1996 :4), « la probabilité qu'un individu soit, entre le moment de sa naissance et celui de l'atteinte de la majorité, l'objet d'un placement diminue grandement tout au cours du [20<sup>e</sup>] siècle ». Le nombre de placements a connu une importante recrudescence de 1960 à 1970, pour connaître par la suite, une diminution à partir de la fin des années 1970 et au cours des années 1980 et enfin, se situer dans une constance de 1990 à aujourd'hui.

Dans les années 1950, une étude du Père Gonzalve Poulin (1954, cité dans Pinard, 1996) situe à 9 116 le nombre d'enfants placés dont 6 182 enfants placés en famille d'accueil. À ce moment, les placements en famille d'accueil sont en nombre supérieur aux placements en institution mais ces derniers vont connaître une forte remontée. Ainsi, à la fin de cette décennie, les placements en institution atteignent leur apogée (Roberge, 1996). Conséquemment, 62,8% des 18 880 enfants placés, à cette époque, vivent en institution (Vachon, 1978).



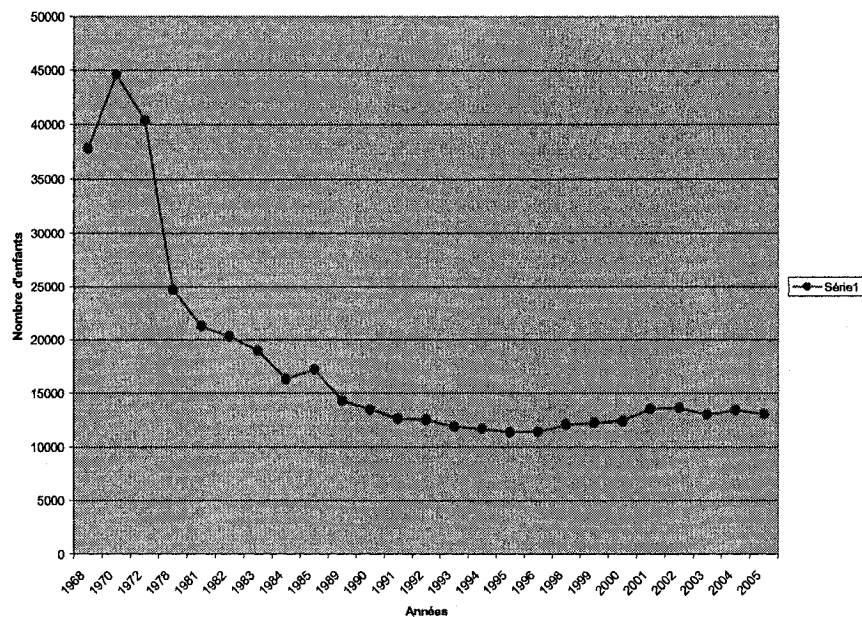
Cependant, dès le début des années 1960, on observe un renversement de la tendance du placement institutionnel à la faveur du placement en famille d'accueil. Ce renversement s'effectue notamment, suite à une remise en question des bienfaits réels des grandes institutions. Le Québec vibre à l'ère de la Révolution Tranquille et le clergé qui contrôle à ce moment un grand nombre d'institutions, perd de plus en plus ses pouvoirs. Le 27 juin 1963, une campagne publicitaire de la Société d'adoption et de protection de l'enfance est lancée sous le titre : « Videz les crèches ». Par cette campagne, on veut que le tort qui est causé à l'enfant qui vit en dehors du contexte familial soit reconnu. Les vastes institutions qui accueillent des enfants placés sont grandement critiquées et subissent « leur assaut final » au cours des années 1960 à 1972 (Malouin *et al.*, 1996).

Malgré les critiques à l'égard du milieu institutionnel et la fermeture de certaines institutions, cela n'entraîne pas de diminution des placements d'enfants. Au contraire, le Québec connaît, au cours des années 1970, une « explosion » du nombre d'enfants placés et particulièrement, des enfants placés en famille d'accueil. À ce moment, le Québec compte 44 613 enfants placés dont près de 70% sont placés en famille d'accueil. Les enfants placés au Québec représentaient près de la moitié des 98 379 enfants placés au Canada (Hepworth, 1980). De plus, une étude comparative Québec-Ontario des placements d'enfants a démontré que le nombre d'enfants placés au Québec était de 40% supérieur au nombre d'enfants placés en Ontario (Boutin, 1974).

Selon Joyal et Chatillon (1996), la pauvreté des familles du Québec semble avoir entraîné de nombreux placements. Selon ces auteurs, le rapport de l'Opération 30 000 « révèle que 80% des enfants placés en milieu substitut proviennent de familles vivant sous le seuil de la pauvreté ». Cette pauvreté, combinée à l'augmentation des séparations des parents, semble avoir contribué en partie à cette hausse. D'autres facteurs, tels que la prolifération rapide des agences sociales et l'attitude des familles québécoises françaises à dépendre, davantage que les familles anglaises, sur les services publics pour solutionner leurs problèmes, pourraient expliquer cette flambée des placements au Québec (Vachon, 1978).

Depuis plusieurs années, voire depuis la publication du Rapport de la Commission des assurances sociales en 1933 (Joyal et Chatillon, 1996), on remet en question cette forte tendance au placement. Ainsi, à partir du sommet du nombre de placements atteint en 1970, le nombre d'enfants placés au Québec connaît une diminution. Tel que l'indique la courbe descendante du graphique 1.1, le nombre d'enfants placés au Québec est presque quatre fois moindre dans les années 1990 qu'en 1970.

Graphique 1.1 : Évolution du nombre d'enfants placés au Québec de 1968 à 2005<sup>3</sup>



<sup>3</sup> Il est important de préciser que la méthode de calcul des enfants placés au cours de cette période a varié pour certaines années. Les trois sources de référence suivantes ont été utilisées pour élaborer ce graphique :

Vachon, Jacques (1978). Les parents face au placement. Sherbrooke : Département de service social, Université de Sherbrooke, p. 4.

Pinard, Pierre (1996). Regard rétrospectif sur le placement d'enfants. dans Maintien des liens familiaux et placement d'enfants. Acte du Colloque tenu les 14 et 15 novembre 1996. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, p. 44.

Gouvernement du Québec (1998-2005). Données opérationnelles. État de la situation au 31 mars dans les Centres de services sociaux du Québec et dans les Centres jeunesse du Québec. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux.

Selon Pinard (1996), la chute des placements s'est amorcée suite, entre autres, à la publication des rapports du Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil (Rapport Batshaw, 1975) et de l'Opération 30 000 (1979). Ces rapports concluaient au recours abusif au placement. Ils ont entraîné une sensibilisation puis une professionnalisation et une meilleure systématisation de la pratique du placement. Simard et Vachon (1987) poussent un peu plus loin leur analyse de cette diminution. Selon eux, « sous réserve d'une documentation appropriée », la baisse du nombre de placements peut s'expliquer principalement par deux faits : premièrement, les changements démographiques de la population des 0-17 ans, ayant subi une décroissance de 504 000 enfants au cours de cette période; deuxièmement, les changements dans les politiques et les pratiques de placement dont l'adoption, par les centres de services sociaux, de mesures pour freiner les placements et contrôler la durée des séjours. D'autre part, vers le milieu des années 80, le Québec connaît un courant de désinstitutionnalisation, ayant très certainement des répercussions sur le nombre d'enfants placés en institution.

Au début des années 1990, la réforme Côté<sup>4</sup> vient renforcer ce courant. Elle propose que les services à la jeunesse prennent plusieurs virages, tels que le virage vers la prévention, le « virage famille » et le « virage communautaire » (Lévesque et Mayer, 1994). Quelques années plus tard, le « virage ambulatoire » amorcé dans le milieu hospitalier aura des retombées dans le milieu des services sociaux à la jeunesse. Essentiellement, ce virage entraîne des coupures dans les budgets des centres jeunesse, déjà bien amputés. Tous ces virages encouragent de solutionner les problèmes autrement que par le placement. Les services sociaux à la jeunesse se sont engagés dans un « virage milieu » où la famille et le réseau social deviennent des acteurs clés dans la prise en charge des enfants et des jeunes en difficultés.

Malgré tout, en 1994, le Comité consultatif sur le développement de solutions de rechange en matière de placement d'enfants conclut que le placement est une mesure

---

<sup>4</sup> Le début des années 1990 est marqué par une importante réforme de la santé et des services sociaux, connue sous le nom de réforme Côté. Celle-ci s'est enclenchée suite aux travaux, au milieu des années 1980, de la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux (Rapport Rochon, 1988). C'est d'abord la Commission qui a mis à jour, les problèmes dans la distribution des services en protection de la jeunesse. Le ministre Côté, se basant sur ces travaux pour amorcer sa réforme, précise que deux clientèles sont sources de préoccupation et constituent de fait, une priorité au sein de cette réforme : les personnes âgées et les jeunes.

sur-utilisée au Québec. La moitié des jeunes pris en charge par la direction de la protection de la jeunesse reçoit des services dans son milieu de vie; alors que l'autre moitié se voit retirée de ce milieu et placée dans un milieu substitut (Groupe d'experts en organisation clinique en matière de jeunesse, 1998). Depuis le début des années 1990, le nombre d'enfants placés au Québec oscille autour de 12 000 enfants.

Au 31 mars 2005, il y avait 12 997 enfants placés au Québec (Ministère de la santé et des services sociaux, 2005). Si on tient compte des placements de courte durée, des déplacements et des départs réalisés au cours de l'année, c'est environ 23 000 enfants dont 11 778 adolescents qui auraient transité dans les soins substituts au cours de cette année-là. De ces nombres, environ 11 568 enfants auraient quitté les soins substituts au cours de l'année.

La destination des jeunes à la sortie demeure inconnue puisque aucune étude précise à ce sujet n'a été menée récemment au Québec et que les données ministérielles ne recensent pas ces informations. À titre indicatif, à la fin des années 1980, Brunet (1989) a mené une étude pour connaître le profil des jeunes suite à leur passage en centre d'accueil. Cette étude a établi que 55% des jeunes placés en centre de réadaptation retournent dans leur famille d'origine après leur séjour au sein de celui-ci. La destination des autres jeunes n'est toutefois pas précisée. À la lumière de ces résultats et de l'observation de la pratique, l'expérience démontre que la plupart des jeunes retournent vivre dans leur milieu familial d'origine à la fin du placement. Le Groupe provincial de réflexion sur le placement (2002 :17) statue, suite à une recension des écrits, que «le retour dans le milieu familial représente l'objectif de la majorité des placements». Cette position rejoint celle de nombreux auteurs américains qui soutiennent que la réunification familiale est la voie la plus commune et souvent celle qui est privilégiée (Barth, 1997, cité dans Frame, Berrick et Brodowski, 2000; Wulczyn, 2004).

### **1.1.2 La réunification familiale dans le continuum du placement**

Le placement est généralement conçu comme une mesure temporaire mais qui se transforme pour plusieurs enfants en mesure permanente. Des travaux ont démontré que des enfants placés risquaient d'être oubliés dans les soins substituts et qu'une « certaine fermeture de la famille » vis-à-vis l'enfant placé était un effet possible du

placement (Bullock, Gooch, Little, 1998; Johnson, 1998; Millham, Bullock, Hosie et Haak, 1986; Proch et Howard, 1986; Vachon, 1997).

En effet, la famille continue d'évoluer et peut se transformer durant l'absence de l'enfant. Parfois, elle se modifie d'une façon telle que ses membres ne reconnaissent plus la place de ce dernier au sein de celle-ci. Lors de la réunification familiale, l'enfant ne fait pas juste « entrer dans le trou d'une niche qu'il avait laissé » (Bullock *et al.*, 1998). Bien souvent, sa famille ne correspond plus à l'image qu'il en avait. Il a généralement lui-même évolué ce qui peut occasionner des distorsions dans ses attentes par rapport à son milieu familial, tout comme dans les attentes de sa famille à son endroit. C'est pourquoi, la réunification doit se planifier au moment de l'entrée de l'enfant dans les soins substituts (Pine, Warsh et Maluccio, 1993; Thomlison, Maluccio et Abramczyk, 1996). Plusieurs chercheurs dans le domaine de la réunification familiale qualifient celle-ci de processus et essaient de défaire l'idée préconçue de l'événement ponctuel. Pourtant, ce retour dans le foyer familial continue d'être vu par les intervenants comme un événement normal, une suite logique (Fraser, Walton, Lewis, Pecora et Walton, 1996) qu'il n'est pas nécessaire de planifier.

Aux États-Unis et en Angleterre, il est estimé qu'entre 50% et 87% des enfants placés retournent vivre dans leur foyer familial après un placement (Bullock *et al.*, 1987 cité dans Farmer, 1996; Fraser *et al.*, 1996; Lewis, Walton, Fraser, 1995; Tatara, 1989 cité dans Teare, Furst, Peterson et Authier, 1992). Pour Fernandez (1999) qui a mené ses travaux de recherche en Australie, le taux de réunification familiale diminue après chaque épisode de placement. Ainsi, 50% des enfants de son échantillon qui sont retournés vivre dans leur famille d'origine l'ont fait après un premier placement; ce pourcentage diminue de moitié (26%) après un second placement et un peu plus après des épisodes subséquents de placement. Goerge (1990) qui avait établi que 39% des enfants vivent une réunification avec leur famille après un premier placement a déjà démontré le lien entre les épisodes de placement et les probabilités de réunification familiale. À l'instar de Fernandez (1999), son étude a démontré que plus un enfant expérimente de multiples épisodes de placement, plus ses chances de se réunifier avec sa famille diminuent.

Par ailleurs, si dans bien des cas l'enfant retourne à la maison, les études américaines démontrent qu'entre 20% et 40% des enfants réunifiés physiquement avec leur famille sont placés à nouveau (Lewis *et al.*, 1995). Au Québec, une étude longitudinale de Vachon (1982) a démontré qu'environ 35% des enfants réunifiés avec leur famille réintégraient à nouveau les soins substituts. Aucune donnée québécoise récente n'existe pour connaître la situation actuelle des enfants et des adolescents qui retournent vivre dans leur milieu familial à la fin du placement.

D'autre part, des chercheurs ont établi que la réunification familiale s'avère plus difficile à atteindre avec les adolescents (Greenwald, 1998; Harris et Courtney, 2003; Landsverk, Davis, Ganger, Newton et Johnson, 1996; Thomlison, Maluccio et Wright, 1996; Thompson, Safyer et Pollio, 2001; Wells et Guo, 2004). Ceux-ci sont généralement rendus à l'étape de différenciation et d'indépendance par rapport à leur famille. Leur quête d'identité combinée à leur besoin d'autonomie fragilise l'attachement à leur famille, particulièrement chez les adolescents placés où une partie de cet attachement a été rompue. De plus, les difficultés relationnelles entre les adolescents et leurs parents, fréquemment à l'origine du placement (Teare, Peterson, Authier, Schroeder et Daly, 1998), peuvent persister au-delà de la situation de placement et entraver le bon déroulement du processus de réunification familiale. Par conséquent, réunifier les adolescents placés avec leur famille représente tout un défi, tant pour les jeunes et leur famille que pour les intervenants. Néanmoins, il a été démontré que les adolescents placés qui maintiennent des liens avec leurs parents semblent davantage retourner dans leur foyer familial ou du moins, quittent les soins d'accueil vers leur émancipation avec plus de soutien (Courtney et Barth, 1996).

Depuis la fin des années 1990, les travaux de recherche sur la réunification familiale se sont multipliés aux États-Unis, en Angleterre, en Australie et au Canada. Auparavant, de nombreux auteurs dénonçaient l'état des connaissances dans le champ de la réunification familiale (Bullock *et al.*, 1998; Courtney et Barth, 1996; Pine *et al.*, 1993). Ces derniers déploraient le fait que le domaine de la réunification familiale était à un stade de développement « primitif » et qu'il présentait un « déficit » dans la littérature. À ce moment, Maluccio, Fein et Davis (1994) soutiennent qu'on devrait s'attarder principalement aux différentes « portes de sortie » expérimentées par les enfants et les adolescents à la fin de leur placement et identifier les stratégies efficaces pour atteindre

une meilleure pratique de réunification familiale. Pour sa part, Courtney (1994) mentionne qu'il est essentiel d'accroître l'énergie et les ressources investies à la compréhension des facteurs qui contribuent à hausser ou à diminuer les chances qu'un enfant retourne dans son milieu familial d'origine. Sans cette connaissance, Courtney (1994) soutient que les interventions vont continuer de s'effectuer de manière générale, sans distinguer les enfants qui retourneront vivre dans leur milieu familial versus ceux pour qui un autre projet de vie doit être envisagé. Une intervention diversifiée en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant peut s'avérer plus efficace, particulièrement si celle-ci permet de planifier et de préparer le retour de l'enfant dans son milieu familial.

En somme, étant donné que le placement se conclut souvent par le retour de l'enfant dans son milieu familial d'origine, il importe de reconnaître que le Québec présente un retard important quant à l'acquisition des connaissances à ce sujet. Aucune recherche conduite dans le contexte québécois ne permet de connaître la situation particulière des adolescents placés en regard de la réunification familiale. Considérant qu'au Québec, une large proportion d'enfants placés dans les Centres jeunesse est âgée entre 12 et 18 ans (Ministère de la santé et des services sociaux, 2005), il apparaît important de mieux connaître cette population et ses particularités en lien avec la réunification familiale.

## **1.2 La réunification familiale au Québec**

Au cours des dernières années, des praticiens, des législateurs et des chercheurs québécois ont écrit sur la nécessité de s'attarder à la réunification familiale de l'enfant placé. Au plan de la pratique, en 1983, le Comité de la santé mentale du Québec, dans un « Avis sur les enfants placés », en faisait déjà l'une de ses préoccupations, tel qu'en témoigne l'extrait suivant :

[...] Cette dimension du placement est particulièrement assujettie aux ressources disponibles pour aider le milieu familial à améliorer son fonctionnement en vue du retour de l'enfant et à la capacité des intervenants à prolonger leur action de réadaptation au-delà du milieu substitut pour assurer la réunification de la cellule familiale. [...] Autant la décision de placement commande une préparation adéquate, autant la réinsertion se doit d'être progressive, planifiée et surtout supportée. (p.11)  
[...] La réinsertion sociale constitue l'étape ultime du processus de placement sur le plan chronologique. Cependant cette étape doit être prise en considération dès que le placement est envisagé comme forme d'aide. (p.52)

Le Groupe de travail sur l'application des mesures de protection de la jeunesse a soulevé dans son rapport, le problème de la réinsertion des enfants placés dans le milieu familial (Gouvernement du Québec, 1991). Il souligne notamment l'absence de mécanismes efficaces pour favoriser une réinsertion rapide de l'enfant après son placement; le sous-développement des approches cliniques qui facilitent la réinsertion familiale; et le fait de passer à côté du moment propice, de la «fenêtre d'opportunité», pour réinsérer l'enfant dans son milieu familial. À propos de cette «fenêtre d'opportunité», le Groupe de travail mentionne que :

Lorsqu'elle est tardive, la réinsertion est plus difficile et risquée puisque l'enfant et sa famille ont créé de nouvelles habitudes qu'il faut s'employer à changer. (p.45)

Le rapport du Groupe de travail sur l'application des mesures de protection de la jeunesse (Rapport Harvey, 1991) en conjonction avec le rapport du Groupe de travail pour les jeunes (Rapport Bouchard, 1991) et celui du Groupe de travail sur l'évaluation de la Loi sur la protection de la jeunesse (Rapport Jasmin, 1992) ont entraîné, au cours de la première moitié de la décennie 90, une réorganisation des services de protection de la jeunesse<sup>5</sup>. La mise sur pied de l'entité Centre jeunesse a conduit à une nouvelle façon de dispenser les soins aux enfants et aux familles en difficulté. Le «virage famille» qui a caractérisé la philosophie d'intervention au cours de cette période a tenté de promouvoir et de favoriser l'implication des parents, particulièrement auprès des enfants placés. À ce moment, on a assisté entre autres à une plus grande ouverture des centres d'accueil vers les parents; au décloisonnement de l'intervention, notamment par la sortie des éducateurs des centres d'accueil pour intervenir dans le milieu familial; et à la multiplication d'activités organisées pour favoriser les liens des parents avec leur enfant placé. Par le fait même, les milieux d'accueil reconnaissaient que l'enfant origine d'une famille et que, fort probablement, il retournera vivre au sein de celle-ci à la fin du

---

<sup>5</sup> «Dans son Livre blanc *Une Réforme axée sur le citoyen* (1991), le ministre Côté annonçait qu'il était temps, après dix ans, de réviser la *Loi sur la protection de la jeunesse* et les pratiques sociales envers les jeunes» (Lévesque et Mayer, 1994). À cet effet, le ministre a mandaté trois groupes de travail qui ont donné naissance à trois importants rapports : «Un Québec fou de ses enfants» (Rapport du Groupe de travail pour les jeunes, 1991); «La protection sur mesure : un projet collectif» (Rapport du Groupe de travail sur l'application des mesures de protection de la jeunesse, 1991); «La protection de la jeunesse...Plus qu'une loi» (Rapport du groupe de travail sur l'évaluation de la Loi sur la protection de la jeunesse, 1992).



placement. Alors, il valait mieux favoriser le maintien des liens entre l'enfant placé et sa famille.

Plus récemment, le Groupe provincial de réflexion sur le placement (2002) s'est attardé, dans son rapport, à la problématique de la réunification familiale. Selon son rapport, l'une des conclusions qui se dégagent des écrits recensés sur le retour dans le milieu familial se lit comme suit :

Les parents jouent un rôle important dans le placement. Comme le retour dans le milieu familial représente l'objectif de la majorité des placements, la qualité de la préparation des parents [et des enfants] à cette réinsertion constitue un facteur important de réussite. (p.17)

De plus, ce Groupe de réflexion fait le constat que la décision de retourner un enfant dans son milieu familial «semble prise sans que l'on ait procédé à une évaluation exhaustive de la situation» (p. 17). Ce constat permet de réaliser que la pratique de réunification familiale est loin d'être reconnue, encadrée et systématisée au Québec. Elle se fait plutôt de manière naturelle et représente souvent la seule option à la fin d'un placement. À ce sujet, le Groupe de réflexion recommande «de planifier le retour du jeune dans sa famille avec autant de soin qu'on aura mis à la préparation de son retrait de sa famille» (p. 17). Il faut espérer que le moment du retrait fasse bel et bien l'objet d'une planification et d'une préparation rigoureuses.

Par ailleurs, au plan législatif, la *Loi sur la protection de la jeunesse* (L.R.Q., chapitre P-34.1) se positionne clairement en faveur du maintien des liens parent(s)-enfant(s) voire du retour de l'enfant dans son milieu familial. En effet, l'article 4 de la loi mentionne :

Toute décision prise en vertu de la présente loi doit tendre à maintenir l'enfant dans son milieu familial. Si, dans l'intérêt de l'enfant, un tel maintien ou le retour dans son milieu familial n'est pas possible, la décision doit tendre à lui assurer la continuité des soins et la stabilité des conditions de vie appropriées à ses besoins et à son âge et se rapprochant le plus d'un milieu familial normal.

Ce passage de la loi démontre que le Québec souhaite favoriser le plus possible la famille d'origine comme le principal milieu de vie pour un enfant mais tout en ne perdant pas de vue la protection de l'enfant et l'intérêt de ce dernier. Le Gouvernement du Québec semble d'ailleurs maintenir cette position dans l'adoption du projet de loi 125,

soit le projet de révision de l'actuelle *Loi sur la protection de la jeunesse*. Il émet même un impératif par rapport à l'implication parentale dans une visée de réunification familiale. En effet, à l'article 3, il y précise que «...l'implication des parents doit toujours être favorisée dans une perspective de retour de l'enfant dans son milieu familial.». Préalablement à l'adoption de ce projet de loi, le Comité d'experts sur la révision de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (2004 : 106) mentionnait que «la réinsertion de l'enfant dans le milieu familial constitue la première option à privilégier». Il recommandait que celle-ci soit ajoutée à l'article 91 comme une mesure pouvant être ordonnée par le Tribunal.

Au plan scientifique, la réintégration ou réinsertion du milieu familial par le jeune placé, considérée comme la première forme de réunification familiale, n'a attiré l'attention des chercheurs seulement depuis la fin des années 1980. En conséquence, tel que déjà mentionné, ce champ de recherche demeure encore jeune. Au début des années 1990, Simard et Vachon (1990) affirment à ce propos :

La quasi absence de recherches cliniques et scientifiques sur la question de la réinsertion des enfants dans leur famille témoigne d'un manque de sensibilisation des chercheurs et intervenants à la nature de ce processus et conduit à une sous-estimation de la complexité de celui-ci. (p.22)

Ces chercheurs, les seuls au Québec, ont mené des travaux de recherche sur la réunification de l'enfant placé avec son milieu familial d'origine. Ils se sont penchés sur les facteurs de succès et d'échec de la réunification familiale, sur la perception des parents face au retour de l'enfant dans le milieu familial, sur les programmes de réunification familiale et leur conception.

Actuellement, une préoccupation de plus en plus marquée se fait sentir, tant chez les intervenants que chez les chercheurs et les gestionnaires, pour la sortie des jeunes des soins substituts mais celle-ci s'oriente principalement sur le départ vers la vie autonome des jeunes ou l'intégration sociale voire socioprofessionnelle de ces derniers (Gaudet et Chagnon, 2003; Goyette, 2003; Nadeau, 2000). Le développement et l'implantation du programme qualification des jeunes dans les centres jeunesse du Québec et l'appui qu'il reçoit du gouvernement québécois constituent un exemple de cette nouvelle préoccupation. Or, peu de gens s'attardent au retour dans le milieu familial de l'enfant ou de l'adolescent à la sortie des soins substituts ou du moins, à la présence de la

famille d'origine dans la vie de ceux-ci au cours de cette transition importante. Celle-ci semble relayée au second rang, d'autant plus lorsqu'il s'agit de jeunes placés en voie d'être des adultes.

### 1.3 La réunification familiale aux États-Unis

Aux États-Unis, les quarante dernières années ont vu une révolution majeure sur la façon dont les professionnels perçoivent les services à dispenser aux enfants et à leur famille (Hartman, 1993 dans Pine *et al.*, 1993). Cette révolution est venue redéfinir la pratique.

La promotion de la réunification des enfants placés avec leur famille d'origine et du maintien des liens familiaux est une partie de cette nouvelle façon de percevoir les services de bien-être à l'enfance. La redécouverte de l'abus dans les années 1960 a entraîné la croissance des divers services pour les enfants. Puis, les recherches menées par Bowlby (1951), Maas et Engler (1959) et Fanshel et Shinn (1978) ont dénoncé les difficultés existantes au sein du système de soins substituts. De plus, elles ont marqué le retour de l'intérêt pour la famille et la reconnaissance de son importance auprès de l'enfant.

Hartman (1993 cité dans Pine *et al.*, 1993) soutient qu'à partir des années 1950, on a assisté, aux États-Unis, à un mouvement de désinstitutionnalisation, mouvement qui s'est concrétisé davantage en 1970 où la famille est devenue le lieu par excellence pour élever les enfants. Le principe du *least restrictive environment* qui se traduit par le milieu s'apparentant le plus à un milieu familial est devenu le guide pour toutes les décisions de placement et les politiques ont commencé à se centrer sur la famille. Ces politiques se sont reflétées dans la naissance du mouvement de *permanency planning* (Hartman, 1993 dans Pine *et al.*, 1993). La mise sur pied de nouveaux programmes, tel que le Projet de l'Oregon : *Freeing Children for Permanent Placement*, dont le but premier était de permettre l'adoption des enfants, ont permis de constater que plusieurs familles désiraient que leurs enfants demeurent avec eux à la maison, se disant capables de s'occuper d'eux. À partir de ce constat, un changement rapide s'est opéré vers un but de préservation de la famille et de réunification familiale et non plus, d'adoption.

En 1980, la promulgation de l'*Adoption Assistance and Child Welfare Act* (P.L.96-272) par le Gouvernement Fédéral dont la philosophie est le *permanency planning* (Courtney, 1994), vient renforcer la primauté de la famille et l'idée du développement en milieu familial pour tous les enfants. Cette législation donne naissance concrètement au concept de réunification familiale. Par la hiérarchisation des milieux de placements, cette législation a érigé la réunification familiale au rang du but principal et du plan le plus désirable à réaliser pour tous les enfants placés en soins d'accueil (Carlo et Schennum, 1989; Fein et Staff, 1993; Maluccio *et al.*, 1994). Cette loi a eu comme conséquence de réduire considérablement le nombre d'enfants placés au début des années 80. Cependant, le début des années 90 a été marqué par une hausse de 62% des placements d'enfants (Tatara, 1993, cité dans Courtney et Barth, 1996).

En 1993, le Congrès des États-Unis a adopté, probablement en raison de cette nouvelle recrudescence des placements d'enfants, l'« *Omnibus Budget Reconciliation Act, Family Preservation and Support Services* » (P.L.103-66). Par un meilleur financement des programmes, cette seconde législation est venue renforcer les efforts de réunification familiale pour tous les enfants dont la sécurité est assurée dans leur milieu familial (Maluccio, Abramczyk, Lois et Thomlison, 1996). Tous les états et incidemment, les praticiens des services de bien-être à l'enfance ont eu le mandat légal de faire les « efforts raisonnables » pour réunifier les enfants placés avec leurs parents d'origine (Hess et Folaron, 1991). Cette idée de « *make reasonable efforts* » n'est pourtant pas clairement définie dans la P.L. 96-272. Certains auteurs ont tenté de la préciser en fonction d'une gamme de services (Petr, 1998) mais sa générale imprécision laisse le champ libre à diverses interprétations. En conséquence, des états font des efforts plus considérables que d'autres, principalement en multipliant les études et en développant des politiques et des programmes spécifiques de réunification familiale.

En 1997, ce mandat a été réitéré avec la promulgation de l'« *Adoption and Safe Families Act* » (P.L.105-89) mais avec une mention d'exception pour des situations particulièrement dangereuses pour les enfants. Ainsi, cette loi, qui vient remplacer celle de 1980, maintient l'importance du *permanency planning*, notamment en encourageant les pratiques de réunification familiale mais circonscrit ces pratiques dans le temps.

Les propos de Kernan et Landsford (2004) résument bien l'objectif de la P.L. 105-89 :

Through acceleration of timelines for terminating the rights of biological parents and for developing permanency plans, ASFA has the potential to reduce the length of time children spend in foster care as well as the number of disruptions in placements they experience there, yet still promotes reunification when this can be accomplished expeditiously and safely. (p. 523)

Alors cette loi favorise encore la réunification familiale mais exerce une pression pour que celle-ci se déroule rapidement. Sans quoi, le(s) parent(s) se voi(en)t retirer leurs droits parentaux à l'égard de leur enfant placé qui devient un enfant à adopter ou qui devient, jusqu'à sa majorité, une pupille de l'État.

La pratique de la réunification familiale chez nos voisins du sud bénéficie donc d'un cadre législatif plus précis qu'au Québec. Le soutien financier accordé à la pratique de la réunification familiale est un acquis dont profitent les divers états américains. En raison des incitatifs financiers, ces derniers font face à une quasi-obligation de mettre sur pied des services de réunification familiale ou d'améliorer les services déjà en place.

Au plan de la recherche scientifique, Maluccio et ses collègues ont depuis le début des années 1980 menés divers travaux sur la réunification familiale (Maluccio et Ainsworth, 2003; Maluccio, Abramczyk et Thomlison, 1996; Maluccio, Fein et Davis, 1994; Maluccio, Fein et Olmstead, 1986; Maluccio et Pine, 1999; Maluccio, Pine et Warsh, 1996; Maluccio et Sinanoglu, 1981; Maluccio et Whittaker, 1997; Pine et Warsh, 1996; Pine, Warsh et Maluccio, 1993; Thomlison, Maluccio et Abramczyk, 1996; Warsh, Maluccio et Pine, 1994). Ils ont surtout contribué à théoriser la pratique de la réunification familiale, notamment en élaborant une définition et en précisant les principes sous-jacents à cette pratique. Au cours de la décennie 1990, ils ont mis sur pied un programme de formation sur la réunification familiale (Warsh, Maluccio et Pine, 1994). Il est possible de conclure, en raison de leurs travaux et de la provenance majoritaire de la littérature et des études sur la réunification familiale, que les connaissances sur la réunification familiale sont plus développées aux États-Unis. Par conséquent, les connaissances actuelles de la réunification familiale reposent grandement sur l'expérience américaine.

## 1.4 Définition et fondements de la réunification familiale

### 1.4.1 La définition

Traditionnellement considérée comme la réunion physique de l'enfant placé avec sa famille d'origine, la réunification familiale a fait l'objet d'une redéfinition. Ce sont Maluccio et ses collègues (1993) qui ont élaboré une nouvelle définition :

La réunification familiale est un processus planifié de « reconnexion » des enfants placés avec leur famille en utilisant une variété de services et de soutien aux enfants, à leurs familles et leurs parents d'accueil ou autres dispensateurs de services. Cela a pour but d'aider chaque enfant et sa famille à atteindre et maintenir leur niveau optimal de reconnexion, soit de la réintégration complète de l'enfant dans le système familial à des contacts partiels ou à des visites périodiques qui permettent d'affirmer l'appartenance de l'enfant à la famille (Traduction libre)<sup>6</sup>.

Pour Maluccio et ses collègues (1994), la réunification familiale réfère à la forme des relations et non pas à la place où l'enfant vit. En fonction de l'évolution de la définition du terme «famille» et de la diversité culturelle, un concept plus large de réunification familiale était nécessaire (Thomlison, Maluccio et Wright, 1996). Cette définition est à la fois «large et inclusive». Elle reflète le besoin de garder les familles le plus possible dans la vie des enfants et d'inclure toute personne auquel l'enfant réfère comme un membre de sa famille ou de sa parenté (Thomlison *et al.*, 1996).

Cette nouvelle définition reconnaît que certaines familles sont incapables de vivre ensemble, sous un même toit et/ou que certains parents ne peuvent prendre soin quotidiennement de leurs enfants, en raison de diverses difficultés.

---

<sup>6</sup> « *Family reunification is the planned process of reconnecting children in out-of-home care with their families by means of a variety of services and supports to the children, their families, and their foster parents or other service providers. It aims to help each child and family to achieve and maintain, at any given time, their optimal level of reconnection- from full reentry of the child into the family system to other forms of contact, and visiting, that affirm the child's membership in the family.* » (Maluccio, Warsh et Pine, 1993:6)  
Lors d'une conférence à l'Université d'Oxford, la « *Fourth International Conference from the Looking After Children Project* », Maluccio et Pine (1999) ont présenté cette définition mais en ajoutant une précision concernant les situations où les droits des parents vis-à-vis leur enfant sont déçus :...*and to contact with family even after termination of parental rights and responsibilities.* À ce moment, le tandem faisait probablement référence à l'adoption ouverte.

Cette définition peut, pour reprendre les propos de Vachon (1997) :

... nous préserver de la tentation de dichotomiser les options soit : « le maintien des liens à tout prix » ou « la coupure des liens » s'il n'y a pas réintégration physique de l'enfant dans sa famille. (p.26)

Autrement dit, la réunification familiale, vue sous cet angle, consiste en l'optimisation des contacts de l'enfant avec sa famille d'origine. Les chances de réaliser la réunification familiale s'accroissent puisque le processus peut se dérouler de plus d'une façon, selon la réalité différente de chaque famille. En fonction de cette définition, la réunification familiale permet à l'enfant de former différents niveaux de «reconnexion» avec ses parents et sa famille d'origine (Jackson, 1996) mais également avec sa communauté s'il a été placé à l'extérieur de celle-ci.

À cet effet, Petr et Entriken (1995) considèrent la réunification familiale comme un processus planifié en fonction de cette idée de «reconnexion optimale» qui se situe dans les actions suivantes : réintégration du jeune dans sa famille; «reconnexion optimale» du jeune avec sa famille lorsque l'enfant est placé en famille d'accueil; «reconnexion optimale» lorsque le jeune s'émancipe et «reconnexion» avec sa communauté d'origine s'il est placé à l'extérieur de celle-ci. Ces auteurs précisent donc davantage ce que signifie la réunification familiale sur un continuum de niveaux de réunification et reconnaissent le rôle possible de la communauté d'origine. Désormais, il ne s'agit plus uniquement de la réunion physique de l'enfant avec sa famille d'origine mais de diverses options pour conserver les liens familiaux. La réunification familiale devient une approche flexible et individualisée qui s'adapte à la réalité de l'enfant concerné et de sa famille (Maluccio *et al.*, 1996).

Par ailleurs, dans leurs travaux, Barber et Delfabbro (2004) apportent un élément différent et nouveau en définissant deux types de réunification familiale. Selon ces auteurs, la réunification familiale peut être conceptualisée comme un processus passif ou un processus actif. Ainsi, certains enfants retournent à la maison sans intervention sociale, en raison des changements dans les circonstances et ce, en dehors du contrôle de l'intervenant. Il s'agit du processus passif de la réunification familiale. Pour illustrer ce type de réunification familiale, ils donnent les exemples suivants : amélioration de la santé des parents, sortie de prison du parent, départ de l'abuseur du milieu familial.

Toutefois, pour d'autres enfants, la réunification familiale se produit suite à l'intervention sociale menée auprès de l'enfant et de sa famille. Ce second type de réunification familiale est qualifié par Barber et Delfabbro, de processus actif puisqu'il nécessite les actions d'un ou plusieurs intervenant(s). Par exemple, les situations où les parents présentent de faibles habiletés parentales, où il y a présence de problèmes de comportement chez l'enfant et de difficultés relationnelles parent(s)-enfant. Les auteurs précisent qu'une « nette distinction » entre ces deux types de réunification familiale ne se fait pas toujours aussi clairement. Cependant, la reconnaissance de cette différence est, selon eux, primordiale pour la compréhension des effets des interventions et des services, entres autres sur les taux de réunification familiale.

#### **1.4.2 Les fondements idéologiques et théoriques de la réunification familiale**

La réunification familiale, tel qu'elle est conceptualisée dans la présente thèse, repose sur des fondements idéologiques et théoriques, issus principalement d'un courant familial. Au cours des trente dernières années, les modèles de pratique des milieux substituts sont devenus moins porteurs de jugement à l'égard des parents et se sont avérés moins ségrégatifs en ne considérant plus les parents uniquement comme inadéquats voire incompetents et les enfants, comme des victimes (Carlo, 1985; Jenson et Whittaker, 1987; Johnson, 1998). Johnson (1998) qualifie ce changement de véritable « changement paradigmatique » où les services de bien-être à l'enfance s'éloignent de la philosophie « *child rescue* » et passent d'une vision « *child-centered* » à une vision « *family-centered* ». La reconnaissance et l'implication de la famille lors du placement d'un enfant, se fait maintenant plus systématiquement, du moins en théorie.

Dans cette section, deux théories sous-tendant le concept de réunification familiale sont abordées brièvement, soit la théorie de l'attachement et la perspective écosystémique par le biais de la théorie de l'écologie. Alors que la théorie de l'attachement vient davantage supporter l'importance du maintien des liens familiaux pour les enfants placés; la théorie de l'écologie démontre l'importance de tenir compte de l'environnement familial et social des enfants placés. Avant d'exposer ces théories, il importe de discuter des principaux fondements idéologiques derrière le concept de réunification familiale et sa pratique.



#### 1.4.2.1 Les fondements idéologiques

Issue du mouvement du *permanency planning*, la réunification familiale s'appuie sur la croyance en la famille comme l'environnement le plus nourrissant et le plus sécuritaire (Keresman, Zarski et Garrison, 1997). De fait, même si l'enfant placé ne peut retourner à plein temps au sein de sa famille d'origine, il est préférable de l'aider à développer une relation solide avec celle-ci (Maluccio *et al.*, 1996). Un jour ou l'autre, sa famille pourra jouer un rôle important dans sa vie, tant dans la formation de son identité que comme une ressource de soutien. Les familles non réunifiées physiquement peuvent être engagées comme des ressources valables pour l'enfant placé et son milieu substitut (Maluccio *et al.*, 1996).

Lewis, Walton et Fraser (1995) affirment que la famille assume la première responsabilité pour prendre soin des enfants. Au Québec, le Rapport Jasmin (1992) définit la famille comme le « premier noyau social ». Plusieurs reconnaissent que la famille joue un rôle important dans le développement et l'évolution de l'individu et de la société. La primauté de la famille d'origine pour l'individu est devenue évidente et a été reconnue par de nombreuses études sur l'adoption, l'immigration, les jeunes qui quittent les soins substituts pour la vie adulte et les expériences de séparation en temps de guerre (Ainsworth, 1991). La popularité des mouvements de retrouvaille, à travers le temps, fournit une preuve supplémentaire de l'importance du maintien des liens familiaux (Bilodeau, 1993).

Dans cette veine, Thomlison, Maluccio et Wright (1996) citent, dans leur écrit, d'autres travaux de recherche qui supportent le concept de réunification familiale au plan idéologique. Il mentionne les travaux sur les effets de la séparation des enfants de leurs familles et de leurs communautés (Belsky et Nezworski, 1988; Ericksen, Sroufe et Egeland, 1986; Hill et Triseliotis, 1989); sur l'association entre les relations significatives vécues dans la petite enfance et le développement social (Ericksen *et al.*, 1986; Kufeldt, Armstrong et Dorosh, 1989); sur l'importance de la continuité familiale dans le processus de socialisation de l'enfant, de la formation de son identité et de son estime de soi (Hiebert et Thomlison, 1995; Thomlison, 1996; Thoburn, 1989); et finalement, sur le rôle des fratries dans le développement de l'enfant (Hegar, 1988; Staff et Fein, 1992). Selon l'étude de Hegar (1988), les relations avec la fratrie sont reconnues, comme étant les

relations les plus durables et une source de soutien familial importante au cours de la vie adulte. La réunification de la famille, par le maintien, au minimum, des liens entre l'enfant placé et sa famille d'origine, devient un enjeu majeur.

En somme, la réunification familiale englobe les principes suivants : la conviction que la famille d'origine est l'endroit privilégié pour élever les enfants; la croyance que la plupart des familles peuvent prendre soin de leurs enfants; une attitude qui favorise l'implication de tous les membres de la famille; une perspective centrée sur les forces et compétences des familles; un partenariat intervenant-famille; un engagement constant des parents auprès de leur enfant placé; des services qui doivent être offerts aussi longtemps que requis (Maluccio *et al.*, 1993 dans Pine *et al.*, 1993).

#### **1.4.2.2 Les fondements théoriques**

Certaines perspectives théoriques supportent la réunification familiale. D'un point de vue psychologique, la théorie de l'attachement, développée essentiellement à partir des travaux de Bowlby (1951), est à la base de la reconnaissance de l'importance du lien significatif avec la famille d'origine et de la continuité de ce lien. Les théories du développement supportent également l'importance du maintien des liens familiaux, notamment au plan de l'identité de l'enfant. Plusieurs modèles de développement ont été élaborés d'abord pour l'individu puis pour la famille. L'influence de Milton Erickson sur la compréhension du développement familial est importante (Keim, cité dans Elkaïm, 1995). Ce dernier s'est notamment attardé à la définition et à l'explication du cycle de vie familial. Il favorise une compréhension des difficultés vécues par la famille en fonction de ce qui est «normal» à différents âges et stades. Cependant, ces théories du développement ne seront pas davantage abordées dans la présente thèse. Le développement humain sera plutôt considéré dans une perspective écologique où la famille et son environnement représentent un contexte privilégié de développement de l'enfant (Bronfenbrenner, 1986).

D'un point de vue social, c'est donc principalement la perspective écosystémique qui sous-tend le concept de réunification familiale et la pertinence de sa pratique (Maluccio *et al.*, 1996). Cette perspective véhicule la nécessité de voir l'enfant comme un membre d'un système et l'importance de fournir des services autant à l'enfant qu'aux autres

membres du système afin d'accroître l'efficacité des services (Teare *et al.*, 1998). Il est également important de considérer l'environnement de l'enfant. En plus d'assurer une compréhension plus adéquate de la réalité de l'enfant et de sa famille, une sensibilité accrue aux éléments de l'environnement social peut permettre un accès à des ressources plus diversifiées dans le processus de réunification familiale.

#### 1.4.2.2.1 La théorie de l'attachement

La parution de l'ouvrage de John Bowlby (1951), *Maternal Care and Mental Health*, a produit une véritable onde de chocs pour tous ceux travaillant ou s'intéressant de près à la question du placement des enfants. Ces travaux ont eu « une influence considérable sur les politiques et les pratiques concernant le placement d'enfants en ressources d'accueil » (Vachon, Simard et Picard, 1995). Dans son ouvrage, Bowlby soutient que l'enfant placé est susceptible de vivre une carence affective. Il ajoute que cette carence affective si elle est prolongée, peut avoir des effets néfastes sur le développement de l'enfant et sa vie future. De plus, selon lui, l'institution peut représenter un environnement peu propice au bon développement des enfants, en raison de la forte probabilité que l'enfant vive une situation de carence affective. Selon Claes (2003) :

Bowlby (1969) a été frappé par le rôle crucial que jouent les relations avec des figures stables dans le développement psychologique de l'enfant en observant que, chez les orphelins de guerre, l'absence de relations avec les parents ne pouvait être compensée par les soins prodigués par des adultes au sein des orphelinats, quelle que soit la qualité de ces soins. (p.42)

Selon Grigsby (1994), ces travaux, combinés à d'autres, sur les théories de l'attachement, ont entraîné l'émergence du mouvement du *permanency planning*. Ils ont aidé les professionnels et les politiciens à développer des services qui supportent les relations d'attachement nécessaires au bon développement des enfants placés. À titre d'exemple, les visites parentales de l'enfant placé sont reconnues être un bon moyen pour maintenir les relations d'attachement parent(s)-enfant et favoriser le processus de réunification familiale (Davis, Landsverk, Newton et Ganger, 1996; Fanshel et Shinn, 1978; Gillespie, Byrne et Workman, 1995; Proch et Howard, 1986; Simard, Vachon, Moisan, 1993). Autrement, si la relation d'attachement est interrompue cela peut être dommageable pour l'enfant.

Les travaux de Bowlby (1951) puis ceux plus récents de Golstein, Solnit, Freud et Golstein (1996) et de Steinhauer (1991) marquent un pas important vers une pratique de placement plus consciencieuse des effets que peut occasionner la séparation de l'enfant de sa famille. Ils ont permis de développer une pratique plus intelligente du placement où les enfants ne sont pas retirés de leur milieu familial avec autant d'automatisme et de facilité qu'auparavant. Ces auteurs ont amené de nouveaux concepts qui permettent d'orienter la pratique du placement d'enfants dont celui de l'intervention la moins dommageable pour l'enfant. Ils ont précisé la notion de « meilleur intérêt de l'enfant ». Selon eux, le meilleur intérêt de l'enfant doit orienter toute décision et doit se fonder sur trois principes : le besoin de continuité dans la relation, tenir compte de la notion de temps chez l'enfant qui n'est pas la même que pour l'adulte et assurer une stabilité à l'enfant. Ils ont également soutenu que l'enfant devait établir un lien significatif avec un adulte mais que ce lien pouvait se faire avec toute personne significative pour l'enfant qui devenait son « parent psychologique ». En fonction de ces principes, la réunification familiale devient un médium par lequel il importe de maintenir les liens entre l'enfant placé et sa famille. Mais également, de prévoir un projet de vie alternatif le plus tôt possible durant le placement si la réunification entre l'enfant et sa famille n'est pas possible.

En somme, ces travaux ont influencé les schèmes d'intervention auprès des enfants placés et entraîné une plus grande ouverture vers la famille dans l'intervention. Leurs principes ont conduit à une hiérarchisation des ressources de placement, considérant que le milieu familial d'origine est avant tout privilégié.

#### **1.4.2.2 La perspective écosystémique**

La perspective écosystémique est issue de la théorie de l'écologie, de la théorie des systèmes et Pecora, Whittaker et Maluccio (1992) ajoutent de l'anthropologie et de la théorie organisationnelle. Joseph Duss-Von Werdt (1990) considère que la plus petite unité d'observation dans un système humain est l'écosystème individuel et non l'individu. Il est impossible de soustraire l'individu de ses différents contextes de vie. Par conséquent, l'individu est perçu comme un être social.

Selon Bronfenbrenner (1979), « l'environnement écologique » d'une personne comporte différents niveaux de structure correspondant à divers sous-systèmes : les micro-, méso-, exo- et macro-systèmes. Dans un écrit subséquent, il ajoute le chronosystème pour désigner les transitions, les changements et les étapes de développement vécus par la personne (Bronfenbrenner, 1986). Puis Belsky (1984) trouvait important de considérer l'ontosystème, c'est-à-dire les caractéristiques personnelles d'un individu. Alors que le microsystème représente l'environnement le plus près d'une personne, soit ses différents milieux de vie (ex. : famille, école, milieu de placement), le mésosystème comprend les interactions entre les différents milieux de vie au sein desquels la personne évolue (ex. : les relations entre le milieu de placement et la famille). Par ailleurs, l'exosystème réfère aux différents milieux qui n'impliquent pas directement la personne mais dont les événements qui s'y déroulent affectent celle-ci (ex. : le centre jeunesse, le milieu de travail d'un parent). Finalement, le macrosystème est l'environnement englobant, comprenant la société, ses valeurs et les idéologies véhiculées (Bronfenbrenner, 1979).

Dans cette perspective, il devient essentiel de considérer la personne dans son environnement et d'inscrire les difficultés vécues au sein de son environnement familial et social. Les difficultés vécues ne trouvent pas leurs racines à l'intérieur d'un individu ou de son environnement mais plutôt dans les transactions entre les deux (Milner, 1987). Bouchard (1981), en citant Garbarino et Stocking (1980), mentionne que :

L'approche écologique propose qu'une relation parent(s)-enfant adéquate dépend des contextes sociaux et physiques immédiats de la famille, des liens qu'entretiennent ses membres avec l'extérieur, de l'impact de ceux-ci sur l'établissement d'un agenda d'interactions entre le(s) parent(s) et l'enfant, des normes culturelles reconnues et en vigueur dans l'environnement et de l'étape évolutive de la famille dans le cycle de vie. (p.33)

Pour Milner (1987), la théorie écologique offre un fondement de base particulièrement pertinent pour l'étude des problématiques relatives au bien-être de l'enfant lorsqu'on considère par exemple, que les enfants placés sont intrinsèquement liés à leurs familles. Ainsi, l'enfant et sa famille sont considérés comme un tout en constante transaction avec leur environnement, notamment le milieu de placement. En se centrant sur les relations entre l'enfant, sa famille et son environnement, une image plus complète des transactions apparaît. Alors, ce sont ces transactions qui entraîneront le succès ou

l'échec des mesures de placement et non pas, les conduites de l'enfant seul ou celles du/des parent(s) (Milner, 1987). D'où l'importance de tenir compte d'un ensemble de facteurs, tant personnel que familial et environnemental, dans l'analyse des problématiques liées aux enfants placés, notamment la réunification familiale.

Rutter (2000), en citant plusieurs études, soutient que les enfants placés en milieu substitut ont des taux de problèmes émotifs, sociaux, éducatifs et comportementaux supérieurs aux enfants de la population générale. Toujours selon lui, les études ont démontré que les enfants placés viennent de familles dont les parents présentent diverses psychopathologies et des problèmes multiples liés à leur rôle de parent. Ainsi, certains de ces enfants ont des chances d'avoir des antécédents de vulnérabilités génétiques et la plupart d'entre eux ont fait l'expérience de l'adversité avant d'être placé. Dans une recension des écrits sur les facteurs associés au placement, Pautz, Béchard et Toupin (1993) mentionnent que les familles, dont au moins un enfant est placé, vivent majoritairement dans les quartiers les plus défavorisés. Ces familles sont «pauvres, instables, désorganisées et présentent des problèmes tant sur le plan familial, conjugal, social, économique, que sur le plan de la santé physique et mentale» (Pautz *et al.*, 1993 : 204). Il s'agit donc d'enfants et de familles carencés et très vulnérables.

En raison de la diversité des problèmes que présentent les enfants placés et leur famille et de la complexité des situations qu'ils vivent, donc de l'hétérogénéité de cette population, il convient d'adopter une lentille écosystémique. Cela reconnaît l'importance de mener des actions auprès de l'enfant, de la famille mais également de son environnement, de considérer les interactions entre ces divers sous-systèmes et de mobiliser les ressources de l'environnement. Ce dernier représente bien souvent une source importante et insoupçonnée d'énergie et de soutien. Pour reprendre l'expression de Nelson, Mitrani et Szapocznik (2000) qui utilisent un modèle écosystémique pour réunifier les familles séparées suite à de l'abus envers l'enfant, il faut développer un contexte de soutien «petite ville» où la famille, les voisins et les dispensateurs de service se connaissent. Le but de leur modèle écosystémique est de développer les relations avec l'ensemble de l'«écosystème social» d'une famille, soit les relations avec la famille élargie, les amis, les dispensateurs de services sociaux, les professionnels du système de santé et autres personnes pertinentes dans la vie de l'enfant et de la famille.

En somme, la perspective écosystémique postule la capacité d'adaptation, la compétence, la mobilisation des ressources, l'autodétermination des familles, bref leur potentiel de changement.

La section qui suit aborde la situation particulière des adolescents en regard de la réunification familiale. Avant d'en arriver aux défis que pose la réunification familiale chez les adolescents, une mise en contexte s'impose. Ainsi, la période de l'adolescence est abordée de façon générale. Par la suite, un portrait des adolescents recevant des services des centres jeunesse et de ceux qui sont placés est brièvement tracé à partir des données déjà existantes à ce sujet.

## **1.5 La situation particulière des adolescents**

Mi-enfant, mi-adulte, l'adolescent traverse un moment de la vie souvent qualifié d'ingrat. Il fait face à d'importantes transformations qui nécessitent une bonne adaptation. Conjuguée avec les difficultés et l'adversité qui peuvent être déjà présentes au moment des premiers pas dans l'adolescence, cette période peut s'avérer véritablement critique dans la vie d'une personne.

### **1.5.1 La période adolescente**

L'adolescence représente une période de transition entre l'enfance et le monde adulte (Beaudet et Bégin, 1986; Claes, 2003; Cloutier, 1996). Ses limites ne font pas l'unanimité et l'adolescence constitue une période plus étendue que par le passé (Beaudet et Bégin, 1986; Conseil de la famille et de l'enfance, 2002; Gauthier, 2000). À cet égard, Gauthier (2000) voit l'âge des jeunes comme «un fait social instable». Elle considère que «l'établissement des limites d'âge est devenu une «épreuve» de taille pour le chercheur et exige un long détour pour expliquer ce qui a motivé la constitution de tels groupes d'âge plutôt que tels autres» (Gauthier, 2000 :25). Les «bornes de la jeunesse» deviennent donc difficiles à établir et c'est généralement à travers les lois et les règlements qu'elles sont définies. Par exemple, au Québec, la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescent* «fixe l'adolescence» entre 12 et 18 ans (Conseil de la famille et de l'enfance, 2002 : 29). De plus, la *Loi sur la protection de la jeunesse* cesse de s'appliquer à 18 ans, âge auquel le Code civil du Québec définit la majorité, l'âge des

responsabilités civiles. Par conséquent, au plan légal, l'entrée dans le monde adulte se fait à 18 ans pour le Québec.

Souvent caractérisée de période de tumulte ou de période de crise, l'incidence des comportements problématiques au cours de l'adolescence apparaît importante. Or, selon Cloutier (1996), environ 15% des adolescents font face à d'importantes difficultés au cours de cette période de vie. À cet effet, le Conseil de la famille et de l'enfance (2002 : 100) s'inquiète de l'image négative de l'adolescence «véhiculée en particulier par les médias et de la tendance à présenter cette période essentiellement comme une phase dangereuse pour les adolescents et pour la société». Dans la même veine, le Conseil ajoute : «Rappelons que l'adolescence représente une période normale du cycle de la vie et qu'en majorité les jeunes vivent celle-ci de façon positive et en santé (Conseil de la famille et de l'enfance, 2002 : 103).

Ceci dit, la période adolescente qui constitue une période de changements apporte divers niveaux de stress dans la vie des adolescents et place ces derniers dans une position de vulnérabilité (Chung et Elias, 1996; Conseil de la famille et de l'enfance, 2002). En fonction des stades de développement, elle représente le moment de la «prise d'une identité» (Erickson, 1959). C'est au cours de celle-ci «que les personnes s'engagent pour la première fois dans la construction de leur propre univers social» (Claes, 2003 : 8). L'adolescent doit se forger une identité en dehors de son milieu familial. Il est amené à un degré d'expérimentation et d'autonomisation qui peut le conduire à adopter certains comportements plus risqués (Conseil de la famille et de l'enfance, 2002; Evans et Furlong 2000; Resnick et Burt, 1996). Cette recherche d'autonomie et d'affirmation de soi devient souvent difficile à concilier avec les demandes des figures d'autorité. Ainsi, les adolescents sont souvent placés dans une situation paradoxale, de double contrainte puisque :

D'une part, on attend d'eux qu'ils fassent preuve d'autonomie et qu'ils démontrent leur sens des responsabilités; d'autre part, on leur impose de se soumettre aux exigences de leurs parents et de se soucrire à des prescriptions qui vont le plus souvent dans le sens de la soumission et de la dépendance. (Simard et Turcotte, 1992, p. 80).

C'est donc souvent au cours de l'adolescence que se manifeste certaines difficultés ou que les difficultés, déjà présentes, atteignent leur point culminant. Tel que le souligne le



Conseil de la famille et de l'enfance (2002 : 60), l'adolescence est une «période propice aux excès» et «cette situation est associée à l'intensité des changements qui se produisent sur tous les plans». Ces difficultés s'observent fréquemment sous la forme de problèmes de comportements qualifiés soit d'extériorisés (par exemple : absentéisme et abandon scolaire, abus de substances et toxicomanie, hyperactivité, déficit de l'attention, fugue, impulsivité et agressivité, agirs délinquants, comportements sexuels inappropriés...) ou d'intériorisés (par exemple : retrait, dépression, anxiété, pensées suicidaires ou suicide, manque de confiance en soi et dans les autres...) (Habimana, Éthier, Petot et Tousignant (sous la dir.), 1999; Pelsser, 1989; Saint-Jacques, McKinnon, Potvin, 2000). Les problèmes de comportements seraient «d'abord et avant tout le lot des adolescents, plutôt que des enfants, et des garçons, plutôt que des filles» (Saint-Jacques *et al.*, 2000 : 5). En ce sens, Bouchard et Cloutier (2002 : 58) précisent que «le fait d'être un garçon augmente significativement le risque de vivre de l'inadaptation psychosociale».

Dans une vaste enquête menée auprès de 3500 adolescents du Québec, Cloutier *et al.* (1994) dressent un portrait positif des adolescents mais reconnaît que certains d'entre eux vivent des difficultés. Selon cette étude, un adolescent sur cinq connaît des difficultés de développement et parmi ceux-ci, 3 à 5% vivent des difficultés majeures, s'engagent dans des comportements socialement déviants ou souffrent de problèmes psychologiques, notamment de dépression et d'anxiété. Cependant, le Comité sur la réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans (1999 : 23) soutient que la plupart des problèmes importants qui nécessitent un séjour dans un centre de réadaptation pour jeunes en difficultés ne naissent pas à l'adolescence. Nonobstant ce fait, les problèmes de comportement sont plus fréquents à l'adolescence (Pelsser, 1989) et cette période peut représenter le moment de leur «chronicisation» (Hanigan, 1990).

Par ailleurs, le milieu familial et social au sein duquel évolue l'adolescent a des «répercussions évidentes» sur la croissance de ce dernier (Claes, 2003). Pour le Conseil de la famille et de l'enfance (2002 : 40), «au moment de l'adolescence, la qualité de la relation parents-enfants et les pratiques éducatives des parents demeurent des facteurs essentiels de la santé et du bien-être des jeunes.». Le Conseil précise même que «dans les cas de la détresse psychologique et du suicide», la famille représente «un facteur de protection important» et qu' «il faut donc la soutenir dans son rôle d'éducation

des enfants» (Conseil de la famille et de l'enfance, 2002 : 43). Ainsi, certains contextes familiaux favorisent un bon développement alors que d'autres nuisent grandement à celui-ci, en raison des risques qu'ils présentent. Selon Claes (2003) :

La pauvreté matérielle représente le facteur social le plus pénalisant pour la croissance mais il existe d'autres sources d'adversité, comme le fait de vivre dans une famille dysfonctionnelle ou abusive, la monoparentalité ou le fait d'habiter un quartier difficile d'une ville ou d'une banlieue. (p.7)

L'adolescence représente donc une période charnière dans le développement d'un individu. L'entrée dans l'adolescence d'un enfant qui est déjà affecté par des conditions de vie difficiles, peut représenter le moment d'ancrage de ses difficultés. De plus, l'enfant sans problématique particulière lors du passage à l'adolescence peut se voir confronté à des changements chaotiques qui le conduisent vers l'adoption de comportements problématiques. Ainsi, l'adolescence pose d'importants défis pour l'adolescent lui-même mais également pour les personnes qui entourent l'adolescent et qui interviennent de près ou de loin dans la vie de celui-ci.

### **1.5.2 Les adolescents des centres jeunesse du Québec**

Peu d'études permettent de connaître la situation particulière des adolescents des centres jeunesse du Québec et aucune ne porte un regard exclusif sur la situation des adolescents placés. En conséquence, les connaissances des caractéristiques de ces derniers sont très limitées et ne permettent pas un portrait clair de qui ils sont. Néanmoins, une importante étude longitudinale de Pauzé et plusieurs collègues (2004), sur le portrait des jeunes âgés de 0 à 17 ans référés à la prise en charge des centres jeunesse du Québec, amène une meilleure connaissance de ceux-ci.

Cette étude, publiée en fonction de groupes d'âge (0-5 ans, 6-11 ans, 12-17 ans), permet d'avoir un portrait global des adolescents de 12 à 17 ans recevant des services des centres jeunesse du Québec. L'étude a révélé la présence de deux sous-groupes parmi les 408 adolescents composant l'échantillon, soit les adolescents pris en charge en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC) et les adolescents pris en charge en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) ou de la *Loi sur la santé et les services sociaux* (LSSSS). Les adolescents suivis sous le couvert de la LJC représentent 56,4% de l'échantillon alors que ceux suivis sous le couvert de la LPJ

(28,7%) ou de la LSSSS (14,9%) constituent 43,6%. Par conséquent, les adolescents de l'échantillon semblent avoir des problématiques liées davantage à des conduites délinquantes qu'à des conduites qui nécessitent leur protection. Il semblerait également que les jeunes contrevenants sont majoritairement des garçons (83,9%), plus âgés que leurs pairs protégés (15,8 ans versus 14,9 ans) et vivent, dans une proportion plus grande, au sein de familles intactes (38% versus 21,4%) qui ont un revenu familial annuel plus élevé que les jeunes du sous-groupe LPJ-LSSSS. Les données sur les adolescents du sous-groupe LJC font dire à Pauzé *et al.* (2004 : 144) que ceux-ci présentent «peu de conditions adverses environnementales et familiales» mais dans une forte proportion, présentent «des problèmes de comportement sérieux, notamment un trouble des conduites, une consommation de drogue assez inquiétante et ont une vie sexuelle active et relativement précoce».

Quant au sous-groupe d'adolescents LPJ-LSSSS, il est intéressant de constater que 70% de ces jeunes sont pris en charge en vertu de l'alinéa h) de l'article 38, soit en raison de problèmes de comportement et 21,8% en vertu de l'alinéa e), soit en raison de négligence. Au plan des problèmes de comportement, les problèmes les plus fréquents sont les comportements délinquants (51,3%) et les comportements agressifs (34,5%). Par ailleurs, toujours pour le sous-groupe LPJ-LSSSS, les familles de ces adolescents présentent un certain dysfonctionnement familial, caractérisé notamment par des problèmes de santé mentale ou des démêlés avec la justice chez des membres de la famille, autres que le jeune pris en charge. De plus, un jeune sur trois aurait des difficultés relationnelles avec ses parents. Enfin, 61% des jeunes de ce sous-groupe auraient déjà connu au moins un épisode de placement. Suite à ces données, Pauzé et ses collègues (2004) soutiennent que :

Ces différentes données témoignent de situations cliniques caractérisées par de très nombreuses conditions sociales et familiales adverses et par de nombreux problèmes d'adaptation chez les adolescents. Il s'agit manifestement ici de situations cliniques plus complexes et plus sévères que dans la situation des adolescents pris en charge en vertu de la LJC.  
(p.162)

En somme, l'étude de Pauzé *et al.* (2004) arrivent à la conclusion de l'hétérogénéité de la clientèle adolescente des centres jeunesse. Non seulement, il y a des différences dans les difficultés vécues par les adolescents pris en charge selon la LJC et ceux pris

en charge selon la LPJ ou la LSSSS mais il y a également des différences dans les difficultés vécues en fonction du sexe. Néanmoins, un fait demeure : les adolescents pris en charge par les centres jeunesse du Québec présenteraient un cumul et une complexité de problèmes.

Par ailleurs, l'étude des besoins des adolescents du Centre jeunesse de Montréal, menée par Gaudet et Chagnon (2003), soulève l'importance de ne pas s'attarder uniquement à «une simple énumération de symptômes» quand vient le temps de caractériser les problèmes vécus par les jeunes. Il est essentiel de remonter à leurs racines. Les intervenants interrogés par Gaudet et Chagnon (2003 : 26) soutiennent que «la négligence subie et la carence affective dont souffrent plusieurs jeunes expliqueraient en bonne partie les multi-problématiques vécues par les adolescents». Ces divers problèmes que présentent les adolescents conduisent parfois à leur retrait du milieu familial et à leur placement dans un milieu substitut.

### **1.5.3 Les adolescents placés**

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2005, près de 12 000 adolescents de 12 à 18 ans ont séjourné dans les diverses ressources d'accueil au Québec (Ministère de la santé et des services sociaux, 2005). Sur l'ensemble des enfants et des adolescents hébergés au Québec au cours de cette période, 56,7% sont des garçons et 43,3% sont des filles. Plusieurs des adolescents placés ont séjourné à un moment ou à un autre de leur parcours de placement dans une ressource de réadaptation, c'est-à-dire principalement un centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation (CRJDA) ou un foyer de groupe (FG). En effet, les adolescents sont davantage placés en internat (CRJDA et FG) qu'en famille d'accueil (Berrick *et al.*, 1993 cités dans le rapport du Groupe provincial de réflexion sur le placement, 2002; Leblanc, 1995). Selon l'analyse des données clientèles du Centre jeunesse de Montréal (CJM) de l'année 2002, effectuée par Gaudet et Chagnon (2003), la majorité des adolescents de 12 à 17 ans référés au CJM sont suivis en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Plus de la moitié de ces adolescents demeurent dans leur milieu familial (56%) alors qu'un peu plus du quart d'entre eux sont placés en milieu institutionnel (26%). Seulement 15% de ces jeunes vivent en famille d'accueil.

De plus, Gaudet et Chagnon (2003) ont analysé un échantillon plus spécifique de l'Étude d'incidence québécoise (ÉIQ) composé de jeunes de 12 à 17 ans du Centre jeunesse de Montréal. Selon eux, ces données montrent que la majorité des signalements retenus chez les adolescents concernent des problèmes de comportement et plus spécifiquement des problèmes relationnels avec les parents. Seulement 15% des signalements chez les 12-17 ans se réfèrent à de la négligence comparativement à 50% pour l'ensemble des groupes d'âge. Par conséquent, l'incidence des problèmes de comportement semble plus élevée chez les adolescents et cette problématique globale représenterait le principal motif de placement des adolescents.

Par ailleurs, plusieurs auteurs reconnaissent que les difficultés des adolescents placés s'aggravent depuis quelques années (Comité sur la réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans, 1999; Charles et Nelson, 2000; Leblanc, 1995; Gaudet et Chagnon, 2003; Pauzé *et al.*, 2004). Selon le Comité sur la réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans (1999 : 9), alors qu'avant certains problèmes se retrouvaient seulement chez une minorité des jeunes référés en ressource de réadaptation, maintenant les intervenants disent retrouver les problèmes suivants «chez une majorité des jeunes qui sont référés en internat» : troubles graves de la personnalité, comportements antisociaux, toxicomanie, idées suicidaires, carences affectives profondes». Le Comité précise:

On rencontre de plus en plus de jeunes à toutes fins «abandonnés» par des parents qui «ne veulent plus rien savoir» ou plus simplement, sont dépassés par la situation. Les intervenants ont donc la très nette conviction que la situation des jeunes qui séjournent actuellement dans les internats s'est inversée par rapport à ce qu'elle était il y a à peine quelques années : c'est maintenant une majorité de jeunes qui présentent des ensembles plus complexes de problèmes plus sévères. (p. 9)

Le constat de l'aggravation des problèmes chez les adolescents placés en ressources de réadaptation et du délaissement de ces derniers par leurs parents a également été fait par les membres du Groupe de travail sur les adolescents abandonnés (Forum abandon, 1997, cité dans Marcotte, Drapeau, Beaudoin, 2001). Ceux-ci estiment que près de 50% des jeunes hébergés dans les unités de réadaptation où ils travaillent sont abandonnés ou à risque de l'être. D'où l'importance de tenter de mobiliser davantage les parents de ces adolescents et de bâtir un réseau autour de ces jeunes.

#### **1.5.4 Les adolescents et la réunification familiale**

*L'adolescent est le reflet de ce qu'il vit dans sa famille.*  
- Cloutier et al. (1994 : 118).

Les adolescents placés représentent une clientèle particulière dans le champ de la réunification familiale. Selon Barth (1996), réunifier les adolescents avec leur famille est difficile à réaliser.

Effectivement, tel que discuté précédemment, l'adolescent traverse une période où il est appelé à se bâtir une identité à l'extérieur de son milieu familial, à se construire son propre univers social. La «construction de l'autonomie individuelle» caractérise donc cette période de vie (Maunaye, 2000). La période adolescente se caractérise également par diverses transitions dont celles d'entrer sur le marché du travail, la formation de relations amoureuses, la sortie de l'école secondaire et parfois, la «décohabitation familiale» (Maunaye, 2000). Or, pour les adolescents placés, ces tâches de développement ne se présentent pas aussi naturellement. Elles peuvent être compromises puisqu'ils font face à une situation supplémentaire d'adversité. Leur situation de placement complexifie leur développement. Par exemple, l'entrée sur le marché du travail, les relations amoureuses et la fréquentation scolaire peuvent être affectés par le placement de l'adolescent dans une ressource parfois éloignée de sa communauté d'origine et parfois sans possibilité de sortir de cette ressource.

De plus, la «décohabitation familiale» survient généralement brusquement, souvent sans planification, ni préparation et sans un véritable désir de l'adolescent de quitter le nid familial. En dehors de sa famille, l'adolescent placé est plutôt appelé à s'adapter à un nouveau milieu de vie qu'il n'a pas choisi, à s'adapter à la vie de groupe avec des personnes qu'il ne connaît pas et à redéfinir entre autres, la relation qu'il entretient avec sa famille. L'incertitude par rapport à son devenir peut s'ajouter à toutes les autres sources de stress présentes durant la période adolescente.

D'une part, les inconforts vécus par l'adolescent durant son placement sont susceptibles de se traduire par des comportements qui peuvent nuire à sa relation avec sa famille. À titre d'exemple, l'adolescent qui adopte des comportements de fugue ou qui s'oppose

aux règlements familiaux lors de ses sorties dans sa famille. D'autre part, les parents d'un adolescent placé peuvent se montrer ambivalents face à son retour dans le milieu familial, en raison notamment de ses conduites problématiques. La relation entre l'adolescent placé et sa famille pose très certainement en elle-même des défis; considérant que celle-ci s'avère parfois même difficile chez les adolescents non placés. Comme le mentionnent Cloutier *et al.* (1994 : 119), « la qualité relationnelle dans la famille ressort comme un déterminant puissant, sinon le plus puissant, de la qualité de vie personnelle et sociale des adolescents ».

À la lueur de ces constats, les adolescents représentent une population plus susceptible de ne pas retourner vivre dans leur milieu familial d'origine à la fin du placement ou encore, de vivre un échec de la réunification familiale. Thomlison *et al.* (1996) mentionnent que la permanence est difficile à atteindre dans le cas des adolescents. Ces auteurs soutiennent que les adolescents entrent et réentrent souvent dans leur système familial et que ce pattern peut être compris comme un processus de recherche d'indépendance.

La recension des écrits révèle qu'il existe peu de recherches ayant porté spécifiquement sur la réunification familiale des adolescents placés. Les recherches recensées portent essentiellement sur les adolescents placés qui quittent les soins substituts vers la vie autonome (Aldgate, 1994; Barth, 1990; Biehal *et al.*, 1994; Biehal et Wade, 1996; Courtney et Barth, 1996; Courtney, Piliavin, Grogan-Kaylor et Nesmith, 2001; Hahn, 1994; Iglehart, 1994; McMillen et Tucker, 1999; Nadeau, 2000; Scannapieco et Schagrín, 1995). Ces chercheurs sont tous préoccupés par le sort de ces adolescents. Cette préoccupation se conjugue aux résultats d'études qui ont démontré qu'une majorité des adolescents placés ne se réunifient pas à la sortie des soins substituts mais quittent plutôt vers la vie autonome. Entre autres, une étude de Fanshel et Shinn (1989) établit que 20% des adolescents vivent une réunification avec leur famille à la fin du placement alors que 55% des adolescents s'émancipent. Scannapieco et Schagrín (1995) et Biehal et Wade (1996) soutiennent que les probabilités pour les adolescents de se réunifier avec leur famille, soit de retourner vivre dans leur milieu familial à la sortie des soins substituts, sont très faibles.

Les études démontrent que ces « *care leavers* » sont souvent mal préparés à la sortie des soins substituts et deviennent une population à risque élevé d'itinérance (Aldgate, 1994; Barden, 1991 cité dans Hahn, 1994; Barth, 1990; Iglehart, 1994; Penzerro, 2003). Ces adolescents sont propulsés dans la vie adulte à un âge souvent plus jeune que la majorité des autres jeunes de leur âge non placés. D'ailleurs, tel que déjà discuté, cette transition de vie chez les adolescents de la population générale est de plus en plus retardée (Conseil de la famille et de l'enfance, 2002; Gauthier, 2000; Maunaye, 2000). De plus, selon Collins (2001) :

For most people, families of origin provide instrumental and emotional social support through childhood, adolescence, and often, long into adulthood. Youths in substitute care typically have lacked the advantages that come from having strong family support systems and stable community ties. (p. 289)

Il y a donc une nécessité de fournir aux adolescents placés un réseau de soutien solide et durable et de bien planifier la sortie des soins substituts.

Par ailleurs, contrairement aux études qui démontrent que peu d'adolescents se réunifient avec leur famille, un résultat étonnant de l'étude de Courtney et Barth (1996) révèle que quatre adolescents sur cinq retournent vivre avec leur famille d'origine à la fin du placement. De plus, les adolescents qui fuguent ou s'émancipent à la fin de leur placement, retourneraient tôt ou tard vers leur famille d'origine. Charles et Nelson (2000) soutiennent, quant à eux, que plus de la moitié des adolescents retourneront vivre dans leur milieu familial à la fin du placement. Pour ces auteurs, les adolescents placés semblent avoir des besoins très spécifiques qu'il faut identifier et auxquels il faut répondre de façon adaptée, en tenant compte de leur processus unique de développement.

Or, selon eux, la tâche n'est pas simple. Dans un document du Centre de ressource national pour le développement des jeunes de l'Université de l'Oklahoma, ils tentent de définir ce que signifie la permanence chez les adolescents placés et reconnaissent l'importance de les aider à développer des « *life long connections* » (Charles et Nelson, 2000). Selon eux, même avec une préparation et une bonne formation sur les habiletés de vie à la sortie des soins substituts, ces adolescents ont besoin d'un réseau de soutien familial qui va leur permettre de maintenir des relations à vie. L'importance du



soutien familial chez les adolescents de la population générale, tout comme chez les adolescents placés ne doit pas être minimisée, surtout pour ces derniers, au moment critique de quitter le milieu d'accueil.

À ce sujet, une étude de Royer (2006) portant sur les valeurs des adolescents, démontre que la famille représente l'une des valeurs les plus importantes pour les adolescents. Auparavant, ce même constat avait été fait dans l'étude de Cloutier *et al.* (1994) et souligné par le Conseil de la famille et de l'enfance (2002 : 45) dans les propos suivants : «Ces dernières années, toutes les études et les enquêtes montrent que les jeunes croient à la famille et souhaitent un jour fonder la leur». Pour les adolescents interrogés par Royer (2006) dans son étude, la famille est considérée comme «un lieu de soutien sur à peu près tous les plans», comme un «lieu d'entraide et de solidarité», un «lieu de reproduction», un «lieu d'éducation et de transmission de valeurs», comme un «refuge», «un port d'attache (un endroit où il revient tout le temps)». Évidemment, certains adolescents interrogés n'accordent pas une importance aussi marquée à la famille. Selon Royer (2006 :10), ces jeunes sont ceux «qui ont vécu un peu à l'écart de leur famille ou avec un seul parent, dans une famille qu'ils disent «instable» ou «éclatée» ou avec qui ils n'arrivaient pas à s'entendre ou à cohabiter». Néanmoins, ces adolescents dont les besoins ne sont pas satisfaits au sein de leur propre famille vont jusqu'à établir des relations avec une «famille empruntée», notamment la famille du conjoint(e) ou vont se définir des nouvelles relations familiales par exemple, avec des amis considérés comme un frère ou une sœur (Royer, 2006).

Partant de là, c'est dans la reconnaissance de l'importance de la famille pour les adolescents et de l'établissement d'un réseau de soutien pour ces derniers que le processus de réunification familiale prend tout son sens. Le maintien des liens et les contacts réguliers entre l'adolescent placé et sa famille peuvent permettre d'établir une forme de soutien qui facilitera son retour dans le milieu familial ou qui se perpétuera lorsque le jeune s'émancipera des soins d'accueil. Des études ont démontré que les jeunes placés qui ont des contacts avec leurs parents d'origine pendant le placement ont de meilleurs résultats à la sortie et à l'âge adulte que les jeunes qui ne maintiennent pas de contacts (Courtney et Barth, 1996; Fanshel et Shinn, 1989; Festinger, 1983; Iglehart, 1994). Pour Royer (2006 : 13), «au-delà de son rôle dans la reproduction des individus, la famille joue un rôle de soutien identitaire». La famille constitue donc une

ressource primordiale pour éviter que l'adolescent en transition se retrouve sans réseau de soutien.

À la lumière de ces constats, la pertinence de connaître les caractéristiques des adolescents placés, de leur famille et des circonstances de leur sortie des soins substituts, entre autres de la réunification familiale apparaît de plus en plus évidente. Ces connaissances permettraient de mieux préparer les adolescents à la sortie des soins substituts et de les orienter vers le milieu de vie le plus approprié.

## **CHAPITRE 2 : La réunification familiale : état des connaissances**

Le présent chapitre recense les principales études qui se sont attardées à la réunification familiale. Tout d'abord, les travaux ayant pour objet d'étude les facteurs associés à la réunification ainsi que celles s'étant penchées sur les facteurs de succès ou d'échec de la réunification familiale sont abordés. Par la suite, quelques programmes de réunification familiale sont présentés, notamment ceux qui ont fait l'objet d'une évaluation. Ces programmes permettent de mieux comprendre les éléments à considérer dans une pratique visant la réunification familiale.

### **2.1 La réunification familiale sous observation**

Depuis le début des années 1990, les travaux de recherche ayant comme objet d'étude la réunification familiale se sont multipliés. Auparavant, les chercheurs s'intéressaient davantage au placement de l'enfant et très peu à son retour dans le milieu familial à la fin du placement, en d'autres mots, à sa sortie des soins d'accueil. Quelques études de grande envergure, notamment celles de Maas et Engler (1959), de Jenkins (1969) et de Fanshel et Shinn (1978) se sont penchées sur l'expérience du placement, particulièrement au plan de la durée du placement. Avec une préoccupation grandissante pour les effets du placement à long terme et la définition de projet de vie permanent pour les enfants placés, ces études ont inspiré plusieurs travaux de recherche subséquents. Elles marquent un tournant dans l'étude du placement. Dorénavant, l'objet d'étude n'est plus uniquement la séparation et ses effets sur l'enfant mais plutôt l'expérience du placement en terme de continuum, de l'entrée en soins substituts à la sortie et même au-delà de celle-ci.

Les années 1980 voient apparaître une plus grande préoccupation pour le retour des enfants dans leur milieu familial d'origine à la fin du placement. Aux Etats-Unis, l'entrée en vigueur de l'*Adoption Assistance and Child Welfare Act* (P.L. 96-272) en 1980, enjoignant les services de bien-être à l'enfance de faire des «efforts raisonnables» pour réunifier les enfants placés avec leur famille, a attiré l'attention des chercheurs américains sur le phénomène de la réunification familiale. Depuis, ce dernier a fait

l'objet de plusieurs observations scientifiques. Alors que certains chercheurs se penchent sur les facteurs associés directement à la réunification familiale, d'autres s'intéressent aux facteurs associés au temps que cela prend pour que la réunification familiale se produise. Ces derniers utilisent l'analyse de survie pour étudier, à travers l'expérience de placement, les facteurs qui font qu'un enfant demeure placé plus longtemps qu'un autre avant son retour dans le milieu familial d'origine. Ces études ressemblent de très près aux études sur les facteurs associés avec la durée de placement mais avec une cohorte d'enfants uniquement réunifiés à la fin du placement.

Par ailleurs, des chercheurs ont élargi leur intérêt pour la réunification familiale en s'attardant aux autres portes de sortie empruntées par les jeunes à la fin du placement. Ainsi, ils ont étudié les facteurs associés aux portes de sortie ou modes de sortie à la fin du placement, incluant la réunification familiale, l'adoption, la prison, la rue, une ressource psychiatrique, le départ vers la vie autonome, etc. Ces travaux de recherche reconnaissent que la fin du placement ne signifie plus seulement le retour du jeune dans son milieu familial mais d'autres options. Ils reconnaissent également qu'il est primordial de mieux comprendre les différents modes de sortie des jeunes à la fin du placement afin de mieux préparer cette dernière dans les cas de sortie positive ou de l'éviter dans les cas de sortie dramatique.

Dans le domaine de la réunification familiale, des chercheurs s'intéressent également aux facteurs associés au succès ou à l'échec de la réunification familiale. Contrairement aux autres types d'études mentionnées précédemment, celles-ci ne situent pas l'objet d'étude à la fin du placement mais plutôt au moment du remplacement du jeune dans les soins substituts, suite à l'échec d'une réunification familiale. En d'autres termes, ils s'intéressent aux enfants et aux jeunes qui ont connu un placement, une réunification familiale et un nouveau placement suite à celle-ci. Ce type d'étude permet de comprendre les facteurs qui font qu'un enfant retournera dans son milieu familial pour y rester versus l'enfant qui verra son retour dans le milieu familial se solder par un échec et une réintégration des soins d'accueil. Cet intérêt pour les facteurs de succès et d'échec de la réunification familiale s'est renforcé avec le mouvement du *permanency planning* qui promeut la stabilité et la continuité des soins pour tous les enfants. Pour ces chercheurs, la connaissance de ces facteurs permet de prévenir le mouvement de va-et-vient d'un enfant entre son milieu familial et les milieux d'accueil. Ces allers-

retours des enfants dans les soins substituts peuvent s'avérer dommageables à leur développement sain. Par conséquent, la prédiction de la réussite de la réunification familiale ou de son échec permet de réduire les chances qu'un enfant ne se retrouve entre deux chaises, c'est-à-dire sans projet de vie précis entre chez lui et le milieu d'accueil.

Le tableau ci-dessous présente les principales études, de méthodologie quantitative, menées dans le champ de la réunification familiale, en fonction des différents types d'études discutés ci-haut. Il est important de préciser que certaines de ces études ont une méthodologie mixte (Frame, Berrick et Brodowski, 2000; Hess, Folaron et Jefferson, 1992; Terling, 1999), combinant un volet quantitatif et qualitatif mais celles-ci ont davantage fait valoir leur démarche quantitative.

**Tableau 2.1 : Les études recensées dans le domaine de la réunification familiale ayant une méthodologie quantitative.**

<i>Types d'études</i>	<i>Études recensées avec méthodologie quantitative</i>
<b>Facteurs associés à la réunification familiale</b>	Aragon, 2004; Barth et Berry, 1987; Blanchard, 1999; Bullock, Gooch et Little, 1998; Coleman, 1999; Courtney, 1992; Courtney, McMurtry et Zinn, 2004 ; Davis, Landsverk, Newton et Ganger, 1996; Farmer, 1996; Greenwald, 1998; Hess et Folaron, 1991; Hoffman et Rosenheck, 2001; Landsverk, Davis, Ganger, Newton et Johnson, 1996; Lawder, Poulin et Andrews, 1986; Leathers, 2002; McMurtry et Lie, 1992; Nugent, Carpenter, Parks, 1993; Tam et Ho, 1996; Teare, Furst, Peterson et Authier, 1992 ; Teare, 1995 ; Thompson, Kost et Pollio, 2003 ; Thompson, Safyer & Pollio, 2001; Wolfe, 1995.
<b>Facteurs associés au temps que ça prend pour se réunifier</b>	Courtney, 1994; Davis, Landsverk et Newton, 1997; Delfabbro, Barber et Cooper, 2003; Fernandez, 1999; Goerge, 1990; Harris et Courtney, 2003; Lu, Landsverk, Ellis-Macleod, Newton, Ganger et Johnson, 2004; Smith, 2003a; Wells et Guo, 1999, 2004.
<b>Facteurs associés au succès ou à l'échec de la réunification familiale</b>	Bullock, Gooch et Little, 1998; Courtney, 1995; Coleman-Smith, 1991; Festinger, 1996; Frame, Berrick et Brodowski, 2000; Hess, Folaron et Jefferson, 1992; Jones, 1998; Simard, Vachon et Moisan, 1991, 1993 ; Teare, Becker-Wilson et Larzelere, 2001; Terling, 1998, 1999; Turner, 1984; Wells et Guo, 1999.
<b>Facteurs associés au statut à la sortie (ou les modes de sortie)</b>	Courtney et Barth, 1996; Courtney et Wong, 1996; Fanshel et Shinn, 1978; Fanshel, Finch et Grundy, 1989; Lawder, Poulin et Andrews, 1986; Thomlison, 1992.
<b>Facteurs associés à la durée de placement</b>	Benedict et White, 1991; Chen, 2000; Glisson, Bailey et Post, 2000; Jenkins, 1969; Maas et Engler, 1959; Milner, 1987; Seaberg et Tolley, 1986; Smith, 2003b.

Outre ces études de méthodologie quantitative, quelques études de méthodologie qualitative portent sur l'expérience de la réunification familiale. Ces études visent entre autres à déterminer les facteurs contribuant à la réunification familiale mais particulièrement, les obstacles ou les barrières à la réunification familiale (Cordero, 2004; Kauffman, 1996; Smith, 1999). Certaines études se sont intéressées à la réunification familiale selon la perception des parents (Marcenko et Striepe, 1997; Simard et Vachon, 1990). Ces études de méthodologie qualitative cherchent à mieux comprendre comment se vit la réunification familiale, en se centrant sur l'expérience des personnes impliquées. Toutefois, aucune étude recensée ne s'est attardée aux points de vue des enfants et des adolescents sur l'expérience de la réunification familiale.

Enfin, d'autres études importantes n'ont pas abordé directement la réunification familiale mais se sont plutôt intéressées à des objets d'étude déjà reconnus par de nombreux chercheurs comme des facteurs importants de la réunification familiale. Ces études ont porté sur le maintien des liens entre l'enfant placé et sa famille (Milham, Bullock, Hosie et Haak, 1986; Poirier, 2000) sur les contacts parent(s)-enfant durant le placement (Delfabbro, Barber et Cooper, 2002) et sur les visites parentales au cours du placement (Proch et Howard, 1986). Ces travaux de recherche abordent donc indirectement la réunification familiale et s'avèrent extrêmement pertinents au moment de discuter celle-ci.

La section qui suit présente les principaux résultats des études recensées. Afin d'éviter d'alourdir la présentation des résultats de ces études ainsi que leurs redondances, toutes les études sont présentées et discutées sous le chapeau des facteurs associés à la réunification familiale. En dépit des différents types d'études, les résultats des travaux de recherche recensés représentent des informations sur les facteurs associés à la réunification familiale et fournissent, en lien direct ou indirect, de nouvelles connaissances à ce sujet.

### **2.1.1 Les facteurs associés à la réunification familiale.**

L'étude des facteurs associés à la réunification familiale permet d'avoir un meilleur portrait des enfants qui ont davantage de chances d'être réunifiés avec leur famille à la

fin du placement. Jusqu'à maintenant, les recherches ont démontré que plusieurs facteurs personnels, familiaux, environnementaux et contextuels, c'est-à-dire en lien avec la situation de placement, sont associés à la réunification familiale et à son succès ou à son échec. Simard et Vachon (1987) soutiennent que quatre types de facteurs influencent le processus de réunification familiale : 1) les caractéristiques des enfants; 2) les caractéristiques des familles; 3) l'expérience du placement; 4) les activités de l'intervenant et les ressources dans la communauté.

À partir de ce constat et des études recensées, il est possible de dégager cinq grandes catégories de facteurs associés à la réunification familiale des enfants placés et à son succès ou à son échec. Ces catégories sont également celles retenues pour l'étude des facteurs de la présente recherche. Elles sont les suivantes :

1. Les facteurs liés à l'enfant
2. Les facteurs liés aux parents
3. Les facteurs liés à la famille et à l'environnement
4. Les facteurs liés à l'intervention
5. Les facteurs liés à l'histoire et aux conditions de placement

En reprenant chacune de ces catégories, voici ce que disent essentiellement les études à propos de ces divers types de facteurs.

#### **2.1.1.1 Les facteurs liés à l'enfant**

Les principaux facteurs en lien avec l'enfant discutés dans la littérature scientifique sont essentiellement des caractéristiques d'ordre sociodémographique, telles que : son sexe, son âge et son origine ethnoculturelle. Quelques études ont également porté une attention particulière aux problèmes de comportement et de santé.

La plupart des études qui se sont attardées au sexe de l'enfant rapportent que cette variable n'est pas significativement associée à la réunification familiale. Seule l'étude de Harris et Courtney (2003) mentionne que les garçons se réunifient un peu moins que les filles. Par ailleurs, certains travaux de recherche sur la durée du placement arrivent à des conclusions contradictoires quant à l'effet du sexe sur la durée du placement. Notamment, Fernandez (1999) a trouvé que les filles demeurent placées 2,4 fois plus

longtemps que les garçons; alors que les résultats de l'étude de Chen (2000) révèlent que ce sont plutôt les garçons qui demeurent plus longtemps placés. Les résultats de Harris et Courtney (2003) vont dans le même sens que ceux de Chen (2000). Par conséquent, les garçons sembleraient légèrement désavantagés par rapport aux filles quand vient le moment de retourner vivre dans leur milieu familial, ce qui les amènent à rester en placement plus longtemps. Cependant, puisque peu d'études n'abordent le sexe, il est possible de penser que cette variable à elle seule, n'a pas beaucoup d'influence sur l'issue du placement. À en croire les résultats des différentes études, au plan des caractéristiques sociodémographiques de l'enfant, son âge voire son origine ethnoculturelle semblent avoir une influence plus marquée.

Plusieurs études ont démontré que l'âge de l'enfant est un facteur qui peut influencer la durée du placement (Chen, 2000; Fanshel et Shinn, 1978; Smith, 2003), tout comme la réunification familiale (Barth *et al.*, 1994; Courtney, 1994; Fanshel et Shinn, 1978; Goerge, 1990; Greenwald, 1998; Harris et Courtney, 2003; Landsverk *et al.*, 1996; Millham *et al.*, 1986; Thompson *et al.*, 2001; Wells et Guo, 1999, 2004) et l'échec de cette dernière (Courtney, 1995; Frame *et al.*, 2000; Simard *et al.*, 1991; Wells et Guo, 1999). Pour Fanshel et Shinn (1978), l'âge au moment du placement est un facteur prédictif de la sortie; de telle sorte qu'un enfant placé avant l'âge de 10 ans a plus de chance de voir son placement durer plus longtemps qu'un enfant placé entre l'âge de 10 et 13 ans ou entre 14 et 18 ans. Les résultats des travaux d'autres chercheurs ont démontré que l'âge de l'enfant peut affecter ses chances de réunification familiale.

Toutefois, les études à ce sujet ne font pas consensus. Alors que les résultats de certaines études démontrent que les bébés et les très jeunes enfants ont moins de chance de se réunifier avec leur famille ou encore, se réunifient à un taux plus lent que les enfants des autres groupes d'âge (Barth *et al.*, 1994; Courtney, 1994; Harris et Courtney, 2003); d'autres études rapportent que ce sont plutôt les adolescents ou du moins, les enfants plus vieux qui ont moins de chances de réunification familiale ou qui se réunifient à un taux plus lent (Greenwald, 1998; Harris et Courtney, 2003; Landsverk *et al.*, 1996; Thompson *et al.*, 2001; Wells et Guo, 2004). Ces résultats semblent à première vue contradictoires. Or, les travaux de Courtney (1995), de Goerge (1990), de Harris et Courtney (2003) et de Wells et Guo (2004) semblent démontrer que le groupe d'âge où les chances de réunification familiale sont accrues, où la vitesse de



réunification familiale est la plus rapide et où le taux d'échec de la réunification familiale est moindre se situe chez les enfants de 4 à 12 ans. En somme, ces résultats laissent croire que ce sont soit les enfants en très bas âge, soit les adolescents qui voient leurs chances de réunification familiale diminuer. Seuls les résultats des travaux de Milham *et al.* (1986) qui indiquent que les enfants de moins de 5 ans se réunifient plus rapidement ne vont pas dans le même sens.

Les adolescents placés semblent donc une population à risque plus élevé de demeurer longtemps en placement ou de devoir quitter les soins substituts en empruntant une autre porte de sortie que le retour dans leur milieu familial d'origine. À l'instar de certains chercheurs, il faut reconnaître que le facteur âge à lui seul ne semble pas avoir un effet sur la réunification familiale. En d'autres termes, il est possible de croire, par exemple, que la durée du placement combinée à l'âge de l'enfant affecte les chances de réunification familiale (Fanshel et Shinn, 1978; Goerge, 1990). Ainsi, un adolescent qui a passé une partie importante de son enfance et même de son adolescence en placement a, de façon évidente, moins de chance de se réunifier avec sa famille d'origine. D'autre part, pour Fanshel et Shinn (1978), en plus de l'âge, la race représente un facteur prédictif de la sortie des soins substituts.

En ce sens, Glisson *et al.* (2000) ont établi que les enfants des minorités ont moins de chance de quitter leur milieu de placement avant l'âge limite. Plusieurs études arrivent à une conclusion similaire, soit que les enfants d'autre origine ethnoculturelle, principalement les enfants africains-américains, ont moins de chance de réunification familiale, se réunifient plus lentement ou vivent un remplacement suite à la réunification familiale (Courtney, 1995; Davis *et al.*, 1997; Delfabbro *et al.*, 2003; Fanshel et Shinn, 1978; Fernandez, 1999; Harris et Courtney, 2003; Lu *et al.*, 2004; McMurtry et Lie, 1992; Smith, 2003; Terling, 1999; Thompson *et al.*, 2001; Wells et Guo, 1999). Cependant, étant donné que la majorité de ces travaux de recherche sont américains, c'est le fait d'être africain-américain bien plus que le fait d'appartenir à une minorité ethnoculturelle qui semble être associé à la réunification familiale. À cet effet, Courtney (1994) a établi que les enfants africains-américains ont moins de chance de se réunifier que les enfants latinos ou caucasiens. Dans une autre étude de Courtney sur l'interaction entre l'origine ethnoculturelle, la structure familiale et le temps que ça prend pour se réunifier, il est rapporté que l'origine ethnoculturelle produit différents effets sur la réunification, selon

qu'il s'agit d'un enfant de familles biparentale ou monoparentale (Harris et Courtney, 2003). Plus spécifiquement, dans les familles monoparentales, être africain-américain est associé avec un désavantage significatif quant aux probabilités de réunification familiale. Dans les familles biparentales, être hispanique confère un avantage significatif quant à la vitesse de réunification comparé aux enfants africains-américains ou caucasiens. Ces résultats font dire à ces chercheurs que l'association entre l'origine ethnoculturelle et la réunification familiale ne peut être comprise adéquatement sans tenir compte de la structure familiale.

En résumé, les études américaines n'établissent pas clairement l'association entre l'origine ethnoculturelle et la réunification familiale. Les résultats de recherche démontrent plutôt que c'est le fait d'être africain-américain qui est associé à la réunification familiale. Par conséquent, cela ne donne que très peu d'indications sur l'effet réel de l'origine ethnoculturelle sur la réunification familiale. Malgré que deux études menées en Australie ont déterminé que les enfants aborigènes ont moins de chances de réunification familiale (Delfabbro *et al.*, 2003; Fernandez, 1999), il est difficile de conclure sur le véritable effet de l'origine ethnoculturelle sur la réunification familiale.

Outre les caractéristiques sociodémographiques discutées précédemment, les résultats des divers travaux de recherche ont fait ressortir le rôle des problèmes de comportement du jeune et de ses problèmes de santé dans le processus de réunification familiale. Lawder et ses collègues (1986) ont établi que le nombre de problèmes de comportement que présente un jeune constitue un facteur prédictif de la réunification familiale. Turner (1984) soutient même que le nombre de problèmes présentés par un jeune est le plus important facteur de prédiction de l'échec de la réunification familiale. La présence de problèmes de comportement ou de fonctionnement, par exemple les difficultés avec les pairs, les problèmes d'abus de drogue et/ ou d'alcool, les difficultés scolaires et/ou d'apprentissage, d'agressivité, etc. semble avoir, selon les résultats de plusieurs études, un effet sur les probabilités de réunification familiale de l'enfant (Bullock *et al.*, 1998; Courtney *et al.*, 2004; Landsverk *et al.*, 1996; Lawder *et al.*, 1986; McMurtry et Lie, 1992; Thompson *et al.*, 2001) ou encore sur l'échec de celle-ci (Goerge, 1990; Jones, 1998; Simard et Vachon, 1990; Simard *et al.*, 1991; Teare *et al.*, 2001; Turner, 1984). Pour Fraser *et al.* (1996), les

problèmes de comportement sont un obstacle important à la réunification de l'enfant avec sa famille à la fin du placement.

Parmi tous les travaux de recherche ayant trouvé une association entre les problèmes de comportement ou de fonctionnement du jeune et la réunification familiale, un consensus semble établi sur la direction de cette association. Ainsi, la présence de ces difficultés nuit au processus de réunification familiale, soit en diminuant les chances que le jeune retourne vivre dans son milieu familial à la fin du placement, soit en contribuant à l'échec de ce retour. Toutefois, les différentes définitions de ce que constitue les problèmes de comportement ne permettent pas de saisir complètement l'influence réelle de ce facteur sur la réunification familiale. De plus, il est quasi-impossible de recenser tous les problèmes de comportement pris en compte dans chacune des études et les différences entre chacune d'elles. Par exemple, Bullock *et al.* (1998) et Thompson *et al.* (2001) incluent dans leurs études, les conduites délinquantes telles que le vol, le trafic de drogue et la prostitution. Pour leur part, Courtney *et al.* (2004) et Landsverk *et al.* (1996) parlent de problèmes de fonctionnement ou du fonctionnement psychosocial du jeune. En conséquence, il est difficile de connaître ce qui représente une barrière à la réunification. Est-ce le cumul des problèmes présents chez un enfant qui diminue ses chances de réunification familiale ou est-ce la nature de ces problèmes?

D'autre part, peu d'études ont discuté des problèmes de santé physique des enfants. Pourtant, les enfants qui sont placés présenteraient un taux élevé de problèmes de santé (Taussig, Clyman et Landsverk, 2001). De plus, les enfants avec des problèmes de santé, de santé mentale et/ou des handicaps ont une durée de placement plus longue (Benedict et White, 1991; Glisson *et al.*, 2000). Dans deux de ses études, Courtney (1994, 1995) a établi que la présence de problèmes de santé physique chez un enfant placé réduit la vitesse à laquelle la réunification familiale prend place. La présence de tels problèmes mène également plus rapidement à l'échec de la réunification familiale, donc au remplacement de l'enfant. Les résultats de l'étude de Wells et Guo (1999) vont dans le même sens, en révélant que les enfants en mauvaise santé se réunifient à un taux plus lent que leurs congénères en bonne santé. De leur côté, McMurtry et Lie (1992) rapportent qu'un enfant placé en raison de ses problèmes de comportement ou d'un handicap a moins de chances de retourner vivre dans son milieu familial à la fin du placement.

Partant de là, il est possible d'émettre l'hypothèse suivante : si c'est le cumul des problèmes qui a un effet sur le processus de réunification familiale, la combinaison de problèmes de comportement et de problèmes de santé chez un enfant placé amenuise grandement les chances de ce dernier de réintégrer, un jour, son foyer familial d'origine.

### **2.1.1.2 Les facteurs liés aux parents**

Des études ont fait ressortir que certains facteurs liés aux parents influencent la réunification familiale. Notamment l'âge des parents aurait un effet sur la réunification familiale (Davis *et al.*, 1997; Greenwald, 1998; Lawder *et al.*, 1986). Ainsi, les résultats des travaux de Davis *et al.* (1997) et ceux de Greenwald (1998) démontrent que les enfants de parents plus jeunes ont de meilleures chances de réunification familiale. Contrairement, Lawder *et al.* (1986) soutiennent que les enfants qui ont des parents adolescents au moment du placement ont des probabilités plus faibles de réunification familiale. Pour ces chercheurs, le fait d'avoir des parents adolescents est un facteur prédictif de la non réunification familiale. Peu d'études ont établi que l'âge des parents exerçait un effet sur la réunification familiale alors il est difficile de bien comprendre l'association entre ces deux variables. De plus, l'âge des parents à lui seul ne permet pas de prédire la réunification familiale (Lawder *et al.*, 1986).

Les divers problèmes que présentent les parents joueraient un plus grand rôle dans le processus de réunification familiale des enfants placés. Plusieurs études ont reconnu que les problèmes des parents font entrave à la réunification familiale mais surtout contribuent grandement à l'échec de celle-ci et au remplacement de l'enfant (Aragon, 2004; Blanchard, 1999; Festinger, 1996; Frame *et al.*, 2000; Hess *et al.*, 1992; Hoffman et Rosenheck, 2001; Jones, 1998; Lawder *et al.*, 1986; Marcenko et Striepe, 1997; Simard et Vachon, 1990; Simard *et al.*, 1991; Smith, 1999; 2003; Teare *et al.*, 1992; Terling, 1999; Turner, 1984; Wells et Guo, 2004). Outre les problèmes de criminalité, d'itinérance et de santé mentale, les problèmes d'abus de drogue et/ou d'alcool par le parent sont l'un des facteurs qui revient le plus souvent dans la littérature.

Depuis le début des années 2000, on assiste à une recrudescence de la préoccupation des chercheurs pour la problématique de l'abus de drogue en conjonction avec la

réunification familiale (Hohman et Butt, 2001; Maluccio et Ainsworth, 2003; Smith, 1999, 2002, 2003). L'un des derniers écrits du tandem Maluccio et Ainsworth (2003) se préoccupe du défi que représente l'usage de drogue pour la pratique de la réunification familiale. Selon eux, cette préoccupation vient du fait qu'on observe, aux États-Unis, une augmentation du nombre d'enfants placés en raison d'abus ou de négligence mais avec une cooccurrence d'usage de drogue chez les parents. Pour Frame *et al.* (2000), l'abus de substance à lui seul est un facteur prédictif quasi-parfait de l'échec de la réunification familiale. En ce sens, les résultats de l'étude de Jones (1998) démontrent que 68% des enfants qui sont replacés suite à une réunification familiale ont des parents avec des problèmes d'abus de drogue ou d'alcool. Or, Jones (1998) soutient que l'abus de substance n'est pas un facteur aussi important que le statut socioéconomique des parents ou le logement dans la détermination du succès de la réunification familiale. Le statut socioéconomique des parents comme indicateur de pauvreté est un facteur qui a retenu l'attention de certains chercheurs. Ce facteur sera discuté dans la section concernant les facteurs liés à la famille et à l'environnement puisqu'il concerne tous les membres de la famille et qu'il est lié bien souvent aux conditions de logement et parfois, à l'isolement social. Enfin, par rapport à l'abus de drogue ou d'alcool, il importe de mentionner que certaines études ont déterminé que la participation à une cure de désintoxication améliore les chances de l'enfant de retourner vivre dans son milieu familial à la fin du placement (Blanchard, 1999; Smith, 1999, 2003).

Par ailleurs, des travaux de recherche se sont attardés aux habiletés parentales et ont déterminé que de faibles habiletés parentales nuisent au processus de réunification familiale (Blanchard, 1999; Festinger, 1996). Hess et Folaron (1991), qui ont plutôt étudié le concept d'ambivalence parentale, ont établi que l'ambivalence des parents face à leur rôle de père ou mère représente un obstacle à la réunification familiale. Selon ces auteurs, peu d'attention a été accordée à la question de l'ambivalence sur le rôle de parent et la réunification familiale. Pourtant, il s'agit d'un facteur prédictif de la réunification familiale. Les résultats des études qualitatives de Kauffman (1996) et Cordero (2004) vont dans le même sens et soutiennent que l'ambivalence des parents face à la réunification familiale constitue une barrière à celle-ci. Le placement en lui-même peut représenter une manifestation de l'ambivalence des parents à exercer leur rôle de parent à temps plein. Cependant, le soutien social insuffisant et la pauvreté

contribueraient au sentiment d'ambivalence des parents face au retour de leur enfant dans le milieu familial (Hess et Folaron, 1991).

En somme, tout comme pour les facteurs liés à l'enfant, il est possible de croire que ce n'est pas l'influence d'un seul facteur qui agit sur le processus de réunification familiale mais plutôt un ensemble de facteurs. Ainsi, le cumul des problèmes présentés par les parents a probablement plus d'effet sur la réunification familiale que la présence d'un seul problème. À ce sujet, pour Simard *et al.* (1991), les enfants qui sont replacés suite à une réunification familiale rapportent un nombre plus élevé de problèmes parentaux. Dans le même sens, les résultats de l'étude de Teare *et al.* (1992) révèlent que les jeunes non réunifiés rapportent significativement plus de problèmes familiaux.

### **2.1.1.3 Les facteurs liés à la famille et à l'environnement**

À l'instar des facteurs liés aux parents, les facteurs liés à la famille et à l'environnement ont un effet sur le déroulement de la réunification familiale. Jones (1998) mentionne que les facteurs sociaux et environnementaux affectent la réunification familiale de trois façons : ils augmentent le stress dans la famille, stress qui peut accroître les conflits au sein de la famille et diminuer l'efficacité parentale; l'environnement de la famille peut être organisé de telle sorte qu'il y a absence de soutien social et l'isolement au sein duquel la famille se trouve peut affecter sa capacité à faire face au stress; et les familles peuvent manquer de ressources financières pour se procurer des services.

La pauvreté, les problèmes liés au logement et le manque de soutien social sont des facteurs familiaux et environnementaux identifiés dans la littérature scientifique comme étant associés à la réunification familiale. Dans leur étude sur les problèmes de logement chez les clients des services de bien-être à l'enfance, Courtney *et al.* (2004) rapportent que seulement un petit nombre d'études se sont penchées sur cette problématique. Pour ces chercheurs, «les problèmes de logement ont comme corollaires la pauvreté et la menace au bien-être de l'enfant et de sa famille». Selon eux, le problème de logement le plus sérieux se traduit par l'itinérance. À cet effet, les résultats de leur étude ainsi que ceux de Hoffman et Rosenheck (2001) révèlent que les problèmes de logement dont l'itinérance réduisent grandement les chances qu'un enfant retourne vivre auprès de ses parents. Pour leur part, les travaux de Jones (1998)

établissent que l'inadéquation du logement est un facteur de prédiction de l'échec de la réunification familiale et du remplacement de l'enfant. Toutefois, Jones (1998) ne précise pas ce que signifie avoir un logement inadéquat. Dans son étude, Fernandez (1999) se montre plus précise. En effet, elle démontre que les enfants dont les parents vivent dans une ressource d'hébergement communautaire au moment du placement peuvent s'attendre à demeurer 6,28 fois plus longtemps en placement avant de retourner vivre avec leur famille.

Or, au-delà des problèmes de logement, la pauvreté s'inscrit comme un réel obstacle à la réunification familiale. Dans leurs travaux de recherche, Courtney (1994) ainsi que Wells et Guo (1999) arrivent à la conclusion que les enfants dont les parents reçoivent de l'aide sociale expérimentent un retour plus lent dans leur milieu familial d'origine. De plus, une fois réunifiés, ces enfants vivent plus rapidement l'échec de ce retour résultant, à court terme, à une réintégration des soins substituts (Courtney, 1995). D'autre part, Wells et Guo (2004) précisent que les enfants dont la mère subit des coupures d'aide sociale suite au placement de ses enfants, vont retourner vivre avec elle à un rythme beaucoup plus lent. Autrement dit, les enfants dont la mère a un revenu plus élevé d'aide sociale au cours des mois suivant le placement se réunifient plus rapidement que ceux dont la mère a un revenu plus faible. De même, les enfants dont les parents occupent un emploi ont plus de chances de retourner vivre avec eux au terme d'un placement (Thompson *et al.*, 2003) et moins de chances que ce retour se solde par un échec (Jones, 1998).

Thomlison, Malucio et Wright (1996), dans leur écrit, reconnaissent que la pauvreté et les circonstances qui y sont reliées peuvent faire obstacle à la réunification familiale. Pour leur part, Bullock *et al.* (1998) ont trouvé que la pauvreté n'est pas une barrière à la réunification familiale mais est plutôt associée à l'entrée en placement, à la «séparation initiale». Des chercheurs québécois soutiennent que la première caractéristique des familles des enfants placés est la pauvreté (Pauzé *et al.*, 2000). Ceux-ci concluent, suite à la conduite d'une vaste étude sur les soins aux jeunes en difficulté, que «les familles qui reçoivent des services des Centres jeunesse sont pour la plupart confrontées à des conditions socio-économiques difficiles» (Pauzé *et al.*, 2000 :7). Sans contredit, la pauvreté représente un des grands défis des services sociaux et constitue un obstacle non négligeable à la réunification familiale.

La pauvreté s'accompagne souvent d'un réseau social déficient voire d'isolement social et d'un manque de soutien social. À cet effet, tel que mentionné précédemment, Hess et Folaron (1991) soutiennent que la pauvreté et un soutien social insuffisant sont associés à l'ambivalence des parents face à la réunification familiale. Ainsi, les parents qui vivent de telles conditions seraient plus hésitants à reprendre leur enfant dans le milieu familial, probablement en raison des difficultés à répondre adéquatement aux besoins de base de celui-ci. De plus, tel que mentionné par Jones (1998), ces familles vivent un stress important et doivent faire face à des pressions supplémentaires. Les services sociaux sont souvent très limités dans la réponse à apporter aux problèmes de pauvreté, notamment en raison du manque de ressources matérielles à donner à ces familles (Jones, 1998). Par conséquent, celles-ci se retrouvent très souvent sans soutien et isolées. Cet isolement constitue un obstacle au succès de la réunification familiale et au maintien de l'enfant dans son milieu familial suite à une réunification familiale (Terling, 1999). Sans soutien, ces familles voient rarement leurs conditions s'améliorer. Dans l'étude de Marcenko et Striepe (1997), les mères ont rapporté que le soutien des membres de la famille aide à la réunification familiale.

À ce sujet, les résultats de l'étude de Bullock *et al.* (1998) démontrent que la qualité des relations familiales est fortement associée à la réunification familiale. Ainsi, de bonnes relations familiales favorisent le retour de l'enfant dans son milieu familial d'origine. Dans son étude qualitative, Cordero (2004) a déterminé que les difficultés de relations parent(s)-enfant nuisent au processus de réunification familiale. En contrepartie, le maintien de liens positifs entre les parents et l'enfant et entre ce dernier et sa fratrie facilite le processus de réunification familiale (Cordero, 2004). Les résultats de l'étude de Tam et Ho (1996) abondent dans le même sens puisque, selon eux, l'existence des conflits entre l'enfant placé et ses frères et sœurs diminuent ses chances de retourner vivre dans le milieu familial. De plus, l'existence de conflits familiaux au moment de la réunification familiale est associée avec l'échec de cette dernière et le remplacement du jeune (Terling, 1999). Cependant, un enfant qui se voit retirer du milieu familial en raison d'une crise familiale a plus de chance de retourner vivre au sein de celui-ci (Lawder *et al.*, 1986). La crise familiale, contrairement à une situation d'abus sexuel ou de négligence qui perdurent dans le temps, est souvent considérée comme épisodique et se règle généralement suite à une intervention ciblée et à court terme. Néanmoins, la



dynamique du milieu familial au cours de l'absence du jeune demeure un élément à considérer puisque celle-ci peut affecter les chances que l'enfant retourne chez lui (Goerge, 1990). Par ailleurs, en l'absence du jeune, la dynamique familiale voire la composition du milieu familial peut se modifier. En effet, Bullock *et al.* (1998) ont observé dans leur étude que la composition familiale a de forte chance de changer durant l'absence du jeune. Par exemple, un des parents peut faire entrer dans sa vie et dans le foyer familial, un nouveau conjoint. Cela peut avoir un effet sur la réunification familiale. Les travaux de Fernandez (1999) ont démontré que les enfants qui ont un beau-parent ont des taux plus faibles de réunification familiale, surtout si le parent rencontre son nouveau conjoint au cours du placement de son enfant.

La composition familiale est un des facteurs familiaux identifiés dans la littérature comme étant associé à la réunification familiale. Notamment, la structure familiale, surtout les types de famille biparentale ou monoparentale, représente un des facteurs étudiés par certains chercheurs (Courtney, 1994; Davis *et al.*, 1997; Fernandez, 1999; Harris et Courtney, 2003; Jones, 1998; Simard *et al.*, 1991; Wells et Guo, 1999). Les résultats de plusieurs travaux de recherche démontrent que l'enfant qui a une famille biparentale voit ses chances d'être réunié avec celle-ci croître ou encore, d'être réunié plus rapidement que l'enfant dont la famille est monoparentale (Courtney, 1994; Davis *et al.*, 1997; Harris et Courtney, 2003; Wells et Guo, 1999). De plus, selon Jones (1998), les enfants qui réintègrent les soins substituts suite à une réunification familiale, donc qui vivent l'échec de celle-ci, proviennent davantage de famille monoparentale. Par conséquent, le fait d'avoir deux parents qui demeurent ensemble au moment du placement et du retour accroît les chances de réunification familiale et de son succès. Pour Simard *et al.* (1991), la composition familiale au moment du placement n'est pas associée au succès ou à l'échec de la réunification familiale. Cependant, la composition familiale au moment du retour de l'enfant dans son milieu familial joue un rôle dans l'échec de la réunification familiale. De telle sorte qu'un enfant qui réintègre une famille recomposée à la fin du placement a plus de chances de se voir replacé qu'un enfant qui retourne vivre dans une famille monoparentale ou biparentale. La principale raison est que la recomposition de la famille s'est déroulée au cours de l'absence de l'enfant, durant son placement. Ils parlent alors de l'association du «caractère récent de l'organisation familiale» à l'échec de la réunification familiale. Ces conclusions rejoignent celles de Fernandez (1999) discutées précédemment et celles de Bullock *et al.* (1998)

qui soutiennent, eux aussi, que la composition de la famille a de forte chance de changer durant l'absence de l'enfant.

En somme, au plan des facteurs environnementaux, la pauvreté qui se traduit parfois par des problèmes de logement, un manque de soutien social et de l'isolement sont des facteurs qui peuvent entraver le processus de réunification familiale. Quant aux facteurs familiaux, les relations familiales et la composition familiale sont les deux facteurs émanant des travaux de recherche sur la réunification familiale. Ainsi, la présence de relations parent(s)-enfant difficiles, de conflits dans la fratrie, la présence d'un beau-parent, surtout si son arrivée s'est faite en l'absence du jeune et le fait de vivre dans une famille monoparentale représentent des barrières à la réunification familiale et à son succès.

#### **2.1.1.4 Les facteurs liés à l'intervention**

Une autre catégorie de facteurs, discutée dans la littérature, est ceux liés à l'intervention et du même coup, à l'intervenant. Au plan des facteurs qui ont trait à l'intervenant, ce sont principalement ses caractéristiques telles que son âge mais surtout son expérience qui sont identifiées. En effet, bien qu'Aragon (2004) dans ses travaux de recherche rapporte qu'un intervenant plus âgé augmente les chances que l'enfant retourne dans son milieu familial d'origine, cette caractéristique est davantage liée à l'expérience de l'intervenant. Ainsi, les intervenants avec plus d'expérience et qui sont, par le fait même, plus âgés favorisent les chances de réunification familiale chez un enfant placé. Les résultats de Greenwald (1998) vont dans la même direction en démontrant que les intervenants avec plus d'expérience réunifient plus souvent les enfants sous leur responsabilité. Pour Hess *et al.* (1992), l'inexpérience des intervenants représente un obstacle à la réunification familiale mais également, les changements fréquents d'intervenants. En conséquence, le manque de continuité dans l'intervention en raison de la mobilité des intervenants semble être un facteur pouvant nuire à la réunification familiale et à son succès.

Les résultats de l'étude de Simard *et al.* (1991) rapportent que la moitié des enfants de leur échantillon ont eu entre 2 et 9 intervenants différents au cours de l'épisode de placement. De plus, ils démontrent que dans les cas de succès de la réunification

familiale, il y a moins de changements d'intervenant(e)s que dans les cas d'échec de la réunification familiale. Ainsi, les changements fréquents d'intervenants semblent nuire au processus de réunification familiale. Toutefois, selon Simard *et al.* (1991), les nombreux changements d'intervenants sont associés à la durée du placement. Par conséquent, plus la durée du placement est longue, plus l'enfant a de chances d'être pris en charge par différents intervenant(e)s.

Nonobstant les changements fréquents d'intervenants, l'investissement de l'intervenant auprès de l'enfant placé et de sa famille, tout comme l'intensité de l'intervention menée auprès d'eux, semblent être des facteurs plus importants. En effet, plusieurs études ont trouvé une association entre ces facteurs et la réunification familiale et son succès ou son échec (Blanchard, 1999; Fanshel et Shinn, 1978; Hess *et al.*, 1992; Hoffman et Rosenheck, 2001; Kauffman, 1996; Tam et Ho, 1996; Turner, 1984). Simard et Vachon (1987, cités dans Simard, Vachon et Moisan, 1991 : 6), dans une étude qualitative portant sur l'analyse des politiques de placement d'enfants, soutiennent que les difficultés de la réunification familiale sont associées « au manque d'efforts consentis par les professionnelles et professionnels surchargés de travail ».

Dans ce sens-là, Hess *et al.* (1992) identifient que la préparation de la famille à la réunification s'avère souvent inadéquate et insuffisante. Selon eux, les charges de cas trop imposantes dont est responsable chaque intervenant font obstacle à une pratique efficace de réunification familiale. Elles empêchent les intervenants de s'investir auprès d'une famille, de planifier adéquatement le moment de la réunification familiale et d'assurer un suivi d'intensité suffisante pour supporter la famille dans cette réunion. Les résultats des travaux de Tam et Ho (1996) ont établi l'importance du suivi individuel et du suivi familial comme facteurs prédictifs de la réunification familiale. En l'absence de tels suivis, les probabilités qu'un enfant retourne vivre dans son milieu familial à la fin du placement diminuent. De plus, s'il y a réunification familiale, l'absence de suivi en cours de placement peut conduire directement à l'échec de celle-ci. Tel qu'en témoignent les travaux de Turner (1984), les enfants qui vivent un échec de la réunification familiale sont ceux qui ont reçu le moins d'intervention durant le placement. Selon les résultats de son étude, l'absence d'intervention auprès des parents est l'un des facteurs de prédiction le plus important. Dans son étude qualitative, Kauffman (1996) rapporte que qu'un facteur important dans le processus de réunification familiale est la relation de

soutien entre le travailleur social et la famille. Elle avance que le rôle de l'intervenant, ses qualités, l'intervention menée et les services offerts apparaissent comme primordiaux dans le succès de la réunification familiale.

Ces résultats d'étude sur la réunification familiale vont dans la même direction que les résultats d'étude sur la durée du placement. En effet, selon les travaux de recherche de Fanshel et Shinn (1978), la fréquence des rencontres et l'intensité de l'intervention investi auprès d'un enfant placé et sa famille prédisent la durée du placement. De telle sorte qu'un enfant placé qui reçoit peu de suivi de la part de l'intervenant et dont la famille reçoit également peu de suivi demeurera plus longtemps en placement.

Par ailleurs, des facteurs en lien direct avec l'intervention menée par les intervenants ont été étudiés. L'encouragement aux visites parentales et aux contacts réguliers de l'enfant avec sa famille (téléphone, sortie avec la famille) et le fait de garder la famille impliquée lors du placement de l'enfant sont associés à un retour rapide dans le milieu familial, donc à une durée de placement plus courte (Bullock *et al.*, 1998). Ainsi, certains intervenants vont impliquer les parents et les autres membres de la famille dans l'intervention, vont favoriser les contacts du jeune placé avec ses parents et les autres membres de sa famille; tandis que d'autres concentreront leur intervention uniquement auprès de l'enfant placé.

Selon l'étude de Bullock *et al.* (1998), la perception et l'opinion du professionnel sur le retour de l'enfant dans son milieu familial sont associées à la réunification familiale. L'évaluation que les professionnels font des parents est selon Fanshel et Shinn (1978), un facteur prédictif de la durée du placement. Les mères jugées, après l'évaluation du travailleur social, comme ayant de meilleures habiletés parentales vont assister davantage au retour de leur enfant dans le milieu familial. Coleman (1999) soutient que l'opinion de l'intervenant vis-à-vis la famille influence le processus de réunification familiale. Les intervenants qui ont des croyances positives à l'égard de la famille vont impliquer davantage ces familles au cours du placement de l'enfant et ainsi, favoriser la réunification familiale. Les travaux de Simard *et al.* (1991) ont démontré que dans le tiers des dossiers analysés, l'intervenant(e) n'est pas «en parfait accord» avec le retour de l'enfant dans son milieu familial, est complètement en désaccord ou plus souvent, émet un «pronostic sombre sur l'issue du retour». Ainsi, ils ont remarqué que dans les

cas d'échec de la réunification familiale, les intervenant(e)s émettent plus de réticences ou de désaccords que dans les cas de réussite de la réunification. Corollairement à l'opinion que l'intervenant se fait des parents de l'enfant placé et de la réunification familiale de ce dernier, l'intervention menée pour impliquer les parents dans le placement de leur enfant et le suivi familial est également susceptible d'avoir un effet sur la fin du placement.

Les années 1990 ont donné lieu à une préoccupation grandissante pour l'intervention familiale. Une certaine insistance s'est faite sentir par rapport à l'importance de l'implication parentale auprès de l'enfant placé, d'adopter une « pratique inclusive » dans les milieux substituts, c'est-à-dire une pratique qui inclut les parents d'origine et autres membres de la famille dans le placement de l'enfant et l'intervention auprès de celui-ci. La perception négative des parents comme étant incompetents, inadéquats et résistants, nuit à l'implication des parents (Johnson, 1998). Alors que cette résistance des parents reflète peut-être davantage la peur d'être blâmé et le manque de confiance. Les propos de Poirier (2000), dans ses travaux sur l'implication parentale lors d'un placement en famille d'accueil, illustrent bien la réalité des parents dont l'enfant est placé. En se référant à plusieurs auteurs, Poirier (2000 : 13) mentionne que : «Plusieurs parents se sentent impuissants à convaincre les intervenants sociaux que, malgré leurs difficultés, ils sont intéressés à leur enfant et qu'ils demeurent une ressource importante.». Pour Coleman (1999), dont la thèse s'est penchée sur l'attitude des intervenants en lien avec l'implication parentale et la réunification familiale, il existe une relation positive entre ces deux derniers concepts. Ainsi, un intervenant qui favorise l'implication des parents au cours du placement a plus de chance de réunifier l'enfant placé et ses parents (Coleman, 1999).

Il existe plusieurs définitions de la notion d'implication parentale. Pour Tam et Ho (1996), le concept d'implication parentale est plus large que les contacts parent(s)-enfant et les visites parentales durant le placement. Selon eux, il faut permettre aux parents de continuer à exercer certains rôles et prendre certaines décisions pendant le placement pour éviter qu'ils sentent qu'ils ne font plus partie du «portrait».

La définition de Poirier (2000) va dans le même sens en précisant que :

L'implication parentale signifie le maintien des contacts entre le parent et son enfant placé ainsi que la participation des parents aux décisions et activités qui concernent l'éducation, les soins et le placement de l'enfant.  
(p.45)

L'implication parentale signifie donc d'une part, les contacts familiaux et les visites parentales, soit le maintien des liens entre l'enfant placé et ses parents; et d'autre part, la présence des parents tout au long du placement et la sollicitation de ces derniers aussi souvent que possible pour participer aux activités du milieu de placement et aux décisions qui se prennent concernant l'enfant. Alors que les contacts parentaux et les visites parentales seront discutés parmi les facteurs liés aux conditions de placement, la sollicitation des parents dans l'intervention représente un facteur lié à la réunification familiale qui incombe aux intervenants et à la pratique de ceux-ci. Les résultats de l'étude de Tam et Ho (1996) révèlent que l'implication parentale est le facteur ayant le plus de poids dans leur modèle de prédiction de la réunification familiale. Pour Bullock *et al.* (1998), impliquer constamment la famille permet de réunifier l'enfant placé plus rapidement. Wolfe (1995) précise que la planification du placement avec la famille et le maintien d'une contribution financière par les parents au cours du placement sont associés à la réunification familiale. L'implication des parents dans l'intervention et dans le milieu de placement de leur enfant peut également prévenir l'échec de la réunification familiale (Festinger, 1996). En somme, l'implication parentale est un facteur qui semble, pour certains chercheurs, déterminant dans le processus de réunification familiale. À l'intérieur même de la pratique visant une plus grande implication des parents dans une visée de réunification familiale, se situe la préparation de la famille à celle-ci et les services offerts suite au retour du jeune dans son milieu familial.

En effet, outre l'investissement des intervenants dans l'intervention menée auprès de la famille, l'établissement d'une pratique systématique orientée vers la réunification familiale et la mise en place de programmes visant à mieux préparer la famille au retour de l'enfant placé représentent des facteurs déterminants. Plusieurs chercheurs reconnaissent l'importance de mettre en place des services qui vont permettre tant de préparer la réunification familiale que d'en assurer le suivi (Bullock *et al.*, 1998; Festinger, 1996; Fraser *et al.*, 1996; Simard et Vachon, 1990; Turner, 1984). Ces chercheurs soutiennent tous que le manque de préparation de la famille et l'absence de

suivi, une fois la réunification familiale réalisée, contribuent à l'échec de la réunification familiale et au remplacement du jeune. À cet effet, Fraser *et al.* (1996) mentionnent que le manque de services systématiques de réunification familiale peut être en partie responsable d'un grand nombre d'échecs de la réunification. Selon eux, celle-ci est conceptualisée de manière inadéquate au sein des programmes et des politiques et les plans d'intervention ne mettent pas assez l'emphase sur la réunification familiale. Peu d'effort est consacré au développement de processus systématiques pour aider les enfants qui retournent dans leur milieu familial d'origine à la fin du placement.

Les travaux de Bullock *et al.* (1998) témoignent de l'importance de mettre en place des services de réunification familiale. Parmi les facteurs qui prédisent le mieux le succès de la réunification familiale, la préparation de la famille au stress du retour de l'enfant arrive au premier rang. Ils soulignent la «nécessité d'une gestion soigneuse du retour» et d'une planification rigoureuse de ce retour. Par leurs travaux de recherche, ceux-ci souhaitent informer les travailleurs sociaux sur les façons les plus efficaces de préparer et de gérer la réunification familiale. Pour ces chercheurs, la réunification familiale représente un événement générant un haut niveau de stress, tant pour l'enfant qui retourne, que pour ceux qui l'accueillent.

En résumé, plusieurs facteurs liés à l'intervenant mais davantage à l'intervention qui est menée influencent le processus de réunification familiale. L'âge mais surtout l'expérience de l'intervenant, la mobilité des intervenants, l'investissement de ces derniers auprès de l'enfant et de sa famille, l'implication parentale et les services systématiques visant la réunification familiale sont tous des facteurs associés, à divers degrés, à la réunification familiale et à son succès ou son échec. Parfois, malgré la grande expérience des intervenants, l'énergie consentie à intervenir auprès de l'enfant et de sa famille, la qualité de l'intervention menée et les services dispensés pour préparer la famille à leur réunion, d'autres éléments en lien avec les conditions de placement viennent perturber le processus de réunification familiale. Ces facteurs liés à l'histoire et la situation de placement de l'enfant seront maintenant discutés.

### **2.1.1.5 Les facteurs liés à l'histoire et aux conditions de placement**

La dernière catégorie de facteurs identifiés dans la littérature sont les facteurs liés à l'histoire de placement et aux conditions du placement. Parmi ces facteurs, le nombre d'épisodes de placement vécus par le jeune, l'instabilité du placement, les épisodes antérieurs de réunification familiale, la durée du placement, le type de placement, le milieu de placement, les motifs de placement et les contacts parent(s)-enfant au cours du placement, essentiellement les visites parentales, ont été déterminés comme étant significativement associés à la réunification familiale et à son succès ou son échec. Certains d'entre eux, par exemple la durée du placement et les visites parentales, sont même reconnus comme des facteurs très forts de prédiction de la réunification familiale.

Des études ont démontré que les nombreux placements vécus par le jeune sont associés à la réunification familiale (Courtney et Barth, 1996; Delfabbro *et al.*, 2003; Fernandez, 1999; Fraser *et al.*, 1996; Goerge, 1990; Simard *et al.*, 1991; Tam et Ho, 1996; Teare *et al.*, 2001; Wolfe, 1995). De façon générale, plus un enfant vit différents épisodes de placement, moins il a de chance de se réunifier avec sa famille d'origine. Les résultats de l'étude de Fernandez (1999) démontrent que le taux de réunification familiale diminue après chaque nouvel épisode de placement. De plus, les enfants qui ont eu de nombreux placements auraient plus de chances de vivre l'échec de la réunification familiale et de se voir, de nouveau, confiés à une ressource d'accueil. Pour sa part, Courtney (1995) soutient que les enfants qui ont eu plusieurs épisodes de placement combinés avec des problèmes de comportement ont plus de chance de vivre l'échec du retour à la maison et par conséquent, d'être replacés.

L'instabilité du placement qui se traduit soit par des déplacements de ressources d'accueil ou par des allers-retours de très courte durée dans le milieu familial, représente un autre facteur déterminant dans le processus de réunification familiale. Les résultats de l'étude de Fernandez (1999) démontrent que les enfants qui ont vécu un placement dans trois ressources différentes ou plus, prennent 5,8 fois plus de temps à se réunifier avec leur famille que les enfants ayant vécu dans une seule ressource. De plus, les travaux de Wells et Guo (1999) ont déterminé que les enfants qui vivent de l'instabilité du placement - c'est-à-dire qui vivent plusieurs allers-retours entre le milieu d'accueil et le milieu familial dans un même épisode de placement - ont un taux plus



rapide d'échec de la réunification familiale. À cet effet, les retours qui se soldent par des échecs sont associés à une plus grande difficulté de vivre à nouveau une réunification familiale et diminuent les chances de vivre, un jour, le succès de celle-ci (Farmer, 1996; Wolfe, 1995).

L'instabilité du placement représente donc un obstacle à la réunification familiale et à son succès mais pour certains chercheurs, celle-ci ne semble pas nécessairement préjudiciable pour l'enfant. En effet, pour Barber et Delfabbro (2004) qui reconnaissent la croissance du nombre d'enfants qui vivent de l'instabilité, cette dernière ne semble pas produire de dommages psychosociaux, si elle est vécue sur une période de moins d'un an. Or, si l'instabilité perdure au-delà d'une année, ces enfants ont de fortes chances de tomber dans l'engrenage de l'instabilité et d'être «condamnés à une vie de rupture», sans possibilité de réunification familiale. Cependant, pour ces chercheurs, ils sembleraient que les enfants qui vivent de l'instabilité quasi-constante du placement, présentent plus de problèmes, notamment au niveau de leur comportement. Il pourrait donc s'agir d'une clientèle plus lourde, avec moins de chance de réunification familiale et qui épuise les ressources d'accueil. Bullock *et al.* (1998) pensent également que l'instabilité du placement n'est pas nécessairement dommageable mais à condition qu'elle survienne à l'adolescence. Selon eux, le mouvement de va-et-vient des adolescents dans leur milieu familial est une façon de se détacher du «nid familial» et de gagner une forme d'autonomie par rapport à leur famille. En somme, l'instabilité du placement est un facteur qui peut nuire au processus de réunification familiale. Toutefois, puisque instabilité du placement et problèmes de comportement semblent parfois interreliés (Barber et Delfabbro, 2004; Courtney, 1995), il est difficile de connaître les véritables effets de l'instabilité du placement sur le processus de réunification familiale, tout comme sur les enfants et les adolescents.

Au-delà de l'instabilité du placement, il y a les motifs et la durée de placement. Plusieurs études ont démontré une association entre les motifs de placement et la réunification familiale et son succès ou son échec. À ce sujet, un certain consensus se dégage des travaux de recherche à l'effet que ce sont les enfants abusés et négligés (Goerge, 1990; Terling, 1998, 1999; Thompson *et al.*, 2003) mais surtout ceux négligés (Courtney, 1994; Delfabbro *et al.*, 2003; Frame *et al.*, 2000; Harris et Courtney, 2003; Jones, 1998; Lawder *et al.*, 1986; Simard *et al.*, 1991; Wells et Guo, 1999, 2004) qui se

retrouvent désavantagés quant à leurs chances de réunification familiale, à la vitesse à laquelle celle-ci se produit et à son échec. Ces résultats de recherche convergent avec les résultats de recherche de Glisson *et al.* (2000) sur les facteurs associés avec la durée de placement qui démontrent que les enfants abusés sexuellement, les enfants dont les parents sont bénéficiaires de l'aide sociale et ceux négligés demeurent plus longtemps placés.

Les études concluent donc que les enfants ayant vécu de l'abus ou de la négligence dans le milieu familial d'origine ont moins de chance de se réunifier que, par exemple, les enfants présentant des troubles de comportement (Goerge, 1990) ou les enfants placés en raison d'une crise familiale (Lawder *et al.*, 1986). Goerge (1990) émet l'hypothèse qu'en raison des risques potentiels que la situation abusive ou négligente perdure, les chances que la réunification familiale prenne place diminuent grandement. Pour certains chercheurs, les enfants négligés se réunifient plus lentement que les enfants abusés (Wells et Guo, 1999). Contrairement à l'abus qui est parfois une situation ponctuelle, commise par des personnes extérieures au milieu familial de l'enfant, la négligence perdure généralement dans le temps et est le fruit de l'inaction directe du/des parent(s). Par conséquent, il peut, hypothétiquement, prendre plus de temps pour mettre un terme à une situation de négligence qu'à une situation d'abus ponctuelle. Or, les résultats des travaux de Chen (2000) sur la durée de placement, contredisent cette hypothèse en démontrant que les enfants abusés sexuellement demeurent en placement plus longtemps que ceux placés en raison d'abus physique, de négligence ou de la toxicomanie de leurs parents. Toutefois, Chen (2000) ne précise pas qui sont les abuseurs, c'est-à-dire si ce sont les parents qui ont commis l'abus sexuel ou si ce sont d'autres personnes et si ces dernières habitent ou non, le milieu familial.

D'autre part, la durée du placement semble avoir une influence certaine sur le processus de réunification familiale. Ce facteur est l'un des rares facteurs qui fait consensus dans la littérature scientifique sur la réunification familiale. Les chercheurs suggèrent que chez un enfant placé, plus le temps passe, moins il a de chance de quitter les soins substituts (Maas et Engler, 1959 ; Magura, 1979 ; Fanshel et Shinn, 1978 ; Benedict et White, 1991). Fanshel et Shinn (1978) ont été les premiers chercheurs à démontrer la relation entre la durée de placement et la réunification familiale. Dans leur étude, ils ont

établi que plus de la moitié des enfants qui retournaient vivre dans leur milieu familial à la fin du placement le font au cours de la première année du placement. Les deux-tiers retournent à l'intérieur de deux ans. Ainsi, plus le placement perdure dans le temps, plus les enfants ont des chances d'emprunter une autre porte de sortie que la réunification familiale à la fin de leur placement. Dans le même sens, les travaux de Goerge (1990), de Barth *et al.* (1994), de Courtney et Barth (1996), de Farmer (1996), de Fernandez (1999) et plus récemment ceux d'Aragon (2004), ont clairement démontré qu'au fur et à mesure que le nombre de mois passés en placement augmentent, les probabilités de réunification familiale, ou la vitesse à laquelle elle se produit, diminuent. Par ailleurs, Festinger (1996) rapporte dans son étude que la durée du placement n'est pas liée à l'échec de la réunification familiale, c'est-à-dire au remplacement du jeune à la suite de celle-ci.

Avec la durée du placement, le facteur le plus discuté dans la littérature est les visites qu'effectuent les parents à leur enfant placé (Barber et Delfabbro, 2004; Benedict et White, 1991; Bullock *et al.*, 1993, 1998; Davis *et al.*, 1996; Delfabbro *et al.*, 2002; Fanshel et Shinn, 1978; Farmer, 1996; Gillespie *et al.*, 1995; Leathers, 2002; Loar, 1998; McMurtry et Lie, 1992; Millham *et al.*, 1986; Milner, 1987; Proch et Howard, 1986; Wolfe, 1995). Selon Benedict et White (1991), le seul facteur sur lequel les études s'entendent est les visites parentales. Elles réduiraient la durée du placement. Pour Fanshel et Shinn (1978) ainsi que Lawder *et al.* (1986), le plus puissant facteur de prédiction du retour de l'enfant dans son milieu familial à la fin du placement est les visites parentales. Plus récemment, les travaux de Leathers (2002) ont démontré que les visites parentales ont un effet hautement prédictif de la réunification familiale. Les enfants les plus fréquemment visités par leurs parents dans le milieu d'accueil voient leurs chances d'être réunifiés croître. Cependant, les résultats des travaux récents de Barber et Delfabbro (2004) vont à contre-sens du consensus établi jusqu'à maintenant par rapport à l'effet des visites parentales sur les probabilités de réunification familiale. Selon ces chercheurs, les enfants ayant des contacts avec leur famille au cours des quatre premiers mois de leur placement ont davantage tendance à retourner vivre au sein de celle-ci que ceux sans contact. Toutefois, pour les enfants placés depuis un an ou plus, aucune corrélation entre la fréquence des contacts parent(s)-enfant et la réunification familiale n'a été établie. De plus, les changements dans la fréquence des visites parentales ne sont pas associés à une variation dans les probabilités de

réunification familiale. En conséquence, ces chercheurs suggèrent que les contacts parent(s)-enfant au cours du placement ne sont pas directement associés au retour de l'enfant dans son milieu familial. Ces résultats, bien qu'ils contredisent les nombreuses études ayant démontré le contraire, vont dans le même sens du constat fait précédemment par Bullock *et al.* (1998). En effet, les résultats de leur étude ont démontré que les visites parentales, à elles seules, ne sont pas suffisantes pour entraîner la réunification familiale.

Néanmoins, les visites parentales sont le premier mécanisme du maintien des liens parent(s)-enfant et leurs bienfaits vont au-delà de l'objectif de réunification familiale en favorisant le bien-être de l'enfant placé et de sa famille (Proch et Howard, 1996). De plus, pour Loar (1998), les visites entre les parents et les enfants sont la clé du succès de la réunification familiale. Certes, encore faut-il que les parents puissent visiter leur enfant dans le milieu de placement et vice versa, que les enfants aient le droit de visiter leurs parents dans le milieu familial.

Par ailleurs, certains types de placement ou encore de milieux de placement ne favorisent pas les contacts entre l'enfant placé et ses parents. Selon l'étude de Fernandez (1999), les enfants placés en vertu d'une ordonnance de la Cour peuvent s'attendre à demeurer placé 7,38 fois plus longtemps que les enfants placés en vertu d'une entente volontaire. Les résultats de l'étude de Bullock *et al.* (1998) vont dans la même direction. Selon ceux-ci, les chances de réunification familiale sont très élevées (90%) si le placement de l'enfant relève d'un régime de mesures volontaires plutôt que judiciaires, combiné avec de bonnes relations familiales. Malgré ces résultats, ceux de l'étude de Festinger (1996) révèlent que les enfants dont le placement relève d'une mesure volontaire ont plus de chance de subir l'échec de la réunification familiale que ceux dont le placement relève d'une mesure judiciaire.

Dans cette veine, les travaux de Courtney (1994) ont démontré une forte interaction entre le milieu de placement initial (placement en famille d'accueil régulière ou spécifique, en institution) et le taux de réunification. Les enfants placés chez des membres de leur parenté sembleraient avoir moins de chance de se réunifier avec leur famille d'origine que les enfants placés dans un autre type de ressource. Toutefois, les résultats des travaux de recherche qui ont abordé ce facteur semblent en quelque sorte

contradictoires. Alors que certaines études ont déterminé que les enfants placés en famille d'accueil spécifique, soit avec leur parenté, se réunifient plus lentement ou qu'ils ont moins de probabilités de réunification familiale que les enfants placés dans un autre type de ressources (Courtney, 1994; Harris et Courtney, 2003; Goerge, 1990); une autre étude conclut que les jeunes placés en famille d'accueil spécifique sont plus enclins à vivre une réunification familiale à la fin de leur placement ou du moins, à emprunter une autre porte sortie positive (Courtney et Barth, 1996). Cependant, ces derniers résultats se réfèrent à une clientèle adolescente quittant définitivement les soins substituts.

D'autre part, des études ont démontré un lien entre le type de ressource où l'enfant est placé, essentiellement l'institution et la famille d'accueil, et la réunification familiale ou le succès ainsi que l'échec de celle-ci (Fernandez, 1999; Simard *et al.*, 1991; Wells et Guo, 1999). L'étude de Fernandez (1999) révèle qu'un enfant qui passe 365 jours placés dans un centre d'accueil aurait un placement de moindre durée, soit 252 jours, avant de vivre une réunification familiale, s'il était placé dans une famille d'accueil. Donc, selon ces résultats, l'enfant placé dans une famille d'accueil vit une réunification familiale plus rapidement qu'un enfant placé dans un centre d'accueil. En ce qui a trait aux résultats d'études sur les facteurs de succès ou d'échec de la réunification familiale, de façon générale, ils démontrent que le nombre d'enfants qui vit un échec de la réunification familiale est plus élevé chez les enfants qui ont été placés en famille d'accueil qu'en institution (Simard *et al.*, 1991; Wells et Guo, 1999). Simard *et al.* (1991 :70) émettent l'hypothèse que les enfants placés en famille d'accueil «proviennent de milieux où les problèmes parentaux sont plus complexes».

Enfin, une seule étude a abordé les liens possibles entre un placement avec la fratrie et la réunification familiale (Tam et Ho, 1996). Selon les résultats de cette étude, les enfants placés avec leur fratrie auraient moins de chance de réunification familiale. À cet effet, Tam et Ho (1996) émettent quelques hypothèses, entre autres celle que les parents qui placent plus d'un enfant en même temps ont peut-être moins de ressources et plus de difficultés à prendre soin de leurs enfants.

En résumé des facteurs liés à l'histoire et aux conditions de placement, il appert des études recensées que le nombre d'épisodes de placement vécus par le jeune, l'instabilité du placement, les épisodes de réunification familiale antérieurs, les motifs de

placement, la durée du placement, les contacts parent(s)-enfant au cours du placement, le type de placement et le milieu de placement influencent le processus de réunification familiale et son succès ou son échec. Parmi ces facteurs, la durée du placement et les visites parentales sont ceux qui convergent vers un plus grand consensus. Plus précisément, tous les travaux de recherche recensés, à l'exception de ceux de Barber et Delfabbro (2004), qui ont traité ces facteurs arrivent aux mêmes résultats. C'est-à-dire plus le placement perdure dans le temps moins l'enfant a de chances de réunification familiale et plus l'enfant est visité par ses parents et plus il a de chances de réunification familiale.

Toutes les catégories de facteurs abordées précédemment représentent les principaux facteurs qui ont été analysés dans les études sur les facteurs associés à la réunification familiale et à son succès ou son échec. Il s'agit des facteurs qui sont ressortis comme étant les plus significatifs. Cependant, d'autres facteurs ont été analysés tels que la région du placement mais ils ne se sont pas avérés significatifs. Certes, la plupart des études démontrent qu'un facteur ne peut, à lui seul, provoquer ou empêcher la réunification familiale. C'est plutôt un regroupement de facteurs, c'est-à-dire une sorte de configuration de facteurs, qui va permettre de mieux prédire la réunification d'un enfant placé avec sa famille d'origine et le succès ou l'échec de cette réunification familiale. Or, les études recensées ne présentent pas une même configuration de facteurs. Les modèles multivariés diffèrent d'une étude à l'autre, ce qui laisse croire qu'il y a une plus d'une combinaison de facteurs possible. Compte tenu que les études recensées ont chacune leurs particularités méthodologiques, parfois même un contexte très différent, il n'est pas surprenant d'obtenir différentes configurations de facteurs.

### **2.1.2 Regard critique sur les études recensées**

L'acquisition des connaissances dans le domaine de la réunification familiale connaît un essor depuis les dernières années. La réunification familiale est une réalité des enfants placés de l'ensemble des pays occidentaux. Or, le fait que le concept de réunification familiale soit d'origine américaine, enchâssé dans la législation des États-Unis depuis les années 1980, suscite davantage l'intérêt de nos voisins du sud. Malgré les travaux largement reconnus des chercheurs britanniques, notamment Bullock et ses collègues, ainsi que ceux des chercheurs australiens dont Barber et Delfabbro et même ceux des

chercheurs québécois Simard et Vachon, les connaissances disponibles jusqu'à maintenant sont grandement teintées du contexte américain. Un exemple manifeste de ce constat est la difficulté à importer les résultats de recherche sur l'association entre l'origine ethnoculturelle et la réunification familiale. Tel que démontré précédemment, ce qui ressort des études recensées, c'est l'association entre être africain-américain et les plus faibles probabilités de réunification familiale (Courtney, 1995; Fanshel et Shinn, 1978; Lu *et al.*, 2004; Smith, 2003; Terling, 1999; Wells et Guo, 1999) mais sans informer sur la véritable relation entre l'origine ethnoculturelle et la réunification familiale. Alors c'est la situation particulière des africains-américains aux États-Unis qu'il faut considérer et non, l'origine ethnoculturelle différente. Cet exemple n'est qu'une illustration des limites de la généralisation des résultats de recherche.

Certains chercheurs ont déjà soulevé clairement les limites des travaux de recherche menés jusqu'à maintenant. Ainsi, Frame *et al.* (2000) qualifient les résultats de recherche des différents travaux de complexes et d'inconsistants. Selon eux, cela est dû notamment à l'utilisation de sources de données diverses (données administratives, étude de dossiers, entrevues avec les intervenants); à une large variété des groupes d'âge d'enfants étudiés ; et à la diversité dans l'étude des phénomènes en lien avec la réunification familiale, tels que les mauvais traitements et les problèmes de comportement. Pour leur part, Delfabbro *et al.* (2003 :29), en s'inspirant de Fernandez (1999), soutiennent que même si la réunification familiale est étudiée depuis plusieurs années, certaines études présentent des limites puisqu'elles n'ont pas considéré toutes «les complexités conceptuelles et méthodologiques clés inhérentes à ce domaine». Par exemple, selon eux, les études ne tiennent pas compte des différents types de réunification, de l'effet des variations du temps dans les analyses statistiques et de la sensibilité des résultats aux caractéristiques variables de l'échantillon.

Par ailleurs, en s'inspirant des limites soulevées par Frame *et al.* (2000) et Delfabbro *et al.* (2003), il est important de préciser que les études recensées se sont attardées à des échantillons très variables d'enfants placés. Ainsi, on observe des différences au niveau de l'âge des enfants. Certaines études ont porté sur les enfants de 0 à 17 ans (Bullock *et al.*, 1993, 1998 ; Goerge, 1990 ; Lu *et al.*, 2004), de 0 à 16 ans (Landsverk *et al.*, 1996) ou encore de 0 à 15 ans (Festinger, 1996 ; Wells et Guo, 1999) ; alors que d'autres ont étudié seulement la réalité des enfants de 12 ans et moins (Davis *et al.*,

1996 ; Jones, 1998) ou des adolescents de 12 ans et plus (Courtney et Barth, 1996 ; Teare *et al.*, 1998). Outre cette variabilité des échantillons au niveau de l'âge, d'autres critères de sélection tels que la durée du placement, le milieu de placement et le motif de placement prévalent dans certaines études. À titre d'exemple, certains travaux de recherche ont retenu seulement les enfants de mères toxicomanes (Smith, 2003) ou de mères itinérantes (Hoffman et Rosenheck, 2001). D'autres ont retenu uniquement les enfants placés en raison d'abus ou de négligence (Terling, 1998). Certaines études incluent seulement des enfants nouvellement placés (Benedict et White, 1991, Courtney, 1994, Fernandez, 1999) alors que d'autres études tiennent compte des enfants avec une histoire de placement (Courtney et Barth, 1996; Delfabbro *et al.*, 2003; Fernandez, 1999; Fraser *et al.*, 1996; Goerge, 1990; Simard *et al.*, 1991; Tam et Ho, 1996; Teare *et al.*, 2001; Wolfe, 1995). Finalement, la durée du placement de référence peut varier d'une étude à l'autre. Par exemple, Fernandez (1999) considère le placement d'au moins deux semaines, alors que Goerge (1990) considère tous les enfants, peu importe la durée du placement. L'étude de Fanshel et Shinn (1978) considère, quant à elle, les enfants placés depuis plusieurs mois.

D'autre part, en plus de la diversité des échantillons, les études recensées ne considèrent pas toutes la même définition de la réunification familiale. Ainsi, la réunification familiale peut être considérée à différents moments donc s'observer différemment et peut même se dérouler sous diverses formes (Delfabbro *et al.*, 2003). Parallèlement, les études sur facteurs de succès et d'échec de la réunification familiale ne tiennent pas toutes compte du succès et de l'échec de la même façon et au même moment. Différents indicateurs, soit le retour physique du jeune dans son foyer familial, son maintien au sein de celui-ci et son remplacement permettent d'observer le succès et l'échec de la réunification familiale. Certains considèrent le succès dès que l'enfant retourne dans son milieu familial (Frame *et al.*, 2000); alors que d'autres le considèrent après plusieurs mois passés dans le milieu familial (Simard *et al.*, 1991). Toutefois, la définition de l'échec de la réunification familiale apparaît plus clairement à travers les différentes études puisqu'elle se définit généralement par le remplacement de l'enfant (Festinger, 1996; Frame *et al.*, 2000; Simard *et al.*, 1991). Simard, Vachon et Moisan (1993 :241), en utilisant le terme réinsertion familiale, définissent l'échec de celle-ci comme: «...toute situation qui nécessite le remplacement plus ou moins rapide de l'enfant en ressource d'accueil».



Malgré ces difficultés méthodologiques et conceptuelles, en reprenant le constat de Delfabbro *et al.* (2003), les recherches ont isolé avec succès plusieurs caractéristiques qui semblent influencer les probabilités de réunification familiale. Ces travaux de recherche, à leur façon respective, ont tous l'objectif commun de mieux comprendre le processus complexe de réunification familiale. Ils cherchent à améliorer la pratique auprès des enfants placés et à mieux prévenir et planifier leur sortie des soins substituts. Considérant que le domaine de la réunification familiale demeure relativement nouveau et est en constante progression, ces recherches fournissent nécessairement un apport considérable aux connaissances acquises et à poursuivre.

Avant de conclure ce regard critique sur les études recensées, il est inévitable de mentionner qu'aucune étude ne s'est attardée à la perception des enfants et des adolescents par rapport à la réunification familiale. Quelques-unes ont écouté la voix des parents (Marcenko et Striepe, 1997; Simard et Vachon, 1990) mais aucune n'a entendu le point de vue des enfants et des adolescents. Considérant que ce sont eux qui vivent, à l'avant-scène, la réunification familiale, il s'avère primordial de mener des travaux de recherche visant à recueillir leur perception de cette expérience. À partir de leurs propos, la mise sur pied des services et de programmes de réunification familiale répondrait peut-être mieux à leurs besoins.

La section qui suit présente un bref survol de quelques-uns des programmes de réunification familiale développés, essentiellement, dans le courant des années 1990. La littérature sur les programmes vient compléter la littérature sur les facteurs associés à la réunification familiale.

## **2.2 Les programmes de réunification familiale**

Cette partie sur les programmes fournit un complément au portrait de la réunification familiale et de sa pratique décrit, jusqu'à maintenant, à l'aide des études sur les facteurs associés. Elle ne vise pas à présenter une recension exhaustive des programmes existants mais plutôt un échantillon des programmes les plus fréquemment discutés dans la littérature. Avant de faire une incursion dans les programmes, en présentant une douzaine d'entre eux, la naissance des programmes de réunification familiale est

relatée. En conclusion, un regard critique est posé sur les programmes et leur développement à ce jour.

### **2.2.1 La naissance des programmes de réunification familiale**

En 1990, aux États-Unis, 60% des enfants placés avaient un plan d'intervention dont l'objectif premier visait le retour de ces derniers dans leur milieu familial d'origine (Westat, 1995). Cependant, les intervenants, en raison entre autres de la lourdeur de leur charge de cas, ne pouvaient consacrer le temps et les ressources nécessaires pour favoriser le processus de réunification familiale. En conséquence, les enfants demeuraient parfois bien plus longtemps placés que leur situation le requérait (Westat, 1995). Suite à ce constat et dans la continuité du mouvement du «permanency planning», des programmes de réunification familiale ont été développés. La mise sur pied de ces programmes a été renforcée par l'adoption aux États-Unis, en 1993, de la loi P.L.103-66, *Omnibus Budget Reconciliation Act, Family Preservation and Support Services* (Courtney, 1997 ; Vachon, Simard et Brousseau, 1996). Cette loi a été adoptée pour inciter les organismes de bien-être à l'enfance à développer davantage de programmes de préservation de la famille et de réunification familiale, en leur octroyant un meilleur financement (Courtney, 1997). Par conséquent, compte tenu de cet appui politique et législatif, plusieurs initiatives ont vu le jour afin de systématiser et d'uniformiser la pratique de la réunification familiale. Au Canada et au Québec, à l'exemple du peu de recherche dans le domaine de la réunification familiale, le développement des programmes de réunification familiale ne se situe pas à un stade très avancé.

C'est à partir de bases similaires aux programmes de préservation de la famille, à l'exception de l'intensité et de la brièveté des services, que les programmes de réunification familiale ont été développés (Fein et Staff, 1991, 1994). En effet, Fein et Staff (1991) soutiennent que plusieurs programmes de réunification familiale ont été développés à partir de ou en conjonction avec les programmes de préservation de la famille. Lewis (1994) traite d'ailleurs de l'utilisation d'un programme de préservation de la famille pour réunifier les enfants placés avec leurs familles biologiques. Les programmes de préservation de la famille et de réunification familiale constituent deux moyens par lesquels il est possible d'établir un projet de vie permanent pour l'enfant.

Ces programmes cherchent à préserver, à promouvoir et à renforcer les familles (Maluccio *et al.*, 1993; Lewis, 1994). Ils cherchent à reconnaître les compétences des familles.

Les programmes de préservation de la famille souhaite prévenir le placement imminent de l'enfant et le maintenir dans son milieu familial afin d'éviter tous les désagréments que peuvent occasionner un placement pour l'enfant et sa famille. Les programmes de réunification familiale se mettent en place une fois que le placement n'a pu être évité. Ils permettent de rétablir les contacts et de maintenir les liens entre l'enfant placé et sa famille. Ils visent principalement, le retour physique de l'enfant dans son milieu familial. Ces deux types de programmes reposent sur des principes et des valeurs semblables. Le tableau qui suit présente les similitudes et les différences de ces deux types de programmes qui s'inscrivent dans une perspective globale de planification d'un projet de vie permanent pour l'enfant.

**Tableau 2.2 : Similitudes et différences entre les programmes de préservation de la famille et les programmes de réunification familiale.**

Programmes	Préservation de la famille	Réunification familiale
<b>Situation de l'enfant</b>	Enfant à risque imminent d'être placé	Enfant placé en soins substituts
<b>But</b>	Prévenir le placement de l'enfant et maintenir l'enfant dans son milieu de vie.	« Reconnexion optimale » de l'enfant placé avec sa famille d'origine et de préférence, retour physique de l'enfant au sein de sa famille d'origine.
<b>Objectif général</b>	Maintenir et renforcer les liens familiaux	Maintenir et renforcer les liens familiaux
<b>Valeur à la base</b>	Famille d'origine de l'enfant représente le meilleur milieu de vie.	Famille d'origine de l'enfant constitue le milieu de vie à privilégier et représente une ressource importante pour l'enfant.
<b>Type de services</b>	Services centrés sur la famille à court terme, généralement entre 4 à 12 semaines.	Services centrés sur la famille à long terme, généralement entre trois mois à deux ans.
<b>Fondements théoriques</b>	Basé sur la perspective écologique, la perspective orientée vers les forces et les compétences, sur une perspective développementale et sur l'intervention en situation de crise.	Basé sur la perspective écologique, la perspective orientée vers les forces et les compétences et sur une perspective développementale.

Outre ces similitudes et ces différences, les populations engagées dans ces deux types de programmes peuvent différer principalement, en regard de l'urgence de changer leur fonctionnement familial (Fein et Staff, 1991). Dans les programmes de préservation familiale, la motivation de la famille à s'engager et à participer au programme est souvent tributaire de la peur que leur enfant leur soit retiré. Elle doit donc se mobiliser très rapidement. Quant au programme de réunification familiale, les enfants sont déjà placés alors l'urgence d'agir pour les parents se fait moins sentir, sauf lorsque le retour rapide de l'enfant dans le milieu familial est souhaité. La motivation à participer au programme de réunification familiale se situe donc à un autre niveau.

### **2.2.2 Une description de quelques programmes**

C'est essentiellement à travers des programmes qu'il est possible de rendre opérationnel, d'une façon systématique, le concept de réunification familiale. Maluccio, et ses collègues qui ont été les premiers à définir le concept de réunification familiale, tel que présenté au chapitre 1, ont également énoncé une définition plus technique de la réunification familiale. Effectivement, pour Maluccio, Pine et Warsh (1996 : 363), la réunification familiale, en plus d'être un processus, constitue « le système de politiques, de programmes et de services créé pour réunir les enfants et les adolescents en placement avec leur famille d'origine ». Malgré que ce système prenne de l'ampleur aux États-Unis et affiche une meilleure présence et visibilité, bien peu de programmes et de services spécifiques existent, notamment au Québec, pour favoriser le processus de réunification familiale.

Néanmoins, plusieurs programmes de réunification familiale ont vu le jour au cours des dernières années. En 1995, un rapport du *U.S. Department of Health and Human Services* faisant la recension des programmes de préservation de la famille et de réunification, recensait 26 programmes différents mis sur pied dans 15 états américains (Westat, 1995). Parmi ces programmes, seulement 20 programmes ont de l'information disponible les décrivant et plusieurs d'entre eux sont avant tout, des programmes de préservation de la famille convertis en programmes de réunification familiale. Cela n'a rien d'étonnant puisque plusieurs programmes se sont développés à partir de l'expérience des programmes de préservation de la famille, davantage répandus (Gillespie, Byrne et Workman, 1995).

Le tableau 2.3 présente les programmes recensés dans les banques de données courantes en sciences sociales. À part le programme du *Casey Family Services* (Fein et Staff, 1991) et celui mis sur pied au Utah (Fraser *et al.*, 1996; Lewis, 1994; Lewis *et al.*, 1995), ces programmes ne sont pas les mêmes que ceux décrits dans le rapport de Westat (1995). Une description plus élaborée des programmes recensés ici suivra le tableau.

**Tableau 2.3 : Synthèse des principaux programmes de réunification familiale recensés.**

Auteurs présentant le programme	Nom du programme	Origine du programme
Carlo (1985) Carlo et Schennum (1989)	<i>Five Acres</i>	Los Angeles
Fein et Staff (1991, 1993)	<i>Casey Family Reunification Program.</i>	Nouvelle-Angleterre
Lewis, Walton et Fraser (1995)/ Fraser <i>et al.</i> (1996)	<i>Family Reunification Service</i>	Utah
Levin (1992)	<i>Bio-Parents Support Group</i>	Brooklyn, New York
Jackson (1996)	<i>Family Admission Program et Reconnection Program,</i>	Melbourne, Australie
Hodges, Guterman, Blythe et Bronson (1989)	<i>Intensive aftercare services for children</i>	Détroit
Simms et Bolden (1991)	<i>The Family reunification project</i>	Waterbury, Vermont
Falk (1990)	<i>Boys Republic's Family reunification program</i>	Californie
Childrens Bureau of Administration on Children, Youth and Families (1991)	<i>Boysville of Michigan Family reunification project</i>	Michigan
Wagner (2003)	<i>Families for Reunification : Partners in the Plan</i>	New York
Buford, Pennell, MacLeod, Campbell, Lyall (1996)	<i>Modèle Family Group decision Making</i>	Terre-Neuve et Labrador
Landy et Munro (1998)	<i>Shared Parenting Project</i>	Ontario
Dufour, Marcotte et Tardif (1994)	<i>Le Transfert des Acquis</i>	Québec

Paul Carlo (1985) a élaboré, avec des collègues de *Five Acres*, un centre d'accueil pour les enfants, un programme d'implication parentale, combinant un volet didactique, d'apprentissage et un volet d'expérimentation en groupe. Ils se sont inspirés des travaux de Whittaker (1981) qui démontrent l'importance de combiner l'éducation des parents à des groupes de soutien aux parents et à la famille. Leur programme met donc l'accent sur l'éducation et la socialisation des parents, employant les modèles écologique et axé sur les compétences des familles. En 1993, Carlo a mené une étude sur l'efficacité de son programme à favoriser la réunification familiale des enfants placés. Les résultats de son étude ont révélé que les familles qui recevaient les deux volets du programme, didactique et d'expérimentation, se réunifient à un taux significativement plus élevé que les autres familles.

En Nouvelle-Angleterre, une agence privée de services sociaux à l'enfance, *Casey Family Services* qui a ouvert ses portes en 1976, a mis sur pied, en août 1989, un programme de réunification familiale : *Casey Family Reunification Program*. Fein et Staff (1993) ont conduit l'évaluation, sur une période de deux ans, de ce programme de réunification familiale. Les services dispensés dans le cadre de ce programme visent à réunifier les familles séparées, suite au placement d'un enfant. Des enfants du Connecticut, du Maine et du Vermont dont la situation nécessite de tels services, peuvent être référés à l'agence Casey. Le programme de Casey est vu comme «*the last best chance*» pour ces enfants qui ont tous été placés en raison d'abus et/ou de négligence. Selon les auteurs, l'expérience du *Casey family Reunification Program* démontre que les familles vivant des problèmes sérieux et multiples peuvent être réunifiées si et quasiment seulement si, un programme offre des services intensifs de réunification familiale.

Ce programme met l'emphase sur les parents et les habiletés parentales et souhaite atteindre le retour physique de l'enfant dans son milieu familial d'origine, à l'intérieur de six mois. Cependant, le programme ne prend pas fin lorsque la réunion physique est accomplie mais peut étendre ses services sur une période allant jusqu'à deux ans. Le retour du jeune dans sa famille marque une étape du processus de réunification familiale et non, sa fin. Un taux de réunification familiale plus élevé a été observé suite à l'implantation de ce programme. Or, Fein et Staff (1991) considèrent que l'évaluation du succès de ce programme ne doit pas avoir comme premier critère, le retour physique de

l'enfant dans son milieu familial. Il importe de considérer les modes alternatifs de réunification familiale, qui font que l'enfant et ses parents d'origine maintiennent des liens et que la famille demeure une ressource pour l'enfant.

D'autres initiatives ont été mises en place aux États-Unis, pour favoriser la réunification des enfants placés avec leur famille d'origine. Certaines se sont basées sur l'expérience du programme de l'agence Casey. Fraser *et al.* (1996) ont mis sur pied dans l'État de l'Utah, un programme de réunification familiale, *Family Reunification Service*, selon le modèle de la Nouvelle-Angleterre. Ce programme utilise les fondements relatifs à la préservation de la famille et au support à la famille pour dispenser des services sur une période de 90 jours. L'accent est mis sur le retour, le plus tôt possible, de l'enfant dans son milieu familial d'origine. Le programme cherche à établir une relation de collaboration avec les familles afin de permettre un soutien concret et une aide efficace à l'enfant placé et à sa famille. L'évaluation de ce programme a démontré que les principes des programmes de préservation de la famille se transposent adéquatement au programme de réunification familiale. Cette évaluation s'est déroulée en regard du processus d'implantation de ce programme et n'a pas porté sur l'évaluation de son efficacité à promouvoir la réunification familiale (Fraser *et al.*, 1996; Lewis, 1994; Lewis *et al.*, 1995).

À New York, plus précisément à Brooklyn, un groupe de soutien aux parents, *Bio-Parents Support Group*, a vu le jour afin d'aider les parents dans le processus de réunification familiale (Levin, 1992). Ce groupe réunit des parents qui désirent partager leur but de réunification avec leur enfant placé. Il permet d'identifier ce qui fait obstacle à la réunification familiale. Ce groupe de parents est vu comme une « force pour surmonter les obstacles à la réunification familiale ». Plus récemment, Wagner (2003) décrit la mise sur pied, toujours à New York, d'un groupe de parents centré sur les forces, développé pour favoriser la réunification familiale des enfants placés. Ce groupe, le *Families for Reunification: Partners in the Plan*, après avoir fait l'objet d'une évaluation, semble accroître la vitesse de la réunification familiale.

À Détroit, des services de réunification familiale, *Intensive aftercare services for children*, ont été mis en oeuvre pour faciliter le retour de l'enfant dans son milieu familial d'origine et aider à maintenir les progrès réalisés durant le placement en centre d'accueil (Hodges

et al., 1989). Ces services semblent jouer un rôle vital dans une transition réussie entre le centre d'accueil et le foyer familial. Il s'agit de services à court terme, d'une durée de 4 à 8 mois où le travailleur social se rend dans le milieu familial une fois par semaine et où tous les membres de la famille doivent participer. Un des volets est de donner du pouvoir aux parents afin de remplir adéquatement leurs rôles et responsabilités auprès de leur enfant. Les autres volets de ces services vise à mobiliser le réseau de soutien social de la famille, à gérer les crises lorsqu'elles surviennent et établir des liens avec le milieu scolaire que fréquente le jeune. Ce type de services de réunification familiale est considéré comme un continuum du centre d'accueil. Les résultats préliminaires d'un sondage mené auprès des parents ayant pris part à ce programme, révèlent qu'ils sont satisfaits de ce programme et que celui-ci les a aidés à mieux faire face au quotidien avec leur enfant. Les visites à la maison, les liens établis avec les ressources de la communauté et les services individualisés reçus sont les aspects qui apparaissent les plus aidants. Hodges et al. (1989) mentionnent que ces résultats ne sont qu'un début et que le programme nécessite une évaluation plus empirique voire rigoureuse.

En Californie, Falk (1990) décrit le programme *Boys Republic's Family reunification program*. Ce programme, développé dans un centre d'accueil pour les adolescents âgés de 13 à 18 ans, avec des troubles de comportements ou des conduites délinquantes, vise la réunification familiale de ces jeunes avec leur famille. Les parents sont invités à venir passer une fin de semaine ou la semaine complète au centre d'accueil où ils vivent avec leur adolescent dans un appartement adjacent. Dans l'appartement, la famille doit mettre en application ce qu'ils ont appris durant les sessions obligatoires de thérapie familiale. Ce programme semble connaître beaucoup de succès. Selon Falk (1990), en vivant dans un appartement sur le campus, les familles apprennent à communiquer plus efficacement, à s'accepter l'un et l'autre, à s'amuser ensemble ou simplement, à apprécier le fait d'être ensemble. Après une évaluation maison de ce programme, il semblerait que les jeunes impliqués dans ce programme voient leur comportement de fugue diminuer mais aussi leur risque d'être déplacés de ressource d'accueil. De plus, ce programme semble faciliter le retour à la maison des jeunes et représente une façon alternative d'atteindre l'harmonie familiale. Il éviterait également le remplacement de l'adolescent suite à la réunification familiale.



Par ailleurs, en Australie, le *Canterbury Family Centre* de Melbourne a élaboré deux programmes qui ressemblent à celui décrit par Falk (1990). Ces deux programmes, soit le *Family Admission Program* et le *Reconnection Program*, ont été mis sur pied respectivement en 1985 et 1992 (Jackson, 1996). Le premier programme offre l'hébergement à la famille dont un enfant a été placé dans le but de réapprendre à vivre ensemble. Le second vise à améliorer les contacts entre l'enfant placé et sa famille, notamment, par une emphase sur les visites parentales. Les parents sont encouragés à travers ces programmes, à devenir les experts auprès de leur enfant. Aucune évaluation de ces programmes ne semble avoir été faite. Pour Jackson (1996), une éventuelle évaluation de ces programmes ne doit pas considérer la réunification familiale comme le seul indicateur de réussite. Elle précise, toutefois, que le retour physique de l'enfant dans son milieu familial suite à la participation à ces programmes, a l'avantage d'être une mesure objective.

Au Canada, sans compter un programme développé au Québec, seulement deux programmes de réunification familiale ont été recensés dans la littérature. Le premier programme consiste plutôt dans un projet pilote mené à Terre-Neuve et au Labrador, entre les mois de janvier 1994 et mars 1995. Il s'agit du projet *Family Group decision Making* qui encourage la réunification de la famille étendue (Buford *et al.*, 1996). Basé sur le modèle de *Family group conference* de la Nouvelle Zélande, cette conceptualisation de la réunification familiale ne se limite pas juste à renforcer la famille nucléaire. La réunification familiale est prise comme une stratégie plus large dont le but est de prévenir le placement, de retourner l'enfant dans son milieu familial après le placement, de déplacer un enfant pour le placer avec sa parenté, de promouvoir les relations entre les membres de la famille élargie et de prévenir la perte d'identité avec ses proches. Ce modèle a été appliqué auprès de familles aux prises avec des problèmes de violence, incluant l'abus et la négligence. L'expérience des conférences familiales vise à permettre aux familles de se prendre en main et d'arriver avec une solution pour arrêter la violence et prévenir sa récurrence. Une première étude d'implantation de ce programme a, entre autres, démontré une meilleure coopération entre les intervenants et la famille ; une propension vers le retour de certains enfants dans la famille d'origine et pour d'autres enfants, dans la famille élargie ; une réduction du recours au placement ; ainsi qu'un maintien de l'implication des parents avec le milieu d'accueil de leur enfant, si ce dernier ne se réunifie pas à la fin du placement.

Le second programme canadien, le *Shared Parenting Project* a été expérimenté en Ontario et a fait l'objet d'une évaluation rigoureuse (Landy et Munro, 1998). Dans ce programme, les familles d'accueil sont utilisées comme des mentors auprès des familles biologiques. Elles offrent du support, des conseils et servent de guide aux parents d'origine pour accroître leurs habiletés parentales. Ce programme vise entre autres, à réduire la durée du placement en permettant le retour de l'enfant dans son milieu familial d'origine ou en établissant, plus rapidement, un autre projet de vie pour l'enfant, tel que l'adoption. Les résultats de l'évaluation de ce programme démontrent que la définition de projet de vie permanent s'est faite dans 50% des situations des enfants impliqués dans ce projet. Les familles les plus stables et présentant le moins de risques avaient plus de chances de compléter le programme avec succès et de se réunifier avec l'enfant placé. Par conséquent, ce programme semble avoir un excellent potentiel auprès des familles à faible risque mais moins de bénéfice auprès des familles des services de protection de la jeunesse. Landy et Munro (1998) recommandent que ce programme soit davantage utilisé dans des organismes, de type CLSC ou organismes communautaires, pour fournir des ressources de répit et de soutien aux familles et ainsi, éviter le placement.

Au Québec, des efforts semblent se réaliser pour systématiser et encadrer davantage la pratique de la réunification familiale. Il est possible d'observer dans plusieurs centres de réadaptation pour adolescent(e)s des initiatives faites pour impliquer les parents dans le placement de leur enfant. Par exemple, dans la région de Québec, un programme a été mis en activités en janvier 1996 au Centre jeunesse de Québec, sous l'appellation « Transfert des Acquis ». Selon Dufour, Marcotte et Tardif (1994 cités dans Paquet, 1995 : 4), « le Transfert des Acquis est un programme de réadaptation qui organise une intervention axée sur la sauvegarde de l'implication parentale et de l'intégration familiale dans les situations où le placement est nécessaire ».

Outre la reconnaissance du parent comme premier responsable de l'enfant et la reconnaissance de la famille comme principal milieu de vie pour l'enfant, ce programme cherche à préparer le jeune à sa sortie dès son admission en centre de réadaptation. Selon Paquet (1995 : 4), « l'objectif global demeure de maintenir le « lit chaud » dans la famille, pour en venir ultérieurement à permettre au jeune et à sa famille de rétablir l'équilibre familiale pour ainsi devenir indépendant des services de réadaptation ». Ce

programme a fait l'objet d'une évaluation avec un groupe de comparaison, comprenant des jeunes n'ayant pas participé au programme du Transfert des acquis (Mireault, Beaudoin, Paquet et Campagne, 1999).

Les résultats de cette évaluation ont démontré que les jeunes impliqués dans le programme passent plus de temps dans leur milieu familial au cours de leur placement que les jeunes non impliqués. Ce programme ne semble pas avoir eu d'effets sur le retour dans le milieu familial puisque aucune différence significative n'est notée entre les deux groupes. Toutefois, les résultats ont démontré que la probabilité de séjourner plus longtemps en centre jeunesse diminue de manière importante à mesure qu'augmente le temps passé à l'extérieur du centre de réadaptation, dans le milieu familial. Pour Mireault *et al.* (1999 : 164), le Transfert des acquis permet «de changer le rôle du centre de réadaptation». Ainsi, le centre de réadaptation «n'est plus considéré comme un milieu de vie où le jeune s'installe, mais il devient plutôt un filet de sécurité utilisé en cas de besoin seulement.»

Ce programme marque peut-être le début d'une première vague de programmes visant à favoriser le maintien des liens familiaux et la réunification familiale au Québec. Jusqu'à maintenant, au Québec, la tendance a été davantage vers le développement de programmes de préservation de la famille et de prévention du placement. Par ailleurs, les programmes de réunification familiale qui ont été présentés sont tous nés d'un désir de reconnaître le rôle important que joue la famille auprès de l'enfant. Ils émanent également d'un désir d'atteindre la permanence et la stabilité pour tous les enfants placés, en recherchant un projet de vie adapté aux besoins de l'enfant. Ils ne représentent qu'un échantillon de tous les programmes qui existent. Malheureusement, il est impossible de tous les recenser et d'avoir un réel portrait de tous les activités, les services, les programmes de réunification familiale qui se réalisent, à l'heure actuelle, aux États-Unis et ailleurs.

### 2.2.3 Regard critique sur les programmes de réunification familiale

Les programmes de réunification familiale sont plus récents et en nombre beaucoup moins importants que les programmes de préservation de la famille (Barth et Berry, 1987; Maluccio *et al.*, 1994; Petr, 1998). Par conséquent, les connaissances sur l'efficacité de ce type de programmes sont restreintes. Petr (1998), en s'inspirant de Allen (1992), mentionne que la relative inattention à la réunification familiale peut être attribuable à sa plus grande complexité et aux difficultés inhérentes à la démarche de réunification des enfants avec leurs familles, en comparaison à la prévention du placement. Dans le même ordre d'idées, Forsythe (1989) soutient que la réunification familiale est toujours plus difficile et plus problématique que la préservation de la famille. Lewis (1994) se dit d'ailleurs préoccupé par l'adaptation de la «technologie des services de préservation de la famille» aux services de la réunification familiale. C'est pourquoi, il considère important de se questionner et d'évaluer la faisabilité d'élaborer des programmes de réunification familiale à partir des principes inhérents aux programmes de préservation de la famille.

Par ailleurs, les quelques études d'évaluation des programmes de réunification familiale (Carlo et Schennum, 1989, 1993; Fein et Staff, 1991, 1993; Fraser *et al.*, 1996; Gillespie *et al.*, 1995; Lewis *et al.*, 1995; Landy et Munro, 1998 ; Mireault *et al.*, 1999; Staff et Fein, 1994) ne permettent pas la généralisation de leurs résultats parce que chaque programme est particulier. En effet, les programmes varient, entre autres, au plan de la clientèle à qui ils s'adressent (problématique visée, âge de l'enfant, famille, famille élargie); au plan de la durée du placement de l'enfant avant qu'il puisse utiliser les services; au plan du type de services offerts (groupe d'entraide, thérapie familiale, etc.) et du moment de ces services (pendant le placement et/ou après le placement); et finalement, au plan de la durée des services (variant en général entre quatre mois et deux ans). À titre d'exemple, le programme de Simm et Bolden (1991) s'adresse aux enfants de 0 à 12 ans, placés en famille d'accueil, est d'une durée de 16 semaines, consiste en des visites d'une heure dans le milieu de familial, combinées à la participation à un groupe de parents. Quant au programme décrit par Falk (1990), il s'adresse aux adolescents de 13 à 18 ans, est dispensé dans le milieu d'accueil et combine l'utilisation de la thérapie familiale à l'expérimentation de la vie familiale dans un appartement adjacent au centre d'accueil. Cet exemple ne représente qu'une

illustration de la grande variabilité qui existe entre les programmes. Dès lors, il devient particulièrement hasardeux d'évaluer les programmes en fonction des mêmes critères d'évaluation.

Contrairement aux programmes «Homebuilders» ou de préservation de la famille, il n'y a pas encore de critères établis pour encadrer la pratique de la réunification familiale et définir la réussite et l'efficacité d'un programme de réunification familiale. Plusieurs considèrent la réunion physique de l'enfant et de sa famille comme la mesure la plus objective de la réussite des programmes de réunification familiale. Par exemple, Gillespie *et al.* (1995) considèrent que la résidence du jeune à la fin de la période des services dispensés est un indicateur de leur réussite ou non et de leur efficacité. Pour leur part, Fein et Staff (1991), dans leur évaluation du programme de l'agence Casey, soutiennent que le retour du jeune dans sa famille d'origine, comme mesure du succès d'un programme de réunification familiale, est un « critère trompeur ». Selon eux, il y a d'autres voies possibles de réunification familiale que celle de la réunion physique, telles que : les contacts réguliers entre l'enfant placé et sa famille, le rapprochement et le maintien partiel des liens. Pourtant, le retour du jeune dans le foyer familial constitue pour plusieurs, la seule suite possible au placement et ce, même si les parents ne se montrent pas intéressés. Les relations entre l'enfant placé et sa famille d'origine sans cohabitation peuvent s'avérer, dans certains cas, la meilleure option (Pine *et al.*, 1993). Le fait de vouloir à tout prix que l'enfant retourne vivre avec ses parents peut occasionner, malgré les intentions positives, l'échec de la réunification familiale et la réintégration éventuelle de l'enfant dans les soins substituts. La recherche de la permanence demeure un meilleur objectif, sachant qu'il peut se réaliser par la réunification physique ou non de l'enfant avec son milieu familial.

En conclusion, Simms et Bolden (1991) mettent en garde ceux qui souhaitent mettre sur pied un programme de réunification familiale. Ils soulignent la nécessité d'être bien préparé vis-à-vis la nature accablante des problèmes qui ont mené au placement d'un enfant. Pour eux, le succès d'un programme qui se conclut par le retour de l'enfant dans son milieu familial n'est pas tributaire uniquement du désir des parents de s'impliquer auprès de leur enfant et de participer activement au programme. Il est également tributaire - et parfois surtout - de l'accès qu'ont ces familles à des services de base dans

leur communauté, tels que des services sociaux, médicaux, éducatifs, de santé mentale, des services d'emploi et de soutien financier.

Le chapitre qui suit fait état de la démarche poursuivie pour réaliser la présente étude. D'entrée de jeu, il situe ses objectifs, la stratégie de recherche employée et définit le cadre conceptuel sous-tendant celle-ci. Par la suite, la méthodologie de recherche est exposée ainsi que les considérations éthiques et les limites de l'étude.

## **CHAPITRE 3 : Objectifs, cadre conceptuel et démarche de recherche**

Ce chapitre se divise en trois principales sections. La première section situe les objectifs de l'étude et la stratégie de recherche privilégiée. La deuxième section définit le cadre conceptuel qui transcende l'étude en présentant les variables à l'étude. La troisième section présente, de façon détaillée, la démarche suivie pour réaliser cette recherche, soit ses aspects méthodologiques.

### **3.1 Objectifs et stratégie de recherche**

En raison de la quasi-inexistence de recherche sur la réunification familiale s'attardant à la situation particulière des adolescents, la présente recherche est exploratoire, descriptive et corrélacionnelle. Elle consiste essentiellement dans une étude de dossiers. Le but de celle-ci est de déterminer les facteurs qui interviennent dans la réunification familiale des adolescents placés en ressource de réadaptation. Plus spécifiquement, il s'agit d'identifier les facteurs qui favorisent le retour d'un adolescent dans son milieu familial d'origine suite à son placement dans une ressource de réadaptation et de le distinguer d'un adolescent qui emprunte une autre porte de sortie, telle que le départ vers la vie autonome, la prison, la fugue, etc. Pour ce faire, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- I. De façon descriptive, définir le portrait des adolescents réunifiés et des adolescents non réunifiés.
- II. Explorer et identifier les principaux facteurs associés à la réunification familiale des adolescents placés dans une ressource de réadaptation.
- III. Élaborer un modèle ou une configuration de facteurs qui prédit la réunification familiale d'un adolescent à la fin de son placement.

L'absence de travaux sur le sujet au Québec oblige à emprunter la voie de l'exploration pour l'étude de la réunification familiale chez les adolescents placés. Au Québec, seulement Simard et Vachon, dans une étude menée en 1991, se sont attardés aux facteurs associés avec le succès ou l'échec de la réunification familiale des enfants

placés en général et non, pour la population particulière des adolescents placés (Simard, Vachon et Moisan, 1991). Auparavant, ils s'étaient attardés à la perception des parents par rapport au même sujet (Simard, Vachon et Tard, 1990). Malgré l'expérience reconnue des États-Unis dans le champ de la réunification familiale et celle grandissante d'autres pays tels que l'Angleterre et l'Australie qui viennent enrichir nos connaissances, il apparaît impératif de développer une connaissance spécifique au contexte québécois et d'approfondir la compréhension de ce phénomène comme il est vécu au Québec.

Par ailleurs, en tenant compte des nombreux facteurs identifiés dans la littérature et de l'objet de l'étude, la méthodologie quantitative a été privilégiée. D'une part, la méthodologie quantitative permet de recueillir des connaissances pour un échantillon plus large d'adolescents et de décrire ce dernier. D'autre part, elle permet l'exploration et le traitement d'un grand nombre de variables, en plus de permettre d'établir des corrélations entre celles-ci. La méthodologie de recherche sera abordée, de façon détaillée, après la présentation du cadre conceptuel et des variables à l'étude.

### **3.2 Cadre conceptuel et variables à l'étude**

Le cadre conceptuel de la présente étude se définit à partir d'un amalgame de concepts relatifs à celle-ci. L'articulation des concepts entre eux est influencée par les perspectives théoriques qui se cachent derrière la réunification familiale. Ainsi, les perspectives écosystémique et de l'attachement, présentées au chapitre 1, sous-tendent le cadre conceptuel élaboré dans cette section. Par ailleurs, le choix des variables s'est fait à partir de la perspective écosystémique mais également à partir de la recension des écrits et de la stratégie de cueillette de données, soit l'analyse de dossiers.

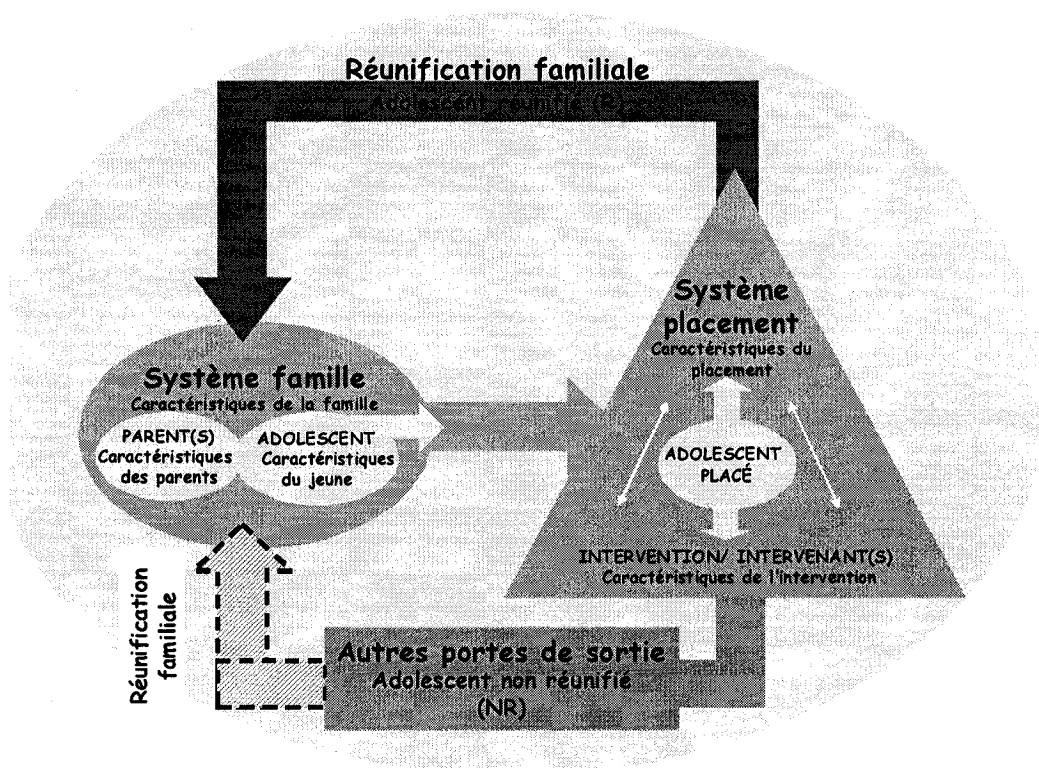
#### **3.2.1 Le cadre conceptuel**

Le concept central de l'étude est sans conteste la réunification familiale. Tel qu'illustré par le schéma de concepts, la réunification familiale s'observe à la sortie du système de placement, au moment où l'adolescent retourne vivre dans son milieu familial. En effet, à la fin d'un placement en ressource de réadaptation, deux grandes possibilités se présentent à l'adolescent : soit il retourne vivre dans sa famille; soit il emprunte une autre porte de sortie, telle que la vie autonome, la prison, la fugue, une ressource communautaire, etc.



Le schéma de concepts ci-dessous démontre que l'issue du placement est influencée par une variété de facteurs que constituent notamment les caractéristiques de l'adolescent, de ses parents, de son milieu familial, des intervenants qu'ils rencontrent sur son chemin, des interventions menées au cours du placement et des conditions de placement. De plus, le schéma présente la possibilité que l'adolescent qui emprunte une autre porte de sortie que celle de la réunification puisse vivre une forme de réunification familiale au cours de cette expérience. Par exemple, un jeune qui va vivre seul en appartement à la fin de son placement ou qui séjourne en prison peut, un jour, connaître une forme de réunification familiale, allant d'un retour dans le milieu familial suite à son expérience de vie autonome ou son séjour en prison au simple maintien des liens avec sa famille. Étant donné le caractère synchronique de la recherche, seul le moment de la sortie du système de placement est étudié. Par conséquent, bien que toutes les possibilités de réunification familiale doivent être discutées, elles ne font pas l'objet de la présente étude.

Figure 3.1 : Schéma de concepts



En fait, l'objet de la présente étude est la réunification familiale des adolescents placés telle qu'observée par le retour du jeune dans son milieu familial. Pour ce faire, plusieurs variables ont été retenues afin de décrire le phénomène de la réunification familiale chez les adolescents placés dans une ressource de réadaptation mais également de façon exploratoire, de déterminer les variables qui sont associées à ce dernier. De plus, il est possible de croire que le regroupement de certaines de ces variables peut permettre de prédire le retour de l'adolescent dans son milieu familial à la fin du placement versus l'emprunt par celui-ci d'une autre porte de sortie.

### **3.2.2 Les variables à l'étude**

La recherche comporte une seule variable dépendante, différentes variables indépendantes et quelques variables descriptives. Tel que mentionné précédemment, les variables indépendantes ont été sélectionnées à partir de la recension des écrits sur les facteurs associés à la réunification familiale, en tenant compte de la méthode de cueillette des données, l'analyse de dossiers et sous un angle écosystémique.

En effet, la sélection des variables tient compte des études recensées puisqu'il est intéressant de voir si les variables identifiées dans littérature comme étant associées à la réunification familiale le sont dans la présente étude. Toutefois, certaines variables identifiées dans littérature n'ont pu être retenues parce que l'analyse de dossiers limite l'accès à certaines informations telles que la situation socioéconomique de la famille et la qualité des relations familiales. Par ailleurs, le choix des variables s'inspire aussi de la théorie de l'écologie de Bronfenbrenner (1979). Ainsi, des variables sont retenues au plan ontosystémique (caractéristiques de l'enfant et des parents), au plan microsystémique (caractéristiques de la famille et du milieu de placement), au plan mésosystémique (caractéristiques des interventions : relations des parents et du jeune avec le milieu d'accueil), au plan exosystémique (caractéristiques des interventions et du placement : décisions prises par le Tribunal, services dispensés par le Centre jeunesse de Montréal) et au plan chronosystémique (histoire de placement, durée du suivi, durée de placement). Seul le macrosystème n'est pas représenté dans la sélection des variables puisqu'il s'agit d'un niveau plus abstrait qui teinte chacune des variables à l'étude.

Afin d'avoir un meilleur portrait des variables étudiées, voici la définition de celles-ci, en abordant tout d'abord la variable dépendante, puis les variables indépendantes et descriptives.

### **3.2.2.1 La variable réunification ou non réunification familiale**

La variable dépendante est la réunification familiale. Celle-ci constitue une variable nominale qui est dichotomique: la réunification familiale et la non réunification familiale.

#### **- La réunification familiale (RF)**

Tel que discuté antérieurement, la réunification familiale s'est étendue à l'idée de « reconnexion optimale » lorsque Maluccio et ses collègues (1993) se sont penchés sur ce concept. Il a été établi que pour certaines familles, la réintégration complète de l'enfant dans le foyer familial n'était pas souhaitable mais que le maintien des liens entre l'enfant placé et sa famille représentait la situation idéale. Cette définition établit un continuum de niveaux de réunification où le niveau optimal est atteint lors du retour de l'enfant au sein de sa famille. Pour des fins méthodologiques, seul ce niveau optimal de la réunification familiale a été étudié. Par conséquent, dans le cadre cette étude, la réunification familiale est un concept qui signifie *stricto sensu* le retour physique de l'adolescent placé dans son milieu familial d'origine.

Dans leurs travaux, Simard *et al.* (1991:13) soutiennent qu'après consultation des intervenants, ceux-ci avaient établi que la réunification familiale « qui se solde par un échec nécessite un remplacement dans les trois ou quatre premiers mois suivants le retour ». Partant de ce fait, le retour de l'adolescent dans son milieu familial d'origine doit être défini comme de la réunification familiale après au moins trois mois de vie dans le milieu familial suite au placement (ou au dernier placement pour les adolescents ayant vécu plus d'un épisodes de placement). En conséquence, certains cas où l'adolescent réintégrerait les soins substituts suite à l'échec de la réunification familiale dans les trois mois suivants le placement, sont éliminés.

## - La non réunification familiale (NR)

En ce qui concerne la non réunification familiale, dans une étude américaine citée précédemment, Courtney et Barth (1996) se penchent sur l'effet de certains facteurs sur le « statut de décharge » des enfants à la fin du placement. Ces chercheurs emploient les termes *routes* et *exit from care* pour qualifier le phénomène de la sortie des soins substituts. D'autres chercheurs qui ont étudié les adolescents placés parlent quant à eux de *care leavers* (Aldgate, 1994; Barden, 1991 cité dans Hahn, 1994; Barth, 1990; Igglehart, 1994). En tenant compte de ces études, le concept de non réunification familiale est défini comme étant l'emprunt, par les adolescents, d'une autre porte de sortie que le retour dans le milieu familial d'origine à la fin du placement, soit : l'adoption, l'émancipation ou le départ vers la vie autonome, la fugue, la prison, le suicide, une ressource communautaire d'hébergement, une ressource psychiatrique ou de déficience intellectuelle.

### 3.2.2.2 Les variables indépendantes

La recherche inclut plusieurs variables indépendantes. Étant donné son caractère exploratoire, il est pertinent de vérifier l'effet de plusieurs variables indépendantes sur la variable dépendante. Les variables indépendantes considérées se classent parmi les diverses catégories de facteurs décrites ci-dessous. Suite entre autres à la recension des écrits, des facteurs provenant des cinq grandes catégories suivantes ont été étudiés :

- 1- Les facteurs liés l'adolescent
- 2- Les facteurs liés au(x) parent(s)
- 3- Les facteurs liés au milieu familial
- 4- Les facteurs liés à l'intervention
- 5- Les facteurs liés au placement.

Le tableau ci-dessous présente les principales variables faisant partie de l'étude, en fonction de ces cinq catégories de facteurs.

**Tableau 3.1 : Principales variables indépendantes à l'étude, selon les cinq catégories de facteurs retenues.**

<b>Facteurs liés à l'adolescent (caractéristiques de l'adolescent)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Âge</li> <li>- Sexe</li> <li>- Origine ethnoculturelle</li> <li>- Occupation du jeune (fréquentation scolaire ou abandon, emploi)</li> <li>- Présence de problèmes personnels chez le jeune</li> </ul>
<b>Facteurs liés aux parents (caractéristiques des parents)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Âge</li> <li>- Présence de problèmes particuliers</li> </ul>
<b>Facteurs liés à l'environnement et à la famille (caractéristiques de la famille et de l'environnement)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut socioéconomique (source de revenu des parents)</li> <li>- Composition du foyer familial au moment du placement et du retour <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre d'enfant(s)</li> <li>o Décès d'un parent</li> <li>o Parent inconnu et/ou déchéance d'autorité parentale d'un parent</li> <li>o Présence d'autre(s) enfant(s) placé(s)</li> <li>o Présence d'un nouveau conjoint</li> </ul> </li> </ul>
<b>Facteurs liés à l'intervention</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du centre jeunesse : présence d'un dossier PJ ou JC (plus d'un, les deux types de suivi)</li> <li>- Motifs de suivi en PJ et motifs de suivi en JC</li> <li>- Durée du/des suivi(s)</li> <li>- Changements d'intervenants (ratio d'intervenants durant le placement)</li> <li>- Suivi effectué (suivi individuel, familial, de groupe ou autre)</li> <li>- Implication parentale durant le placement</li> <li>- Opinion des parents, du jeune et des intervenants face à la RF.</li> </ul>
<b>Facteurs liés au placement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire de placement</li> <li>- Motifs du dernier épisode de placement</li> <li>- Origine de la demande de placement</li> <li>- Durée du dernier épisode de placement</li> <li>- Modification du cadre légal au cours du placement</li> <li>- Type de milieu de placement</li> <li>- Contacts parent(s)-adolescent et visites parentales</li> <li>- Motifs de fin du placement</li> </ul>

Les variables qui se retrouvent dans le tableau ci-dessus sont décrites exhaustivement dans les pages suivantes.

### **3.2.2.2.1 Les facteurs liés à l'adolescent**

Des variables d'ordre sociodémographique, telles que le sexe, l'âge, l'origine ethnoculturelle, l'occupation du jeune (fréquentation ou abandon scolaire, emploi), la présence de problèmes de comportement, sont considérées. Mise à part la variable sexe de l'adolescent, chacune des variables vont être reprises et précisées davantage.

#### ***L'âge***

L'accès à la date de naissance de l'adolescent comme information dans les dossiers permet d'obtenir l'âge de celui-ci à différents moments de son parcours au sein du centre jeunesse. Ainsi l'âge du jeune à l'ouverture de son premier dossier de protection de la jeunesse (LPJ) s'il y a, l'âge du jeune à l'ouverture de son premier dossier de jeune contrevenant (LJC) s'il y a, l'âge du jeune à son premier placement, son âge au début du dernier placement et à la fin du dernier placement sont considérés comme des variables à l'étude. Toutefois, l'âge de référence est celui de l'âge de l'adolescent au début du dernier placement, soit le placement avant la réunification familiale ou la sortie des soins d'accueil.

#### ***L'origine ethnoculturelle***

L'origine ethnoculturelle est une variable pour distinguer les adolescents d'origine québécoise des adolescents d'autres origines. Elle regroupe trois variables : le jeune d'origine autre que québécoise, le lieu de sa naissance et son âge au moment de son arrivée au Québec. Certains jeunes d'origine ethnoculturelle différente sont nés au Québec mais leurs parents sont immigrants. Ces jeunes sont grandement influencés par la culture d'origine de leurs parents. Par conséquent, ils sont considérés, dans cette étude, comme étant d'origine autre que québécoise mais nés au Québec.

#### ***L'occupation de l'adolescent***

Les variables observées au niveau de l'occupation du jeune sont : la fréquentation scolaire au moment de la fin du placement, le niveau scolaire atteint par le jeune à ce moment, l'abandon scolaire au cours du placement, l'occupation d'un emploi rémunéré

au moment de la fin du placement. Le type d'emploi occupé constitue une variable descriptive incluse pour venir préciser davantage la variable occupation d'un emploi.

### ***Les problèmes personnels de l'adolescent***

L'éventail des problèmes que peut présenter un adolescent est couvert dans cette étude. Cet éventail a été élaboré à partir de la littérature sur les problèmes qui peuvent survenir à l'adolescence (Habimana *et al.* (sous la dir.), 1999; Pelsser, 1989; Saint-Jacques, McKinnon, Potvin, 2000 ). Un jeune est considéré comme présentant un ou des problèmes personnel(s) lorsque, tel que mentionné au dossier, il exhibe l'une ou l'autre des problématiques suivantes: les problèmes de rendement scolaire et/ou d'apprentissage, de drogue et/ou d'alcool, d'agressivité et/ou de violence, les difficultés de relations avec les pairs, les difficultés de relations avec son ou ses parent(s), les comportements d'opposition (non respect des heures d'entrée, désobéissance, etc.), la fugue, les comportements sexuels inappropriés (abus sexuel commis à l'égard d'autres jeunes), l'agitation, la nervosité et l'hyperactivité, l'introversion et le repli sur soi, la dépression, une faible confiance en soi (faible estime de soi, anxiété), une faible confiance dans les autres (insécurité, méfiance), des idées suicidaires, des menaces de suicide ou des tentatives de suicide, des activités délinquantes (vols, vandalisme, prostitution), s'il fait partie d'un gang et enfin, s'il présente d'autres problèmes non énumérés ici.

Par ailleurs, la présence de problème de santé physique bien que n'étant pas un problème lié au comportement, se retrouve sous cet éventail. Ces problèmes de santé physique viennent s'ajouter à l'ensemble des problèmes que peut présenter un adolescent. Des chercheurs ont démontré que les enfants qui présentent des problèmes de santé ont moins de chance de se réunifier avec leur famille à la fin du placement (Wells et Guo, 1999). L'une des hypothèses de la présente étude est que ce n'est pas tant le type de problème que présente un adolescent qui détermine son appartenance au groupe des jeunes réunifiés ou au groupe des jeunes non réunifiés mais plutôt la multiplicité des problèmes. Ainsi, les adolescents non réunifiés présenteraient un cumul de problèmes plus important que les adolescents réunifiés. Par conséquent, en plus d'analyser l'association entre chaque problème individuellement et la réunification familiale, le cumul de ces problèmes constitue une variable à l'étude.

### **3.2.2.2 Les facteurs liés au(x) parent(s)**

Au plan des facteurs liés au(x) parent(s), seulement l'âge et la présence de problèmes particuliers sont analysés. La variable qui concerne l'occupation du/des parent(s) se retrouve dans les caractéristiques familiales puisque cela informe sur le niveau socioéconomique du milieu familial au sein duquel le jeune évolue au moment de son placement. Pour chacune des variables étudiées en lien avec les parents, les informations ont été recueillies pour le père, la mère et/ou une personne significative présente dans la vie de l'adolescent. Cette personne significative peut être un grand-parent, un beau-parent, un oncle, une tante ou toute personne qui occupe une place centrale dans la vie de l'adolescent et qui fait figure de parent.

#### ***L'âge***

Comme pour les caractéristiques de l'adolescent, l'accès à la date de naissance du/des parent(s) permet d'établir l'âge du père et/ou de la mère mais également d'une personne autre qui s'occupe de l'adolescent et ce, à différents moments du parcours du jeune en centre jeunesse. Ainsi, les âges de la mère et/ou du père et/ou d'une autre personne significative aux moments suivants représentent des variables à l'étude : les âges au moment de l'ouverture du premier dossier de protection de la jeunesse (LPJ), au moment de l'ouverture du premier dossier de jeune contrevenant (LJC), au moment du premier placement, au moment du dernier placement, au moment de la fin du dernier placement. Ces moments pour établir l'âge des parents concordent avec les moments retenus pour établir l'âge des adolescents de l'étude. Toutefois, comme pour les adolescents, l'âge de référence est celui du moment du dernier placement.

#### ***Les problèmes particuliers***

La présence de problèmes particuliers chez le(s) parent(s) est une dimension d'analyse qui regroupe plusieurs types de problèmes vécus par certains d'entre eux. Cela comprend les problèmes de consommation d'alcool et/ou de drogue, les problèmes d'ordre conjugal (rupture imminente ou récente, divorce), de violence conjugale, de santé mentale chronique (schizophrénie, maniaco-dépression, etc.) et passager



(dépression), de santé physique, de jeu pathologique et les activités criminelles du/des parent(s). Ces problématiques ont été regroupées pour faire état de la présence ou non de problèmes particuliers chez le(s) parent(s) de l'adolescent ou chez une autre personne significative pour l'adolescent (grand-parent, conjoint de la mère ou du père, oncle, tante qui s'occupe de l'adolescent). Par ailleurs, cette dimension inclut également les difficultés d'ordre financière, l'analphabétisme et le fait que le(s) parent(s) sont allophones, c'est-à-dire qu'il(s) ne parle(nt) ni le français, ni l'anglais. Étant donné que ces trois dernières problématiques ne sont pas du même type, elles n'ont pas été regroupées avec les autres problèmes. Chacune des problématiques énumérées ci haut a été considérée comme une variable dichotomique, c'est-à-dire comme présente si mentionnée au dossier et absente si non mentionnée au dossier. De façon exploratoire, le cumul des problématiques présentes chez un même parent a également fait l'objet des analyses.

### **3.2.2.3 Les facteurs liés à la famille**

Le milieu familial de l'adolescent au moment du dernier placement (début du placement) et au moment de son retour (à la fin du placement) fait l'objet d'une attention particulière. Les mêmes caractéristiques sont étudiées pour ces deux moments. Toutefois, les caractéristiques du milieu familial à la fin du placement donnent lieu à des variables uniquement descriptives puisque celles-ci ne sont pas étudiées pour les adolescents non réunifiés. L'information est seulement disponible pour la moitié de l'échantillon, soit les adolescents réunifiés. En effet, dans les dossiers des jeunes non réunifiés, on remarque une absence d'information sur le milieu familial au moment de leur sortie des soins substituts. Par conséquent, les variables en lien avec le milieu familial à la fin du placement ne peuvent faire l'objet des analyses de comparaison.

Néanmoins, les variables en lien avec le milieu familial du jeune au début du placement qui représentent des variables indépendantes peuvent être regroupées en fonction des deux dimensions suivantes : la composition du milieu familial et le statut socioéconomique.

### ***La composition du milieu familial***

Dans l'étude de la réunification familiale, il est logique de connaître la réalité familiale de l'adolescent placé. Le jeune vit-il dans une famille biparentale, monoparentale, recomposée? Tel que rapporté dans la recension des écrits, Courtney (1994) soutient que le fait d'avoir ses deux parents ensemble au moment du placement et au moment du retour accroît les chances de réunification familiale.

La composition du milieu familial est une dimension qui regroupe des variables permettant d'avoir un portrait du milieu de vie du jeune au moment de son placement. Ainsi, le milieu familial du jeune peut se composer de ses deux parents, de ses deux parents en garde partagée, de son père seulement, de sa mère seulement, de son père et un(e) conjoint(e), de sa mère et un(e) conjoint(e), d'un ou des membre(s) de sa parenté. Outre les personnes à la tête du milieu familial, ce dernier peut se composer de frère(s) et sœur(s). Ainsi, il devient intéressant de connaître le nombre d'enfants (excluant le jeune) composant le milieu familial et si d'autres enfants de la famille sont placés en soins substituts.

D'autres variables sont retenues pour fournir de l'information sur le milieu familial du jeune au moment de son placement, telles que : le décès du père ou de la mère et l'âge du jeune au moment du décès de son parent, l'absence du père ou de la mère (père ou mère inconnu(e)) et la déchéance d'autorité parentale du père ou de la mère. Ces variables viennent préciser davantage la composition familiale et fournit une partie de l'explication de celle-ci.

### ***Le statut socioéconomique***

En raison du manque d'information dans les dossiers au sujet du statut socioéconomique de la famille, une seule variable s'inscrit dans cette dimension, soit la source de revenu des parents (père, mère, conjoints respectifs ou autre personne significative s'il y a). La catégorisation de la source de revenu des parents retenue dans la présente étude est la suivante: travail, chômage, sécurité du revenu, pension alimentaire, les prêts et bourses et autre source. Celle-ci s'inspire de la catégorisation employée par Statistiques Canada dans certaines de ses études, dont le recensement.

#### **3.2.2.2.4 Les facteurs liés à l'intervention**

Les facteurs liés à l'intervention se distinguent des facteurs liés au placement parce qu'ils se réfèrent aux décisions et à l'action des intervenants, principalement l'intervenant psychosocial, le délégué à la jeunesse et l'éducateur mais également le Juge. Quatre principales dimensions sont considérées dans l'analyse des facteurs relatifs à l'intervention : le suivi du centre jeunesse, c'est-à-dire les caractéristiques du suivi dont bénéficie le jeune des intervenants du centre jeunesse, en dehors ou en parallèle au suivi des intervenants dans le milieu de placement; le suivi effectué par l'intervenant auprès du jeune et/ou de sa famille au cours du placement et dans le milieu de placement; les services liés à l'objectif de réunification familiale; et l'implication des parents au cours du placement.

##### ***Le suivi du centre jeunesse***

Cette dimension regroupe plusieurs variables en lien avec le suivi en vertu de la *Loi sur protection de la jeunesse* (LPJ) et de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC). Cela inclut des variables telles que : la présence d'un dossier ou plus de protection de la jeunesse ou de jeune contrevenant (suivi en PJ ou en JC), la présence d'un dossier de protection de la jeunesse et de jeune contrevenant de façon concomitante ou concurrente (suivi en PJ et en JC), la durée de ces suivis, les motifs d'ouverture et de fermeture de chacun des dossiers de l'adolescent (motifs de prise en charge et de fin de suivi en PJ et en JC). Tel que pour les motifs de placement présentés précédemment, les motifs d'ouverture des dossiers (motifs de prise en charge) ont été transformés en variables dichotomiques de type présence ou absence, en fonction des problématiques afin de faciliter les analyses multivariées. Par exemple, il y a les motifs de prise en charge suivants : trouble de comportement (LPJ 38h), négligence (LPJ 38e), abus physique (LPJ 38gp), abus sexuel (LPJ 38gs), absence de soins appropriés (LPJ 38b), crimes contre les biens (vol, fraude, vandalisme), crimes avec violence (meurtre, tentative de meurtre, voie de fait, agression sexuelle, vol qualifié) et autres crimes (trafic et/ou possession de drogues, bris de condition).

Outre ces variables liées directement au suivi de l'adolescent en centre jeunesse, deux autres ensembles de variables en lien avec le suivi fait par le centre jeunesse sont étudiés mais uniquement de façon descriptive. Ce sont la mesure probatoire et le suivi après le placement. Ces variables permettent de savoir d'une part, si le jeune a fait l'objet d'une mesure probatoire avec ou sans suivi à la fin du placement et la durée de cette probation. D'autre part, ces variables permettent de savoir si le jeune réunifié a bénéficié d'un suivi dans son milieu familial suite à la réunification; ou si le jeune non réunifié a bénéficié d'un suivi particulier à la fin du placement pour l'aider à vivre de façon autonome ou à actualiser son projet de vie et si c'est le cas, le type de programme ou de suivi qu'on lui a procuré. Par hypothèse, la probation avec suivi représente généralement une occasion de soutien pour le jeune à la sortie des soins substituts. En l'absence de mesure probatoire à la fin du placement, le dossier est habituellement fermé, laissant les adolescents réunifiés ou non, sans suivi.

### ***Le suivi des intervenants au cours du placement***

Le suivi effectué par les divers intervenants au cours du placement, notamment l'intervenant psychosocial (mandat LPJ - personne autorisée), le délégué à la jeunesse (mandat LJC) et l'éducateur (personne présente dans la ressource d'hébergement) et l'investissement de ces derniers auprès de l'adolescent et de sa famille représente des facteurs importants dans l'étude de la réunification familiale. Par conséquent, la nature de l'aide apportée au cours du placement, autre que le suivi individuel et régulier du jeune, représente une dimension d'étude intéressante. Cette dimension s'observe à partir des variables suivantes: le suivi individuel du/des parent(s) en parallèle au suivi individuel du jeune, le suivi familial du jeune et de son/ses parent(s), le suivi familial (incluant d'autres membres de la famille dont la fratrie), le suivi de groupe de l'adolescent, le suivi de groupe du/des parent(s) ou simplement, aucun suivi. Afin de pouvoir statuer sur l'existence d'une forme ou l'autre de ces suivis, il doit y avoir eu au moins trois activités pour chaque type de suivi au cours des trois derniers mois du placement. Par exemple, il doit y avoir eu trois rencontres familiales du jeune et de son/ses parent(s), soit au moins une rencontre par mois, pour reconnaître qu'il y a eu présence d'un suivi familial au cours du placement.

Par ailleurs, la présence d'un ou plusieurs changement(s) d'intervenant(s) au cours du placement, tant de l'intervenant psychosocial, du délégué à la jeunesse que de l'éducateur est susceptible d'influencer le suivi. En conséquence, cet aspect constitue une variable dichotomique, de type oui ou non, qui est complétée par une variable quantitative, soit le nombre de changements vécus pour chacun de ces trois types d'intervenants. Également, l'intervention d'autres professionnels tels que des psychologues, psychiatres, diététistes, intervenant en toxicomanie représente une variable dichotomique, de type oui ou non, incluse dans la présente étude. Celle-ci est complétée par une variable plus descriptive qui précise le type de professionnel rencontré. En dehors du suivi régulier des intervenants impliqués automatiquement dans la situation, il est pertinent de s'attarder au suivi particulier dont bénéficie un adolescent placé et de tenir compte de cette variable dans les analyses multivariées.

### ***Les services liés à l'objectif de réunification familiale***

En lien direct avec le suivi effectué par les intervenants au cours du placement, on retrouve les services dispensés dans une visée de réunification familiale. Dans cette étude, une variable concerne les services liés à l'objectif de réunification familiale. Cette variable est : les activités mises en place pour préparer le retour du jeune dans son milieu familial. Une variable descriptive vient préciser cette dernière, soit le type d'activités pour préparer le retour dans son milieu familial. À ce titre, trois principales activités sont définies : le bilan, orientation ou planification du retour; l'intensification des contacts de l'adolescent avec son milieu familial, notamment ses parents; et les démarches pour la réorganisation matérielle de la famille en vue du retour de l'adolescent.

En dépit de l'importance d'étudier les services visant la réunification familiale du jeune, il faut tenir compte de l'opinion des intervenants, du/des parent(s) et de l'adolescent face à la réunification familiale. À l'origine, la variable de l'opinion face à la réunification familiale comprenait trois catégories, soit : accord, désaccord ou réticence de chacun des acteurs face au retour du jeune dans le milieu familial. Afin de faciliter les analyses multivariées, celle-ci a été regroupée et la variable dichotomique suivante a été retenue : réticence ou désaccord, oui ou non, des intervenants, du père, de la mère et du jeune face à la réunification familiale. Il est possible que l'opinion de ces derniers joue un rôle

dans l'orientation et la planification des services visant la réunification familiale mais également dans le retour ou non de l'adolescent dans son milieu familial.

### ***L'implication des parents***

La notion d'implication parentale a fait l'objet d'une attention particulière dans la présente étude. Par hypothèse, le fait que des parents participent aux activités du milieu de placement, sont impliqués dans les décisions entourant le placement, sont informés et ont des contacts réguliers avec l'intervenant du jeune, bref qu'ils demeurent impliqués auprès de leur adolescent au cours de son placement favorise le processus de réunification familiale.

La présente étude considère l'implication parentale de façon bi-directionnelle. En effet, dans un sens, il y a le/les parent(s) qui s'impliquent d'eux-mêmes dans les activités, s'informent et maintiennent des contacts réguliers avec leur adolescent et les intervenants. Dans l'autre sens, il y a les intervenants qui impliquent le(s) parent(s) dans les diverses activités du milieu de placement, dans les décisions et dans le plan d'intervention. Ainsi, l'implication parentale doit être vue comme des échanges constants entre le(s) parent(s) et les divers intervenants mais également comme le maintien des liens entre l'adolescent et son/ses parent(s). Malgré que le choix des variables liées à l'implication parentale tente de refléter l'aspect bi-directionnel de ce concept, l'étude de dossiers ne permet pas de mesurer la subtilité des échanges. En effet, il est difficile de saisir dans les dossiers si les parents s'impliquent d'eux-mêmes et/ou si les intervenants les impliquent. Il est seulement possible de prendre une mesure, en fonction des notes inscrites, à propos de la présence et de la participation des parents au moment de certaines décisions et activités en lien avec le placement, mais également avec le suivi, l'éducation et les soins de l'adolescent.

Ainsi, plusieurs variables permettent de prendre une mesure de l'implication des parents. Tout d'abord, il y a des variables dichotomiques, de type présence ou absence, au niveau de la participation des parents dans les décisions entourant le placement : accord du/des parent(s) avec la décision de placement, accord avec le choix du milieu de placement, parent(s) informé(s) du/des changement(s) de milieu de placement, accord du/des parent(s) avec ce(s) changement(s), accord du/des parent(s) avec la

décision de mettre fin au placement et avec la décision de reprendre le jeune dans le milieu de placement. Toutefois, par rapport à ces variables, il y a de nombreuses informations manquantes dans les dossiers. Ce manque d'information rend l'utilisation de ces variables dans les analyses multivariées difficile.

Ensuite, il y a des variables dichotomiques (présence ou absence) qui représentent la participation du/des parent(s) dans certaines activités liées à l'éducation et aux soins de leur adolescent, telles que : l'achat de vêtements, donner de l'argent de poche, suivi scolaire du jeune, participation à des activités organisées dans le milieu de placement ou aux loisirs du jeune. Encore une fois, plusieurs informations étaient absentes dans les dossiers, particulièrement pour les variables «achat de vêtements» et «donner de l'argent de poche».

Enfin, des variables dichotomiques (présence ou absence) telles que les contacts entre l'adolescent et son/ses parent(s), les visites parentales, les contacts entre le(s) parent(s) et l'intervenant social et la participation du/des parent(s) à l'élaboration du plan d'intervention (PI) ou au plan de services individualisés (PSI) font partie de la dimension d'implication des parents. En ce qui concerne les contacts entre l'adolescent et ses parent(s) et les visites parentales, ces variables seront discutées dans les caractéristiques du placement parce qu'elles sont étroitement liées aux conditions de placement et permettent de donner un meilleur portrait du déroulement du placement.

Par ailleurs, il faut mentionner qu'à titre exploratoire, l'ensemble de ces variables devait constituer une échelle d'implication parentale. Après une première analyse et en raison du manque d'information sur certaines variables, l'échelle d'implication des parents a été élaborée mais seulement à partir de quatre variables de participation des parents. Cette échelle regroupe donc les quatre variables suivantes : le suivi scolaire du jeune par son/ses parent(s), la participation à des activités organisées dans le milieu de placement ou aux loisirs du jeune, les contacts entre le(s) parent(s) et l'intervenant social et la participation du/des parent(s) à l'élaboration du plan d'intervention (PI) ou au plan de services individualisés (PSI). C'est donc cette échelle qui est retenue pour les analyses multivariées. La mesure de la cohérence interne des items de celle-ci a été réalisée et un coefficient *alpha* de Cronbach de 0.84 a été obtenu. Cette procédure permet de

s'assurer de la fidélité du score obtenu à partir des différentes variables (Tabachnick et Fidell, 2001).

### **3.2.2.2.5 Les facteurs liés au placement**

Les facteurs en lien avec le placement regroupent certaines variables liées à l'histoire de placement de l'adolescent, notamment le nombre d'épisodes de placement vécus par l'adolescent, la durée de ce(s) placement(s), le(s) motif(s) de placement, le(s) milieu(x) de placement, les tentatives de retour dans le milieu familial d'origine et les retours. Outre ces variables liées à l'histoire de placement, toutes les variables qui permettent d'avoir un portrait du dernier placement, celui avant la réunification familiale, font partie de l'étude. Ces variables sont : la demande de placement et la durée, le(s) motif(s) de placement et la modification du cadre légal au cours du placement, le milieu où se déroule le placement, la fréquentation scolaire au cours du placement, les sorties de l'adolescent dans son milieu familial au cours du placement, les visites parentales et enfin, le(s) motif(s) de la fin du placement. Chacune de ces variables sera reprise et définie davantage.

#### ***L'histoire de placement***

Il s'avère nécessaire pour bien comprendre le profil des adolescents de l'étude, de connaître leur histoire de placement. Plusieurs variables en lien avec leur histoire de placement sont mesurées. Le nombre d'épisodes de placement, le(s) motif(s) de placement, la durée et le milieu d'hébergement de chacun des épisodes de placement vécus par un jeune, le nombre de tentatives de retour, c'est-à-dire les retours du jeune dans son milieu familial qui se sont soldés par le remplacement de l'adolescent, sont des variables considérées dans la présente étude.

Plusieurs de ces variables ont été regroupées afin d'avoir un portrait plus global et de réduire le nombre de variables analysées. Par exemple, au lieu de considérer le motif, la durée et le milieu de chacun des épisodes de placement d'un adolescent, après une première analyse, de nouvelles variables ont été créées. Ainsi, les nouvelles variables considérées sont: la durée du plus long épisode de placement, le nombre total de mois



passés en placement au cours de sa vie, le motif du dernier placement et le principal milieu de placement, c'est-à-dire le milieu dans lequel le jeune a passé le plus de temps.

### ***La demande de placement et la durée***

L'origine de la demande de placement, c'est-à-dire la personne qui a fait la demande que le jeune soit placé dans une ressource d'accueil, est une variable à l'étude. Cette variable a été scindée en trois variables dichotomiques, de type oui ou non, pour faciliter les analyses multivariées. Elles sont les suivantes : origine de la demande vient du/des parent(s), origine de la demande vient d'un intervenant et origine de la demande vient d'un Juge (ordonnance du Tribunal). Par ailleurs, la durée du placement en mois a été calculée. Il s'agit d'une variable importante dans l'étude de la réunification familiale puisque, tel que discuté au chapitre 2, des études ont démontré que la durée du placement est fortement associée à la réunification familiale (Aragon, 2004; Barth *et al.*, 1994; Courtney et Barth, 1996; Fanshel et Shinn, 1978; Farmer, 1996; Fernandez, 1999).

### ***Le(s) motif(s) du placement et la modification du cadre légal au cours du placement.***

D'entrée jeu, pour avoir un portrait d'ensemble des caractéristiques du placement, il est important de connaître la loi invoquée au moment du placement, soit la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) et/ou la *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC). De plus, si la loi invoquée est la LPJ alors il faut préciser s'il s'agit d'un régime volontaire (entente entre le/les parent(s), le jeune de 14 ans et plus et l'intervenant psychosocial) ou d'un régime judiciaire (ordonnance du Tribunal). Par la suite, le(s) motif(s) du placement qui découle(nt) de ces deux lois sont analysés. Afin de faciliter les analyses multivariées, la variable «motif du placement» a donné naissance aux variables dichotomiques, de type présence ou absence, suivantes : motif du placement 38h (trouble de comportement), motif du placement 38e (négligence), motif du placement 38gp (abus physique), motif du placement 38gs (abus sexuel), motif du placement crimes avec violence (homicide, tentative de meurtre, agression sexuelle, voie de fait, vol qualifié), motif du placement crimes contre les biens (vol, recel, fraudes), motif du placement autres crimes (essentiellement des crimes liés aux drogues : possession, trafic). Ces dernières

variables ont été définies à partir de l'article 38 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, en ce qui concerne les motifs de placement liés à celle-ci et à partir du *Code criminel* et de la catégorisation de Statistiques Canada, en ce qui concerne les motifs liés à la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

Enfin, la modification du cadre légal au cours du placement représente une variable dichotomique (oui ou non) qui fait partie de l'étude. Par hypothèse, plus un jeune est placé longtemps, plus il a de chance de voir le cadre légal de son placement être modifié. Par exemple, un placement LPJ/régime volontaire peut devenir un placement LPJ/régime judiciaire. Ou encore, un placement LPJ peut devenir un placement LJC et vice versa.

### ***Le milieu du placement***

Puisque la ressource d'accueil devient le milieu de vie du jeune pour une période plus ou moins longue de sa vie, il est nécessaire de s'y attarder. Le lieu physique où se déroule le placement représente un facteur important dans les conditions de placement d'un adolescent. Trois variables sont retenues pour caractériser le milieu de vie physique du jeune : le type de milieu substitut au début et à la fin du placement [centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation (CRJDA), foyer de groupe (FG) ou foyer appartement (FAPP)], le type de CRJDA (milieu ouvert ou milieu fermé) au début et à la fin du placement, le (s) changement(s) de milieu substitut au cours du placement.

### ***La fréquentation scolaire au cours du placement***

Des variables en lien avec l'occupation du jeune à la fin du placement ont été présentées ultérieurement dans les caractéristiques sociodémographiques de l'adolescent. Toutefois, d'autres variables en lien avec l'occupation du jeune mais au cours de son placement sont étudiées. Il y a deux variables dichotomiques, de type oui ou non, qui sont la fréquentation scolaire et le(s) changement(s) de milieu scolaire au cours du placement durant le placement.

### ***Les contacts du jeune avec son milieu familial et les visites parentales***

Tel qu'exposé précédemment, les contacts du jeune avec son milieu familial et les visites parentales constituent des formes d'implication des parents. Toutefois, certains jeunes n'ont pas la possibilité de sortir dans leur milieu familial parce que leur placement se déroule en garde fermée, suite à une ordonnance de la Cour ou en raison d'une problématique particulière (interdit de contact, fugues répétitives, menace de suicide). Par conséquent, la présente étude tente de faire état le plus réalistement possible de la situation du jeune à l'égard des sorties dans le milieu familial, qui lui permettent de conserver et d'entretenir ses liens avec sa famille, et également des visites des parents dans le milieu de placement.

Pour ce faire, ces trois principales variables dichotomiques, de type oui ou non, sont mesurées : la possibilité de sortie du jeune dans son milieu familial au cours du placement, la sortie du jeune dans son milieu familial au cours des trois derniers mois du placement et la visite du/des parent(s) dans le milieu substitut au cours des trois derniers mois du placement. D'autres variables sont analysées en fonction d'une précision de temps. Celles-ci sont : le moment de la dernière sortie du jeune dans le milieu familial (moins de six mois, six mois à un an, plus d'un an), la fréquence des sorties du jeune dans son milieu familial au cours des trois derniers mois de placement (une fois par semaine ou plus, une fois aux deux semaines, une fois par mois, moins d'une fois par mois) et la fréquence des visites des parents (une fois par semaine ou plus, une fois aux deux semaines, une fois par mois, moins d'une fois par mois, une fois seulement pour la durée totale du placement).

Par ailleurs, deux variables descriptives apportent des précisions aux variables précédentes, soit : la/les raison(s) de l'impossibilité de sortie dans le milieu familial et la/les raison(s) de la non sortie du jeune dans le milieu familial au cours des trois derniers mois de son placement. Comme pour les autres variables descriptives décrites antérieurement, les dossiers des jeunes fournissent généralement peu d'informations sur ces variables.

### **Le(s) motif(s) de la fin du placement**

Huit motifs de la fin du placement sont étudiés, soit : l'amélioration importante ou le rétablissement de la situation problème, le bon déroulement des visites ou des sorties dans le milieu familial, le désir du/des parent(s) de reprendre le jeune, le désir du jeune de retourner dans son milieu familial, la durée prévue du placement écoulée (fin de l'ordonnance de placement ou des mesures volontaires), l'atteinte de la majorité, l'ordonnance de la Cour de mettre fin au placement avant la date prévue et le renvoi aux adultes. Ces variables dichotomiques, de type présence ou absence d'un motif de fin de placement, représentent les diverses raisons qui peuvent mettre un terme au placement. Il est important de préciser que la situation d'un jeune peut présenter plus d'un motif de fin de placement. Par exemple, le placement d'un jeune peut se terminer en raison d'une amélioration importante de la situation problème mais aussi du désir du parent/des parent(s) de reprendre le jeune à la maison. Ou encore, un jeune peut avoir le désir de retourner vivre chez lui, son/ses parent(s) de le reprendre alors il y aura une ordonnance de la Cour de mettre fin au placement avant la date prévue.

La prochaine section fait état de la démarche poursuivie pour répondre aux objectifs de la recherche.

### **3.3 La démarche de recherche**

Cette section aborde tour à tour la population à l'étude et l'échantillon, la méthode de cueillette des données, les considérations éthiques, la stratégie d'analyse des données et les limites du type d'étude réalisé.

#### **3.3.1 Population et échantillon**

Le recours à des dossiers pour étudier la réunification familiale des adolescents placés en ressource de réadaptation entraîne une certaine confusion dans la définition de la population à l'étude et de l'échantillon. En effet, l'unité d'analyse étant le dossier de l'adolescent et non, l'adolescent lui-même, la population peut se définir comme l'ensemble des dossiers des adolescents placés en ressource de réadaptation. Cependant, puisque le dossier n'existe pas sans l'adolescent, une définition brute de la

population, soit en considérant les adolescents eux-mêmes, est privilégiée. Néanmoins, la référence aux dossiers est nécessaire pour expliquer la provenance de l'échantillon.

### **3.3.1.1 La population**

Les adolescents placés en ressource de réadaptation par le Centre jeunesse de Montréal composent la population étudiée. Le Centre jeunesse de Montréal regroupe l'ensemble des points de service qui se répartissent sur six principaux sites couvrant les territoires Est, Centre-ville, Nord, Ouest et les services régionaux tels que le centre de réadaptation Cité des Prairies.

De façon plus précise, la population se constitue des adolescents, garçons et filles, de 12 ans et plus qui ont été placés par le Centre jeunesse de Montréal, entre les années 1980 et 2000, en vertu d'une des deux lois<sup>7</sup> suivantes : la *Loi sur la protection de la jeunesse* ou la *Loi sur les jeunes contrevenants*<sup>8</sup> et placés dans une ressource de réadaptation<sup>9</sup>. Par ressource de réadaptation, il est entendu les milieux substituts, autres que les familles d'accueil, principalement : les centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation (CRJDA), les foyers de groupe (FG) et les foyers appartements (FAPP). Sont exclus de cette appellation pour les fins de la recherche, les centres de réadaptation pour mères en difficulté d'adaptation puisqu'il s'agit d'une problématique différente et particulière, nécessitant une attention séparée des autres problématiques adolescentes. Le choix de se concentrer uniquement sur les ressources de réadaptation et d'exclure les ressources de type familiale (RTF) découle de l'hypothèse selon laquelle les adolescents placés en famille d'accueil le sont suite à un placement dans une ressource de réadaptation et dans le cadre d'une tentative d'élaboration d'un projet de

---

<sup>7</sup> Les adolescents placés uniquement en vertu de la *Loi sur la santé et les services sociaux* ont été exclus de l'étude étant donné que la dynamique de placement de l'enfant est différente. Essentiellement, en vertu de cette loi, les adolescents doivent consentir à être placés et les placements se font généralement par le biais de l'intervention des CLSC (rebaptisé depuis : Centre de santé et de services sociaux (CSSS)). De plus, les données opérationnelles du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS, 2005) révèlent qu'au 31 mars 2005, seulement 6% de tous les enfants placés au Centre jeunesse de Montréal l'étaient en vertu de la LSSSS, 77% des enfants étaient placés en vertu de la LPJ et 17% étaient placés en vertu de la LSJPA (anciennement la LJC).

<sup>8</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2003, le Gouvernement fédéral remplaçait la *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC) par la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA). Puisque les adolescents faisant partie de la recherche sont sortis du système de protection de la jeunesse avant l'entrée en vigueur de cette loi et que par conséquent, certains d'entre eux étaient placés sous le couvert de l'ancienne *Loi sur les jeunes contrevenants*, c'est à cette dernière que la présente étude se réfère.

<sup>9</sup> Au 31 mars 2005, il y avait 993 enfants placés dans une ressource de réadaptation au Centre jeunesse de Montréal.

vie permanent pour l'adolescent. Dans ce cas là, l'adolescent voit ses chances de se réunifier avec sa famille d'origine diminuer. De plus, la majorité des adolescents, en raison notamment de la présence de divers problèmes de comportement, séjournent généralement, à un moment ou un autre de leur parcours de placement, dans des ressources plus encadrantes, donc des CRJDA et des FG.

Par ailleurs, afin de connaître la porte de sortie (réunification familiale ou autre porte de sortie) empruntée par les adolescents à la fin du placement, les adolescents devaient avoir quitté leur milieu de placement et avoir un dossier fermé et archivé pour consultation. De plus, le(s) dossier(s) devai(en)t être fermé(s) depuis au moins trois mois. Tel que discuté dans la définition de la variable réunification familiale, trois mois représente la limite établie pour s'assurer que le jeune n'est pas retourné vivre en placement au cours de cette période, ce qui serait considéré comme un échec de la réunification familiale. L'encadré ci-dessous résume l'ensemble des critères de sélection de la population.

#### Critères de sélection de la population

- ❖ Adolescents, garçons et filles, âgés de 12 à 18 ans au moment du placement;
- ❖ Avoir l'ensemble de ses dossiers fermés depuis au moins trois mois;
- ❖ Placement d'au moins un mois en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et/ou de la *Loi sur les jeunes contrevenants*;
- ❖ Placement a eu lieu dans une ressource de réadaptation, c'est-à-dire dans un centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation (CRJDA), dans un foyer de groupe (FG) et/ou toutes ressources autres qu'une ressource de type familial (famille d'accueil ou autres).

À partir de ces critères, une liste de 1379 noms d'adolescents a été produite. Cette liste comprend les noms de 251 filles et 1128 garçons dont 288 d'entre eux avaient encore au moins un dossier LPJ ou LJC ouvert. Ainsi, ces 288 dossiers n'ont pas été retenus car ils n'étaient pas disponibles pour la consultation aux archives du centre jeunesse. De plus, 10 adolescents de la liste originale avaient un ou des dossiers fermés entre les années 1992 et 1993 alors que le ou les dossier(s) de tous les autres adolescents figurant sur la liste avaient été fermés entre les années 1995 et 2002. Par souci

d'uniformité, seulement les situations où les adolescents avaient tous leurs dossiers fermés entre les années 1995 et 2002 ont été retenues. En bout de ligne, la population comprend 1 080 adolescents dont tous les dossiers étaient fermés, soit 893 garçons et 187 filles. Les garçons composent donc un peu plus du 4/5 de la population, soit 83% alors que les filles représentent moins que le 1/5 de celle-ci, avec 17%.

### 3.3.1.2 L'échantillon

L'échantillon final se compose de cent-deux adolescents (n=102). Le nombre total de sujets a été déterminé en s'inspirant des études semblables (Frame, Duerr et Brodowski, 2000; Simard *et al.*, 1991; Turner, 1984) mais surtout en tenant compte des objectifs de l'étude, de la nature des variables et de l'ampleur de la démarche de cueillette des données. De plus, étant donné les objectifs de l'étude et le besoin d'acquérir des connaissances sur la situation des adolescents réunifiés en comparaison à celle des adolescents non réunifiés, l'échantillon a été divisé en deux sous-échantillons. Ces derniers comprennent un nombre égal de sujets afin d'obtenir un portrait descriptif et qualitatif des adolescents tant réunifiés que non réunifiés et d'observer les concordances ou les différences entre ces deux groupes. Ainsi, dans la suite logique du cadre conceptuel, deux groupes ont été constitués :

- 1) Les adolescents réunifiés (**R**) avec leur famille d'origine à la fin du placement et ayant demeuré avec celle-ci au moins trois mois (n= 51);
- 2) Les adolescents non réunifiés (**NR**) avec leur famille d'origine à la fin du placement et ayant expérimenté une autre porte de sortie des soins substituts (n=51).

La sélection de l'échantillon s'est faite en trois étapes. Premièrement, un premier échantillon de 250 dossiers d'adolescents a été extrait de la population des 1080 adolescents, au hasard à l'aide du logiciel SPSS 10.0. Deuxièmement, les deux sous-échantillons ont été formés, soit : l'échantillon d'adolescents qui se réunifient avec leur famille à la fin du placement (**R**) et l'échantillon d'adolescents qui empruntent une autre porte de sortie à la fin du placement (**NR**). Pour former ces deux sous-échantillons, une analyse des 250 dossiers de l'échantillon original a été effectuée. Toutefois, certains dossiers ont été rejetés en raison notamment du manque d'informations sur des variables importantes dont la variable dépendante. Alors, cela n'a pas permis de finaliser

la composition du groupe des adolescents non réunifiés. Par conséquent, la troisième et dernière étape de sélection de l'échantillon consiste en une répétition du procédé de départ, c'est-à-dire en une seconde sélection aléatoire de 250 dossiers d'adolescents à partir de la population. Pour atteindre le nombre de 51 adolescents non réunifiés, 166 de ces 250 dossiers ont été analysés. Au total, pour composer l'échantillon final des 102 adolescents, ce sont 416 dossiers d'adolescents qui ont fait l'objet d'une analyse. Cependant, certains d'entre eux ont seulement fait l'objet d'une analyse très sommaire visant à déterminer le statut de réunification ou non.

Le tableau 3.2 présente, pour l'ensemble des 416 dossiers analysés, les motifs énoncés pour qu'un dossier fasse partie ou non de l'étude. Le tableau démontre que sur les 416 dossiers, il y a 180 cas d'adolescents réunifiés. Toutefois, puisque le groupe d'adolescents réunifiés (R) a été complété à 51 dossiers plus rapidement que le groupe des adolescents non réunifiés (NR), 129 dossiers d'adolescents qui étaient retournés vivre dans leur milieu familial à la fin du placement ont été mis de côté. Le tableau démontre aussi que sur les 416 dossiers étudiés, seulement 13,5% sont des dossiers d'adolescents non réunifiés (NR). Il est important de préciser que les dossiers dont l'information sur la sortie est manquante (34,1%) sont généralement des situations où les adolescents ne sont pas retournés vivre dans leur milieu familial à la fin du placement, donc des adolescents non réunifiés. Puisqu'il est périlleux de déterminer avec certitude le statut de l'adolescent à la fin du placement, la décision de ne pas retenir ces dossiers a été prise. Cette décision a été motivée également par un souci de rigueur scientifique et par crainte de fragiliser la validité des données.

**Tableau 3.2 : Motifs pour faire partie de l'étude**

<b>Motifs pour faire partie ou non de l'étude</b>	<b>N</b>	<b>%</b>
Réunification familiale	180	43,3
Non réunification familiale	56	13,5
Manque d'informations sur la sortie (R ou NR)	142	34,1
Fermeture du dossier dû à un transfert de centre jeunesse	29	7
Placement en mise sous garde discontinuée, en famille d'accueil, placement durant l'enfance.	6	1,4
Jeune immigrant illégal ou réfugié, sans parent.	2	0,5
Dossier jeune contrevenant encore actif.	1	0,2
<b>Total</b>	<b>416</b>	<b>100</b>



### 3.3.2 Méthode de cueillette des données

La cueillette des données s'est faite à partir d'une analyse de dossiers. L'analyse de dossiers s'est effectuée à l'aide d'une grille de cueillette de données au dossier, développée expressément pour les fins de cette recherche. Elle s'est déroulée sur une période de deux ans, aux archives du siège social du Centre jeunesse de Montréal. Les sections qui suivent présentent, de façon plus détaillée, la méthode de cueillette de données, l'outil et le déroulement de celle-ci.

#### 3.3.2.1 L'analyse de dossiers

Plusieurs études menées au cours des dernières années dans le domaine du placement d'enfants et de la réunification familiale ont eu recours à l'analyse de dossiers comme méthode de cueillette de données (Benedict et White, 1991; Blanchard, 1999; Cordero, 2004; Courtney, 1995; Courtney et Bath, 1996; Fanshel, Finch et Grundy, 1989; Fernandez, 1999; Frame, Duerr et Brodowski, 2000; Goerge, 1990; Kähkönen, 1997; Lawder, Poulin et Andrews, 1986; Lu, Landsverk, Ellis-Macleaod, Newton, Ganger et Johnson, 2004; McMillen et Tucker, 1999; Simard, Vachon et Moisan, 1991; Smith, 2003; Turner, 1984). Selon Kähkönen (1997), les dossiers sont considérés comme du matériel de recherche «naturel» sur lequel le chercheur n'a pas d'influence. En citant Barnett *et al.* (1993) et McDewitt (1994), il soutient que l'analyse de dossiers permet un «regard non intrusif» sur les situations. De plus, les dossiers offrent une quantité considérable d'informations accumulées sur une longue période de temps. Par exemple, il est possible d'avoir des informations à partir du moment où les familles et les enfants deviennent des clients de l'agence, en l'occurrence du centre jeunesse, et de les suivre tout au long de leur parcours au sein de celle-ci, jusqu'à la fin des services. Des informations sont alors disponibles pour la durée totale du placement de l'enfant et fréquemment, au delà de cette période. Pour leur part, Simard *et al.* (1991) considèrent que l'analyse de dossiers est une méthode plus rapide que la cueillette de données par entrevue, plus fiable que cette dernière puisqu'elle ne fait pas appel à la mémoire de la personne interrogée et qu'elle dérange moins les intervenant(e)s déjà très occupé(e)s par leurs tâches quotidiennes.

Malgré ces avantages indéniables, les données contenues dans les dossiers demeurent des données secondaires qui comportent des désavantages. Ce n'est pas toute l'information recherchée qui se trouve dans le dossier et l'information retrouvée dans le dossier est celle que l'intervenant considère importante. Selon Simard *et al.* (1991), «le contenu du dossier n'a pas été colligé en fonction des exigences de la recherche» et les informations peuvent s'avérer parfois contradictoires et incomplètes. En somme, l'information disponible reflète la vision subjective de l'intervenant (Cordero, 2004; Kähkönen, 1997).

Nonobstant ces désavantages, la cueillette de données à partir des dossiers des adolescents placés a été privilégiée au détriment d'une autre méthode, telle que les questionnaires d'entrevue. Les dossiers révèlent des informations sur l'ensemble des acteurs impliqués: l'adolescent, ses parents et l'intervenant; tandis que des questionnaires ne s'adresseraient qu'à l'un de ces trois acteurs. Des questionnaires voulant rejoindre ces trois acteurs auraient été lourds à administrer et auraient complexifié la démarche de recherche. La source principale des données est donc les dossiers complétés des adolescents placés. Les dossiers complétés signifient que l'intervention des Centres jeunesse est terminée pour un adolescent donné et qu'en quelque sorte, le dossier est classé « dossier fermé » et archivé.

Dans les Centres jeunesse, les dossiers sont tenus avec une certaine rigueur. Généralement, les différents rapports (évaluation-orientation, rapport d'étape, de révision, pré-décisionnel, rapport de fermeture), les jugements et ordonnances de la Cour et les plans d'intervention se retrouvent aux dossiers de l'adolescent. De plus, une fiche d'information sur l'adolescent, ses parents et son milieu de vie fait partie automatiquement du dossier. Les notes d'évolution des intervenants impliqués aux dossiers permettent de retracer les activités réalisées par l'intervenant, s'il y a changement d'intervenants, etc. Les notes d'évolution étant un outil pour l'intervenant, certains décrivent plus longuement leurs activités alors que d'autres le font plus brièvement. En raison des possibles différences dans l'information contenue d'un dossier à un autre, seules les informations se retrouvant de façon uniforme dans les dossiers ont été colligées à l'aide de la grille de cueillette de données décrite dans la section qui suit.

### **3.3.2.2 Outil de cueillette des données**

Une grille de cueillette de données au dossier a été développée. Celle-ci est inspirée, entre autres, de la grille développée par Simard *et al.* (1991) au cours de leur recherche, du questionnaire utilisé par Poirier (2000) dans son étude et de la littérature pertinente.

Elle comporte cinq grandes sections. Une section d'introduction permet d'inscrire les informations préliminaires telles que le numéro attribué au cas étudié, le(s) type(s) de dossier(s) consulté(s), la date d'ouverture et de fermeture ainsi que les motifs d'ouverture et de fermeture du/des dossier(s) consultés et enfin, le groupe d'appartenance du jeune (R ou NR). Ensuite, la première section porte sur les caractéristiques de l'adolescent tant sociodémographiques que son histoire de placement. La seconde section aborde le milieu familial du jeune au moment du placement et au moment du retour pour les adolescents réunifiés. La troisième section porte sur le maintien des liens et l'implication du/des parent(s) au cours du dernier épisode de placement. Enfin, la quatrième section recueille des informations sur les caractéristiques du dernier épisode de placement et sur l'intervention effectuée au cours de ce placement. Par ailleurs, le verso de chaque page de la grille représente un espace pour noter des informations complémentaires. Il s'agit de données qualitatives qui ajoutent de la précision aux données recueillies succinctement et systématiquement.

Cette grille de cueillette des données couvre l'ensemble des variables de la recherche. Afin de s'assurer de la validité de celle-ci, elle a été pré-testée suivant deux étapes : 1) trois informateurs-clés dont un conseiller clinique, une intervenante psychosociale et une éducatrice de CRJDA ont lu la grille et l'ont commentée en fonction de leur expérience respective; 2) puis, la grille a été pré-testée sur cinq dossiers qui ne font pas partie de l'étude, avant d'adopter une version quasi-finale. La version finale de la grille qui se retrouve à l'annexe A a été adoptée après avoir colligé l'information des 10 premiers dossiers inclus dans l'étude. Ces dossiers ont été conservés puisque la grille n'a subi que des changements mineurs au niveau de la forme, tels que l'ajout d'une case à cocher pour inscrire les types de dossiers consultés (protection de la jeunesse, jeune contrevenant, réadaptation, médical).

Au niveau de la fidélité des données recueillies, la cueillette des données s'est effectuée uniquement par la chercheuse principale, réduisant le risque d'altérer la méthode de cueillette des données d'un dossier à un autre. En somme, le processus de cueillette des données s'est déroulé d'une façon qui maximise l'uniformité des données recueillies.

### **3.3.2.3 Déroulement de la cueillette des données**

Tel que mentionné précédemment, la cueillette des données s'est déroulée sur une période de deux ans, soit entre le 25 février 2002 et le 6 février 2004. Puisque les dossiers à l'étude devaient être fermés, la cueillette des données s'est tenue aux archives du Centre jeunesse de Montréal. En effet, une fois les dossiers fermés par les intervenants, dans leur point de service respectif, ceux-ci sont transférés aux archives, situés au sous-sol du siège social du Centre jeunesse de Montréal.

Par la suite, les dossiers archivés sont détruits au bout d'un certain temps, en fonction notamment du type de dossier, essentiellement le dossier protection de la jeunesse ou le dossier jeune contrevenant. Ainsi, un dossier de protection de la jeunesse est détruit cinq ans après sa fermeture ou automatiquement, lorsque le jeune a 18 ans. Par exemple, si un dossier PJ est fermé quand un jeune a 11 ans, s'il ne fait l'objet d'aucune réouverture, il sera détruit lorsque le jeune aura 16 ans. S'il est réouvert lorsque le jeune a 15 ans, il sera détruit dans l'année suivant la date anniversaire des 18 ans du jeune. En ce qui concerne le dossier jeune contrevenant, cela dépend du type et de la gravité du délit. Le délai de destruction après la fermeture du dossier peut varier de 3 mois à cinq ans, le délai maximal s'appliquant lorsqu'il s'agit d'un meurtre ou autre délit très grave. En conséquence, pour un jeune dont le dossier est ouvert à l'adolescence, en l'occurrence un jeune placé à l'adolescence, les dossiers PJ sont détruits très rapidement mais les dossiers JC peuvent demeurer ouverts au-delà de 18 ans, donc pour une période plus longue. Par ailleurs, le jeune placé dans une ressource de réadaptation possède également un dossier réadaptation, complété par les éducateurs du milieu d'accueil. Ce type de dossier, géré en vertu de la *Loi sur la santé et les services sociaux* (LSSSS), est détruit lorsque le jeune a 23 ans.

En guise de précisions, il faut mentionner qu'un jeune placé dans une ressource de réadaptation possède à la base deux dossiers, soit un dossier protection de la jeunesse ou un dossier jeune contrevenant et un dossier réadaptation. Toutefois, un jeune peut posséder plusieurs dossiers puisque chaque délit commis par le jeune en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* entraîne l'ouverture d'un nouveau dossier. En tenant compte de la situation particulière de chaque jeune mais également des délais de destruction des dossiers différents d'une situation à une autre, les dossiers consultés dans le cadre de cette recherche, tel qu'illustré dans le tableau 3.3, peuvent différer d'un jeune à un autre. Ainsi, seulement trois jeunes avaient trois dossiers archivés au moment de l'étude, soit un dossier protection de la jeunesse, un dossier jeune contrevenant et un dossier réadaptation. Toutefois, 89,2% des 102 jeunes faisant partie de l'étude, soit 91 jeunes, avaient un dossier réadaptation disponible qui a été analysé pour la présente étude. Le tableau démontre également que dans 68,6% des situations à l'étude, ce sont les dossiers jeune contrevenant et réadaptation qui ont pu être consultés; contrairement à 16,7% où ce sont les dossiers protection de la jeunesse et réadaptation. De plus, 80 jeunes avaient un dossier jeune contrevenant encore aux archives au moment de réaliser la recherche, contrairement à 24 jeunes dont le dossier protection de la jeunesse était disponible pour analyse. Il ne faut pas en conclure que les jeunes faisant partie de l'étude ont été placés davantage en vertu de la LJC. Ce sont plutôt les délais de destruction des dossiers jeune contrevenant, allant au-delà de la majorité du jeune, qui rendent ces dossiers plus disponibles à l'étude d'une cohorte d'adolescents placés.

**Tableau 3.3 : Types de dossiers consultés**

Types de dossiers consultés	N	%
Jeune contrevenant et réadaptation	70	68,6
Protection de la jeunesse et réadaptation	17	16,7
Protection de la jeunesse seulement	4	3,9
Jeune contrevenant seulement	7	6,9
Réadaptation seulement	1	1
Protection de la jeunesse, jeune contrevenant et réadaptation	3	2,9
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>100</b>

En somme, aucune procédure systématique, si ce n'est de la présence obligatoire de la fiche informationnelle du jeune, de rapports importants tels que le rapport d'évaluation-orientation, le rapport prédécisionnel, du rapport de fermeture et du/de(s) plan(s) d'intervention dans le(s) dossier(s), n'a été suivie pour inclure les dossiers dans l'analyse.

### **3.3.3 Considérations éthiques**

L'étude des dossiers comporte l'avantage de ne pas avoir à demander le consentement des sujets étudiés et par le fait même, d'essuyer le refus de leur participation. Néanmoins, les considérations éthiques sont toutes aussi importantes voire plus importantes. En effet, le traitement de données secondaires peut faire perdre de vue au chercheur la provenance des données et banaliser la réalité décrite dans les dossiers, les mots n'étant pas des humains. L'étude des dossiers peut faire oublier que les faits décrits ont été vécus et qu'ils ne relèvent pas de la fiction. Par conséquent, il faut redoubler d'attention lors du traitement des dossiers. Ainsi, des ententes d'accès aux dossiers ont été négociées avec le Centre jeunesse de Montréal. Les règles de consultation des dossiers ont été respectées, telles que : consulter les dossiers sur place, aux archives du Centre jeunesse de Montréal et ne faire aucune photocopie.

De plus, le respect de la confidentialité des adolescents et des membres de leur famille identifiés dans les dossiers a dû être observé. Personne ne doit être identifiée. Pour ce faire, dans le cadre de la recherche, chaque adolescent s'est vu attribuer un code (numéro de la grille) et en aucun moment le nom des personnes impliquées n'apparaît dans les données recueillies. En respectant la primauté du principe de la confidentialité, cette étude ne comportait aucun risque pour les adolescents ciblés par celle-ci.

Par ailleurs, le protocole de recherche a été soumis, puis étudié par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université McGill. L'annexe B présente l'autorisation éthique obtenue de ce comité.

### 3.3.4 Stratégie d'analyse des données

Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse quantitative. À l'aide du logiciel *Statistical Package for Social Sciences* - SPSS 13.0, les données ont été codées et entrées à l'ordinateur afin d'effectuer les analyses statistiques requises.

L'analyse quantitative des données est effectuée selon trois étapes : 1- des analyses univariées permettent de tracer un portrait descriptif et détaillé de l'échantillon (tableau de fréquences, moyennes, écart-type); 2- des analyses bivariées (test *t*, Khi-carré) permettent de comparer les deux groupes sur les différents facteurs à l'étude; 3- des analyses de régression logistique permettent d'identifier les facteurs qui prédisent l'appartenance de l'adolescent à un groupe ou à l'autre. L'objectif visé est de proposer une configuration de facteurs prédictifs de la réunification familiale des adolescents placés.

Outre les analyses univariées, c'est-à-dire les fréquences, les mesures de tendance centrale (moyenne et médiane) et les mesures de dispersion (principalement l'écart-type) qui vont servir à décrire le profil des adolescents de l'étude, des analyses bivariées vont permettre d'identifier les variables qui ont une différence de moyenne ou un lien avec la réunification familiale. Pour ce faire, le test *t* de Student est utilisé pour les variables indépendantes numériques et continues et le test du khi-carré de Pearson est employé dans le cas des variables catégorielles. Une variable est considérée comme étant associée à la réunification familiale lorsque le degré de signification statistique est inférieur ou égal à ,05 ( $p \leq ,05$ ). Ce seuil de signification est fixé pour l'ensemble des analyses statistiques de la présente étude. De plus, il importe de préciser qu'en raison de la taille restreinte de l'échantillon, les procédures d'analyse du khi-carré se font en fonction des distributions exactes (Agresti, 1990). La valeur du *p* qui est rapporté s'avère donc la valeur exacte. Par conséquent, cela ne requiert pas d'effectif théorique minimum dans chacune des cellules du khi-carré.

Par ailleurs, étant donné le grand nombre de variables à l'étude, l'identification des facteurs associés à la réunification familiale dans les analyses bivariées constitue une étape de sélection des variables qui seront traitées dans les analyses multivariées et qui serviront à l'élaboration des modèles de régression. À cet effet, la régression logistique

constitue le modèle d'analyse privilégié pour rencontrer le troisième objectif de la recherche, soit élaborer un modèle ou une configuration de facteur qui permet de prédire la réunification familiale. Cette méthode s'applique parfaitement puisque la variable dépendante est une variable dichotomique, de type présence (1) ou absence (0), c'est-à-dire présence de la réunification familiale (R) ou absence (non réunification familiale - NR). Contrairement à la régression multiple ou à l'analyse discriminante, la régression logistique n'exige pas que les variables indépendantes (ou prédicteurs) soient distribuées normalement, associées de façon linéaire ou de variance égale avec chaque groupe (R ou NR). Celles-ci peuvent être un mélange entre des variables continues, discrètes et dichotomiques (Tabachnick et Fidell, 2001). La régression linéaire s'applique quant à elle dans le cas d'une variable dépendante quantitative donc continue (Bouyer, 1997).

La présente étude souhaite établir les facteurs qui prédisent la réunification familiale, c'est-à-dire le retour d'un jeune dans son milieu familial d'origine à la fin du placement. De telle sorte qu'un arrangement de variables indépendantes soit fortement associé à la variable dépendante, en l'occurrence la réunification familiale et qu'en d'autres mots, il la prédit. L'analyse de régression logistique montre l'ensemble de la corrélation entre chaque variable indépendante et une variable dépendante (Rubin and Babbie, 1997). Dans le cas de la régression logistique, il est important de préciser que l'estimation des paramètres se fait par la méthode du maximum de vraisemblance et non, par la méthode des moindres carrés. L'estimation des paramètres permet l'inférence statistique. Ainsi, la régression logistique considère la variable dépendante comme une probabilité, la probabilité qu'un cas choisi aléatoirement dans la population à l'étude présente une combinaison particulière de caractéristiques (Dattalo, 1994; Lambert, 1999).

En fait, deux éléments s'avèrent intéressants dans l'analyse de régression : les probabilités et les ratios de cote. Le but de la régression logistique est d'associer la probabilité du phénomène représenté par la variable dépendante (réunification familiale) à plusieurs variables indépendantes (ex.: nombre de placement, durée du placement, origine ethnoculturelle, implication parentale etc.). Pour ce faire, le calcul du ratio de cotes constitue la mesure d'association qui va relier la variable dépendante avec la variable indépendante. Il sera également important d'observer l'interaction entre deux



variables, c'est-à-dire d'établir dans quelle mesure deux variables liées ensemble vont agir sur une troisième.

L'équation de régression logistique est complexe parce qu'entre autres, elle ne produit pas un modèle linéaire (Tabachnick et Fidell, 2001) et ne détermine pas une droite de régression, c'est-à-dire une pente. Elle prend une forme en quelque sorte de S et constitue une fonction logistique. Le modèle de régression logistique est simplement une transformation non linéaire de la régression linéaire. En sciences sociales, l'équation simple est plutôt rare puisque la majorité des phénomènes sociaux étudiés sont complexes et mettent en cause plusieurs facteurs.

En résumé, l'analyse de régression établit un modèle de prédiction. Pour reprendre les propos de Gilles (1994) :

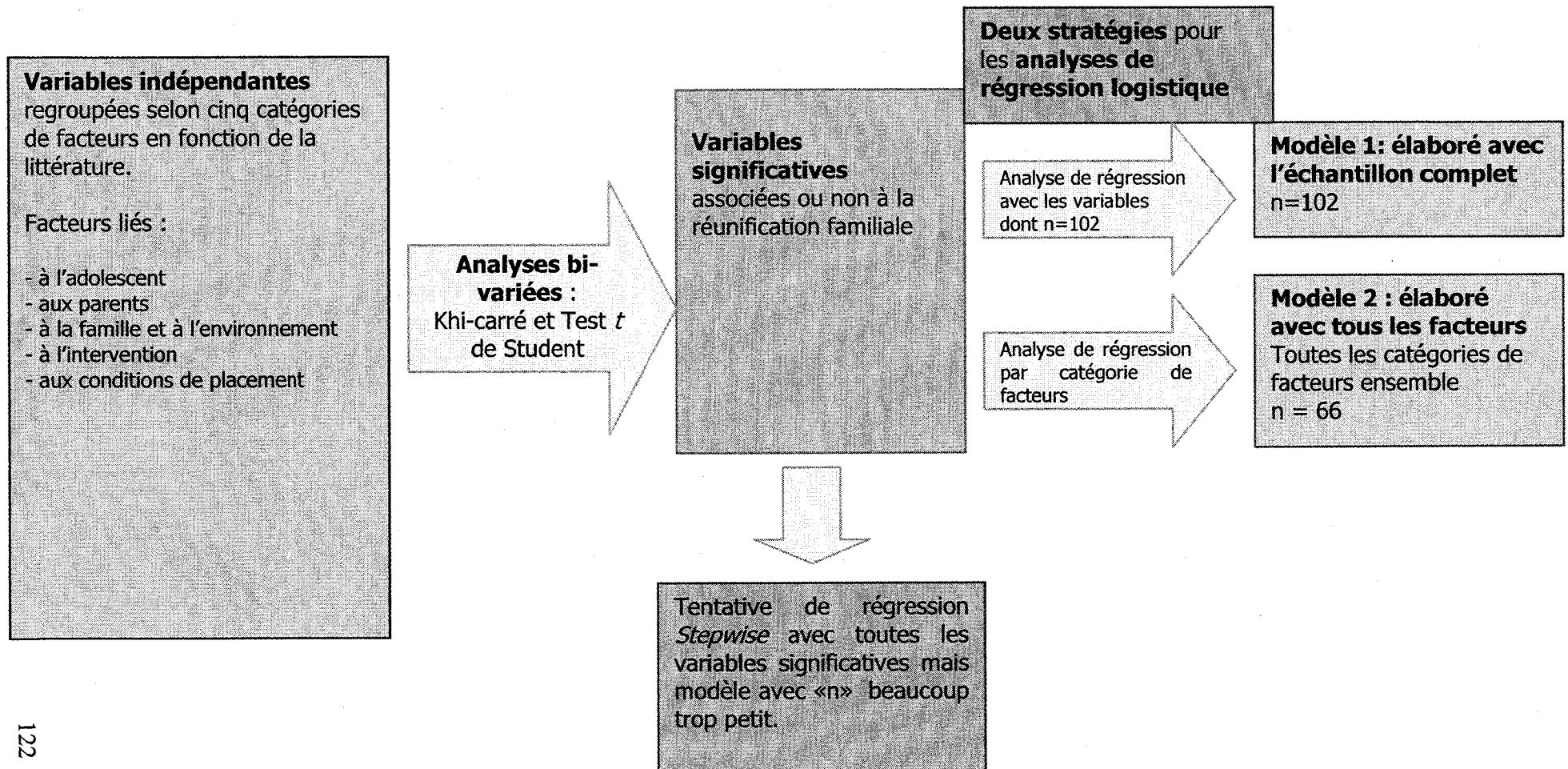
L'analyse de régression est liée à la notion de prédiction. [...] L'étude de la régression fait appel à la notion de modèle. Il s'agit non pas d'étudier uniquement la relation entre les variables, mais surtout de représenter cette relation sous une forme théorique qui constitue le modèle (p. 339).

Cette méthode d'analyse multivariée convient parfaitement à déterminer les facteurs prédictifs de la réunification familiale des adolescents placés. Le but de ce type d'analyse est de prédire correctement l'appartenance d'un adolescent à un groupe ou à l'autre, en fonction de certains facteurs liés à l'adolescent lui-même, à son/ses parent(s), au milieu familial, à l'intervention et au placement. Le chapitre 5 présente les résultats des analyses de régression et revient, de façon plus détaillée sur la démarche effectuée et les variables incluses dans ces analyses.

Le schéma de la page suivante présente une synthèse de l'ensemble de la stratégie d'analyse des données. Il permet d'avoir un portrait global de celle-ci et de la démarche logique poursuivie dans la présente thèse pour analyser les données recueillies.

**FIGURE 3.4 : DÉMARCHE LOGIQUE POUR LES ANALYSES STATISTIQUES**

**Variable dépendante** : la réunification familiale ou la non réunification familiale



### 3.3.5 Limites de l'étude

Avant d'étaler les résultats des analyses, il convient d'aborder les principales limites d'ordre conceptuel et méthodologiques de la présente étude. Au plan conceptuel, la définition retenue de la réunification familiale, telle que le retour physique de l'adolescent dans son milieu familial depuis au moins trois mois, comporte des limites. En s'inspirant des propos de Simard *et al.* (1991) au sujet de la définition des concepts de leur étude, un adolescent peut être inscrit dans le groupe des adolescents ayant vécu une réunification familiale à la fin de son placement mais un an plus tard, pourrait quitter le milieu familial ou être placé à nouveau. Cependant, plusieurs des adolescents de l'étude ont déjà atteint l'âge de la majorité, laissant peu d'ambiguïté quant à leur statut de placement un an plus tard. De plus, il faut reconnaître que seul un suivi à long terme des adolescents, donc une étude longitudinale, aurait permis d'identifier les «cas purs» de jeunes réunifiés (Simard *et al.*, 1991).

Au plan méthodologique, les limites les plus importantes se situent dans le sillage de la méthode de cueillette de données retenue pour la présente étude. Malgré les avantages d'utiliser l'analyse de dossiers pour étudier la réunification familiale des adolescents placés, cette méthode entraîne quelques limites. Par exemple, l'étude comporte plusieurs données manquantes au niveau de certaines variables indépendantes, telles que : les caractéristiques sociodémographiques des parents, l'implication des parents auprès de leur adolescent et la fréquence de celle-ci, les caractéristiques du milieu familial avant et après le placement, etc. L'absence d'information dans le dossier ne permet pas la pleine mesure de la situation du jeune. De plus, il est impossible d'obtenir des précisions supplémentaires sur certaines informations inscrites dans le dossier. Il faut prendre l'information telle qu'elle a été écrite par les intervenants responsables du dossier. Il s'agit donc de données secondaires qui ne sont pas formatées pour la recherche. Toutefois, l'information inscrite au dossier est sans interférence, c'est-à-dire qu'elle ne comporte pas le biais de désirabilité sociale que pourrait comporter une entrevue en personne auprès des adolescents, des parents ou des intervenants. Certes, dans la lecture, la présentation et la discussion des résultats, il est essentiel de garder en mémoire que toutes les données sont rapportées telles que mentionnées au dossier.

Enfin, la sélection de l'échantillon et le type d'étude retenue, soit l'étude exploratoire, représentent une limite quant à la généralisation des résultats de la recherche. D'entrée de jeu, les critères de sélection de l'échantillon liés notamment au date de fermeture des dossiers sélectionnés et au type de milieu d'accueil (ressource de réadaptation) limitent la possibilité d'appliquer les résultats de la recherche à l'ensemble des adolescents placés, tout type de milieu substitut confondu. De plus, le fait que la recherche se soit déroulée lorsque la LJC était encore en vigueur limite sa généralisation auprès des jeunes placés désormais en vertu de la nouvelle loi, la LSJPA. Bien que cette nouvelle loi n'apporte pas de changements majeurs, elle entraîne tout de même des différences dans l'intervention auprès de ces jeunes et dans les décisions prises à leur endroit. À titre d'exemple, un jeune qui commet un délit grave à 16 ans se voit maintenant déférer quasi-automatiquement au système judiciaire des adultes.

L'étude exploratoire, en raison notamment de cette non représentativité des sujets étudiés, limite donc la généralisation des résultats (Rubin et Babbie, 1997). Toutefois, ce type d'étude permet de fournir un début de réponse à un phénomène qui, jusqu'à maintenant, n'a pas été étudié au Québec chez les adolescents placés. Il permet de générer des données pour d'autres types de recherches qui apporteront des réponses plus affirmatives.

Le prochain chapitre fait état, de manière descriptive, des résultats des analyses bivariées, selon chacune des catégories de facteurs à l'étude. De fait, ce chapitre trace le portrait de l'ensemble des adolescents de l'étude mais également, des adolescents en fonction de leur groupe d'appartenance : réunifié ou non réunifié. Cela permet de prendre connaissance des similitudes et des différences entre les adolescents des deux groupes. Il importe de rappeler que les facteurs identifiés dans ce chapitre comme étant associés à la réunification familiale ne représentent qu'un préalable aux analyses et résultats des régressions abordés au chapitre 5.

## **CHAPITRE 4 : Portrait des adolescents de l'échantillon et facteurs associés à la réunification familiale.**

Ce chapitre s'attarde à décrire les caractéristiques des adolescents réunifiés en les comparant à celles des adolescents non réunifiés. Ces caractéristiques sont présentées en fonction des cinq catégories de facteurs discutées au chapitre 2, soit les facteurs liés : à l'adolescent, aux parents, à la famille et à l'environnement, à l'intervention et au placement. Ce chapitre vise à répondre aux deux premiers objectifs de la thèse qui sont de définir le portrait des adolescents de l'échantillon en distinguant les adolescents réunifiés des adolescents non réunifiés; du même coup, d'identifier les principaux facteurs associés à la réunification familiale des adolescents placés dans une ressource de réadaptation. L'identification de ces facteurs, à partir des analyses de khi-carré ou de test *t* de Student, constitue un préalable aux analyses de régression logistique dont les résultats sont présentés au chapitre 5.

Puisque l'étude de dossiers le permet, plusieurs informations ont été recueillies pour obtenir un portrait plus complet des adolescents de l'étude et mieux discriminer les deux groupes. Ces informations sont regroupées sous forme de tableaux, en fonction des catégories de facteurs mentionnées ci-haut. Elles sont discutées essentiellement dans une perspective descriptive. À la fin de chaque catégorie de facteurs, une synthèse est présentée afin de mettre certains facteurs associés à la réunification familiale à l'avant-scène. Étant donné les limites liées à la taille de l'échantillon, il importe de rappeler que la détermination et l'interprétation de ces facteurs associés doivent servir à dégager des tendances intéressantes quant aux caractéristiques des adolescents qui vivent une réunification familiale. La lecture de ces derniers doit donc se faire en tenant compte des autres facteurs, non statistiquement significatifs mais importants en regard de la situation des adolescents placés.

### **4.1 Les facteurs liés à l'adolescent**

Les principales caractéristiques qui concernent l'aspect personnel de l'adolescent sont d'ordre sociodémographique, soit l'âge, le sexe, l'origine ethnoculturelle et l'occupation de celui-ci au moment de la fin du placement. La représentation statistique de ces

caractéristiques se retrouve au tableau 4.1, ci-dessous. Cette section de la thèse aborde également les difficultés personnelles de l'adolescent telles que la présence de comportements problématiques et de problèmes de santé. Le tableau 4.2 présente le portrait de ces difficultés.

**Tableau 4.1 : Caractéristiques de l'adolescent**

Facteurs liés à l'adolescent	R		NR		Total		Valeur p*
	n	%	n	%	n	%	
<b>Sexe (n=102)</b>							
• Garçons	36	70,6	44	86,3	80	78,4	0,091
• Filles	15	29,4	7	13,7	22	21,6	
Total	51	100	51	100	102	100	
<b>Âge au début du dernier placement (n=102)</b>							
• Moins de 12 ans	0	0	5	9,8	5	4,9	0,639
• 12-14 ans	17	33,3	7	13,7	24	23,5	
• 15 ans et plus	34	66,7	39	76,5	73	71,6	
Total	51	100	51	100	102	100	
Moyenne (écart-type)	15,7 (1,5)		15,5 (3,1)		15,6 (2,4)		0,639
<b>Origine québécoise (n=102)</b>							
• Oui	26	51,0	40	78,4	66	64,7	0,007
• Non	25	49,0	11	21,6	36	35,3	
Total	51	100	51	100	102	100	
<b>Origine différente mais né au Québec (n=32)</b>							
• Oui	12	52,2	2	22,2	14	43,8	0,235
• Non	11	47,8	7	77,8	18	56,3	
Total	23	100	9	100	32	100	
<b>Fréquentation scolaire à la sortie</b>							
• Oui	30	65,2	6	14,3	36	40,9	0,000
• Non	16	34,8	36	85,7	52	59,1	
Total	46	100	42	100	88	100	
<b>Abandon scolaire lors du dernier placement</b>							
• Oui	9	18,8	25	58,1	34	37,4	0,000
• Non	39	81,3	18	41,9	57	62,6	
Total	48	100	43	100	91	100	
<b>Occupation d'un emploi au moment de la sortie</b>							
• Oui	19	39,6	18	40,9	37	40,2	1,000
• Non	29	60,4	26	59,1	55	59,8	
Total	48	100	44	100	92	100	

\* La valeur du p est celle du Khi-carré pour les variables catégorielles, calculé à partir de la distribution du p exacte et celle du test t de Student pour les variables numériques.

Les adolescents composant l'échantillon sont majoritairement des garçons. En effet, près de 4/5 des adolescents (78,4%) de l'étude sont de sexe masculin alors que légèrement plus que le 1/5 (21,6%) sont de sexe féminin. En ce qui concerne la proportion respective de garçons et de filles réunifiés versus la proportion de ceux et celles non réunifiés, les filles vivent une réunification familiale dans une proportion plus

grande que les garçons. En effet, 68,2% de l'ensemble des filles composant l'échantillon retourne vivre dans leur milieu familial à la fin du placement; alors que 45% des garçons en font de même. Cependant, cette proportion n'est pas significativement supérieure. Néanmoins, le groupe d'adolescents non réunifiés est donc fortement représenté par des garçons (86,3%).

La moyenne d'âge des jeunes de l'échantillon est de 15,6 ans ( $\pm 2,4$ ) au début du placement. Tel que présenté au tableau 4.1, la différence dans les moyennes d'âge au début du placement entre les jeunes réunifiés et les jeunes non réunifiés (respectivement  $15,7 \pm 1,5$  et  $15,5 \pm 3,1$ ) n'est statistiquement pas significative. À la lecture du tableau 4.1, on observe qu'aucun jeune du groupe réunifié n'a été placé lors du dernier placement avant l'âge de 12 ans alors que 5 jeunes du groupe non réunifié l'ont été<sup>10</sup>. Par conséquent, certains jeunes non réunifiés vivent un placement à long terme. Fait intéressant, plus de jeunes réunifiés ( $n = 17$ ) que de jeunes non réunifiés ( $n = 7$ ) avaient entre 12 et 14 ans au moment du dernier placement. Plus de la moitié des jeunes réunifiés et plus du trois-quarts des jeunes non réunifiés étaient âgés de 15 ans et plus au moment du dernier placement. La majorité des adolescents de l'échantillon (71,6%) se retrouvent donc dans cette tranche d'âge au moment de leur dernier placement<sup>11</sup>.

En ce qui a trait à l'origine ethnoculturelle, sur les 102 adolescents de l'étude, soixante-six sont d'origine québécoise (64,7%). Les 36 autres adolescents sont majoritairement d'origine haïtienne ( $n=15$ ) mais proviennent également des Amériques centrale et du sud tels que le Chili, Pérou, Guatemala, Salvador et Cuba ( $n = 8$ ), de l'Afrique et du Moyen-Orient dont l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte et le Liban ( $n = 6$ ), de l'Asie dont le Vietnam et le Cambodge ( $n=3$ ) et de l'Europe tels que l'Albanie, la Pologne et le Portugal ( $n = 4$ ). Toutefois, parmi ces 36 adolescents d'origine non québécoise, quatorze sont nés au Québec, soit un peu moins de la moitié (43,8%). L'analyse de ces données fait ressortir l'existence d'un lien significatif entre la réunification familiale des

---

<sup>10</sup> Il importe de préciser que l'histoire de placement des jeunes de l'étude révèle, en se référant au tableau 4.8, que 7 jeunes du groupe réunifié ont été placés pour la première fois avant l'âge de 12 ans et que 14 jeunes du groupe non réunifié ont vécu le même sort.

<sup>11</sup> Si on regarde une fois de plus l'histoire de placement de ces jeunes, le tableau 4.8 démontre qu'au total, 49 adolescents (48,1%) ont été placés pour la première fois entre l'âge de 15 et 18 ans.

adolescents et l'origine ethnoculturelle ( $\chi^2 (1) = 8,414$ ;  $p = 0,007$ ). Effectivement, le pourcentage de jeunes d'origine non québécoise (69,4%) qui retournent vivre dans leur foyer familial à la fin du placement est plus important que celui des jeunes d'origine québécoise (39,4%).

Dans un autre ordre d'idée, le tableau 4.1 présente des données sur l'occupation des adolescents au moment de la sortie des soins substituts. Plus précisément, ces données renseignent sur la fréquentation scolaire ou l'abandon scolaire et sur l'occupation d'un emploi au moment de la fin du placement. Celles-ci permettent donc d'avoir un portrait du statut occupationnel des adolescents à la fin du placement et d'observer les différences, à cet égard, entre les adolescents des deux groupes. Ainsi, les données du tableau 4.1 révèlent qu'il y a une différence significative entre les adolescents des deux groupes quant à la fréquentation scolaire à la fin du placement ( $\chi^2 (1) = 23,559$ ;  $p \leq 0,001$ ). Parmi les 36 adolescents qui fréquentent l'école, 83,3% sont des adolescents du groupe réunié. Ainsi, 30 adolescents du groupe réunié fréquentent l'école au moment de leur sortie des soins substituts et seulement 6 adolescents du groupe non réunié en font de même. Fait intéressant, dans l'ensemble, 52 adolescents ne fréquentent pas l'école à la fin du placement, soit un peu plus de la moitié (59,1%). Des données complémentaires sur le dernier niveau scolaire atteint par les jeunes ( $n=98$ ) à la fin du placement, permettent de préciser que 11 adolescents (11,2%) n'ont pas complété leur niveau élémentaire; 67 adolescents (68,4%) se trouvent entre la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>e</sup> année du secondaire; 19 adolescents (19,4%) ont atteint au moment de leur sortie, soit les 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année du secondaire; et un adolescent (1,0%), appartenant au groupe réunié, se trouvait en première année du collégial (CEGEP). L'analyse de ces données ne révèle pas de distinction entre les adolescents des deux groupes par rapport au niveau scolaire atteint au moment de leur sortie des soins substituts.

Par ailleurs, une différence statistiquement significative s'observe entre les adolescents des deux groupes quant à l'abandon scolaire au cours du dernier placement ( $\chi^2 (1) = 15,037$ ;  $p \leq 0,001$ ). En effet, parmi les 91 adolescents dont l'information était disponible dans le dossier, 34 adolescents ont abandonné l'école au cours du dernier placement et près du trois-quarts (73,5%) appartiennent au groupe non réunié. Dans les faits, c'est 25 adolescents du groupe non réunié, comparativement à seulement 9 adolescents du groupe réunié, qui ont abandonné l'école au cours du dernier épisode de placement.



Heureusement, près du deux tiers des adolescents de l'étude (62,3%) ont poursuivi leur cheminement scolaire au cours du placement.

Le dernier aspect de l'occupation des adolescents à la fin du placement, illustré au tableau 4.1, concerne l'occupation d'un emploi, c'est-à-dire si les adolescents accomplissent un travail rémunéré. Plus de la moitié des adolescents de l'étude (59,8%) ne travaillent pas au moment de quitter leur milieu substitut. À ce sujet, l'analyse démontre que les adolescents du groupe réuni ne se distinguent pas des adolescents du groupe non réuni. Presque autant d'adolescents du groupe réuni que du groupe non réuni occupe un emploi à la sortie, soit 19 adolescents comparativement à 18. Le type d'emploi occupé par ces jeunes est très diversifié. À titre d'exemple, voici un éventail des milieux de travail des adolescents : un restaurant, un abattoir, une parfumerie, une manufacture, dans la construction, la location d'outils, de l'animation pour enfants, un atelier de rembourrage, pour une compagnie de boisson gazeuse et pour une compagnie de télémarketing.

Pour conclure les caractéristiques personnelles de l'adolescent, le tableau ci-dessous fait l'inventaire des difficultés vécues par les adolescents de l'étude. Il s'agit des difficultés notées au dossier par l'intervenant qui ne sont pas nécessairement répertoriées à l'aide d'un instrument de mesure standardisé. Pour que la difficulté soit considérée dans l'étude, elle devait faire l'objet d'une mention particulière de la part de l'intervenant, c'est-à-dire que celui-ci soulignait son caractère problématique dans la vie de l'adolescent.

**Tableau 4.2 : Présence de difficultés chez les adolescents mentionnées au dossier**

Problèmes vécus par l'adolescent*	R		NR		Total		Valeur p**
	n	%	n	%	n	%	
	n=51		n=51		n=102		
Problèmes de rendement scolaire ou d'apprentissage	44	86,3	48	94,1	92	90,2	0,318
Problème de drogue et/ou d'alcool	37	72,5	36	70,6	73	71,6	1,000
Problème d'agressivité et/ou de violence	41	80,4	42	82,4	83	81,4	1,000
Difficultés de relations avec les pairs	7	13,7	14	27,5	21	20,6	0,141
Difficultés de relations avec son/ses parents	37	72,5	41	80,4	78	76,5	0,484
Comportements d'opposition	45	88,2	41	80,4	86	84,3	0,415
Fugue	23	45,1	36	70,6	59	57,8	0,016
Activités délinquantes	36	70,6	43	84,3	79	77,5	0,154
Membre d'une gang	13	25,5	7	13,7	20	19,6	0,212
Comportement sexuel inapproprié	4	7,8	5	9,8	9	8,8	1,000
Agitation, nervosité, hyperactivité	4	7,8	6	11,8	10	9,8	0,741
Introversiion, repli sur soi	4	7,8	3	5,9	7	6,9	1,000
Dépression	5	9,8	5	9,8	10	9,8	1,000
Faible confiance en soi	14	27,5	18	35,3	32	31,4	0,522
Faible confiance dans les autres	6	11,8	14	27,5	20	19,6	0,079
Idées suicidaires, menaces, tentatives	12	23,5	13	25,5	25	24,5	1,000
Problèmes de santé physique	6	11,8	11	21,6	17	16,7	0,288
Autres problèmes	21	41,2	23	54,9	44	43,1	0,842
<b>Nombre de problèmes vécus par le jeune</b>							
• 2 à 7 problèmes	32	62,7	20	39,2	52	51,0	
• 8 à 13 problèmes	19	37,3	31	60,8	50	49,0	
Total	51	100	51	100	102	100	0,029

\* Les problèmes apparaissant dans le tableau ne représentent pas des catégories mutuellement exclusives, de telle sorte qu'un adolescent peut présenter plus d'un problème à la fois.

\*\* La valeur du p est celle du Khi-carré calculé à partir de la distribution du p exacte.

À la lecture du tableau 4.2, on remarque que dans l'ensemble, les jeunes du groupe réunié et ceux du groupe non réunié présentent sensiblement les mêmes problèmes personnels. À l'exception de la problématique de la fugue, aucune des difficultés ne distinguent significativement ces deux groupes ( $\chi^2(1) = 6,795$ ;  $p = 0,016$ ). En effet, les comportements de fugue semblent caractériser davantage les jeunes non réuniés alors que près du trois-quarts d'entre eux (70,6%) (comparativement à moins de la moitié des jeunes réuniés, 45,1%) ont connu des épisodes de fugue. Outre cela, les difficultés qui obtiennent les fréquences les plus élevées chez l'ensemble des adolescents de l'échantillon sont : les problèmes de rendement scolaire ou d'apprentissage (90,2%), les comportements d'opposition (84,3%), les problèmes d'agressivité et/ou de violence (81,4%), les activités délinquantes (77,5%), de relations avec son/ses parents (76,5%), de drogue et/ou d'alcool (71,6%) et la fugue (57,8%). Un peu moins de la moitié des adolescents, soit 43,1%, présentent d'autres problèmes non répertoriés dans le tableau, tels qu'un mode de vie marginal (squegee, squatter, quêter), une hygiène corporelle déficiente, de la passivité, des problèmes de caïdage et de taxage, des comportements autodestructeurs (automutilation, trouble de l'alimentation) ainsi qu'une association à des pairs peu recommandables ou des fréquentations douteuses.

Malgré une fréquence moins importante, les problèmes liés à l'estime de soi et à l'anxiété sont tout de même mentionnés au dossier de près d'un adolescent sur trois (31,4%). Les problèmes liés à la faible confiance envers autrui voire la méfiance se manifestent chez un adolescent sur cinq (19,6%) et semblent plus présents chez les adolescents du groupe non réunié (27,5%) que chez ceux du groupe réunié (11,8%). Par ailleurs, la présence de comportements suicidaires telles que les idées, les menaces et les tentatives se trouve mentionné au dossier d'un quart des adolescents (24,5%). De plus, peu importe que l'adolescent fasse partie du groupe réunié ou non réunié, la proportion de jeunes affectés par cette problématique se maintient. Cette dernière affirmation s'avère également vraie lorsqu'on regarde la fréquence des problèmes de relation avec les parents. Alors qu'il semble logique de penser que les adolescents réuniés vivent moins de difficultés dans la relation avec leurs parents, les résultats démontrent que 37 adolescents du groupe réunié (72,5%) versus 41 adolescents du groupe non réunié (80,4%) expérimentent de telles difficultés. C'est davantage dans l'implication des parents auprès de leur adolescent qu'une différence apparaît entre les deux groupes. Celle-ci sera discutée ultérieurement, avec les facteurs liés à

l'intervention. Enfin, il importe de souligner un résultat intéressant au niveau de la problématique de gang de rue. Alors que la proportion d'adolescents réunifiés (25,5%) membres d'une gang n'est significativement pas plus élevée que celle des adolescents non réunifiés (13,6%), l'analyse fait ressortir, sans surprise, que 90% des adolescents de l'échantillon membres d'une gang sont d'origine autre que québécoise.

Par ailleurs, de façon exploratoire, l'analyse du cumul des problèmes vécus par les jeunes en relation avec la réunification familiale permet d'observer une différence statistiquement significative entre les deux groupes d'adolescents à l'étude. Alors que 62,7% des adolescents réunifiés présentent entre 2 à 7 problèmes différents et 37,3% entre 8 et 13 problèmes, ces pourcentages s'inversent quasi fidèlement dans le cas des jeunes non réunifiés. Ainsi, 39,2% des adolescents non réunifiés manifestent entre 2 et 7 problèmes différents et 60,7% entre 8 et 13 problèmes. Les adolescents réunifiés cumuleraient donc significativement moins de problèmes ( $\chi^2(1) = 5,649$ ;  $p = 0,029$ ). Cela pourrait expliquer, en partie, le fait qu'ils retournent vivre dans leur milieu familial à la fin du placement.

#### **4.1.1 Synthèse des facteurs liés à l'adolescent**

En résumé, près de quatre adolescents sur cinq de l'échantillon sont des garçons. La moyenne d'âge des jeunes au moment du placement se situe à 15,6 ans avec un écart-type de 2,4 ans. La moyenne d'âge des jeunes réunifiés est sensiblement la même que celle des jeunes non réunifiés. L'âge des adolescents des deux groupes se distingue davantage une fois regroupée en catégories. En effet, alors qu'aucun jeune réunifié n'a été placé avant l'âge de 12 ans, cinq jeunes non réunifiés l'ont été. Par ailleurs, près du deux tiers des adolescents sont de souche québécoise alors que l'autre tiers provient d'autres origines, principalement Haïti. L'analyse des données démontre un lien statistiquement significatif entre l'origine ethnoculturelle et la réunification familiale. Les jeunes d'origine autre québécoise retournent vivre dans leur milieu familial à la fin du placement dans une plus grande proportion que les jeunes d'origine québécoise.

Quant à l'occupation des adolescents à la fin du placement, les résultats indiquent que les adolescents du groupe réunifié fréquentent l'école dans une proportion supérieure à ceux du groupe non réunifié, soit 65,2% comparativement à 14,3%. Corollairement,

davantage d'adolescents du groupe non réunifié ont abandonné l'école au cours de leur placement. En fait, parmi les 34 adolescents qui ont abandonné l'école, 73,5% appartiennent au groupe non réunifié. Tant la fréquentation scolaire que l'abandon scolaire permet de caractériser un groupe d'adolescents par rapport à l'autre. De façon statistiquement significative, les adolescents du groupe réunifié fréquentent davantage l'école et par conséquent, connaissent moins d'abandon scolaire au cours de leur placement que leurs pairs du groupe non réunifié ( $p \leq 0,001$ ). D'autre part, les résultats sur l'occupation d'un emploi par les adolescents indiquent qu'environ 40% des adolescents travaillent à la fin de leur placement et ce pourcentage se maintient chez les deux groupes.

Enfin, au plan des problématiques que présentent les adolescents de l'étude, les comportements dits extériorisés tels que les problèmes de rendement scolaire ou d'apprentissage, les comportements d'opposition, les problèmes d'agressivité et/ou de violence, les activités délinquantes, de relations avec les parents, de drogue et/ou d'alcool et la fugue s'avèrent les plus fréquents et se retrouvent chez plus de la moitié d'entre eux. Cependant, il importe de préciser que c'est davantage le cumul des problèmes qui différencie les adolescents réunifiés des adolescents non réunifiés. Ces derniers cumuleraient un plus grand nombre de problèmes divers.

Maintenant que les caractéristiques personnelles des adolescents de l'étude ont été abordées, qu'en est-il des caractéristiques personnelles de leur(s) parent(s)?

#### **4.2 Les facteurs liés aux parents**

Puisque l'objet d'étude est la réunification familiale et que le vecteur considéré est le retour de l'adolescent dans son milieu familial à la fin du placement, le/les parent(s) représente(nt) des acteurs importants. Par conséquent, il importe de s'attarder aux caractéristiques des parents des adolescents de l'étude. Seules quelques caractéristiques bien précises, dont l'âge de la mère et/ou du père au moment du placement, la présence de problème particulier chez ce(s) dernier(s), la présence de problème financier et si le père et/ou la mère ne parlent ni le français, ni l'anglais (i.e. qu'il/elle est allophone), sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4.3 : Caractéristiques des parents**

Facteurs liés aux parents	R		NR		Total		Valeur p*
	n	%	n	%	n	%	
<b>Âge de la mère au dernier placement (n=96)</b>							
• 20-29 ans	1	2,0	1	2,2	2	2,1	
• 30-39 ans	17	34,0	25	54,3	42	43,8	
• 40-49 ans	25	50,0	17	37,0	42	43,8	
• 50 ans et plus	7	14,0	3	6,5	10	10,4	
Total	50	100	46	100	96	100	
Moyenne (écart-type)	43,09 (6,33)		39,21 (6,77)		41,23 (6,79)		0,005
<b>Âge du père au dernier placement (n=72)</b>							
• 20-29 ans	0	0	1	3,1	1	1,4	
• 30-39 ans	10	25,0	10	31,3	20	27,8	
• 40-49 ans	19	47,5	16	50,0	35	48,6	
• 50 ans et plus	11	27,5	5	15,6	16	22,2	
Total	40	100	32	100	72	100	
Moyenne (écart-type)	46,50 (8,10)		43,18 (8,69)		45,02 (8,47)		0,099
<b>Présence chez la mère d'un problème particulier (n=89)</b>							
• Oui	26	56,5	29	67,4	55	61,8	
• Non	20	43,5	14	32,6	34	38,2	
Total	46	100	43	100	89	100	0,289
Moyenne (écart-type)	1,28 (1,13)		1,63 (1,40)		1,45 (1,27)		0,202
<b>Présence chez le père d'un problème particulier (n=47)</b>							
• Oui	14	60,9	17	70,8	31	66,0	
• Non	9	39,1	7	29,2	16	34,0	
Total	23	100	24	100	47	100	0,471
Moyenne (écart-type)	1,22 (1,09)		1,54 (1,26)		1,38 (1,17)		0,348
<b>Problème financier de la mère (n=90)</b>							
• Oui	12	25,5	11	25,6	23	25,6	
• Non	35	74,5	32	74,4	67	74,4	
Total	47	100	43	100	90	100	1,000
<b>Problème financier du père (n=48)</b>							
• Oui	2	8,7	5	20,0	7	14,6	
• Non	21	91,3	20	80,0	41	85,4	
Total	23	100	25	100	48	100	0,419
<b>Mère allophone (n=90)</b>							
• Oui	6	12,8	1	2,3	7	7,8	
• Non	41	87,2	42	97,7	83	92,2	
Total	47	100	43	100	90	100	0,113
<b>Père allophone (n=48)</b>							
• Oui	4	17,4	0	0	4	8,3	
• Non	19	82,6	25	100,0	44	91,7	
Total	23	100	25	100	48	100	0,046

\* La valeur du p est celle du Khi-carré pour les variables catégorielles, calculé à partir de la distribution du p exacte et celle du test t de Student pour les variables numériques.

Le choix de ces caractéristiques est limité par la source des données, soit les dossiers, qui ne permet pas l'obtention d'information comme l'état civil et l'occupation réelle du/des parent(s). Cependant, des données qui caractérisent le milieu familial ont pu être

recueillies, notamment au plan de la structure familiale (famille bi-parentale, monoparentale/ mère ou père seul, recomposée) et de la source de revenu des parents. Ces caractéristiques sont dépeintes dans la section subséquente, avec les facteurs liés à la famille.

Le tableau 4.3 démontre que les mères des adolescents de l'étude sont âgées, en moyenne, de 41,2 ans ( $\pm 6,8$ ) au moment du dernier placement. Malgré le peu d'écart dans la moyenne d'âge des mères du groupe réunifié (43,1  $\pm 6,3$ ) versus celles du groupe non réunifié (39,2  $\pm 6,8$ ), la différence s'avère significative ( $t(94) = 2,904$ ;  $p = 0,005$ ). Les mères des adolescents non réunifiés sont plus jeunes au moment du placement de l'adolescent que les mères des adolescents réunifiés. Par ailleurs, avec une moyenne d'âge au moment du dernier placement de 45,02 ans ( $\pm 8,5$ ), les pères sont, quant à eux, un peu plus âgés que les mères. Aucune relation statistiquement significative entre l'âge du père et la réunification familiale n'a été établie.

En ce qui a trait aux problèmes que vivent ces parents au moment du placement de leur adolescent, les pères présents semblent sensiblement plus nombreux (66%) que les mères (61,8%) à présenter au moins un problème particulier. Cependant, les mères semblent cumuler en moyenne légèrement plus de problèmes (1,45  $\pm 1,27$ ) que les pères (1,38  $\pm 1,17$ ). Parmi les problèmes particuliers des parents qui sont recensés dans les dossiers des adolescents, il y a les problèmes d'alcool et/ou de drogue, les problèmes conjugaux (rupture imminente ou récente, divorce imminent), les problèmes de violence conjugale, les problèmes de santé mentale chronique et/ou passager, les problèmes de santé physique et les activités criminelles. À la lumière des données recueillies dans les dossiers, aucun parent ne semble présenter des problèmes de jeu pathologique, d'analphabétisme ou encore, un handicap physique, visuel et/ou intellectuel.

En s'attardant à l'analyse comparative des problèmes particuliers présentés par les mères, 26 (56,5%) mères d'adolescents réunifiés et 29 (67,4%) mères d'adolescents non réunifiés présentent au moins un problème énuméré ci-haut. Dans les deux groupes, un peu plus de la moitié des mères vit une problématique particulière. L'analyse démontre qu'il n'y pas de différence marquée entre la présence de problèmes chez les mères des adolescents du groupe réunifié et chez celles du groupe non

réunifié. La relation entre les problèmes de la mère et la réunification familiale n'est donc pas significative. Toutefois, une analyse de khi-carré de chacun des problèmes pris individuellement révèle l'existence d'un lien significatif entre les problèmes de violence conjugale et la réunification familiale ( $\chi^2(1) = 5,780; p = 0,026$ ). Les mères des adolescents réunifiés semblent vivre significativement moins de problème de violence conjugale (8,5%) que les mères des adolescents non réunifiés (27,9%). Concrètement, parmi tous les jeunes dont la mère vit des problèmes de violence conjugale, 75% sont des jeunes non réunifiés. Ainsi, il y a tout lieu de penser que la violence conjugale peut nuire à la réunification familiale des adolescents.

À l'exemple des mères, les problèmes vécus par les pères des adolescents de l'étude ne présentent pas de différence significative entre les deux groupes. Seulement trois pères d'adolescents réunifiés de moins que de pères d'adolescents non réunifiés présentent au moins un problème particulier (soit 14 pères chez le groupe réunifié contre 17 pères chez le groupe non réunifié). Par conséquent, cette différence ne permet pas d'établir l'existence d'une relation entre la présence d'au moins un problème particulier chez les pères et la réunification familiale. De plus, contrairement aux mères, aucun problème, croisé individuellement avec la réunification familiale, ne dévoile de lien statistiquement significatif avec celle-ci. Cependant, il importe de préciser que le nombre de pères ( $n=47$ ) pour qui l'information est disponible dans les dossiers des adolescents est inférieur à celui des mères ( $n=89$ ). Donc, il y a davantage de données manquantes pour les pères, ce qui ne permet pas d'obtenir un portrait adéquat de leur situation.

Outre la présence de ces problèmes, deux autres types de problèmes sont considérés dans l'analyse, soit : les problèmes financiers et le fait que les parents sont allophones, c'est-à-dire qu'ils ne parlent ni le français et ni l'anglais. Ces problématiques sont analysées distinctement des problèmes particuliers abordés précédemment puisqu'elles ne représentent pas des problèmes du même ordre. En conséquence, elles sont traitées comme deux éléments distincts qui caractérisent le/les parent(s).

Au plan des problèmes financiers des mères, un quart des mères, tant chez les adolescents du groupe réunifié (25,5%) que ceux du groupe non réunifié (25,6%), vivent des problèmes d'ordre financier. Ainsi, l'analyse des problèmes financiers de la mère ne révèle pas d'association avec la réunification familiale et il en est de même pour les



problèmes financiers vécus par les pères. Cependant, un peu plus de pères du groupe des adolescents non réunifiés présentent des problèmes d'ordre financier (20% comparativement à 8,7%). Néanmoins, la majorité des parents, soit 74,4% des mères et 85,4% des pères, des adolescents de l'étude ne semblent pas vivre de problème d'ordre financier. S'ils en vivent, ceux-ci ne sont pas mentionnés dans le(s) dossier(s) de leur adolescent.

Par ailleurs, quelques parents présentent des limites dans leur pouvoir de communiquer au Québec puisqu'ils ne parlent ni le français, ni l'anglais. Ces parents allophones, d'origine autre que québécoise, sont probablement plus limités dans leur interaction avec les intervenants et dans leur compréhension de la situation de leur adolescent placé. Étant donné qu'il a été démontré précédemment que les adolescents d'origine autre que québécoise retournent, dans une proportion plus grande, dans leur milieu familial à la fin du placement, tous les parents allophones, à l'exception d'une mère, sont des parents d'adolescents du groupe réunifié. En somme, six mères et quatre pères d'adolescents réunifiés sont allophones, comparativement à une mère et aucun père d'adolescents non réunifiés. Alors que les limites langagières des mères ne semblent pas être associées à la réunification familiale des adolescents; l'analyse de cette caractéristique chez les pères révèle une association à la réunification familiale ( $\chi^2(1) = 4,743$ ;  $p = 0,046$ ).

#### **4.2.1 Synthèse des facteurs liés aux parents**

En résumé, les mères et les pères des adolescents réunifiés sont, en moyenne, un peu plus âgés au moment du placement de leur adolescent que les parents des adolescents non réunifiés. À cet effet, on observe une différence statistiquement significative entre l'âge moyen des mères des adolescents du groupe réunifié en comparaison à l'âge moyen de celles des adolescents du groupe non réunifié. Cette observation ne se reproduit pas par rapport à la moyenne d'âge des pères. De plus, les parents des adolescents réunifiés cumulent, en moyenne, moins de problèmes que les parents des adolescents non réunifiés. Toutefois, cette différence entre les deux groupes n'est pas significative.

Dans cette veine, au plan des problèmes d'ordre financier, aucune différence statistiquement significative ne s'établit entre les deux groupes. En majorité, les parents ne semblent pas vivre de difficultés financières particulières, du moins les dossiers des adolescents ne comportent pas d'information qui infirme un tel fait. Quant au problème que peut représenter le fait d'être allophone, cette difficulté est principalement vécue chez les parents du groupe d'adolescents réunifiés. Certes, il apparaît peu probable que le fait d'être allophone influence le processus de réunification familiale. Par conséquent, c'est plutôt le fait d'être d'origine autre que québécoise qui entre en relation avec ce dernier. Enfin, mis à part l'âge de la mère au moment du placement et le fait d'être allophone chez les pères, aucune autre relation statistiquement significative entre les caractéristiques des parents, présentées dans le tableau 4.3, et la réunification familiale n'est démontrée.

#### **4.3 Les facteurs liés à la famille**

L'analyse des caractéristiques de la famille permet d'obtenir le portrait du milieu familial au moment du placement. Les principales caractéristiques étudiées sont : la structure familiale (bi-parentale, monoparentale, recomposée), le nombre d'enfants dans le milieu familial et la présence d'autres enfants placés, l'absence de la mère ou du père dans le milieu familial, soit en raison d'un décès, d'une déchéance d'autorité parentale ou parce qu'il/elle est inconnu(e) et finalement, la source de revenu des parents. Cette dernière caractéristique est le meilleur indicateur du statut socio-économique des parents. Compte tenu de la source des données, il est impossible d'obtenir par exemple, le revenu des parents et les types de réseaux sociaux auxquels ils appartiennent.

Le tableau 4.4 présente le portrait du milieu familial au moment du dernier placement vécu par les adolescents de l'étude. Cela permet de mieux connaître les caractéristiques du milieu de vie des adolescents avant leur placement et d'observer les différences, s'il y a, entre le milieu de vie des adolescents du groupe réunifié et celui des adolescents du groupe non réunifié. Du coup, on constate que, mise à part la déchéance d'autorité parentale du père, aucune des caractéristiques familiales étudiées n'établit de relation statistiquement significative avec la réunification familiale ( $p \leq ,05$ ). Pourtant, la logique voudrait que les adolescents du groupe non réunifié, puisqu'ils ne retournent pas vivre dans leur milieu familial à la fin du placement, proviennent de milieux familiaux plus

problématiques. Mais les résultats obtenus soutiennent plutôt la présence de similitudes entre les milieux familiaux des adolescents des deux groupes. Tout de même, la fréquence plus élevée de la déchéance de l'autorité parentale des pères chez les jeunes non réunifiés (19,6% comparativement à 4,2% chez les jeunes réunifiés) pose certaines questions, particulièrement par rapport à l'effritement du milieu familial de certains d'entre eux.

**Tableau 4.4 : Caractéristiques du milieu familial au moment du placement**

Portrait du milieu familial au moment du placement	R		NR		Total		Valeur p*
	N	%	n	%	n	%	
<b>Structure familiale (n=102)</b>							
• Père et mère	15	29,4	10	19,6	25	24,5	
• Mère seulement	20	39,2	14	27,5	34	33,3	
• Père seulement	3	5,9	6	11,8	9	8,8	
• Mère et son/sa conjoint(e)	7	13,7	16	31,4	23	22,5	
• Père et son/sa conjoint(e)	2	3,9	1	2,0	3	2,9	
• Autres	4	7,8	4	7,8	8	7,8	
Total	51	100	51	100	102	100	0,227
<b>Nombre d'enfants (excluant le jeune placé) (n=97)</b>							
• Aucun	16	32,7	16	33,3	32	33,0	
• Un	15	30,6	16	33,3	31	32,0	
• Deux	10	20,4	14	29,2	24	24,7	
• Trois et plus	8	16,3	2	4,2	10	10,3	
Total	49	100	48	100	97	100	0,232
Moyenne (écart-type)	1,35 (1,41)		1,10 (1,12)		1,23 (1,27)		0,349
<b>Présence d'autres enfants placés (n=93)</b>							
• Oui	8	16,3	4	9,1	12	12,9	
• Non	41	83,7	40	90,9	81	87,1	
Total	49	100	44	100	93	100	0,364
<b>Décès de la mère (n=102)</b>							
• Oui	1	2,0	2	3,9	3	2,9	
• Non	50	98,0	49	96,1	99	97,1	
Total	51	100	51	100	102	100	1,000
<b>Déchéance de l'autorité parentale de la mère (n=99)</b>							
• Oui	0	0	1	2,0	1	1,0	
• Non	50	100,0	48	98,0	98	99,0	
Total	50	100	49	100	99	100	0,495
<b>Décès du père (n=97)</b>							
• Oui	3	6,0	4	8,5	7	7,2	
• Non	47	94,0	43	91,5	90	92,8	
Total	50	100	47	100	97	100	0,709
<b>Père inconnu (n=101)</b>							
• Oui	3	5,9	4	8,0	7	6,9	
• Non	48	94,1	46	92,0	94	93,1	
Total	51	100	50	100	101	100	0,715

\* La valeur du p est celle du Khi-carré pour les variables catégorielles, calculé à partir de la distribution du p exacte et celle du test t de Student pour les variables numériques.

(Suite) Tableau 4.4 : Caractéristiques du milieu familial au moment du placement

Portrait du milieu familial au moment du placement	R		NR		Total		Valeur p*
	n	%	n	%	n	%	
<b>Déchéance de l'autorité parentale du père (n=99)</b>							
• Oui	2	4,2	10	19,6	12	12,1	0,029
• Non	46	95,8	41	80,4	87	87,9	
Total	48	100	51	100	99	100	
<b>Source de revenu de la mère (n=85)</b>							
• Travail	25	54,3	22	56,4	47	55,3	0,488
• Chômage	1	2,2	0	0	1	1,2	
• Sécurité du revenu	16	34,8	16	41,0	32	37,6	
• Autres	4	8,7	1	2,6	5	5,9	
Total	46	100	39	100	85	100	
<b>Source de revenu du père (n=45)</b>							
• Travail	14	63,6	18	78,3	32	71,1	0,421
• Chômage	2	9,1	1	4,3	3	6,7	
• Sécurité du revenu	4	18,2	4	17,4	8	17,8	
• Autres	2	9,1	0	0	2	4,4	
Total	22	100	23	100	45	100	

\* La valeur du p est celle du Khi-carré pour les variables catégorielles, calculé à partir de la distribution du p exacte et celle du test t de Student pour les variables numériques.

Le tableau ci-dessus révèle, en confondant les deux groupes, que 42,1% des adolescents vivent dans une famille monoparentale, 25,4% vivent dans une famille recomposée avec la mère ou le père, 24,5% vivent dans une famille bi-parentale intacte et 7,8% vivent dans un autre type de famille, par exemple avec un ou des membres de leur parenté (grand-parents, oncle, tante). Parmi les jeunes qui proviennent d'une famille bi-parentale intacte, la proportion d'adolescents réunifiés (29,4%) est supérieure à celle des adolescents non réunifiés (19,6%). Il y a donc plus d'adolescents du groupe réunifié qui évoluent dans une structure familiale bi-parentale, avec leur père et leur mère d'origine. Cette différence n'est cependant pas statistiquement significative.

Quant aux 43 jeunes qui proviennent d'une famille monoparentale, le tiers d'entre eux (33,3%) vivent avec leur mère et seulement moins du dixième (8,8%) vivent avec leur père. Dans une perspective comparative, alors que la proportion d'adolescents du groupe réunifié (39,2%) qui vivent avec leur mère est plus élevée que celle des adolescents du groupe non réunifié (27,5%); dans le cas du père chef de famille, c'est celle des adolescents du groupe non réunifié qui est plus élevée (11,8% comparativement à 5,9%). Ainsi, parmi les adolescents qui vivent dans une famille

monoparentale ayant à la tête la mère, il y a un plus grand nombre d'adolescents réunifiés (58,8% contre 41,2%). En contrepartie, parmi les adolescents qui vivent dans une famille monoparentale ayant à la tête le père, il y a plus d'adolescents non réunifiés (66,7% contre 33,3%).

Lorsqu'on s'attarde à la structure familiale recomposée, plus d'adolescents du groupe non réunifié proviennent de ce type de famille. En effet, 31,4% des adolescents non réunifiés vivent avec leur mère et le conjoint de celle-ci au moment du placement, soit 16 d'entre eux; alors que 13,7% d'adolescents réunifiés en font de même, soit 7 d'entre eux (près de la moitié moins). Ainsi, presque un tiers des adolescents du groupe non réunifié expérimente la réalité de la reconstitution familiale au moment du placement. Un nombre négligeable d'adolescents de l'échantillon vivent avec leur père et la conjointe de celui-ci au moment du placement (2,9%). Enfin, au même moment, un nombre équivalent d'adolescents réunifiés et non réunifiés vivent dans un autre type de famille (7,8%).

En somme, la structure familiale des adolescents de l'échantillon est diversifiée et cette diversité ne permet pas d'établir qu'un type particulier de famille caractérise l'un ou l'autre des deux groupes. Cependant, les adolescents réunifiés semblent provenir davantage d'une famille matri-monoparentale et les adolescents non réunifiés, d'une famille recomposée avec leur mère. La présence de la mère dans le milieu familial des adolescents de l'étude constitue donc une certaine norme puisque la grande majorité d'entre eux (85%) vivent au moins avec leur mère au moment du placement.

En ce qui a trait à la composition de ce milieu de vie, un tiers de tous les adolescents n'ont aucune fratrie au sein de celui-ci au moment du placement; l'autre tiers a un frère ou une sœur; et le dernier tiers a deux frères et/ou sœurs et plus. Par conséquent, les deux-tiers des adolescents de l'étude ont une fratrie. Les adolescents du groupe réunifié possèdent, en moyenne, une fratrie faiblement plus nombreuse ( $1,35 \pm 1,41$ ) que les adolescents du groupe non réunifié ( $1,10 \pm 1,12$ ). Cette petite différence de moyenne dans le nombre de frère(s) et/ou sœur(s) des adolescents des deux groupes n'est pas statistiquement significative. Par ailleurs, seulement 12,9% de tous les adolescents ont de la fratrie qui vit dans un milieu substitut, c'est-à-dire qui est placée. Un plus grand nombre d'adolescents réunifiés ont un/des frère(s) et/ou sœur(s) placé(es), soit 8

d'entre eux comparativement à 4 adolescents non réunifiés. Une fois de plus, il n'y a pas de lien statistiquement significatif entre la présence d'autres enfants placés au moment du placement des adolescents de l'étude et la réunification familiale.

Au plan de l'absence parentale, tous les adolescents connaissent leur mère mais sept d'entre eux ne connaissent pas leur père. Le nombre de jeune dont le père est inconnu est quasi-égal entre les deux groupes. Ainsi, 3 adolescents du groupe réunifié et 4 adolescents du groupe non réunifié n'ont aucune idée de l'identité de leur père. De plus, en observant bien les données du tableau 4.4, on constate que, pour exactement le même nombre de jeunes, il est inscrit au dossier que le père est décédé. Toutefois, il importe de préciser qu'après analyse, ce ne sont pas les mêmes jeunes mais bien sept autres jeunes différents. Quant au décès de la mère, trois adolescents, dont un adolescent réunifié et deux adolescents non réunifiés, n'ont plus de mère.

D'autre part, alors que seulement une mère d'un adolescent qui se trouve dans le groupe non réunifié s'est vu déchoir son autorité parentale, douze pères ont connu le même sort, soit 2 pères d'adolescents du groupe réunifié et 10 pères d'adolescents du groupe non réunifié. Tel que déjà abordé, un nombre significativement plus élevé de pères du groupe d'adolescents non réunifiés ont vécu une déchéance d'autorité parentale. Ce constat permet d'établir qu'il existe une relation statistiquement significative entre la déchéance d'autorité parentale du père et la réunification familiale ( $\chi^2(1) = 5,535; p = 0,029$ ). Parmi les adolescents qui ont un père dont l'autorité parentale a été déchu, quatre d'entre eux sont des adolescents qui ne connaissent pas leur père.

Au niveau du statut socio-économique de la famille, tel que mentionné précédemment, l'analyse de dossiers ne permet pas de recueillir des informations précises à ce sujet. Seule la source de revenu des parents était mentionnée dans la plupart des dossiers. En précisant la source de revenu des parents, cela donne un indice du niveau socio-économique mais ne permet pas de statuer sur ce dernier. À partir de celle-ci, des hypothèses peuvent être émises quant à l'occupation du parent et au statut socio-économique de la famille. L'objet ici n'étant pas de vérifier ces hypothèses, la source de revenu des parents est considérée à l'état brut. Ainsi, elle permet seulement de dire si les parents des adolescents du groupe réunifié en comparaison aux parents des

adolescents du groupe non réunifié, travaillent, sont au chômage ou sont bénéficiaires de la sécurité du revenu.

Un regard sur les données du tableau 4.4 permet d'affirmer que tant pour les mères que les pères des adolescents de l'étude, la principale source de revenu est le travail. En effet, plus de la moitié des mères (55,3%) et près du trois-quart des pères (71,1%) occupent un emploi au moment du placement de leur adolescent. De manière inattendue, les mères et les pères des adolescents du groupe non réunifié travaillent dans une proportion plus grande que ceux du groupe réunifié. Par ailleurs, plus du tiers des mères (37,6%) et moins du cinquième des pères (17,8%) sont prestataires de la sécurité du revenu. Malgré que les proportions varient selon le groupe en raison d'informations manquantes pour certains jeunes, un nombre équivalent de mères et de pères dans les deux groupes bénéficient de la sécurité du revenu comme source de revenu pour la famille. Ainsi, 16 mères d'adolescents du groupe réunifié et le même nombre de mères d'adolescents du groupe non réunifié ainsi que 4 pères dans chacun de ces groupes reçoivent des prestations de sécurité de revenu pour subvenir aux besoins de leur famille. Peu de parents vivent une situation de chômage et perçoivent des prestations d'assurance emploi. Une mère d'un adolescent du groupe réunifié, deux pères d'adolescents du même groupe, ainsi qu'un père d'un adolescent du groupe non réunifié ont comme source de revenu des prestations liées à leur chômage. Enfin, sept parents, dont six sont parent d'adolescents du groupe réunifié, perçoivent une autre forme de revenu, par exemple des prêts et bourses pour étudiants ou une pension alimentaire. Par ailleurs, l'analyse de khi-carré des données sur la source de revenu des parents ne révèle aucune association statistiquement significative avec la réunification familiale, tant dans le cas des mères que celui des pères.

#### **4.3.1 Synthèse des facteurs liés à la famille**

En résumé, en tenant compte des limites qu'apporte l'analyse de dossiers, aucune caractéristique familiale en dehors de la déchéance d'autorité parentale du père, ne s'avère statistiquement associée à la réunification familiale. Les adolescents du groupe réunifié et ceux du groupe non réunifié ont des profils familiaux sensiblement semblables. Il n'existe pas de différences majeures qui permettent de caractériser un groupe par rapport à l'autre. Par conséquent, il faut s'attarder aux autres catégories de

facteurs pour connaître ce qui différencie davantage les adolescents du groupe réuniifié de ceux du groupe non réuniifié. À cet effet, l'analyse des facteurs liés à l'intervention puis de ceux liés au placement permet de raffiner la distinction entre les adolescents des deux groupes étudiés.

#### **4.4 Les facteurs liés à l'intervention**

L'intervention qui est menée auprès du jeune et de sa famille représente une sphère centrale dans le traitement de la réunification familiale. Plusieurs aspects qui caractérisent l'intervention menée sont pris en compte afin de mieux comprendre ce qui influence ou non le processus de réunification familiale. En conséquence, les caractéristiques de l'intervention ne peuvent être regroupées dans un même tableau. Elles sont plutôt étalées dans trois tableaux qui distinguent les caractéristiques de la trajectoire de suivi du jeune au centre jeunesse, les caractéristiques qui qualifient l'intervention menée au cours du placement et les caractéristiques plus spécifiques qui sont liées à l'implication des parents au cours du placement.

Concrètement, le tableau 4.5 illustre la trajectoire de suivi des adolescents en fonction de la législation sous laquelle l'intervention est menée, respectivement la LPJ et la LJC. Ce tableau présente les caractéristiques suivantes : la présence de dossier(s) PJ et/ou JC, l'âge du jeune au moment de l'ouverture du/des dossier(s) PJ et/ou JC, la durée du/des suivi(s), les motifs de prise en charge et ceux de la fermeture du/des dossier(s). De façon plus globale, le tableau 4.6 expose les caractéristiques en lien avec l'intervention menée durant le placement, toute loi confondue. Ces caractéristiques sont : les changements d'intervenants, le type de suivi effectué par l'intervenant principal, la présence d'un suivi d'un autre professionnel, les activités mises en place pour favoriser la réunification familiale et la présence d'attitudes, chez les principaux acteurs (intervenants, parents, jeune), de réticence ou de désaccord face à la réunification familiale. Le dernier tableau, soit le tableau 4.7, porte uniquement sur les caractéristiques qui se rapportent à la participation ou à l'implication des parents au cours du placement. Celui-ci regroupe les caractéristiques qui suit : la participation des parents aux décisions entourant le placement; leur participation dans la vie quotidienne de l'adolescent, soit par du soutien financier (achat de vêtements, argent de poche), soit par la participation au suivi scolaire du jeune, à ses loisirs ou à des activités dans le



milieu de placement; la participation des parents dans l'élaboration du PI ou du PSI; et finalement, les contacts réguliers entre ceux-ci et l'intervenant principal.

D'entrée de jeu, il importe de préciser que la prise en charge et le suivi d'un adolescent au centre jeunesse peut se faire en vertu principalement de la LPJ et de la LJC. Les adolescents de l'étude peuvent donc avoir été pris en charge et suivis en raison d'une situation qui nécessite leur protection (application de la LPJ) ou suite à une infraction commise au Code criminel, qualifié généralement, dans le jargon juvénile de délit (application de la LJC, refondue dans la LSJPA). Contrairement aux enfants âgés de moins de 12 ans pour qui, seule la LPJ est applicable, les adolescents peuvent être pris en charge et suivis simultanément en fonction des deux lois.

À titre d'exemple, un adolescent peut voir sa situation être signalée à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et suite à cela, être pris en charge et recevoir des services sous le couvert de la LPJ. Au cours de ce suivi, il peut commettre un ou des délit(s) qui vont conduire à l'application de la LJC. Parfois, la commission d'un premier délit cache une situation qui nécessite également l'application de la LPJ. Par exemple, un adolescent qui commet un vol et suite à l'évaluation du délit, les intervenants constatent l'absence des parents, de la négligence, de la violence ou autres. Par conséquent, l'adolescent sera suivi par un intervenant psychosocial dont le mandat relève de la LPJ et par un intervenant appelé délégué à la jeunesse dont le mandat relève de la LJC. Dans certaines situations, notamment en présence de trouble de comportement, on met un terme au suivi LPJ pour laisser toute la place au suivi LJC et éviter le dédoublement des suivis. Il est plutôt rare, mais pas impossible, que le contraire se produise, c'est-à-dire qu'on met un terme au suivi LJC pour laisser place au suivi LPJ. Cela peut se produire lorsque le jeune en est à son premier délit et que ce dernier présente une gravité relativement faible.

Dans la présente étude, douze adolescents dont trois adolescents du groupe réunifié et neuf adolescents du groupe non réunifié, qui étaient suivis sous la LPJ ont vu leur suivi PJ se terminer mais se poursuivre sous la LJC. En contrepartie, seulement un adolescent qui était suivi sous la LJC a vu son suivi JC se terminer et se poursuivre sous le couvert de la LPJ. De plus, contrairement au suivi en vertu de la LPJ, le suivi en vertu de la LJC peut se poursuivre au-delà de l'âge de 18 ans. C'est pour cette raison

que 42 adolescents de l'étude avaient 18 ans et plus<sup>12</sup> à la fin du placement. Enfin, avant d'entrer dans le vif du sujet et d'aborder les caractéristiques en lien avec la trajectoire au centre jeunesse et celle liée à certains aspects de l'intervention, il faut mentionner que l'adolescent placé en ressource de réadaptation, en plus d'avoir un suivi et en l'occurrence un dossier de protection de la jeunesse et/ou de jeune contrevenant, a également un suivi de réadaptation et du même coup, un dossier de réadaptation. Ce qui veut dire qu'un adolescent placé en ressource de réadaptation peut être suivi au même moment, de près ou de loin, par trois intervenants différents : un intervenant psychosocial, un délégué à la jeunesse et un éducateur (voire des éducateurs...). Cette réalité complexifie l'étude des caractéristiques liées à l'intervention. Néanmoins, sans prétendre décrire toutes les subtilités de l'intervention menée auprès des adolescents de l'étude, il est possible de dresser un portrait réaliste et assez explicite de celle-ci.

Le tableau 4.5 démontre que plus de quatre adolescents sur cinq (82,4%) ont un dossier de protection de la jeunesse, actif ou non au moment du placement<sup>13</sup>. Cela signifie donc qu'ils ont eu à un moment ou un autre de leur parcours en centre jeunesse, un suivi en vertu de la LPJ. Outre ce suivi en vertu de la LPJ, 88,2% des adolescents de l'étude possèdent un dossier de jeune contrevenant, à un moment ou à un autre de leur trajectoire au centre jeunesse<sup>14</sup>. Un certain nombre de jeunes sont même suivis qu'en vertu de cette dernière. En fait, 18 adolescents sont suivis uniquement sous le couvert des jeunes contrevenants alors que 12 adolescents sont suivis uniquement sous le couvert de la protection de la jeunesse. Les 72 autres adolescents de l'étude possèdent, à un moment ou à un autre de leur parcours en centre jeunesse, un dossier en vertu de l'une et l'autre de ces lois. Ceux-ci expérimentent donc consécutivement mais pour la plupart, concurremment, un suivi en protection de la jeunesse et un suivi en jeune contrevenant.

---

<sup>12</sup> De façon plus précise, 37 adolescents avaient 18 ans et 5 adolescents avaient 19 ans.

<sup>13</sup> Parmi ceux-ci, quatre jeunes ne sont plus suivis en vertu de la LPJ au moment du placement. Autrement dit, leur dossier PJ a été fermé avant leur dernier placement et celui-ci s'est effectué en vertu de la LJC. Ainsi, 78,4% des jeunes suivis sous le couvert de la LPJ ont leur dossier PJ actif au moment du dernier placement.

<sup>14</sup> Parmi ceux-ci, trois jeunes ne sont plus suivis en vertu de la LJC au moment du placement. Leur dossier JC a été fermé et le dernier placement s'est effectué uniquement en vertu de la LPJ. Ainsi, 85,3% des jeunes ont leur dossier JC actif au moment du dernier placement.

Le pourcentage des adolescents de l'étude qui ont un dossier de jeune contrevenant est légèrement supérieur au pourcentage de ceux qui ont un dossier de protection de la jeunesse. En fait, presque la totalité des adolescents du groupe non réunié, soit 98%, détiennent un dossier de jeune contrevenant, comparativement à plus du trois-quarts, soit 78,4%, des adolescents du groupe réunié. L'analyse du khi-carré effectuée est concluante qu'en à l'existence d'une relation entre la présence de ce type de dossier et la réunification familiale ( $\chi^2(1) = 9,444$ ;  $p = 0,004$ ). Quant au suivi en protection de la jeunesse, le tableau illustre que la proportion d'adolescents qui possèdent un dossier de protection de la jeunesse est également supérieure chez le groupe non réunié (90,2% comparativement 74,5%). En fait, seulement cinq jeunes de ce groupe n'ont jamais été suivis en vertu de la LPJ. Toutefois, les adolescents du groupe réunié sont également fortement représentés puisque le trois-quarts d'entre eux (74,5%) est suivi en vertu de cette loi, ou l'a été à un moment dans leur parcours en centre jeunesse. Par conséquent, aucune différence statistiquement significative n'est établie entre la présence d'un dossier de protection de la jeunesse chez les adolescents du groupe réunié et chez ceux du groupe non réunié ( $\chi^2(1) = 4,317$ ;  $p = 0,067$ ).

Dans la même veine, l'information recueillie permet de vérifier si la présence de plus d'un dossier<sup>15</sup> de protection de la jeunesse ou de jeune contrevenant joue un rôle dans le processus de réunification familiale. Par souci d'alléger le tableau 4.5, ces données n'y figurent pas mais il apparaît intéressant de les présenter brièvement. Ainsi, peu de jeunes ont plus d'un dossier de protection de la jeunesse, soit seulement deux adolescents dans chacun des groupes. Par conséquent, cela ne permet pas de démontrer l'existence d'un lien entre le fait de posséder plus d'un dossier de protection de la jeunesse et la réunification familiale. Cependant, la présence de plus d'un dossier de jeune contrevenant semble associée à la réunification familiale ( $\chi^2(1) = 4,923$ ;  $p = 0,045$ ). Parmi les 28 adolescents qui ont plus d'un dossier de jeune contrevenant, moins du tiers sont des adolescents du groupe réunié (32,1%) et plus du deux tiers sont des adolescents du groupe non réunié (67,9%). En somme, contrairement à la

---

<sup>15</sup> Certains adolescents peuvent posséder plus qu'un dossier de protection de la jeunesse et/ou de jeune contrevenant. Par exemple, en protection de la jeunesse, un jeune peut avoir un premier dossier ouvert à un moment puis fermé par la suite pour diverses raisons dont la fin d'une situation de compromission. Un second dossier peut être ouvert ultérieurement, suite à un nouveau signalement et parfois, pour une nouvelle problématique. Dans le cas des dossiers de jeune contrevenant, chaque délit commis à des moments différents entraîne l'ouverture d'un dossier différent.

présence d'un dossier de protection de la jeunesse, le fait de posséder un dossier de jeune contrevenant et même plus d'un, semble exercer une certaine influence sur le processus de réunification familiale.

**Tableau 4.5 : Caractéristiques de la trajectoire de suivi du jeune au CJ**

Trajectoire de suivi du jeune au CJ	R		NR		Total		Valeur p*
	n	%	n	%	n	%	
<b>Types de suivi du jeune (n=102)</b>							
• Suivi PJ et JC consécutif ou concurrent	27	52,9	45	88,2	72	70,6	
• Seulement un suivi PJ	11	21,6	1	2,0	12	11,8	
• Seulement un suivi JC	13	25,5	5	9,8	18	17,6	
Total	51	100	51	100	102	100	0,000
<b>Âge à l'ouverture du 1er dossier PJ (n=84)</b>							
• Moins de 12 ans	10	26,3	15	32,6	25	29,8	
• 12 -14 ans	19	50,0	16	34,8	35	41,7	
• 15-17 ans	9	23,7	15	32,6	24	28,6	
Total	38	100	46	100	84	100	
Moyenne (écart-type)	13,17 (2,70)		12,83 (3,36)		12,98 (3,07)		0,609
<b>Âge à l'ouverture du 1er dossier JC (n=89)</b>							
• 12 - 13 ans	9	23,1	10	20,0	19	21,3	
• 14 -15 ans	15	38,5	22	44,0	37	41,6	
• 16-18 ans	15	38,5	18	36,0	33	37,1	
Total	39	100	50	100	89	100	
Moyenne (écart-type)	15,29 (1,62)		15,43 (1,57)		15,37 (1,58)		0,678
<b>Durée totale du suivi PJ (n=84)</b>							
• 1 à 11 mois	1	2,6	4	8,7	5	6,0	
• 12 à 23 mois	14	36,8	8	17,4	22	26,2	
• 24 à 35 mois	7	18,4	9	19,6	16	19,0	
• 36 à 47 mois	11	28,9	5	10,9	16	19,0	
• 48 mois et plus	5	13,2	20	43,5	25	29,8	
Total	38	100	46	100	84	100	
Moyenne (écart-type)	37,32 (29,41)		52,47 (43,38)		45,61 (38,26)		0,061
<b>Durée totale du suivi JC (n=90)</b>							
• 1 à 11 mois	5	12,5	6	12,0	11	12,2	
• 12 à 23 mois	14	35,0	19	38,0	33	36,7	
• 24 à 35 mois	11	27,5	10	20,0	21	23,3	
• 36 à 47 mois	4	10,0	10	20,0	14	15,6	
• 48 mois et plus	6	15,0	5	10,0	11	12,2	
Total	40	100	50	100	90	100	
Moyenne (écart-type)	28,44 (17,18)		28,56 (18,27)		28,51 (17,69)		0,976

\* La valeur du p est celle du Khi-carré pour les variables catégorielles, calculé à partir de la distribution du p exacte et celle du test t de Student pour les variables numériques.

(Suite) Tableau 4.5 : Caractéristiques de la trajectoire de suivi du jeune au CJ

Trajectoire de suivi du jeune au CJ	R		NR		Total		Valeur p*
	n	%	n	%	n	%	
<b>Motifs de prise en charge (n=102)**</b>							
<b>Présence de :</b>							
• 38h – Trouble de comportement	26	51,0	35	68,6	61	59,8	0,106
• 38° – Négligence	6	11,8	12	23,5	18	17,6	0,193
• 38gp – abus physique	3	5,9	5	9,8	8	7,8	0,715
• 38gs – abus sexuel	4	7,8	1	2,0	5	4,9	0,362
• 38b- absence de soins	0	0,0	1	2,0	1	1,0	1,000
• Délit contre la personne (avec violence)	19	37,3	27	52,9	46	45,1	0,163
• Délit contre les biens	19	37,3	22	43,1	41	40,2	0,687
• Autres délits (drogue, bris de condition)	3	5,9	5	9,8	8	7,8	0,715
<b>Motifs de la fin du suivi PJ (n=78)</b>							
• Atteinte de la majorité	4	11,4	24	55,8	28	35,9	
• Amélioration de la situation et/ou fin de la compromission	15	42,9	4	9,3	19	24,4	
• Parent(s) et jeune ne veulent plus de service	5	14,3	7	16,3	12	15,4	
• Poursuite du suivi sous la LJC	3	8,6	6	14,0	9	11,5	
• Fin de l'ordonnance ou des mesures volontaires	6	17,1	1	2,3	7	9,0	
• Fermeture du dossier suite à l'évaluation.	2	5,7	1	2,3	3	3,8	
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>100</b>	<b>43</b>	<b>100</b>	<b>78</b>	<b>100</b>	<b>0,000</b>
<b>Motif de la fin du suivi JC (n=85)</b>							
• Fin de l'ordonnance ou mesures de rechange	38	97,4	44	95,7	82	96,5	
• Transfert aux adultes	0	0	2	4,3	2	2,4	
• Accusation abandonnée	1	2,6	0	0	1	1,2	
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>100</b>	<b>46</b>	<b>100</b>	<b>85</b>	<b>100</b>	<b>0,237</b>

\* La valeur du p est celle du Khi-carré pour les variables catégorielles, calculé à partir de la distribution du p exacte et celle du test t de Student pour les variables numériques.

\*\* Les catégories de cette variable ne sont pas mutuellement exclusives.

Par ailleurs, lorsqu'on s'attarde à l'âge qu'avaient les adolescents au moment de leur prise en charge en protection de la jeunesse, le tableau 4.5 démontre que c'est la tranche d'âge des 12-14 ans qui obtient la fréquence la plus élevée, soit 41,7%. Les deux autres tranches d'âge se répartissent quasi-également le reste des adolescents de l'étude, avec 29,8% des adolescents âgés de moins de 12 ans et 28,6% des adolescents âgés entre 15 et 17 ans. La moyenne d'âge des adolescents du groupe réunifié est légèrement supérieure à celle des adolescents du groupe non réunifié (13,2 ( $\pm 2,7$ ) ans comparativement à 12,8 ( $\pm 3,4$ ) ans). Malgré que les adolescents du groupe non réunifié soient sensiblement plus jeunes à l'ouverture du dossier de protection de la

jeunesse, la différence entre les moyennes d'âge des deux groupes n'est pas statistiquement significative.

En ce qui concerne la moyenne d'âge des jeunes au moment de l'ouverture de leur premier dossier de jeune contrevenant, il n'y a également pas de différence statistiquement significative entre celle des adolescents réunifiés et celle des adolescents non réunifiés. En moyenne, les adolescents réunifiés sont âgés de 15,3 ans ( $\pm 1,6$ ) et les adolescents non réunifiés, de 15,4 ans ( $\pm 1,6$ ). La tranche d'âge où se situe la plus grande proportion d'adolescents est donc celle des 14-15 ans, avec 41,6% des adolescents de l'étude. Il est intéressant de noter que plus du tiers des adolescents (37,1%) ont vécu l'ouverture de leur dossier de jeune contrevenant entre l'âge de 16 et 18 ans, soit seulement deux ans ou moins avant l'atteinte de leur majorité. Cette dernière marque l'entrée des jeunes dans le monde adulte, les exposant ainsi au Code pénal pour adultes. En comparaison aux adolescents réunifiés, pas beaucoup plus d'adolescents non réunifiés (seulement trois de plus) ont connu l'ouverture d'un dossier de jeune contrevenant au cours de cette période. Cependant, la lecture des dossiers des adolescents non réunifiés laisse percevoir une réalité très différente des adolescents qui ont connu une réunification familiale. Devant l'éventualité de quitter le centre jeunesse à 18 ans, souvent sans ressource, tant au plan de l'habitation que des ressources pécuniaires et sociales, certains jeunes peuvent commettre un délit dans l'espoir de pouvoir étirer leur placement et surseoir à leur départ. L'anxiété qui monte à mesure que la sortie du centre jeunesse approche amène donc certains jeunes à commettre un (nouveau) délit. Conséquemment, le suivi de ces derniers se voit prolonger au-delà de 18 ans.

À cet effet, la durée de suivi des adolescents de l'étude oscille en moyenne autour de 45,61 mois ( $\pm 38,26$ ) pour le suivi en protection de la jeunesse et autour de 28,51 mois ( $\pm 17,69$ ) pour le suivi en jeune contrevenant. Ainsi, alors que la plus grande proportion d'adolescents réunifiés ont une durée de suivi en protection de la jeunesse qui se situe entre 12 et 23 mois; pour les adolescents non réunifiés, cette proportion se situe à 48 mois et plus. Ces derniers représentent 80% de tous les adolescents qui ont été suivis en protection de la jeunesse pendant quatre années ou plus. Les deux groupes confondus, seulement cinq adolescents ont été suivis moins d'une année et quatre d'entre eux sont des adolescents du groupe non réunifié. Peut-être que les dossiers de

protection de la jeunesse de ces quatre jeunes ont été fermés pour laisser place au suivi en vertu de la LJC. De plus, malgré l'absence d'une différence significative au niveau des durées moyennes de suivi entre les deux groupes ( $t(79) = -1,899$ ;  $p = 0,061$ ), les adolescents du groupe réunié ont une durée moyenne de suivi moins longue que les adolescents du groupe non réunié (37,32 mois ( $\pm 29,41$ ) comparativement à 52,47 mois ( $\pm 43,38$ )). L'importance des écarts-type démontrent l'existence d'une grande variabilité dans les durées de suivi en protection de la jeunesse, tant chez les adolescents réuniés, où l'écart-type est de plus de deux ans que chez les adolescents non réuniés, où il est de près de quatre ans.

Par ailleurs, au plan de la durée du suivi en jeune contrevenant, celle-ci est en moyenne moins longue que la durée du suivi en protection de la jeunesse. De plus, le portrait de la durée de suivi en jeune contrevenant est semblable chez les deux groupes. En effet, alors que la durée moyenne de suivi en jeune contrevenant pour les adolescents du groupe réunié est de 28,44 mois ( $\pm 17,18$ ), celle des adolescents du groupe non réunié, est de 28,56 mois ( $\pm 18,27$ ). La différence n'est donc pas significative. Plus du tiers des adolescents (36,7%) suivis en jeune contrevenant, le sont entre un an et deux ans. Seulement 12,2% des adolescents sont suivis pendant moins d'un an et à l'autre extrémité, une proportion équivalente le sont pendant quatre ans ou plus. Plus de la moitié de tous les suivis en jeune contrevenant des adolescents de l'étude durent deux ans et plus.

En ce qui concerne les motifs de prise en charge, plus de la moitié des jeunes (59,8%) ont été ou sont suivis en vertu de l'alinéa h de l'article 38 de la LPJ, soit en raison de troubles de comportement. Effectivement, l'unique présence de cette problématique justifie la prise en charge de 63,3% des adolescents de l'étude qui ont (ou ont eu) un suivi de protection de la jeunesse. Une analyse plus poussée des motifs de prise en charge au plan de la protection de la jeunesse révèle qu'un peu plus du dixième des adolescents ont la présence concomitante de troubles de comportement et de négligence comme motifs de prise en charge. Deux adolescents ont des troubles de comportements combinés dans un cas, à l'abus sexuel et dans l'autre, à l'absence de soins appropriés.

Il n'existe pas de différence significative dans les motifs de prise en charge en protection de la jeunesse entre les jeunes du groupe réunié et ceux du groupe non réunié. Néanmoins, presque le double d'adolescents du groupe non réunié a des problématiques concomitantes qui justifient leur prise en charge en protection de la jeunesse, soit neuf adolescents contre quatre adolescents du groupe réunié. De manière inattendue, quatre adolescents de ce groupe ont comme motif de prise en charge, l'abus sexuel combiné à des troubles de comportement, comparativement à un seul adolescent du groupe non réunié. Les cas de négligence semble, pour leur part, plus répandus chez les adolescents du groupe non réunié puisque douze d'entre eux ont comme motifs de prise en charge de la négligence, comparativement à six adolescents du groupe réunié, soit la moitié moins.

Par ailleurs, un nombre très élevé d'adolescents sont pris en charge suite à la commission de délits contre la personne ou contre les biens. En effet, 85,3% des adolescents de l'étude ont soit commis un crime contre la personne (par exemple : des voies de fait, un vol qualifié, une agression armée, une agression sexuelle, etc.) ou soit un crime contre les biens (essentiellement des vols, introduction par effraction, du recel et du vandalisme) ou encore les deux. Ces délits ont conduit à une prise en charge et un suivi sous la LJC. Quarante-six adolescents, soit 19 jeunes du groupe réunié et 27 jeunes du groupe non réunié, ont commis un délit contre la personne qui implique, par définition, de la violence. Il s'agit là d'un grand nombre de jeunes, soit près de la moitié des adolescents de l'étude. Or, cette forte représentation dans l'échantillon des adolescents qui ont commis des délits avec violence peut être dû, hypothétiquement, à un biais occasionné par la méthode de cueillette de données. En effet, les adolescents qui commettent ce genre de délit obtiennent généralement des décisions de mise sous garde, relativement longue, combinée à une probation à la fin de celle-ci. Ainsi, non seulement leur dossier demeure ouvert plus longtemps mais il demeure également archivé plus longtemps, avant leur destruction qui se produit cinq années après la fin de la mesure. Ces dossiers sont donc plus facilement accessibles pour la consultation.

Les délits commis par les jeunes, tant ceux avec violence que ceux contre les biens, sont un signe des difficultés importantes de ces jeunes placés. Pour certains de ces adolescents, malgré l'intervention du centre jeunesse, cela marque leur inscription au sein d'une trajectoire de délinquance voire de criminalité qui se solde par un transfert



dans le système pénal et carcéral pour adultes. À cet effet, en s'attardant aux motifs de fermeture du dossier de jeune contrevenant, alors que la majorité des adolescents voient la fin de leur ordonnance ou de leurs mesures de rechange justifier la fermeture de leur dossier; deux adolescents ont comme motifs de fermeture, un transfert aux adultes. De plus, l'analyse des portes de sortie empruntées par les adolescents du groupe non réunié à la fin du placement révèle que sept adolescents se retrouvent en prison. Toutefois, aucun des motifs de fermeture du dossier de jeune contrevenant ne semble caractériser davantage l'un ou l'autre des deux groupes. Par conséquent, il ne semble pas y avoir de lien statistiquement significatif entre les motifs de fermeture du dossier de jeune contrevenant et la réunification familiale.

Quant aux motifs de fermeture du dossier de protection de la jeunesse, l'analyse de ces derniers permet de déterminer l'existence d'une relation statistiquement significative avec la réunification familiale ( $\chi^2 (5) = 25,338$ ;  $p = 0,000$ ). Alors que la plus grande proportion d'adolescents du groupe réunié (42,9%) voit leur suivi en protection de la jeunesse prendre fin suite à une amélioration de leur situation et/ou la fin de la compromission; la plus grande proportion d'adolescents du groupe non réunié (55,8%) atteignent la majorité, occasionnant automatiquement la fermeture de leur dossier et mettant un terme à leur suivi, sans autre option. Seulement quatre adolescents réuniés atteignent la majorité comme motif de fermeture du dossier, comparativement à 24 adolescents non réuniés. En contrepartie, 15 adolescents réuniés voient leur situation s'améliorer et/ou leur compromission disparaître comparativement à quatre adolescents non réuniés.

D'autres motifs de fermeture sont invoqués. Parmi ceux-ci, la fermeture du dossier en raison de la fin de l'ordonnance ou des mesures volontaires caractérise davantage le groupe des adolescents réuniés par rapport au groupe d'adolescents non réuniés. En effet, 17,1% des adolescents réuniés assistent à la fermeture de leur dossier pour ce motif alors que seulement 2,3% des adolescents non réuniés vivent le même sort. L'arrêt du suivi et la fermeture du dossier surviennent également lorsque les parents et le jeune ne désirent plus recevoir de service. Cette situation s'observe dans 15,4% des situations des adolescents de l'étude et presque également chez les deux groupes. Enfin, neuf adolescents assistent à la fin de leur suivi en protection de la jeunesse et à la fermeture de leur dossier en raison de l'existence ou de la survenue d'un suivi en jeune

contrevenant. Le double d'adolescents non réunifiés vit cette situation, soit six adolescents comparativement à trois adolescents réunifiés.

Au-delà de ces caractéristiques de l'intervention qui sont d'ordre plutôt administrative, d'autres caractéristiques viennent davantage définir les actions qui sont menées auprès du jeune et de sa famille au cours de son placement. Les deux prochains tableaux tracent le portrait statistique de certaines de ces caractéristiques, d'abord de façon générale (tableau 4.6), puis en se centrant sur la participation et l'implication des parents dans certaines activités du placement de leur adolescent et dans l'intervention menée auprès de celui-ci (tableau 4.7).

Tout d'abord, le tableau 4.6 de la page suivante, illustre les changements d'intervenants chez les adolescents de l'étude. Simard *et al.* (1991) soutiennent que les changements fréquents d'intervenants peuvent nuire au succès de la réunification familiale. Par conséquent, il est intéressant de connaître la réalité des adolescents de l'étude à cet égard.

Avant tout, il importe de rappeler que les adolescents placés en ressource de réadaptation ont nécessairement au moins deux intervenants impliqués dans leur situation, soit l'intervenant psychosocial (personne autorisée, mandat PJ) ou le délégué à la jeunesse (mandat JC) et l'éducateur qui assure le suivi du jeune dans la ressource de réadaptation. Ils peuvent même avoir trois intervenants différents s'ils sont suivis simultanément en protection de la jeunesse et en jeune contrevenant. Par conséquent, il est intéressant d'observer les changements d'intervenants survenus chez les adolescents de l'étude et ce, à tous les niveaux d'intervention (PJ, JC et réadaptation). Ces changements sont un indice de l'instabilité multiple à laquelle peuvent être confrontés les adolescents placés.

**Tableau 4.6 : Caractéristiques de l'intervention menée au cours du placement**

Facteurs liés à l'intervention	R		NR		Total		Valeur p*
	n	%	n	%	n	%	
<b>Changement d'intervenants**</b>							
• Intervenant psychosocial	24 (n=27)	88,9	29 (n=32)	90,6	53 (n=59)	89,8	1,000
• Délégué à la jeunesse	22 (n=30)	73,3	28 (n=42)	66,7	50 (n=72)	69,4	0,611
• Éducateur	38 (n=43)	88,4	45 (n=47)	95,7	83 (n=90)	92,2	0,252
<b>Suivi effectué par l'intervenant principal (n=100)**</b>							
• Suivi individuel du/des parents	2	3,9	2	4,1	4	4,0	1,000
• Suivi familial du jeune et de son/ses parent(s)	29	56,9	8	16,3	37	37,0	0,000
• Suivi familial incluant d'autres membres	3	5,9	1	2,0	4	4,0	0,618
• Suivi de groupe du jeune	0	0	3	6,1	3	3,0	0,114
• Suivi de groupe des parents	2	3,9	0	0	2	2,0	0,495
• Aucun suivi	19	37,3	38	77,6	57	57,0	0,000
<b>Suivi par un autre professionnel (n= 90)</b>							
• Oui	9	20,5	15	32,6	24	26,7	
• Non	35	79,5	31	67,4	66	73,3	
Total	44	100	46	100	90	100	0,237
<b>Activités mises en place pour préparer le retour (n = 95)</b>							
• Oui	41	83,7	9	19,6	50	52,6	
• Non	8	16,3	37	80,4	45	47,4	
Total	49	100	46	100	95	100	0,000
<b>Réticence ou désaccord face à la RF)** :</b>							
• Intervenant psychosocial	3 (n=32)	9,4	7 (n=27)	25,9	10 (n=59)	16,9	0,162
• délégué à la jeunesse	0 (n=30)	0	3 (n=26)	11,5	3 (n=56)	5,4	0,094
• éducateur	4 (n=51)	7,8	7 (n=38)	18,4	11 (n=89)	12,4	0,194
• père	1 (n=27)	3,7	10 (n=17)	58,8	11 (n=44)	25,0	0,000
• mère	2 (n=46)	4,3	19 (n=35)	54,3	21 (n=81)	25,9	0,000
• jeune	0 (n=51)	0	16 (n=39)	41,0	16 (n=90)	17,8	0,000

\* La valeur du p est celle du Khi-carré pour les variables catégorielles, calculé à partir de la distribution du p exacte et celle du test t de Student pour les variables numériques.

\*\* Les catégories de cette variable ne sont pas mutuellement exclusives.

Malgré la présence de données manquantes, le tableau 4.6 révèle que les changements chez le délégué à la jeunesse semblent être moins fréquents que les changements chez les deux autres types d'intervenants. Ainsi, 69,4% des adolescents suivis en jeune

contrevenant ont connu au moins un changement de délégué à la jeunesse. Ce pourcentage demeure relativement élevé mais en comparaison aux changements de l'intervenant psychosocial et de l'éducateur, il apparaît plus faible. En effet, 89,8% des adolescents suivis en protection de la jeunesse ont connu au moins un changement d'intervenant psychosocial au cours de ce suivi. Quant aux changements chez l'éducateur, ceux-ci semblent advenir aussi, sinon plus, couramment. La majorité des adolescents de l'étude pour qui la donnée était disponible (n=90) a vécu au moins un changement d'éducateur<sup>16</sup> au cours de son placement. En tenant compte des données manquantes, il n'y a pas de différence significative entre la présence de changements, soit de l'intervenant psychosocial, du délégué à la jeunesse ou de l'éducateur, observée entre les deux groupes d'adolescents. Tant les adolescents du groupe réunifié que ceux du groupe non réunifié semblent expérimenter assez fréquemment de tels changements.

En ce qui concerne le type de suivi effectué par l'intervenant principal<sup>17</sup>, en dehors du suivi régulier de l'adolescent seul, plusieurs activités ont été répertoriées. Elles sont les suivantes : le suivi par l'intervenant principal du/des parents lors de rencontres en l'absence du jeune; le suivi familial du jeune en présence de son/ses parent(s); le suivi familial en présence du jeune, de son/ses parent(s) en incluant d'autres membres de la famille, tels que des frères et sœurs; le suivi de groupe, soit la participation de l'adolescent et/ou des parents à un groupe. Outre la participation à des programmes spéciaux, ces activités sont les principales activités de suivi psychosocial recensées dans la pratique des intervenants des centres jeunesse.

---

<sup>16</sup> On fait référence ici à l'éducateur qualifié dans le jargon du milieu d'éducateur parrain, c'est-à-dire à l'éducateur responsable du suivi quotidien du jeune dans sa ressource d'hébergement.

<sup>17</sup> Par souci d'uniformiser les données recueillies et étant donné que les éducateurs ne notent pas de façon évolutive dans le dossier de réadaptation le suivi qu'ils font auprès du jeune au cours du placement, seul le suivi effectué par l'intervenant psychosocial (si le jeune est principalement suivi en PJ) ou celui effectué par le délégué à la jeunesse (si le jeune est principalement suivi en JC) sont comptabilisés et analysés dans la présente thèse. De plus, afin d'être en mesure de bien retracer le suivi effectué, celui-ci est comptabilisé et analysé en fonction des trois derniers mois du placement et en fonction de la présence d'au moins trois activités pour chaque type de suivi, soit au moins une activité par mois. Par exemple, trois rencontres individuelles du/des parent(s) en parallèle à trois rencontres du jeune et ce, au cours des trois derniers mois du placement sont considérées comme un suivi individuel du jeune en parallèle au suivi individuel de son/ses parent(s).

De manière inattendue, pour plus de la moitié des adolescents de l'étude, soit 57%, aucune activité de suivi, énumérée ci-haut, n'est mentionnée au dossier. De plus, un plus grand nombre d'adolescents du groupe non réunié semble n'avoir bénéficié d'aucun suivi particulier au cours des trois derniers mois de leur placement. En fait, c'est plus du trois-quarts d'entre eux, soit 77,6%, qui n'ont trace d'une activité particulière de suivi dans leur dossier, comparativement à 37,3% des adolescents du groupe réunié. Cette différence importante entre les deux groupes révèle l'existence d'un lien statistiquement significatif entre le fait de n'avoir aucun suivi et la réunification familiale ( $\chi^2(1) = 16,556; p \leq 0,001$ ).

Par ailleurs, lorsqu'il y a présence dans le dossier d'une activité de suivi, c'est le suivi familial du jeune et de son/ses parent(s) qui est l'activité de suivi la plus fréquente. Le tableau 4.6 démontre que 37% des adolescents de l'étude ont bénéficié de ce type de suivi au cours des trois derniers mois de leur placement. Fait intéressant, il y a encore une distinction importante entre le nombre d'adolescents qui bénéficient de ce suivi dans le groupe réunié en comparaison au groupe non réunié. Alors que 29 adolescents du groupe réunié, soit plus de la moitié (56,9%), ont profité de rencontres familiales en compagnie de leurs parents, seulement huit adolescents du groupe non réunié, soit moins d'un adolescent sur cinq (16,3%), se sont vus réserver le même traitement. À l'instar de l'absence de suivi, la présence d'un suivi familial du jeune et de son/ses parents est significativement liée au processus de réunification familiale ( $\chi^2(1) = 17,616; p \leq 0,001$ ). Intrinsèquement, la présence de ce type de suivi laisse croire qu'une relation existe entre le jeune et son/ses parent(s) ou du moins qu'elle est favorisée et peut-être même, que l'intervention vise à améliorer celle-ci. Dans un tel contexte, il est possible d'émettre l'hypothèse que la réunification familiale obtient de meilleures chances de s'articuler. Quant aux autres activités de suivi présentées au tableau 4.6, elles ne se retrouvent respectivement que chez un nombre très restreint d'adolescents, environ entre 2 et 4 adolescents. De plus, la comparaison des deux groupes ne permet pas d'observer de différence dans la présence de ces activités.

Par ailleurs, 24 adolescents sont suivis au cours de leur placement par des professionnels autres que leur intervenant psychosocial et/ou leur délégué à la jeunesse. Ces jeunes reçoivent les services principalement d'un psychologue, d'un intervenant en toxicomanie (d'un service spécialisé externe), d'un psychiatre et/ou d'un

pédopsychiatre. Un jeune est également suivi par un ergothérapeute, un autre jeune par une diététicienne, un autre par un agent de probation du système correctionnel des adultes et finalement, deux jeunes reçoivent des services de travailleurs sociaux du CLSC. Cela illustre la lourdeur de certaine problématique vécue par environ le quart des adolescents de l'étude qui nécessitent l'implication de plusieurs types d'intervenants. Malgré que le nombre d'adolescents du groupe non réunifié qui rencontrent d'autres professionnels soit légèrement supérieur à celui des adolescents du groupe réunifié (15 jeunes comparativement à 9 jeunes), cette différence n'est pas statistiquement significative ( $\chi^2(1) = 1,699$ ;  $p = 0,237$ ).

Dans le suivi des adolescents de l'étude, une différence statistiquement significative s'observe entre les deux groupes au plan des activités mises en place pour préparer le retour dans le milieu familial d'origine à la fin du placement ( $\chi^2(1) = 39,113$ ;  $p \leq 0,001$ ). En effet, 82% des 50 adolescents de l'étude qui ont bénéficié d'une préparation de leur retour éventuel dans le milieu familial sont des adolescents du groupe réunifié. Ainsi, 41 adolescents du groupe réunifié ont eu droit à des activités particulières visant leur potentielle réunification familiale, comparativement à seulement neuf adolescents du groupe non réunifié. Parmi les activités observées, la grande majorité des adolescents a profité de l'une ou l'autre des deux activités suivantes ou encore, pour les plus investis, de ces deux activités en même temps : premièrement, un bilan, une orientation ou une planification de leur retour (rencontres parent(s)-adolescent pour s'assurer de la volonté des parties de reprendre la vie commune, établissement de nouvelles règles de vie familiale, information, planification d'un suivi visant précisément le retour); et deuxièmement, l'intensification des contacts avec leur milieu familial, notamment leurs parents (retour progressif, accroissement des sorties à la maison, court séjour à domicile). Seulement deux adolescents ont bénéficié, en plus de celles-ci, d'une troisième activité : des démarches pour la réorganisation matérielle de la famille (planification d'espace pour les recevoir, de ressources financières pour assurer leurs besoins essentiels).

D'autre part, le tableau 4.6 démontre que 21 mères et 11 pères sont réticents ou en désaccord avec le retour de leur jeune dans le milieu familial. De plus, 16 jeunes, tous du groupe non réunifié, sont réticents ou en désaccord avec le fait de réintégrer leur milieu familial à la fin du placement. L'analyse de ces données révèle qu'il y a une

différence significative entre le groupe réuni et le groupe non réuni quant à la présence de cette ambivalence face au retour. Celle-ci s'observe davantage dans le groupe non réuni et ce, tant au niveau de la mère ( $\chi^2(1) = 25,811$ ;  $p \leq 0,001$ ), du père ( $\chi^2(1) = 16,903$ ;  $p \leq 0,001$ ) que de l'adolescent lui-même ( $\chi^2(1) = 25,447$ ;  $p \leq 0,001$ ). Alors qu'aucun adolescent du groupe réuni ne se montre ambivalent face à la réunification familiale, seulement un père et deux mères d'adolescents de ce groupe manifeste leur réticence ou leur désaccord par rapport à celle-ci. Par ailleurs, certains intervenants se montrent également réticents ou en désaccord. Même s'il s'agit d'une minorité d'entre eux, l'analyse des données démontre que pour quatorze adolescents différents, l'un ou l'autre des intervenants (psychosocial, éducateur ou délégué à la jeunesse) impliqués dans la situation manifestent de la réticence ou leur désaccord face à la possible réunification familiale. Il importe de souligner que pour neuf d'entre eux, l'intervenant psychosocial et l'éducateur ont tous les deux manifesté leur réticence ou leur désaccord. Parmi ces adolescents, on dénote un cas où les trois intervenants (psychosocial, éducateur et délégué à la jeunesse) se montrent, de façon unanime, ambivalents face au retour de celui-ci dans le milieu familial à la fin du placement. Il va de soi que la présence d'ambivalence face à la réunification familiale chez ces figures importantes auprès de l'adolescent placé et sa famille influencera le processus de réunification familiale. Certes, l'analyse ne démontre aucun lien statistiquement significatif entre la réticence ou le désaccord des différents intervenants et la réunification familiale, probablement en raison du trop petit n.

Outre les caractéristiques décrites précédemment, qui concernent davantage l'implication des divers intervenants, le tableau 4.7 présente les caractéristiques de l'intervention qui se rapportent à l'implication des parents durant le placement de leur adolescent. Un regard sur ce tableau permet de comprendre que l'implication des parents se situe à plusieurs niveaux. Tout d'abord, la participation des parents aux décisions entourant le placement permet de savoir s'ils ont fait l'objet d'une certaine consultation par les intervenants. Puisque les dossiers ne documentaient pas de façon uniforme l'information sur cette participation, il est difficile d'avoir une pleine et réelle mesure de l'implication des parents à ce niveau, notamment par rapport à la décision de changer l'adolescent de milieu d'accueil.

**Tableau 4.7 : Caractéristiques de l'implication parentale durant le placement**

Facteurs liés à l'intervention – implication des parents	R		NR		Total		Valeur p*
	n	%	n	%	n	%	
<b>Participation des parents aux décisions autour du placement**</b>							
<b>Accord du ou des parent(s)</b>							
• avec la décision de placement	31 (n=49)	63,3	35 (n=45)	77,8	66 (n=94)	70,2	0,307
• avec le choix du milieu de placement	23 (n=29)	79,3	26 (n=28)	92,9	29 (n=57)	86,0	0,293
• la/les décision(s) de changement(s) du milieu de placement	6 (n=9)	66,7	9 (n=10)	90,0	15 (n=19)	78,9	0,303
• la décision de mettre fin au placement	44 (n=44)	100	11 (n=13)	84,6	55 (n=57)	96,5	0,049
• la décision de reprendre le jeune dans le milieu familial	45 (n=46)	97,8	5 (n=35)	14,3	50 (n=81)	61,7	0,000
<b>Achat de vêtements</b>							
• Oui	8	72,7	1	4,5	9	27,3	
• Non	3	27,3	21	95,5	24	72,7	
Total	11	100	22	100	33	100	0,000
<b>Donne argent de poche</b>							
• Oui	15	83,3	8	26,7	23	47,9	
• Non	3	16,7	22	73,3	25	52,1	
Total	18	100	30	100	48	100	0,000
<b>Participation à des activités organisées par le milieu de placement ou aux loisirs du jeune</b>							
• Oui	7	36,8	1	3,2	8	16,0	
• Non	12	63,2	30	96,8	42	84,0	
Total	19	100	31	100	50	100	0,003
<b>Suivi scolaire du jeune</b>							
• Oui	48	98,0	24	53,3	72	76,6	
• Non	1	2,0	21	46,7	22	23,4	
Total	49	100	45	100	94	100	0,000
<b>Participation à l'élaboration du PI ou du PSI</b>							
• Oui	41	93,2	19	43,2	60	68,2	
• Non	3	6,8	25	56,8	28	31,8	
Total	44	100	44	100	88	100	0,000
<b>Contacts réguliers entre le(s) parent(s) et le(s) intervenant(s)</b>							
• Oui	42	87,5	21	46,7	63	67,7	
• Non	6	12,5	24	53,3	30	32,3	
Total	48	100	45	100	93	100	0,000

\* La valeur du p est celle du Khi-carré calculé à partir de la distribution du p exacte.

\*\* Les catégories de cette variable ne sont pas mutuellement exclusives.

Malgré le manque d'information, certains aspects ont pu être vérifiés de manière à illustrer des tendances quant à la participation des parents aux décisions entourant le placement. Ainsi, l'accord du ou des parents avec la décision de placement est une variable qui comporte peu de données manquantes (n=94). Les parents de 66 adolescents se disent en accord avec le placement de leur adolescent. Il y a presque



autant d'adolescents du groupe réunifié que du groupe non réunifié dont les parents sont en accord avec la décision de les placer dans un milieu substitut. C'est en s'attardant à leur participation dans les décisions concernant le choix du milieu de placement et les changements de celui-ci, s'il y a, en cours de placement, qu'apparaît la difficulté de documenter adéquatement ces aspects, plus souvent non mentionnés au dossier. En effet, dans seulement 57 dossiers des adolescents de l'étude, il est possible de savoir si les parents sont ou non d'accord avec le choix du milieu de placement. La majorité de ces 57 adolescents, soit 86%, a des parents qui se disent en accord avec le milieu choisi pour leur hébergement.

Par ailleurs, alors que les données sur le placement qui seront abordées ultérieurement, indiquent que 70 adolescents ont vécu des changements de ressources d'hébergement au cours de leur placement, pour seulement 19 d'entre eux, le dossier comportait une information sur la position de leur parent à cet égard. Parmi ces 19 adolescents, 15 adolescents ont des parents qui se disent d'accord avec la décision de les changer de milieu substitut. Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre l'opinion des parents chez les adolescents des deux groupes. Il importe de préciser que certains changements de milieu substitut surviennent suite à des comportements de fugue, à des modifications dans l'ordonnance de placement ou à une nouvelle décision après la commission d'un délit. Par conséquent, les parents sont souvent mis devant le fait accompli et ont parfois très peu de pouvoir sur les décisions qui sont prises quant à l'orientation de leur adolescent vers une ressource ou une autre. Ils sont généralement davantage consultés quand vient le temps de mettre fin au placement et de reprendre leur adolescent dans le foyer familial.

À cet effet, chez les 57 adolescents pour qui l'information était disponible, 96,5% ont des parents qui se disent d'accord avec la décision de mettre fin au placement et qui par le fait même, semblent avoir été consultés à ce sujet. Il est intéressant de constater que la totalité des adolescents du groupe réunifié pour qui l'information était présente (n=44), a des parents en accord avec la décision de mettre un terme à leur placement. Il en est autrement pour les adolescents du groupe non réunifié. Dans leur cas, seulement 13 adolescents possédaient de l'information à ce sujet dans leur dossier et 11 d'entre eux avaient des parents en accord avec cette décision. La forte présence de données manquantes rend difficile et peu indicative l'analyse de la différence entre les deux

groupes. L'analyse est plutôt intéressante en regard de la présence ou de l'absence de l'information dans les dossiers.

Effectivement, à la lumière des données recueillies, l'information sur la participation des parents dans la décision de mettre fin au placement se retrouve plus fréquemment dans les dossiers des adolescents du groupe réuni. Cela peut laisser croire que les parents des adolescents du groupe non réuni ne sont plus très impliqués voire présents à la fin du placement. Ce qui peut expliquer, en partie, pourquoi l'adolescent ne retourne pas vivre avec eux. Cela peut également signifier que les intervenants désinvestissent les parents et se préoccupent moins de leur opinion, sachant que l'adolescent ne retourne pas auprès d'eux. Il s'agit là de simples hypothèses mais il y a tout lieu de se questionner sur l'absence d'information pertinente dans les dossiers en lien avec les orientations de vie des adolescents, surtout chez ceux non réunis.

Enfin, la dernière participation des parents à une décision qui est analysée est d'importance car elle concerne celle de reprendre le jeune dans le milieu familial. Celle-ci permet de connaître la position du/des parent(s) sur l'un des enjeux les plus importants du placement, c'est-à-dire où ira le jeune à la sortie. Cela peut paraître insensé mais le/les parent(s) ne sont pas toujours consultés quant à l'issue du placement. Le jeune réintègre son milieu familial à la fin du placement, de façon naturelle, sans plus de questionnements et sans consultation des parties sur leur désir de reprendre leur vie commune. La réunification familiale se déroule machinalement, sans planification, ni préparation. À cet égard, 61,7% des adolescents de l'étude pour qui l'information était inscrite au dossier (n=81), ont des parents qui sont en accord avec la décision de les reprendre à la fin du placement dans le milieu familial. Sans surprise, les parents des adolescents du groupe réuni ont manifesté leur accord pour 97,8% d'entre eux, comparativement à 14,3% chez les adolescents du groupe non réuni. Il y a tout de même cinq adolescents dont les parents se disaient en accord pour les reprendre à la fin du placement qui ont, malgré cela, emprunté une autre porte de sortie que la réunification familiale. En somme, la participation des parents aux diverses décisions entourant le placement représente un aspect important de leur implication mais qu'il est difficile d'analyser à partir des dossiers des adolescents.

Une autre facette de l'implication des parents présentée au tableau 4.7 se situe au niveau de la participation du/des parent(s) à certaines activités liées à l'éducation et aux soins de leur adolescent, telles que : l'achat de vêtements, la fourniture d'argent de poche, le suivi scolaire du jeune et la participation à des activités organisées dans le milieu de placement ou aux loisirs du jeune. En dehors des informations sur l'implication des parents dans le suivi scolaire de leur adolescent, des informations étaient absentes dans plusieurs dossiers pour les trois autres activités analysées. À l'instar de la participation des parents aux décisions entourant le placement, discutée précédemment, l'analyse de l'implication des parents dans les activités ci mentionnée est difficile à réaliser à partir des informations présentes dans les dossiers. Néanmoins, il est possible d'observer certains résultats intéressants voire surprenants et d'essayer d'en comprendre le sens.

Ainsi, au plan de l'implication des parents dans l'achat de vêtement, dans la fourniture d'argent de poche à leur adolescent placé et dans la participation à des activités organisées par le milieu de placement ou aux loisirs de leur adolescent, le tableau 4.7 démontre, malgré les données manquantes, que plus d'adolescents du groupe réuni ont des parents qui s'impliquent à ce niveau. Alors que huit adolescents du groupe réuni ont des parents qui continuent à leur acheter des vêtements malgré leur situation de placement, seulement un adolescent du groupe non réuni a des parents qui en font de même. C'est donc les parents de sept adolescents de plus dans le groupe réuni. Ce résultat se répète à l'analyse de l'implication des parents au plan de la fourniture d'argent de poche à leur adolescent placé. Quinze adolescents du groupe réuni ont des parents qui leur donnent de l'argent de poche durant leur placement, comparativement à huit adolescents du groupe réuni. Enfin cette tendance se maintient au plan de la participation des parents à des activités organisées par le milieu de placement ou aux loisirs de leur adolescent puisque sept adolescents du groupe réuni ont des parents impliqués à ce niveau, comparativement à un adolescent du groupe non réuni. Une analyse plus poussée de ces données permet de constater que tous les adolescents (n= 9) dont les parents continuent d'acheter des vêtements malgré leur placement, reçoivent également de l'argent de poche. L'inverse n'est cependant pas vrai, c'est-à-dire que tous les adolescents qui reçoivent de l'argent de poche de leurs parents ne se font pas acheter également des vêtements, du moins, il n'y a pas d'information inscrite à cet effet dans leur dossier. La plupart des adolescents (soit 6 sur 8) qui ont des parents qui participent aux activités du milieu de placement ou à

leurs loisirs bénéficient d'argent de poche de la part de ceux-ci. Seulement trois adolescents de l'étude ont des parents qui sont, selon les informations contenues dans leur dossier, impliqués dans les trois activités.

Quant à l'implication des parents dans le suivi scolaire de leur adolescent placé, celle-ci est documentée dans 94 dossiers d'adolescents de l'étude, fournissant ainsi un meilleur portrait. Plus du trois-quarts des adolescents pour qui l'information est inscrite au dossier, soit 76,6%, ont des parents qui assurent leur suivi scolaire, c'est-à-dire soit qui s'y intéressent de près, soit qu'ils aident l'adolescent à bien s'orienter au plan scolaire et assurer leur réussite. En d'autres termes, ils soutiennent leur adolescent dans son cheminement scolaire. Ce résultat permet de faire le constat de l'existence d'une certaine forme d'implication des parents pour un nombre assez important d'adolescents de l'étude. Fait intéressant, une différence relativement importante s'observe entre les deux groupes au plan de l'implication des parents dans le suivi scolaire. En effet, la très grande majorité (98%) des adolescents du groupe réunifié a des parents qui s'impliquent dans leur suivi scolaire. Pour leur part, seulement un peu plus de la moitié (53,3%) des adolescents du groupe non réunifié a des parents qui en font de même. L'analyse du khi-carré de cet aspect de l'implication des parents permet d'observer une association statistiquement significative entre le suivi scolaire par les parents et la réunification familiale ( $\chi^2(1) = 26,059; p \leq 0,001$ ). En somme, les parents des adolescents du groupe réunifié semblent se préoccuper davantage du cheminement scolaire de leurs adolescents.

Les deux derniers aspects de l'implication des parents présentés au tableau 4.7 constituent la participation du/des parent(s) à l'élaboration du plan d'intervention (PI) ou au plan de services individualisés (PSI) et les contacts entre le(s) parent(s) et l'intervenant social. Ces aspects ne relèvent pas juste de l'implication des parents eux-mêmes mais également de leur implication par les intervenants, bref de la collaboration entre les deux. Puisqu'il s'agit d'activités importantes dans le suivi des adolescents placés, elles sont généralement bien documentées dans les dossiers. Néanmoins, les informations inscrites dans quelques dossiers ne permettent pas de statuer clairement sur l'implication des parents par rapport à celles-ci. D'où la présence de données manquantes.

Au plan de la participation du/des parent(s) à l'élaboration du PI ou du PSI, l'analyse révèle qu'il existe un lien statistiquement significatif entre la participation des parents à l'élaboration du PI ou du PSI et la réunification familiale ( $\chi^2(1) = 25,352$ ;  $p \leq 0,001$ ). Dans l'ensemble, 60 adolescents ont des parents ayant pris part à la planification de l'intervention. Plus précisément, ces parents ont participé aux rencontres visant l'élaboration du PI ou du PSI et ont apposé leur signature au bas du document. Par le fait même, ils ont entériné son contenu. Encore une fois, on observe une distinction entre les adolescents du groupe réunié où 93,2% d'entre eux ont des parents ayant participé à l'élaboration du PI ou PSI; en comparaison aux adolescents du groupe non réunié où 43,2% d'entre eux ont des parents ayant fait cette même activité. Seulement trois adolescents du groupe réunié ont des parents n'ayant pas été impliqués, de près ou de loin, dans la planification de l'intervention. En contrepartie, environ la moitié des adolescents du groupe non réunié, soit 25 adolescents, ont des parents non impliqués à ce niveau.

Dans la même veine, l'analyse des contacts réguliers entre le(s) parent(s) et l'intervenant psychosocial et/ou le délégué à la jeunesse permet d'observer, une fois de plus, une association statistiquement significative avec la réunification familiale ( $\chi^2(1) = 17,722$ ;  $p \leq 0,001$ ). Les parents des adolescents du groupe réunié semblent avoir plus fréquemment des contacts réguliers avec l'intervenant principal s'occupant de leur adolescent. En effet, alors que 42 adolescents du groupe réunié (87,5%) ont des parents ayant des contacts réguliers avec leur intervenant; 21 adolescents du groupe non réunié (46,7%) ont des parents ayant de tels contacts. De plus, quatre fois plus d'adolescents du groupe non réunié ont des parents n'ayant pas de contacts réguliers avec l'intervenant impliqué dans la situation de leur adolescent (24 adolescents non réuniés comparativement à 6 adolescents réuniés). La présence de contacts réguliers entre les parents et les intervenants responsables de la situation de l'adolescent au centre jeunesse peut agir comme un indicateur de la préoccupation des parents face à leur jeune ou encore, de la collaboration entre les deux. Des contacts peu fréquents voire une absence de ceux-ci soulève des questions quant à l'implication des parents.

#### **4.4.1 Synthèse des facteurs liés à l'intervention**

En résumé, l'analyse de la trajectoire de suivi des adolescents au centre jeunesse révèle que la majorité des adolescents de l'étude sont suivis, de façon concurrente, en PJ et en JC. Presque la totalité des adolescents du groupe non réunifié (50 sur les 51) détiennent un dossier JC mais détiennent également, dans une forte proportion (88,2%), un dossier PJ. Un peu plus de la moitié des adolescents du groupe réunifié (52,9%) sont (ou ont été) suivis en PJ et en JC; alors que l'autre moitié est : soit suivi en PJ (21,6%), soit suivi en JC (25,5%). La présence d'un suivi en JC est associée significativement à la réunification familiale ( $p \leq 0,05$ ). Parmi les 12 adolescents qui n'ont jamais eu de dossier JC, 91,7% appartiennent au groupe réunifié.

Par ailleurs, les adolescents de l'échantillon sont âgés en moyenne de 13 ans au moment de leur prise en charge en protection de la jeunesse. Alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que les adolescents du groupe réunifié soient beaucoup plus âgés que leurs pairs du groupe non réunifié, aucune différence significative n'est observée. Il en va de même pour la moyenne d'âge des adolescents au moment de leur prise en charge en jeune contrevenant. Cependant, les adolescents sont en moyenne plus âgés au moment de leur prise en charge en jeune contrevenant qu'au moment de leur prise en charge en protection de la jeunesse, avec un âge moyen de 15,4 ans. Plus du tiers des adolescents (37,1%) ont assisté à l'ouverture de leur premier dossier JC entre l'âge de 16 et 18 ans. Malgré cela, un peu plus de la moitié (51,1%) de tous les suivis durent deux ans et plus. Il n'en demeure pas moins que la durée moyenne de suivi en JC s'avère plus courte que la durée moyenne de suivi en PJ, soit 28,5 mois comparativement à 45,6 mois. Or, il existe une grande variabilité dans la durée de suivi en PJ, celle-ci oscillant entre un mois et 214 mois.

Quant aux motifs qui ont conduit à la prise en charge des adolescents par le Centre jeunesse, leur analyse fait ressortir que les troubles de comportements (59,8%) et les délits contre la personne (45,1%) sont les deux principaux motifs de prise en charge, respectivement en PJ et en JC. Les délits contre les biens (40,2%) talonnent de très près les délits contre la personne. Un peu plus loin derrière, la négligence (17,6%) arrive au 4<sup>e</sup> rang des problématiques invoquées pour la prise en charge au centre jeunesse des adolescents de l'échantillon.

En regard des motifs qui mettent un terme à la prise en charge et au suivi des adolescents de l'étude, les résultats révèlent que la majorité (96,5%) assiste à la fin de leur suivi JC au terme de la mesure ordonnée par le Juge ou encore, de la mesure de rechange déterminée par le délégué à la jeunesse. Il n'y a donc pas de différence statistiquement significative entre les deux groupes par rapport aux motifs de fin du suivi JC. Il en est autrement par rapport aux motifs de fin de suivi PJ. De façon significative, les adolescents du groupe réunié assistent davantage à la fin de leur suivi suite à une amélioration de leur situation; tandis que plus de la moitié de leurs pairs du groupe non réunié atteignent la majorité et voient les services leur être retirés quasi-automatiquement. Plusieurs adolescents non réuniés se rendent donc au bout du continuum des services de protection de la jeunesse.

Outre ces facteurs en lien avec la trajectoire des adolescents au centre jeunesse, d'autres facteurs analysés concernent les intervenants impliqués dans la situation et les types d'interventions menées auprès du jeune et de sa famille. La mobilité des intervenants constitue l'un de ces facteurs. En raison de la présence de données manquantes dans les dossiers, il n'a pas été possible d'établir le nombre d'intervenants différents qui ont été impliqués auprès de chacun des adolescents de l'étude. À tout le moins, il a été possible d'établir, indistinctement du groupe d'appartenance, que la majorité des adolescents ont vécu des changements d'intervenants au cours de leur placement. Une fréquence plus élevée de changements chez les éducateurs est observée, avec 92,2% des adolescents ayant changé au moins une fois d'éducateur au cours de leur placement.

Quant au suivi effectué par l'intervenant principal, plus de la moitié des adolescents de l'étude n'ont eu aucun suivi, en dehors de leur suivi individuel régulier. Sur ce plan, il existe une différence significative entre les adolescents des deux groupes. De telle sorte qu'on observe plus fréquemment cet absence de suivi chez les adolescents du groupe non réunié (77,6% comparativement à 37,3% chez les adolescents du groupe réunié). Par ailleurs, lorsqu'une activité de suivi est inscrite au dossier des adolescents, c'est le suivi familial de ces derniers et de leur(s) parent(s) qui domine. En fait, 37% des adolescents ont profité de ce type de suivi au cours des trois derniers mois de leur placement. À cet égard, il existe une nette distinction, statistiquement significative, entre les adolescents des deux groupes. Alors que 56,9% des adolescents du groupe réunié

ont bénéficié de ce type de suivi; seulement 16,3% des adolescents du groupe non réunifié ont bénéficié du même traitement, soit moins d'un adolescent sur cinq.

En regard de la visée de réunification familiale, certains adolescents ont profité d'activités de suivi pour favoriser celle-ci. De façon évidente, la majorité des adolescents de l'étude qui ont eu droit à une préparation de leur retour potentiel dans le milieu familial appartiennent au groupe réunifié. Parmi les 51 adolescents du groupe réunifié, 41 (83,7%) ont bénéficié de la mise en place d'activités visant leur réunification familiale, comparativement à seulement 9 (19,6%) adolescents du groupe non réunifié. Ces activités étaient principalement des rencontres de planification du retour et l'intensification des contacts avec le milieu familial, par exemple par des séjours au sein de celui-ci.

Des aspects visant à déterminer l'implication des parents dans le placement des adolescents de l'échantillon ont été analysés. Malgré la présence de plusieurs données manquantes sur quelques-uns de ces aspects, il est possible de dégager certains résultats plus saillants parmi ceux obtenus. En outre, les parents de plus de 60% des adolescents des deux groupes (en fonction de l'information disponible) semblent avoir donné leur accord à la décision de placement de leur adolescent et au choix du milieu de placement. Par ailleurs, la totalité des parents du groupe réunifié ont donné leur accord à la décision de mettre fin au placement. La position des parents du groupe non réunifié est difficile à déterminer en raison des données manquantes. Quant à la participation des parents à la décision de reprendre le jeune, 98% des parents des 45 adolescents du groupe réunifié, pour qui l'information figurait dans le dossier, ont donné leur accord; tandis que seulement 14,3% des parents de 35 adolescents du groupe non réunifié ont fait de même.

D'autre part, le suivi scolaire représente un aspect de l'implication parentale documenté dans la plupart des dossiers. En conséquence, on observe une différence significative entre la fréquence du suivi scolaire effectué par les parents des adolescents du groupe réunifié en comparaison à celle des adolescents de l'autre groupe ( $p \leq 0,001$ ). En effet, 98% des adolescents du groupe réunifié ont des parents qui suivent, de façon régulière, leur cheminement scolaire et 53,3% des adolescents du groupe non réunifié ont des parents qui en font de même. La préoccupation des parents face au cheminement



scolaire de leur adolescent semble donc plus importante chez les adolescents du groupe réunié.

La participation des parents à l'élaboration du PI ou du PSI et les contacts réguliers entre l'intervenant et le(s) parent(s) représentent les deux derniers aspects de l'implication des parents qui ont été analysés. Dans les deux cas, une proportion significativement plus élevée de parents chez le groupe d'adolescents réunifiés ont pris part à l'élaboration du PI ou PSI et entretiennent des contacts réguliers avec les intervenants ( $p \leq 0,001$ ). À l'instar du suivi scolaire, ces deux aspects de l'implication des parents s'avèrent associés à la réunification familiale. En somme, sur tous les aspects de l'implication parentale analysés, les parents des adolescents du groupe réunié se démarquent davantage par leur implication.

Avant de conclure cette synthèse des facteurs liés à l'intervention et de regarder les facteurs liés à l'histoire de placement ainsi qu'au dernier placement, un dernier facteur reste à discuter. Il s'agit de l'opinion des divers acteurs (intervenants, parents, adolescents) face à la réunification familiale. Les résultats démontrent qu'une ambivalence plus importante, manifestée par la réticence ou le désaccord des parents, des intervenants et des adolescents, s'observe pour les adolescents du groupe non réunié. Toutefois, à l'exception des données recueillies sur la réticence ou le désaccord de la mère et de l'adolescent, il y a plusieurs données manquantes pour les autres acteurs.

L'analyse des facteurs liés à l'intervention révèle donc des résultats intéressants. Cependant, la difficulté de documenter, pour l'ensemble de l'échantillon, certains de ces facteurs limite leur compréhension en relation avec la réunification familiale. Néanmoins, ils ont une portée descriptive sans précédent puisque très peu d'études québécoises – si ce n'est aucune – concernant les adolescents ne s'est penché sur tous ces éléments d'intervention. Or, dans la présente étude, l'intervention s'inscrit dans un contexte de placement et c'est sur le portrait de ce contexte que s'arrête la section suivante.

#### **4.5 Les facteurs liés à l'histoire de placement et au dernier placement**

La dernière catégorie de facteurs analysée est celle des facteurs liés à l'histoire de placement des adolescents de l'étude et aux conditions relatives à leur dernier placement, soit celui avant leur sortie définitive des soins substituts. Un regard sur ces facteurs permet de comprendre l'expérience de placement de ces adolescents et de cerner le milieu substitut au sein duquel ils évoluent.

Partant de là, il importe, dans un premier temps, de retracer l'histoire de placement des adolescents de l'étude. En effet, celle-ci constitue une source importante d'informations quant vient le temps de comprendre l'expérience même d'un placement et le processus de réunification familiale susceptible de s'en suivre. Bien entendu, certains adolescents de l'étude ne cumulent pas une très longue histoire puisqu'ils ont vécu, par exemple, un seul placement, assez court et dans une même ressource d'hébergement. Cependant, pour d'autres adolescents, la réalité est différente. Ils ont vécu plusieurs épisodes de placement et de réunification familiale ou encore, ils sont placés depuis longtemps et sont hébergés dans diverses ressources, impliquant de multiples déplacements. Par conséquent, un portrait complet des adolescents de l'étude nécessite une attention particulière à leur histoire de placement. Le tableau 4.8 présente les caractéristiques de cette dernière. En raison des limites qu'impose l'étude de dossier, celles-ci sont d'ordre factuel et ne témoignent pas de l'expérience profonde et émotive des adolescents de l'étude à travers leur parcours de placement. Ces caractéristiques sont les suivantes : l'âge du jeune au premier placement, le nombre d'épisode(s) de placement, le nombre total de mois passés en placement, le motif principal de(s) placement(s) et le type principal de ressource d'hébergement.

Dans un deuxième temps, les caractéristiques qui concernent le dernier épisode de placement, c'est-à-dire celui avant la réunification familiale, sont abordées. Pour certains adolescents de l'étude qui ont vécu un seul placement, le dernier épisode de placement est en fait également, leur premier épisode. Afin d'être en mesure d'étudier la réunification familiale ou l'absence de celle-ci à partir des dossiers, il a fallu délimiter le moment de la réalisation de la réunification familiale ou de sa non réalisation. En conséquence, tel que décrit au chapitre 3, les adolescents doivent avoir vécu au moins un placement d'un mois ou plus et détenir un dossier fermé depuis au moins trois mois

dans le but de contrôler l'éventualité d'un retour dans les soins substituts. Puisque les dossiers analysés sont tous des dossiers archivés, plusieurs des adolescents, au moment de l'étude, sont rendus au bout de leur parcours au centre jeunesse, c'est-à-dire qu'ils ont : soit atteint l'âge de 18 ans, excluant la possibilité d'un nouveau placement; soit leur situation semble bel et bien réglée puisque leur dossier est fermé et archivé depuis plus de trois mois. Néanmoins, il importe de rappeler que rien ne certifie du devenir des jeunes réunifiés ou non réunifiés au-delà du moment de la cueillette des données. Certains jeunes réunifiés ont pu quitter le milieu familial après un certain temps vers l'une ou l'autre des portes de sortie empruntées originalement par les jeunes non réunifiés. Inversement, certains jeunes non réunifiés, ayant emprunté une autre porte de sortie à la fin du placement, ont pu intégrer le milieu familial et vivre une réunification familiale. Il s'agit là d'une limite qu'il a été impossible de contrôler dans le contexte de la présente étude.

Compte tenu de l'importance de cette catégorie de facteurs, plusieurs aspects liés au dernier épisode de placement sont pris en compte. À l'instar des facteurs liés à l'intervention, ces aspects sont présentés dans trois tableaux distincts. Le premier tableau illustre les caractéristiques plus administratives du placement, soit : sa durée, l'origine de la demande de placement, la loi invoquée au moment de celui-ci, le motif du placement, la présence d'une modification du cadre légal au cours de celui-ci et les motifs qui justifient la fin du placement. Le second tableau regroupe les caractéristiques du milieu d'hébergement et un bref portrait de la fréquentation scolaire des adolescents au cours du placement. Il comprend donc les éléments suivants : la ressource d'hébergement au début du placement, les changements de celle-ci en cours de placement, la ressource d'hébergement à la fin de celui-ci et pour les adolescents placés dans un CRJDA, le type de milieu (ouvert ou fermé), la fréquence de la fréquentation scolaire des adolescents de l'étude et les changements vécus au niveau du milieu scolaire. Enfin, le troisième tableau trace le portrait du maintien des liens entre les adolescents et leur milieu familial d'origine, en s'attardant à la représentation statistique des aspects suivants : la possibilité de sortie dans le milieu familial, les sorties dans le milieu familial et leur fréquence et finalement, les visites parentales dans la ressource d'hébergement.

#### 4.5.1 Les facteurs liés à l'histoire de placement

Le tableau 4.8 illustre d'abord la distribution de fréquences de l'âge des adolescents de l'étude au moment de leur premier placement.

**Tableau 4.8 : Caractéristiques de l'histoire de placement des adolescents**

Histoire de placement	R		NR		Total		Valeur p*
	n	%	n	%	n	%	
<b>Âge au premier placement (n=102)</b>							
• Moins de 12 ans	7	13,7	14	27,5	21	20,6	
• 12-14 ans	20	39,2	12	23,5	32	31,4	
• 15-18 ans	24	47,1	25	49,0	49	48,1	
Total	51	100	51	100	102	100	
Moyenne (écart-type)	14,31 (2,78)		13,36 (3,91)		13,83 (3,41)		0,160
<b>Nombre d'épisodes de placement (=102)</b>							
• 1 épisode	32	62,7	23	45,1	55	53,9	
• 2 épisodes	6	11,8	16	31,4	22	21,6	
• 3 à 5 épisodes	13	25,5	12	23,5	25	24,5	
Total	51	100	51	100	102	100	0,053
<b>Nombre de mois passés en placement au cours de sa vie (n=102)</b>							
• 1 à 11 mois	18	35,3	8	15,7	26	25,5	
• 12 à 23 mois	22	43,1	12	23,5	34	33,3	
• 24 à 35 mois	4	7,8	10	19,6	14	13,7	
• 36 à 47 mois	5	9,8	8	15,7	13	12,7	
• 48 mois et plus	2	3,9	13	25,5	15	14,7	
Total	51	100	51	100	102	100	
Moyenne (écart-type)	17,490 (17,20)		40,69 (38,39)		29,29 (31,73)		0,000
<b>Motif principal de(s) placement(s) (n=102)</b>							
• LPJ 38h	27	52,9	25	49,0	52	51	
• LPJ 38e	3	5,9	5	9,8	8	7,8	
• LPJ 38gp	0	0	5	9,8	5	4,9	
• LPJ 38gs	2	3,9	2	3,9	4	3,9	
• LJC délit contre la personne (avec violence)	15	29,4	11	21,6	26	25,5	
• LJC délits contre les biens	4	7,8	3	5,9	7	6,9	
Total	51	100	51	100	102	100	0,288
<b>Type principal de ressource d'hébergement (n=102)</b>							
• CR	38	74,5	22	43,1	60	58,8	
• FG	6	11,8	4	7,8	10	9,8	
• CR-FG	2	3,9	12	23,5	14	13,7	
• CR-FA	1	2,0	3	5,9	4	3,9	
• CR-FG-FA	4	7,8	9	17,6	13	12,7	
• CR-FG-FA-FApp	0	0	1	2,0	1	1,0	
Total	51	100	51	100	102	100	0,003

\* La valeur du p est celle du Khi-carré pour les variables catégorielles, calculé à partir de la distribution du p exacte et celle du test t de Student pour les variables numériques.

L'analyse révèle que la différence entre la moyenne d'âge des adolescents du groupe réuni qui est de 14,3 ans ( $\pm 2,8$ ) et celle des adolescents du groupe non réuni qui est de 13,4 ans ( $\pm 3,9$ ) n'est pas statistiquement significative ( $t(90,33) = 1,415$  ;  $p = 0,161$ ). Près de la moitié des adolescents de l'étude (48,1%) était âgé entre 15 et 18 ans au moment de leur premier placement. C'est donc dire que ces adolescents ont une histoire de placement relativement courte, compte tenu que les placements sous la LPJ prennent fin à 18 ans et ceux sous la LJC s'étirent exceptionnellement, selon le délit commis, au-delà de la vingtaine<sup>18</sup>.

Par ailleurs, un jeune sur cinq a été placé pour la première fois avant l'adolescence. Parmi ces jeunes, 66,7% font partie du groupe non réuni. Au plan descriptif, on observe que davantage d'adolescents du groupe non réuni possède une histoire de placement plus longue. L'un d'entre eux vit même une situation de placement depuis l'âge de 4 mois. Seulement deux autres jeunes de l'échantillon ont expérimenté leur premier placement avant l'âge de 5 ans : l'un réuni (3,67 ans) et l'autre non réuni (1,01 ans).

Une analyse plus pointue de la situation particulière de ces trois adolescents, placés au cours de la petite enfance, révèle qu'ils possèdent des histoires de placement différentes. Le jeune âgé de quatre mois, lors de son premier placement, a connu trois épisodes de placement et plusieurs tentatives de réunification familiale<sup>19</sup>, avant de sortir des soins substituts à l'âge de 18 ans vers une ressource communautaire d'hébergement. Pour sa part, le jeune âgé d'un an, lors de son premier placement, a connu un seul épisode de placement ayant perduré jusqu'à 18 ans, avant de quitter les soins substituts vers la rue et l'itinérance. Ce jeune a maintenu des contacts sporadiques avec sa mère et sa grand-mère mais se retrouve sans soutien familial à la sortie. Il s'agit d'un «cas d'enfant abandonné», pour reprendre les propos inscrits dans les notes d'évolution de son dossier jeune contrevenant. Enfin, le jeune âgé de trois ans, lors de son premier placement, a vécu cinq épisodes de placement, entrecoupés de

---

<sup>18</sup> Selon les données opérationnelles du MSSS, entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2005, il y avait 38 jeunes de 19 ans hébergés par les centres jeunesse et 129 jeunes de 20 ans et plus. Dans la présente étude, cinq jeunes sont âgés de 19 ans à la fin de leur dernier placement et aucun n'a plus de 20 ans.

<sup>19</sup> L'un des rapports prédécisionnel présent dans le dossier jeune contrevenant de celui-ci comportait la remarque suivante : «...Il est clair que tout retour de X chez sa mère est peu probable. Chaque fois qu'une réinsertion familiale a été tentée, les tensions mère-fils ont éclaté.»

quatre épisodes de réunification familiale avant de connaître, en bout de ligne, une dernière réunification familiale à l'âge de 17 ans et trois-quarts, en allant vivre chez sa sœur. Son père et sa mère, présents à certains moments de son parcours de placement, ont des difficultés importantes voire des valeurs et des activités criminelles. Ces trois exemples illustrent la diversité des histoires de placement des adolescents de l'étude. Même si certains sont placés depuis plusieurs années, leur parcours de placement et le nombre d'épisodes de placement qui le compose sont variables.

En regard du nombre d'épisodes de placement, le tableau 4.8 démontre que plus de la moitié des adolescents de l'étude ont vécu un seul épisode de placement<sup>20</sup>. L'analyse du khi-carré du nombre d'épisodes de placement<sup>21</sup> révèle qu'il existe une différence relativement significative à ce niveau entre les adolescents du groupe réuniifié et ceux du groupe non réuniifié ( $\chi^2(2) = 6,058; p = 0,053$ ).

Plus d'adolescents du groupe réuniifié que d'adolescents du groupe non réuniifié ont connu un seul épisode de placement, soit 32 adolescents comparativement à 23 adolescents. D'ailleurs, la majorité des adolescents du groupe réuniifié (62,7%) n'a été placée qu'une seule fois. Tout de même, un quart des adolescents du groupe réuniifié a vécu entre 3 et 5 épisodes de placement et cette proportion est semblable pour les adolescents du groupe non réuniifié. Parmi ces derniers, un peu moins du tiers (31,4%) ont expérimenté deux épisodes de placement. Contrairement aux adolescents de ce groupe, peu d'adolescents du groupe réuniifié ont connu deux épisodes de placement. Au moment de l'étude, aucun adolescent n'a vécu plus de cinq épisodes de placement.

L'analyse du nombre d'épisode de placement en fonction de catégories apparaît plus intéressante. Elle permet d'observer une certaine polarisation des adolescents du groupe réuniifié; la majorité ayant connu un seul épisode de placement ou entre trois et

---

<sup>20</sup> Il importe de rappeler qu'un épisode de placement se définit comme le séjour de l'adolescent dans une ressource substitut d'hébergement, pour une durée d'au moins un mois qui se conclut par son retour de plus de trois mois dans son milieu familial ou sa sortie définitive des soins substituts. En d'autres mots, l'adolescent qui vit un premier épisode de placement, suivi d'un retour dans le foyer familial de plus de trois mois mais qui, au-delà de cette période de temps, est placé de nouveau, voit son histoire de placement s'enrichir d'un second épisode de placement et ainsi de suite.

<sup>21</sup> Malgré le caractère numérique de cette variable, celle-ci a fait l'objet d'un regroupement en catégories et est traitée comme une variable catégorielle. Ce choix a été fait en raison du peu de variabilité dans le nombre d'épisode de placement vécu par les adolescents de l'étude, variant entre un et cinq épisodes de placement.

cinq épisodes. À la lumière des données sur le nombre de mois passés en placement, on observe que plus du trois-quarts (78,4%) des adolescents du groupe réunié ont vécu entre 1 et 23 mois en placement au cours de leur vie. En comparaison, 60,8% des adolescents du groupe non réunié ont vécu 24 mois ou plus dans un milieu substitut. Cette observation laisse percevoir que la majorité des adolescents du groupe réunié a connu un seul épisode de placement relativement court ou encore, quelques épisodes plus courts, entrecoupés d'épisodes de retour dans le milieu familial, avant leur réunification familiale définitive. Leur famille semble donc être demeurée présente tout au long de leur parcours de placement. Pour leur part, plusieurs adolescents du groupe non réunié ont vécu un ou des épisodes de placement plus étendus dans le temps, certains avec un ou des épisodes de réunification familiale. Mais contrairement aux adolescents du groupe réunié, leur famille semble les avoir abandonnés durant leur parcours de placement qui s'est avéré plus long. De toute évidence, elle n'est pas disposée à les accueillir à leur sortie des soins substituts.

La différence entre le nombre moyen de mois passés en placement chez les adolescents du groupe réunié et ce même nombre chez les adolescents du groupe non réunié est statistiquement significative ( $t(69,31) = -3,868; p \leq ,001$ ). Alors que les adolescents du groupe réunié ont demeuré en moyenne 17,90 ( $\pm 17,20$ ) mois dans un milieu substitut au cours de leur vie; les adolescents du groupe non réunié ont séjourné, en moyenne, pendant 40,69 ( $\pm 38,39$ ) mois, plus du double du temps. Cependant, l'importance des écart-types, notamment celui de la durée moyenne chez le groupe non réunié, exprime la grande variabilité voire la présence de valeur extrême. Par exemple, dans le groupe des adolescents non réuniés, à une extrémité, il y a un adolescent ayant vécu quatre mois dans un milieu substitut au cours de sa vie; et à l'autre, il y a celui qui y est demeuré pendant 204 mois, soit 17 ans. C'est donc dire que l'écart entre ces deux situations au plan du nombre de mois de placement est important. Il illustre des réalités bien différentes en regard de l'histoire de placement de ces adolescents.

D'autre part, l'analyse de l'historique de placement révèle également des réalités différentes quant aux motifs principaux de placement. Le motif principal du/des placement(s) a été déterminé après l'analyse de la situation individuelle de chaque jeune. D'abord, en fonction du motif qui justifie son placement, dans le cas de

l'adolescent qui n'a qu'un seul épisode de placement; ou en fonction du motif qui revient le plus fréquemment et qui représente le plus fidèlement la situation, dans le cas de l'adolescent qui a plus d'un épisodes de placement. Cette variable s'apparente à la variable «motifs de prise en charge» discutée précédemment ainsi qu'à la variable «motifs du dernier placement» qui sera abordée ultérieurement. Certes, elle sert à illustrer, en transcendant le temps et la multiplicité des épisodes de placement, quel motif justifie l'hébergement d'un adolescent de l'étude dans un milieu substitut. De plus, cette variable est quelque peu différente puisqu'elle est catégorielle et contrairement à ses deux semblables, chaque motif n'est pas traité de façon dichotomique. Évidemment, ces trois variables sont concordantes. De façon cohérente, elles font ressortir que les troubles de comportement, soit l'article 38h de la LPJ et les délits contre la personne (avec violence) commis en vertu de la LJC justifient, non seulement, la majorité des prises en charge par le centre jeunesse des adolescents de l'étude, mais également la majorité des placements vécus par ceux-ci ainsi que leur dernier épisode de placement.

Par ailleurs, le tableau 4.8 présente le type principal de ressource d'hébergement où s'est déroulé le/les épisode(s) de placement. Plus de la moitié des adolescents de l'étude (58,8%) ont séjourné uniquement dans une ressource de type CRJDA et 63,3% d'entre eux sont des adolescents du groupe réunifié. Près du trois-quarts (74,5%) des adolescents du groupe réunifié ont été placés qu'en CRJDA; 11,8% a été placé qu'en FG. Les autres adolescents de ce groupe ont séjourné, à un moment ou l'autre de leur parcours de placement, dans ces deux types de ressources. Certains ont même été de passage dans une famille d'accueil. En comparaison, les adolescents du groupe non réunifié ont davantage été placés dans divers types de ressources d'hébergement. Ainsi, la moitié d'entre eux (50,9%) ont séjourné dans un seul type de ressource de réadaptation (CRJDA et FG), majoritairement un CRJDA (43,1%); alors que le quart (23,5%) a connu deux milieux d'hébergement, soit un CRJDA et un FG et approximativement le cinquième (19,6%) des adolescents de ce groupe a été placé dans trois types de ressources, soit un CRJDA, un FG et une FA. L'un d'entre eux a même été hébergé dans un type de ressource supplémentaire : le foyer appartement.

Il existe donc une différence statistiquement significative entre le milieu principal d'hébergement des adolescents du groupe réunifié et celui des adolescents du groupe non réunifié ( $\chi^2(5) = 15,733$ ;  $p = 0,003$ ). Ceux du groupe réunifié ont majoritairement



connu qu'un type de ressource d'hébergement. Comparativement, ceux du groupe non réuni se répartissent également entre un/des placement(s) dans un seul type de ressource et un/des placement(s) dans plus d'un types de ressource.

Il importe de rappeler que cette variable ne fait pas le portrait du nombre de déplacements vécus par certains adolescents de l'étude. Par exemple, si le principal milieu de placement d'un adolescent est le CRJDA, cela n'exclut pas qu'il ait connu des déplacements et ait séjourné dans différents CRJDA<sup>22</sup>. Concrètement, un jeune du groupe réuni faisant partie de l'étude a obtenu, suite à des délits de vol qualifié et de voies de fait, une décision de quatre mois de mise sous garde fermée (MSGF) au CRJDA Cité-des-Prairies, suivi de six mois de mise sous garde ouverte (MSGO) au CRJDA Mont St-Antoine. Suite à la commission d'autres délits, il a séjourné au CRJDA Cartier. Un autre jeune, cette fois du groupe non réuni, a été placé à l'âge de 12 ans en vertu de la LPJ jusqu'à sa majorité. Pendant six ans, ce jeune a séjourné dans un seul type de ressource, soit un CRJDA mais a connu des déplacements, notamment suite à des fugues. Il a donc séjourné dans différents CRJDA, soit au Mont St-Antoine, à Cartier et à Cité-des-Prairies. Ces exemples permettent d'illustrer les limites de la variable analysée qui, sans être inintéressante, ne donne pas le portrait des déplacements vécus par les adolescents de l'étude et des différents milieux de placement visités. Celle-ci se limite à identifier les types de ressources au sein desquelles ces derniers ont principalement vécu leur(s) épisode(s) de placement.

En somme, l'histoire de placement des adolescents de l'étude est parfois complexe. Celle-ci est dynamique et non linéaire. Elle se compose de plusieurs facteurs dont les subtilités sont difficiles à traduire dans des tableaux de fréquences statistiques et surtout statiques. Toutefois, les quelques caractéristiques présentées permettent, essentiellement, de ne pas obnubiler le fait que certains adolescents ont vécu plus d'un épisode de placement. Dans l'analyse des dossiers, considérer exclusivement l'épisode de placement précédent la réunification familiale ou la sortie des soins substitués, est susceptible de tromper le véritable portrait de la réalité de certains jeunes. Une fois

---

<sup>22</sup> Le Centre jeunesse de Montréal compte deux CRJDA pour les adolescents, soit le Mont St-Antoine et la Cité-des-Prairies. Une entente entre le Centre jeunesse de Montréal et celui de Laval permet également l'hébergement des garçons au CRJDA Cartier, situé à Laval. Par ailleurs, deux CRJDA sont destinés à l'hébergement des adolescentes, soit Dominique-Savio-Mainbourg et Rose-Virginie Pelletier.

l'éclairage fait sur une partie de l'histoire de placement des adolescents de l'étude, il est maintenant légitimé de s'arrêter sur les caractéristiques du placement qui a précédé la réunification familiale ou la sortie des soins substituts par une autre porte.

#### **4.5.2 Les facteurs liés au dernier placement**

Le tableau 4.9 regroupe les caractéristiques plus administratives en lien avec le placement ayant précédé la réunification familiale ou la sortie des soins substituts. Il s'agit de données qu'on retrouve systématiquement et uniformément dans tous les dossiers d'adolescents placés.

D'entrée de jeu, la durée du placement est le facteur le plus souvent discuté dans la littérature sur les facteurs associés à la réunification familiale. De ce fait, il devenait intéressant, dans le cadre de la présente étude, de regarder le lien entre la durée du placement et la réunification familiale. L'analyse de la durée du placement révèle que la différence entre la durée moyenne de placement des adolescents du groupe réunié, qui est de 11,48 mois ( $\pm 6,54$ ), et celle des adolescents du groupe non réunié, qui est de 30,42 mois ( $\pm 36,08$  mois), s'avère statistiquement significative ( $t(53,28) = -3,689$ ;  $p = 0,001$ ). Ces résultats ne diffèrent donc pas de ceux de la plupart des études sur le sujet. Cependant, l'importance de l'écart-type dans la durée moyenne de placement des adolescents du groupe non réunié démontre une grande variabilité dans les durées de placement de ce groupe. Les valeurs extrêmes n'ont pas été retirées pour présenter ces résultats<sup>23</sup>. Le choix de ne pas les retirer relève du fait que ces durées ayant des valeurs extrêmes représentent, malgré tout, la réalité de placement de certains adolescents et l'hétérogénéité des situations de placement. Étant donné que l'objectif premier est de faire le portrait descriptif des adolescents de l'étude, il est important de conserver toutes les données recueillies et de les rapporter le plus fidèlement possible.

---

<sup>23</sup> À titre exploratoire, on a retiré deux valeurs extrêmes dans la durée de placement des adolescents du groupe non réunié, soit 132 mois et 204 mois. Ainsi, la durée moyenne de placement des adolescents du groupe réunié demeure la même ( $11,48 \pm 6,54$ ) mais inévitablement, la durée moyenne de placement ainsi que l'écart-type des adolescents du groupe non réunié sont modifiés ( $24,81 \pm 21,94$ ). Cependant, la différence entre ces deux moyennes demeure significative ( $t(56,14) = -4,081$ ;  $p \leq ,001$ ).

**Tableau 4.9 : Caractéristiques administratives du dernier placement**

Facteurs liés au placement – caractéristiques administratives	R		NR		Total		Valeur p*
	n	%	n	%	n	%	
<b>Durée du placement (n=102)</b>							
• 1 à 11 mois	27	52,9	13	25,5	40	39,2	
• 12 à 23 mois	22	43,1	17	33,3	39	38,2	
• 24 à 35 mois	1	2,0	8	15,7	9	8,8	
• 36 à 47 mois	1	2,0	5	9,8	6	5,9	
• 48 mois et plus	0	0	8	15,7	8	7,8	
Total	51	100	51	100	102	100	
Moyenne (écart-type)	11,48 (6,54)		30,42 (36,08)		20,95 (27,50)		0,001
<b>Origine de la demande de placement (n=102)**</b>	n=51		n=51		n=102		
• Le(s) parent(s)	21	41,2	21	41,2	42	41,2	1,000
• Tribunal	38	74,5	37	72,5	75	73,5	1,000
• Intervenant(s)	6	11,8	7	13,7	13	12,7	1,000
<b>Loi invoquée au moment du placement (n=102)</b>							
• LPJ	30	58,8	34	66,7	64	62,7	
• LJC	21	41,2	17	33,3	38	37,3	
Total	51	100	51	100	102	100	0,539
<b>Modification du cadre légal au cours du placement (n=102)</b>							
• Oui	11	21,6	26	51,0	37	36,3	
• Non	40	78,4	25	49,0	65	63,7	
Total	51	100	51	100	102	100	0,004
<b>Motifs du placement (n=102)**</b>	n=51		n=51		n=102		
<b>Présence de :</b>							
• 38h – Trouble de comportement	29	56,9	27	52,9	56	54,9	0,842
• 38 <sup>e</sup> – Négligence	5	9,8	6	11,8	11	10,8	1,000
• 38gp – abus physique	1	2,0	5	9,8	6	5,9	0,205
• 38gs – abus sexuel	1	2,0	2	3,9	3	2,9	1,000
• Délit contre la personne (avec violence)	17	33,3	12	23,5	29	28,4	0,380
• Délit contre les biens	7	13,7	9	17,6	16	15,7	0,786
• Autres délits (drogue, bris de condition)	7	13,7	3	5,9	10	9,8	0,318
<b>Motifs de la fin du placement** (n=102)</b>	n = 51		n = 51		n = 102		
• Amélioration ou rétablissement de la situation	15	29,4	3	5,9	18	17,6	0,003
• Bon déroulement des visites ou sorties dans le milieu familial	23	45,1	2	3,9	25	24,5	0,000
• Désir du/des parent(s) de reprendre le jeune	25	49,0	1	2,0	26	25,5	0,000
• Désir du jeune de retourner chez lui	27	52,9	0	0,0	27	26,5	0,000
• Durée prévue du placement écoulée	31	60,8	26	51,0	57	55,9	0,425
• Atteinte de la majorité	2	3,9	22	43,1	24	23,5	0,000
• Ordonnance de mettre fin au placement	4	7,8	3	5,9	7	6,9	1,000
• Renvoi aux adultes	0	0,0	6	11,8	6	5,9	0,027
• Autre(s)	1	2,0	2	3,9	3	2,9	1,000

\* La valeur du p est celle du Khi-carré pour les variables catégorielles, calculé à partir de la distribution du p exacte et celle du test t de Student pour les variables numériques.

\*\* Les catégories de cette variable ne sont pas mutuellement exclusives.

Outre la durée de placement, le tableau 4.9 présente la distribution de fréquences de l'origine de la demande de placement, c'est-à-dire qui a fait la demande initiale de placement de l'adolescent. Différentes personnes peuvent requérir le placement d'un adolescent. Dans la présente étude, voici les personnes qui ont été à l'origine des demandes de placement: le Tribunal, les parents et les intervenants. Par ailleurs, sept adolescents sont à l'origine de leur propre demande de placement. Trois adolescents du groupe réunié ont demandé à être placé d'un commun accord avec leurs parents et un adolescent de ce groupe s'est adressé au Tribunal. Trois adolescents du groupe non réunié se sont également adressés au Tribunal pour demander leur placement et l'un d'entre eux l'a fait en accord avec son intervenant. En dehors de ces cas exceptionnels, c'est plus fréquemment le Tribunal qui a ordonné le placement, avec ou sans l'accord des parents et du jeune et parfois, suite à la commission d'un délit.

Il est important de préciser qu'il y a souvent plus d'une personne à l'origine de la demande de placement. Par conséquent, cette variable, initialement catégorielle, a été traitée de façon dichotomique. Pour près du trois-quarts des adolescents de l'étude (73,5%), la demande de placement provient d'une ordonnance du Tribunal. Parmi les 75 adolescents dont le Tribunal est à l'origine de la demande de placement, 45 adolescents n'ont pas d'autres personnes impliquées dans la demande de placement. Il s'agit probablement d'une ordonnance de placement, conséquence de la commission d'un délit. Les 30 autres adolescents ont aussi leurs parents (20), leurs intervenants (6) ou eux-mêmes (4) qui ont pris part à la demande de placement. Les parents sont à l'origine de la demande de placement de 42 adolescents. Pour 20 adolescents, les parents sont les uniques demandeurs. Pour leur part, les intervenants, avec soit les parents ou le Tribunal, sont à l'origine de la demande de placement de 13 des adolescents de l'étude.

L'exercice de comparaison entre les deux groupes soulève la similarité des distributions de fréquences. En effet, il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes quand aux personnes qui sont à l'origine de la demande de placement. Le fait que ce soit le Tribunal, le(s) parent(s) ou les intervenants qui exigent le placement d'un adolescent ne semble pas avoir d'influence sur le retour possible d'un jeune dans son milieu familial à la fin du placement.

L'origine de la demande de placement est parfois tributaire de la loi qui est invoquée au moment du placement. En effet, tel que soulevé précédemment, l'adolescent qui commet un délit en vertu de la LJC peut se voir ordonner par le Tribunal un placement (une mise sous garde). Par conséquent, la loi invoquée au moment du placement oriente la décision du placement. En fait, c'est elle qui encadre voire qui régit les principales modalités du placement. Un regard sur les données du tableau 4.9 permet de constater que 62,7% des adolescents de l'étude ont été placés en vertu de la LPJ et 37,3% en vertu de la LJC.

D'autre part, la comparaison des deux groupes au plan de la loi invoquée au moment du placement permet de constater que le nombre d'adolescents du groupe réuni placés en vertu de la LPJ s'apparente au nombre d'adolescents du groupe non réuni placés en vertu de cette même loi (30 jeunes comparativement à 34). Parmi les 30 adolescents du groupe réuni placés en vertu de la LPJ, 12 ont été placés sous un régime volontaire et 18 sous un régime judiciaire. Quant aux 34 adolescents du groupe non réuni placés sous cette loi, 13 adolescents l'ont été de façon volontaire et les 21 autres l'ont été suite à une décision du Tribunal. Par ailleurs, seulement cinq adolescents du groupe réuni de plus que d'adolescents du groupe non réuni ont été placés sous le couvert de la LJC, soit 21 jeunes comparativement à 17 jeunes.

Durant leur placement, 36,3% des adolescents de l'étude ont assisté à au moins une modification du cadre légal entourant celui-ci. Certains d'entre eux ont vu leur placement en vertu de la LPJ passer d'un régime volontaire à un régime judiciaire; certains ont vu leur placement LPJ se convertir, suite à la commission d'un délit, en placement LJC; d'autres ont vu leur placement LJC prendre fin et se poursuivre sous la LPJ; enfin, certains ont assisté à la complexification de leur situation par l'ajout d'un nouveau motif de placement, tel que la négligence ou l'abus physique ou l'ajout du cadre légal de la LJC. En regard de ces modifications, l'analyse démontre qu'il existe une différence significative entre les deux groupes, chez les adolescents ayant vécu celles-ci ( $\chi^2(1) = 9,543$ ;  $p = 0,004$ ). Parmi les 37 adolescents de l'étude qui ont vécu de telles modifications, 70,3% appartiennent au groupe non réuni. Donc plus d'adolescents du groupe non réuni ont assisté à une ou des modification(s) du cadre légal justifiant leur placement. Probablement que la durée de placement, plus longue dans leur cas, ouvre la porte à davantage d'opportunités de modifications du cadre légal. Il est à noter que

près du deux tiers des adolescents de l'étude (63,7%) n'ont vécu aucune modification du cadre légal entourant leur placement. Cela démontre une relative stabilité à ce niveau pour un nombre important d'adolescents de l'étude.

Dans la même lignée, le tableau 4.9 présente la distribution de fréquences des motifs invoqués au moment du placement. À l'instar des motifs de prise en charge présentés avec la trajectoire de suivi des adolescents au centre jeunesse et des motifs principaux de placement présentés avec l'historique de placement, les troubles de comportement et les délits contre la personne (avec violence) constituent les motifs les plus fréquemment invoqués au moment du placement. En effet, plus de la moitié des adolescents de l'étude (54,9%) sont placés en vertu de la LPJ, art. 38 alinéas h, soit en raison de la présence de trouble de comportement. Il existe peu de différence entre les deux groupes puisque seulement deux adolescents du groupe réunifié de plus ont été placés pour ce motif. Quant aux délits contre la personne qui justifient 28,4% des placements, cinq adolescents de plus dans le groupe réunifié ont été placés après la commission de ce type de délit, soit 17 adolescents comparativement à 12 adolescents du groupe non réunifié.

Sans s'étendre davantage sur les motifs qui ont justifié le placement, il est intéressant de constater que peu d'adolescents ont été placés en raison d'une situation de négligence, soit environ 10% et ce, pour chacun des deux groupes. Certes, à l'adolescence, puisque le degré de vulnérabilité se modifie et que l'adolescent devient plus agissant, il est alors difficile de discerner les situations de négligence et plus facile d'observer les troubles de comportement. En ce qui a trait aux problématiques d'abus physique et d'abus sexuel, peu d'adolescents (respectivement 5,9% et 2,9%) se voient placés en raison de la présence de celles-ci.

Le dernier aspect illustré dans le tableau 4.9 constitue les motifs de fin de placement. Généralement, la durée du placement est circonscrite dans un laps de temps bien défini par les intervenants ou ordonné par le Juge du Tribunal de la jeunesse, ce qui permet d'envisager le moment de sa terminaison. Toutefois, ce laps de temps peut parfois être révisé à la hausse ou à la baisse durant le placement. Par conséquent, plusieurs motifs peuvent être invoqués pour poursuivre un placement mais également, dans le présent cas, pour mettre un terme à la mesure de placement. À cet égard, le motif de fin de

placement le plus fréquemment identifié s'avère la durée du placement prévue qui est écoulee. À première vue, ce motif apparaît évident mais compte tenu qu'une mesure de placement, pour diverses raisons, peut prendre fin avant le moment initialement planifié, il n'est pas négligeable. Alors, 55,9% des adolescents de l'étude ont assisté à la fin de leur placement au moment initialement déterminé, soit 31 adolescents du groupe réunié et 26 adolescents du groupe non réunié. Ce motif de fin de placement ne caractérise donc pas davantage les adolescents d'un groupe ou l'autre.

Certes, plusieurs autres motifs de fin de placement discriminent davantage un groupe par rapport à l'autre. Ainsi, la fin du placement chez les adolescents du groupe réunié est davantage justifiée par les quatre motifs suivants : le désir du jeune de retourner chez lui à la fin du placement (52,9%), le désir du/des parents de reprendre leur jeune (49%), le bon déroulement des visites ou des sorties dans le milieu familial (45,1%) et l'amélioration ou le rétablissement de la situation (29,4%). Sans grande surprise, le tableau 4.9 démontre que ces motifs sont quasi-inexistants chez les adolescents du groupe non réunié. Pour les adolescents de ce groupe, en dehors de la durée prévue du placement écoulee, justifiant la fin du placement de 51% d'entre eux; l'atteinte de la majorité est l'autre principal motif de fin de placement. C'est 43,1% des adolescents de ce groupe qui atteignent 18 ans, soit beaucoup plus que les 3,9% de leurs congénères du groupe réunié.

L'analyse des motifs de fin de placement permet de conclure, sans trop se tromper, que les adolescents du groupe non réunié se rendent au bout du parcours de placement, à la limite des services qui leurs sont destinés. Certains adolescents de ce groupe subissent même un transfert dans le système pénal pour adultes. En effet, un peu plus de 10% des adolescents de l'échantillon, placés en fonction de la LJC, font l'objet d'un renvoi aux adultes. Cela met un terme à leur placement dans le système jeunesse. Pour certains, ce renvoi signifie un suivi probatoire aux adultes; mais pour d'autres, cela signifie une mesure d'emprisonnement, en d'autres mots, un séjour en prison.

En somme, l'analyse des motifs de fin de placement est éloquente et trace une distinction assez claire entre les adolescents des deux groupes en regard de cet aspect. Alors que les adolescents du groupe réunié ont des motifs de fin de placement liés

davantage à l'amélioration de leur situation; les adolescents du groupe non réunifié quittent les soins substitués par obligation, bien souvent en bout de ligne.

Outre ces caractéristiques plus administratives du dernier placement, le prochain tableau (tableau 4.10) présente les caractéristiques du milieu d'hébergement et un bref portrait statistique de la fréquentation scolaire des adolescents de l'étude au cours du placement. La connaissance du milieu d'hébergement des adolescents de l'étude au cours de leur dernier placement est nécessaire pour définir le contexte dans lequel s'est déroulé le processus de réunification familiale. Il importe de rappeler que, pour la présente étude, seuls les adolescents hébergés dans une ressource de réadaptation, c'est-à-dire une CRJDA, un FG et un foyer appartement sont considérés. Certes, tel que le démontre le tableau ci-dessous, huit adolescents, soit trois jeunes du groupe réunifié et cinq jeunes du groupe non réunifié, ont été placés à l'origine dans une famille d'accueil. Mais, au moment de leur sortie des soins d'accueil, ils vivaient tous dans une ressource de réadaptation. Ces adolescents ont donc connu au moins un déplacement; d'une famille d'accueil vers une ressource de réadaptation.

Par ailleurs, près du trois-quarts des adolescents de l'étude (71,6%) sont hébergés dans un CRJDA au début de leur placement. Bien qu'il n'y ait pas de différence significative quant au milieu d'hébergement au début du placement entre les adolescents du groupe réunifié et ceux du groupe non réunifié, cinq adolescents de plus dans le groupe réunifié se retrouvent dans un CRJDA (39 adolescents réunifiés versus 34 non réunifiés) et deux de moins dans un FG (9 adolescents réunifiés versus 11 non réunifiés). Les adolescents du groupe non réunifié se répartissent inégalement parmi les quatre types de milieux d'hébergement. Les deux tiers (66,7%) sont placés dans un CRJDA, le cinquième (21,6%) dans un FG, près du dixième (9,8%) dans une FA et seulement l'un d'eux séjourne dans un foyer appartement.



**Tableau 4.10 : Caractéristiques du milieu d'hébergement et de la fréquentation scolaire au cours du placement**

Facteurs liés au placement – milieu d'hébergement	R		NR		Total		Valeur p*
	n	%	n	%	n	%	
<b>Milieu au début placement (n=102)</b>							
• Centre de réadaptation	39	76,5	34	66,7	73	71,6	0,598
• Foyer de groupe	9	17,6	11	21,6	20	19,6	
• Foyer appartement	0	0	1	2,0	1	1,0	
• Famille d'accueil	3	5,9	5	9,8	8	7,8	
Total	51	100	51	100	102	100	
<b>Changement de milieu substitut (n=102)</b>							
• Oui	29	56,9	41	80,4	70	68,6	0,018
• Non	22	43,1	10	19,6	32	31,4	
Total	51	100	51	100	102	100	
<b>Milieu à la fin du placement (n=102)</b>							
• Centre de réadaptation	44	86,3	36	70,6	80	78,4	0,012
• Foyer de groupe	7	13,7	7	13,7	14	13,7	
• Foyer appartement	0	0,0	8	15,7	8	7,8	
Total	51	100	51	100	102	100	
<b>Type de CRJDA à la fin du placement (n=83)</b>							
• Milieu ouvert	33	75,0	17	43,6	50	60,2	0,007
• Milieu fermé	11	25,0	22	56,4	33	39,8	
Total	44	100	39	100	83	100	
<b>Fréquentation scolaire au cours du placement (n=88)</b>							
• Oui	43	93,5	33	78,6	76	86,4	0,061
• Non	3	6,5	9	21,4	12	13,6	
Total	46	100	42	100	88	100	
<b>Lieu d'étude durant le placement (n=71)</b>							
• À l'interne	28	70,0	18	58,1	46	64,8	0,014
• À l'externe	12	30,0	7	22,6	19	26,8	
• À l'interne et à l'externe	0	0	6	19,4	6	8,5	
Total	40	100	31	100	71	100	
<b>Changement(s) de milieu scolaire (n=60)</b>							
• Oui	11	34,4	24	85,7	35	58,3	0,000
• Non	21	65,6	4	14,3	25	41,7	
Total	32	100	28	100	60	100	

\* La valeur du p est celle du Khi-carré calculé à partir de la distribution du p exacte.

Toutefois, les données du tableau 4.10 permettent de constater que plus des deux tiers des adolescents (68,6%) ont connu au moins un changement de milieux substitués. Parmi ceux-ci, plus de la moitié (58,6%) appartiennent au groupe non réunifié. Donc, les adolescents du groupe non réunifié ont davantage vécu une forme d'instabilité de leur placement, en connaissant chez 80,4% d'entre eux au moins un déplacement. Quant à eux, les adolescents du groupe réunifié sont demeurés, dans 43,1% des cas, dans la même ressource d'hébergement pour la durée complète de leur placement; se

différenciant significativement de leurs pairs non réunifiés ( $\chi^2(1) = 6,557$ ;  $p = 0,018$ ). À la lumière des données sur la durée de placement, plus longue dans le cas des adolescents du groupe non réunifié, il n'est pas étonnant que ces derniers soient davantage sujets de déplacements. Peut-être que la lourdeur des problèmes qu'ils cumulent entraîne également leur déplacement d'une ressource vers une autre.

Ces changements de milieux substitués vécus par les jeunes de l'étude amènent inévitablement une modification de leur milieu de vie au cours de leur placement. Par conséquent, il apparaît important de s'attarder à l'analyse de leur milieu d'hébergement à la fin du placement. Celle-ci révèle l'existence d'un lien statistiquement significatif entre le milieu d'hébergement des adolescents à la fin de leur placement et la réunification familiale ( $\chi^2(2) = 8,800$ ;  $p = 0,012$ ). Une proportion d'adolescents, légèrement supérieure à celle observée au début du placement, demeurent en CRJDA au moment de quitter le milieu substitué. En fait, à la fin du placement, sept adolescents de plus qu'au début du placement sont hébergés dans un CRJDA. C'est donc 78,4% des adolescents de l'étude qui résident dans un CRJDA à la fin de leur placement.

Encore une fois, il y a plus d'adolescents du groupe réunifié que du groupe non réunifié hébergés dans un CRJDA à la fin du placement, soit 44 adolescents comparativement à 36 adolescents du groupe non réunifié. Fait inusité, autant d'adolescents dans les deux groupes sont hébergés dans un FG au moment de leur sortie des soins substitués, c'est-à-dire sept adolescents dans chaque groupe. Enfin, le foyer appartement ou appartement supervisé<sup>24</sup> est définitivement une ressource utilisée dans le cas d'adolescents qui ne retournent pas vivre dans leur foyer familial à la fin du placement. Effectivement, les données du tableau 4.10 démontrent qu'aucun adolescent du groupe réunifié n'habite une telle ressource à la fin du placement. En comparaison, huit

---

<sup>24</sup> Voici la définition du foyer appartement ou dans le jargon du milieu, de l'appartement supervisé élaborée dans le document d'explications accompagnant le document AS-480-Rapport statistique annuel des centres jeunesse (données opérationnelles du MSSS): «L'appartement est un lieu où résident un ou plusieurs usagers. L'usager ne détient pas de bail ou ne paye pas de loyer [...] La lourdeur ne constitue pas un facteur limitatif en ce sens qu'un usager peut présenter dans certains cas un requis d'encadrement très important... À titre indicatif, on y retrouve des usagers lourdement handicapés avec des problèmes de comportement ou encore une clientèle judiciairisée avec des problèmes de santé mentale. En principe, dans la plupart des régions qui ont ce type de RI, on y retrouve une clientèle ayant un potentiel d'autonomie qui peut varier mais qui doit toujours être présent...» (MSSS, 2005).

adolescents (15,7%) du groupe réunifié sont hébergés dans un foyer appartement à la fin de leur mesure de placement.

Par ailleurs, les données sur le type de CRJDA présentées dans le tableau 4.10 apportent un éclairage supplémentaire sur le milieu d'hébergement au sein duquel les jeunes hébergés dans un CRJDA évoluent vers la fin de leur placement. En effet, les adolescents qui sont hébergés dans un CRJDA peuvent être hébergés dans une unité de vie de type ouverte (c'est-à-dire dans un milieu qui s'occupe minimalement de leurs allers et venus avec l'extérieur) ou de type fermé (c'est-à-dire dans un milieu où leurs allers et venus avec l'extérieur sont très contrôlés voire pour certains, inexistant). Dans un milieu fermé, les adolescents bénéficient de sortie provisoire, qui sont calculées et répertoriées. Ce sont généralement les adolescents à haut risque de fugue et les adolescents ayant obtenu une décision d'un Juge, suite à la commission d'un délit relativement grave, qui sont de passage dans ce type de milieu. Connaître le type de d'unité de vie (ouverte ou fermée) au sein de laquelle les adolescents sont hébergés constitue un aspect incontournable de l'étude du processus de réunification familiale. Étant donné le caractère contraignant d'un milieu de vie fermé, notamment au plan des sorties de l'adolescent dans son milieu familial, il est intéressant d'observer la proportion des adolescents du groupe réunifié en comparaison à celle des adolescents non réunifiés qui ont été hébergés dans ce type de milieu.

Ainsi, parmi les 44 adolescents du groupe réunifié hébergés dans un CRJDA à la fin de leur placement, le trois-quarts (75%) vit dans un milieu ouvert et le quart (25%) vit dans un milieu fermé. La situation des adolescents du groupe non réunifié diffère significativement à ce niveau puisque plus de la moitié d'entre eux (56,4%) sont hébergés dans un milieu fermé ( $\chi^2(1) = 8,516; p = 0,007$ ). Donc, une proportion supérieure d'adolescents du groupe non réunifié a séjourné dans une ressource de type fermé. Dans les faits, le double d'adolescents de ce groupe quitte les soins substituts à partir d'un milieu fermé, soit 22 adolescents comparativement à 11 adolescents du groupe réunifié.

Dans un autre ordre d'idée, le tableau 4.10 présente quelques données en lien avec la fréquentation scolaire au cours du placement. À cet effet, sur les 76 adolescents pour qui l'information était inscrite dans le dossier, 86,4% fréquente l'école durant leur

placement<sup>25</sup>. Dix adolescents appartenant au groupe réunifié de plus que d'adolescents du groupe non réunifié poursuivent des études, soit dans le milieu d'accueil ou à l'extérieur de celui-ci (43 adolescents réunifiés comparativement à 33 adolescents non réunifiés). Par rapport au lieu d'étude, la majorité des adolescents, indistinctement du groupe d'appartenance, vont à l'école à l'interne, c'est-à-dire dans la ressource d'hébergement; alors qu'un peu plus du quart fréquentent l'école à l'externe, c'est-à-dire en dehors du milieu d'accueil, dans la communauté. Moins de 10% des adolescents, appartenant tous au groupe non réunifié, fréquentent l'école à certains moments de leur placement, à l'interne et à d'autres moments, à l'externe.

Par rapport au(x) changement(s) de milieu scolaire, sur les 60 adolescents pour qui l'information est mentionnée au dossier, un peu plus de la moitié (58,3%) ont subi des changements de milieu scolaire au cours de leur placement. Parmi ceux-ci, 68,6% sont des adolescents provenant du groupe non réunifié. À l'inverse, 25 adolescents n'ont subi aucun changement de leur milieu scolaire et parmi ceux là, 84% sont des adolescents du groupe réunifié. Il existe donc une différence significative entre les changements de milieu scolaire vécus par les adolescents du groupe réunifié en comparaison aux adolescents du groupe non réunifié ( $\chi^2(1) = 16,194; p \leq 0,001$ ). De façon cohérente, ce résultat va dans le même sens que le résultat observé à l'analyse des changements de milieu substitut. Antérieurement, il a été démontré que les adolescents du groupe non réunifié expérimentaient davantage de changements de milieu substitut, probablement en raison du fait qu'il demeure placé, en moyenne, plus longtemps ou peut-être en raison de la lourdeur de leur problématique. Ainsi, le fait de changer de milieu substitut

---

<sup>25</sup> Les données sur l'occupation du jeune à la fin du placement, présentées antérieurement avec les caractéristiques personnelles des adolescents, démontrent que le pourcentage des adolescents qui fréquentent l'école au moment de la sortie est plus de la moitié moindre, soit de 40,9%. À la lumière de cette importante divergence entre le nombre d'adolescents fréquentant l'école au cours du placement et ceux la fréquentant toujours au moment de la sortie, deux hypothèses peuvent être avancées. La première est que les adolescents placés sont généralement contraints de fréquenter l'école ou de se trouver un emploi au cours de leur mesure de placement. Lorsque l'école est accessible à l'interne, il est plus facile pour les jeunes de s'y rendre tous les jours. De plus, les programmes scolaires offerts répondent davantage aux particularités de ces adolescents en difficulté. La seconde hypothèse vient davantage d'un possible biais dans la cueillette des données. En effet, plusieurs jeunes voient leur mesure de placement se terminer à la fin d'une année scolaire ou encore au cours de l'été. Alors, il est normal qu'ils ne fréquentent pas l'école au moment de leur sortie des soins substitués. Néanmoins, il importe de rappeler que parmi les adolescents qui fréquentent toujours l'école à la fin du placement, 83,3% sont des adolescents du groupe réunifié.

entraîne infailliblement des changements dans le milieu scolaire, surtout lorsque le jeune fréquente l'école à l'interne.

Le dernier aspect abordé afin de compléter le portrait du dernier placement concerne le maintien des liens familiaux entre les adolescents placés et leur(s) parent(s). Le maintien des liens par le biais des contacts parent(s)-enfant, notamment des visites parentales, durant le placement a fait l'objet de plusieurs études, tel qu'exposé dans le chapitre 2 de la thèse. Puisque au moment de la cueillette de données, il a été impossible de retracer les contacts téléphoniques entre les adolescents et leurs parents, seuls les contacts physiques sont analysés. Ces contacts sont de deux ordres : premièrement, les sorties du jeune dans son milieu familial et deuxièmement, les visites du/des parent(s) effectuées à l'adolescent dans la ressource d'hébergement.

Le tableau 4.11, ci-dessous, présente la distribution de fréquences de la possibilité de sortie des adolescents dans leur milieu familial au cours du placement, de l'actualisation des sorties de l'adolescent dans son milieu familial ainsi que leur fréquence et les visites du/des parent(s) faits à leur adolescent dans la ressource d'hébergement.

**Tableau 4.11 : Caractéristiques de maintien des liens avec le milieu familial au cours du placement**

Facteurs liés au placement – maintien des liens avec le milieu familial	R		NR		Total		Valeur p*
	n	%	n	%	n	%	
<b>Possibilité de sortie dans le milieu familial (n=102)</b>							
• Oui	47	92,2	34	66,7	81	79,4	
• Non	4	7,8	17	33,3	21	20,6	
Total	51	100	51	100	102	100	0,003
<b>Sortie dans le milieu familial (n=95)</b>							
• Oui	50	100,0	29	64,4	79	83,2	
• Non	0	0,0	16	35,6	16	16,8	
Total	50	100	45	100	95	100	0,000
<b>Fréquence des sorties du jeune dans son milieu familial (n=51)</b>							
• Une fois par semaine ou plus	32	88,9	9	60,0	41	80,4	
• Moins qu'une fois par semaine	4	11,1	6	40,0	10	19,6	
Total	36	100	15	100	51	100	0,047
<b>Visites du/des parent(s) dans le milieu substitut (n=65)</b>							
• Oui	34	97,1	12	40,0	46	70,8	
• Non	1	2,9	18	60,0	19	29,2	
Total	35	100	30	100	65	100	0,000

\* La valeur du p est celle du Khi-carré calculé à partir de la distribution du p exacte.

Une tentative d'obtenir des données sur la fréquence des visites parentales s'est avérée infructueuse car seulement cinq dossiers d'adolescent renfermaient des informations à ce sujet. Par conséquent, cette variable a été exclue de l'étude.

Le premier élément abordé dans le tableau 4.11 constitue la possibilité de sortie des adolescents dans leur milieu familial. Compte tenu des particularités de l'échantillon, c'est-à-dire des adolescents placés dans une ressource de réadaptation, il importe, d'entrée de jeu, de s'attarder à cet élément. En effet, les adolescents placés dans un milieu fermé n'ont généralement pas de possibilité de sortie dans leur milieu familial. Il s'agit principalement des adolescents ayant eu une décision de mise sous garde fermée (MSGF) de la part du Juge de la Chambre de la jeunesse, suite à la commission d'un délit. Tel que déjà mentionné, quelques adolescents à haut risque de fugue se voient également confiés à un milieu fermé et du même coup, se voient interdire leur droit de sortie dans le milieu familial. L'absence de possibilité de sortie a de forte chance d'avoir une incidence sur le processus de réunification familiale.

À ce sujet, le 4/5 des adolescents peut effectuer des sorties dans leur milieu familial. L'analyse démontre que les adolescents du groupe réunié bénéficient de cette possibilité de façon significativement supérieure à ceux du groupe non réunié ( $\chi^2(1) = 10,134$ ;  $p = 0,003$ ). En effet, parmi les 21 adolescents n'ayant pas la possibilité de sortir dans leur milieu familial, 81% sont des adolescents du groupe non réunié. Seulement quatre adolescents du groupe réunié ne peuvent pas effectuer des sorties dans leur milieu familial, comparativement à 17 adolescents du groupe non réunié.

Par ailleurs, lorsqu'on regarde si les adolescents ont, au cours des trois derniers mois de leur placement, concrétisé cette possibilité et effectuer des sorties dans leur milieu familial, les résultats sont sensiblement les mêmes. D'ailleurs, de façon exploratoire, l'analyse du khi-carré de la variable «possibilité de sortie dans le milieu familial» croisée avec la présence de sortie effectuée par les adolescents au cours des trois derniers mois de leur placement, révèle l'existence d'un lien statistiquement significatif entre les deux ( $\chi^2(1) = 17,433$ ;  $p \leq 0,001$ ). Compte tenu de ce résultat, pour les analyses de régression dont les résultats sont présentés au chapitre 5, seule la possibilité de sortie dans le milieu familial est incluse dans les analyses. Néanmoins, les informations sur les sorties effectuées par les adolescents sont intéressantes. Ils permettent de constater

que certains adolescents du groupe réunifié qui n'ont pas de possibilité de sortie dans leur milieu familial ont tout de même effectué des sorties dans leur milieu familial. Malgré la garde fermée, un adolescent peut obtenir le privilège d'effectuer des sorties provisoires, en complétant un formulaire dûment signé par son intervenant. Bien souvent, celles-ci visent à assouplir le cadre de placement de l'adolescent et favoriser une éventuelle réunification familiale.

D'autre part, les données sur les sorties effectuées permettent également de constater que certains adolescents du groupe non réunifié qui ont, pour leur part, la possibilité de sortir dans leur milieu familial, n'actualise pas celle-ci. En effet, alors que 34 adolescents non réunifié ont la possibilité de sortir dans leur milieu familial, seulement 29 ont effectué des sorties dans leur milieu familial au cours des trois derniers mois de leur placement. Différentes raisons ont été recensées pour justifier l'absence de sortie des jeunes dans leur milieu familial. Mais c'est principalement le délaissement des parents voire leur abandon face à leur adolescent qui arrive au premier rang de ces raisons.

À titre exploratoire, en raison de plusieurs données manquantes, le tableau 4.11 présente des données sur la fréquence des sorties des adolescents dans leur milieu familial. Pour les 79 adolescents ayant effectué des sorties dans leur milieu familial, seulement 51 dossiers contenaient de l'information sur la fréquence de ces sorties. La majorité des adolescents (80,4%) semblent sortir dans leur milieu familial aussi fréquemment qu'une fois par semaine ou plus. En règle générale, les adolescents habitent dans la ressource d'hébergement durant la semaine et passent les fins de semaine dans leur milieu familial. Pour certains adolescents pour qui la fin du placement approche et qu'un retour dans le milieu familial est prévu, les sorties peuvent s'avérer plus fréquentes et avoir lieu, en plus de la fin de semaine, au cours de la semaine.

En plus des sorties dans le milieu familial, certains adolescents sont visités par leur(s) parent(s) dans le milieu substitut. Malgré l'absence d'information sur les visites parentales dans 37 dossiers, il est intéressant de se pencher sur la présence de ces visites et d'observer la tendance à cet égard entre les adolescents des deux groupes. Ainsi, l'analyse démontre une différence significative entre la présence de visites parentales, au cours des trois derniers mois du placement, chez les adolescents du groupe réunifié en comparaison aux adolescents du groupe non réunifié ( $\chi^2(1) =$

25,499;  $p \leq 0,001$ ). Pour 35 adolescents du groupe réunié, les dossiers comportaient de l'information à propos des visites parentales et seulement un d'entre eux n'a pas été visité par son/ses parent(s) au cours des trois derniers de son placement. En contrepartie, chez les 30 adolescents du groupe non réunié dont le dossier comportait de l'information sur les visites du/des parents, seulement 12 (40%) ont été, dans les faits, visités. Donc, parmi les adolescents non visités par leur(s) parent(s), la très grande majorité (94,7%) appartient au groupe non réunié.

En somme, les résultats concernant le maintien de liens confirment que les adolescents du groupe non réunié ont moins de contacts avec leur(s) parent(s) et que ceux-ci semblent les avoir ni plus ni moins abandonnés à leur sort. Ces résultats fournissent un éclairage sur la réalité des adolescents non réuniés dont le(s) parent(s) semblent absents, du moins durant les trois derniers mois de leur placement. Mais avant tout, ces résultats permettent de comprendre que les adolescents qui se réunifient avec leur famille sont davantage ceux qui ont des contacts avec celle-ci.

#### **4.5.3 Synthèse des facteurs liés à l'histoire de placement et au dernier placement**

En résumé, les facteurs liés au placement se définissent à deux niveaux : d'abord au niveau de l'histoire de placement; puis, au niveau du dernier épisode de placement. Étant donné que près de la moitié des adolescents de l'échantillon ont vécu plus d'un épisode de placement et que certains sont placés depuis l'enfance, il est nécessaire de tenir compte de leur histoire de placement. Cette considération assure un meilleur portrait et une compréhension plus réaliste du processus de réunification familiale.

Partant de là, les résultats démontrent que le nombre de mois passés en placement au cours de la vie, le nombre d'épisodes de placement et le type principal de ressource où l'adolescent a été placé sont associés à la réunification familiale ( $p \leq ,05$ ). L'analyse de ces facteurs permet de discriminer les adolescents réunifiés de ceux non réunifiés. De telle sorte que les adolescents réunifiés ont passé, en moyenne, moins de mois en placement au cours de leur vie (17,5 mois comparativement à 40,7 mois); dans une plus grande proportion, ils ont connu un seul épisode de placement (62,7% comparativement à 45,1%); et ont été hébergés plus fréquemment, dans un seul type de ressource d'accueil (74,5% comparativement à 43,1%).



Ces quelques facteurs relatifs à l'histoire de placement ne traduisent pas la véritable expérience de ces adolescents. Le fait de figer leur histoire dynamique de placement dans des tableaux de fréquences statistiques donne un portrait sommaire de cette dernière. Ces adolescents dont l'âge moyen est de 13,8 ans à leur premier placement, possèdent chacun une histoire particulière qu'il importe de ne pas trop dénaturer (voire fondre dans la masse). Dans le contexte de l'étude et de ses limites, l'analyse de ces facteurs représente, tout de même, l'une des voies d'accès vers une connaissance plus complète de ce qui conduit ou non un adolescent à retourner vivre chez lui à la fin du placement.

En poursuivant cette visée, l'analyse des multiples facteurs liés au dernier épisode de placement s'est déroulée selon leur caractère administratif; selon qu'ils caractérisent le milieu d'accueil et la fréquentation scolaire; et selon qu'ils apportent des précisions sur le maintien des liens avec le milieu familial. Au plan administratif, la durée du placement, la modification du cadre légal au cours du placement et quelques-uns des motifs de fin de placement révèlent une association à la réunification familiale ( $p \leq ,05$ ). D'autres facteurs importants ont été analysés mais leur lien avec la réunification familiale ne s'est pas avéré statistiquement significatif. Ils sont les suivants : l'origine de la demande de placement, la loi invoquée au moment du placement et les motifs justifiant le placement.

Au plan de la durée de placement, les adolescents réunifiés demeurent placés en moyenne moins longtemps que leurs pairs du groupe non réunifié (11,5 mois comparativement à 30,4 mois). Malgré que le placement se soit fait initialement en vertu de la LPJ ou de la LJC, certains adolescents ont connu, en cours de route, une modification du cadre légal entourant leur mesure de placement. Les adolescents du groupe réunifié ont été significativement plus épargnés à ce niveau, puisque 21,6% d'entre eux ont fait face à de telles modifications, en comparaison à 51% des adolescents du groupe non réunifié. Étant donné que les adolescents non réunifiés demeurent placés plus longtemps, ils sont donc plus susceptibles d'assister à des modifications du cadre légal entourant leur placement.

Par ailleurs, les résultats démontrent que les deux principaux motifs de placement, en cohérence avec les motifs de prise en charge et ceux de l'histoire de placement,

demeurent les troubles de comportement (54,9%) et les délits contre la personne (28,4%). En aucun moment, dans l'analyse de ces motifs, ceux-ci ont permis de caractériser un groupe par rapport à l'autre. Alors, tant les motifs justifiant le dernier placement que les motifs de prise en charge ainsi que ceux transcendant l'histoire de placement ne semblent influencer le fait qu'un adolescent retournera vivre ou non dans son milieu familial à la fin du placement.

Or, l'analyse des motifs de fin de placement démontre que celle-ci est plus fréquemment justifiée par des motifs liés à l'amélioration de la situation, chez les adolescents réunifiés et à l'atteinte de la majorité, chez les adolescents non réunifiés. Il serait donc possible de penser que la lourdeur des problématiques et corollairement les motifs qui justifient le placement, entrent en ligne de compte. Il y a fort à parier que les limites de la présente étude, notamment celle de saisir les subtilités propres à la situation de chacun des adolescents, nuisent à la compréhension des rôles joués par les différents facteurs. Par exemple, tous les adolescents ayant des troubles de comportement comme motifs de placement, ne présentent pas nécessairement le même degré de gravité. Certains peuvent avoir de graves troubles de comportement combinés à de la délinquance; alors que d'autres présentent des troubles de comportement circonstanciels et relativement légers. Néanmoins, certains indices permettent de penser que la situation des adolescents non réunifiés semble plus complexe que celles des adolescents réunifiés.

Outre ces facteurs d'ordre administratif, des facteurs ont été analysés en regard du milieu d'hébergement des adolescents. Essentiellement, près du trois-quarts des adolescents (71,6%) sont placés dans un CRJDA au début du placement. Huit jeunes séjournent dans une famille d'accueil à ce moment mais ont été transférés, durant leur placement, dans une ressource de réadaptation. À cet effet, plus des deux tiers (68,6%) des adolescents ont connu au moins un changement de ressource d'hébergement au cours de leur placement. Parmi ceux-ci, plus de la moitié (58,6%) appartiennent au groupe non réunifié. Donc, les adolescents réunifiés ont connu significativement moins d'instabilité au niveau de leur placement ( $p \leq ,05$ ). Ces déplacements sont susceptibles de forcer l'adolescent à changer également de milieu scolaire. À ce sujet, plus de la moitié des 60 adolescents (58,3%) pour qui l'information est disponible, ont connu des changements dans leur milieu scolaire durant leur placement. À l'instar des déplacements subis plus fréquemment par les adolescents non réunifiés, les

changements de milieu scolaire au cours du placement se produisent significativement à une fréquence plus élevée chez ces derniers. Fort probablement, la durée de placement, en moyenne plus longue chez les adolescents non réunifiés, les rend plus à risque de vivre des déplacements, entraînant du même coup, des changements de milieu scolaire.

En considérant ces déplacements vécus par certains adolescents, il est de mise de s'attarder à leur milieu d'hébergement à la fin du placement. C'est dans un CRJDA que réside la majorité des adolescents à la fin du placement, soit 44 adolescents réunifiés et 36 adolescents non réunifiés. Autant d'adolescents des deux groupes sont hébergés dans un FG (sept adolescents dans chacun des groupes). L'analyse des résultats démontre que le foyer appartement est définitivement une ressource d'hébergement destinée aux adolescents ne retournant pas vivre dans leur milieu familial à la sortie des soins substituts. Huit adolescents sont placés au sein de ce type de ressource à la fin du placement et proviennent tous du groupe non réunifié. En ce qui concerne les adolescents hébergés dans un CRJDA à la fin du placement, les trois-quarts résident dans un milieu ouvert, où les sorties ne sont pas contrôlées; et le quart réside dans un milieu fermé, où la liberté de sortie est grandement restreinte. Il existe une différence significative à cet égard, entre les adolescents des deux groupes ( $p \leq ,05$ ). Le double d'adolescents non réunifiés est placé dans un milieu d'hébergement fermé. Étant donné que les adolescents placés dans un milieu fermé privilégient de sorties de façon exceptionnelle, cela limite donc grandement les contacts avec le milieu familial.

À ce sujet, l'analyse des facteurs relatifs au maintien des liens entre l'adolescent placé et sa famille révèle des résultats intéressants. Tel qu'élaboré précédemment, certains adolescents ne privilégient pas de la possibilité de sortie dans leur milieu familial. Certains se voient retirer cette possibilité à cause de leurs comportements de fugue et d'autres, à cause de la gravité du délit qu'ils ont commis. De manière significative, les résultats démontrent que plus d'adolescents du groupe réunifié peuvent librement sortir dans leur milieu familial ( $p \leq ,05$ ). Et lorsqu'on regarde si la possibilité de sortir dans le milieu familial s'est concrétisée par de véritables sorties, les résultats demeurent sensiblement les mêmes.

Dans les faits, bien qu'il soit intéressant d'observer que les adolescents du groupe réunifié sont davantage sortis dans leur milieu familial au cours des trois derniers de leur placement; cette variable est liée significativement à la possibilité de sortie. Malgré qu'en réalité, il y ait une différence entre les deux, celle-ci se confond à travers les statistiques. Toutefois, ces deux variables mises côte à côte permettent de comprendre que certains adolescents réunifiés n'ayant pas la possibilité de sortie dans leur milieu familial, ont quand même obtenu le privilège de sortir. À l'inverse, certains adolescents du groupe non réunifié ayant la possibilité de sortir dans leur milieu familial, ne l'ont pas fait. Les résultats observés au plan des visites parentales complète ce tableau et vont dans le même sens. Malgré la présence de plusieurs données manquantes (n=65), l'analyse démontre une forte association entre les visites parentales et la réunification familiale ( $p \leq ,001$ ). Les adolescents réunifiés sont visités par leur(s) parent(s) dans le milieu substitut dans une proportion plus grande que les adolescents non réunifiés (97,1% comparativement à 40%).

Ces observations permettent de croire que les adolescents réunifiés ont une famille qui demeure présente lors de leur placement. En contrepartie, la famille des adolescents non réunifiés ne semble pas très présente, du moins au cours des trois derniers du placement. D'ailleurs, le principal motif expliquant que certains adolescents peuvent sortir dans leur milieu familial mais ne le font pas, réside dans le délaissement de l'adolescent par son/ses parent(s) (pour ainsi dire son abandon).

En somme, au plan des facteurs liés à l'histoire de placement et au dernier placement, les adolescents réunifiés, en comparaison aux adolescents non réunifiés, ont passé moins de mois en placement au cours de leur vie; ont été hébergés plus fréquemment dans un seul type de ressource; ont une durée de placement moins longue; connaissent dans une moindre proportion, des modifications du cadre légal entourant leur mesure de placement; présentent davantage des motifs de fin de placement liés à l'amélioration de leur situation; changent moins fréquemment de milieu d'hébergement durant leur placement; résident plus souvent dans un CRJDA de type ouvert; fréquentent davantage l'école à l'intérieur de la ressource d'hébergement et changent moins souvent de milieu scolaire; privilégient davantage de la possibilité de sortir dans leur milieu familial au cours du placement; actualisent davantage cette possibilité, en sortant à une fréquence

plus élevée dans leur milieu familial; et finalement, sont davantage visités par leur parent dans le milieu substitut ( $p \leq ,05$ ).

Cette section sur les facteurs liés au placement conclut le présent chapitre. Tout au long de ce chapitre, les caractéristiques des adolescents réunifiés ont été exposées et analysées en parallèle avec celles des adolescents non réunifiés. Parmi les cinq catégories de facteurs étudiés, plusieurs caractéristiques se sont avérées associées à la réunification familiale. Certes, chacune d'elles a été considérée individuellement. Cela ne permet donc pas de comprendre leur rôle, en interaction avec les autres, dans le processus de réunification familiale. Compte tenu que la réunification familiale est issue d'un processus impliquant de multiples facteurs, tel que démontré dans ce chapitre, il convient davantage d'en faire l'analyse de façon multivariée. Conséquemment, le chapitre qui suit présente les résultats des analyses multivariées, plus précisément, des analyses de régression logistique menées à partir des facteurs associés significativement à la réunification familiale.

## **CHAPITRE 5 : Les facteurs prédictifs de la réunification familiale.**

Ce chapitre vise à répondre au troisième objectif de la thèse qui est d'élaborer un modèle de facteurs qui prédit la réunification familiale d'un adolescent à la fin de son placement. La régression logistique est la méthode d'analyse retenue puisqu'elle permet de déterminer les facteurs qui prédisent la variable dépendante, en l'occurrence la réalisation de la réunification familiale (Tabachnick et Fidell, 2001 :517). Ainsi, des analyses de régression logistique ont été menées à partir des variables statistiquement significatives des analyses de khi-carré et de test *t* de Student, présentées au chapitre précédent. L'objectif des analyses de régression logistique est de pousser plus loin la compréhension des facteurs associés à la réunification familiale, en identifiant parmi ceux-ci, les facteurs qui ont un certain pouvoir de prédiction. Ces analyses permettent d'analyser plusieurs facteurs simultanément avec la réunification familiale et d'observer leur association à cette dernière. Ce type d'analyse s'avère inévitable dans le contexte de l'étude exploratoire d'un phénomène aussi complexe que la réunification familiale. En reconnaissant que la réunification familiale s'inscrit au sein d'une dynamique multifactorielle, l'adoption d'une perspective d'analyse multivariée s'impose d'elle-même.

De fait, la régression logistique est une méthode qui est relativement sans restriction, ayant la capacité d'analyser une diversité de variables (continue, discrète, dichotomique). Toutefois, des précautions s'imposent quant à l'interprétation des résultats. Par exemple, cette méthode permet d'affirmer que la probabilité qu'un jeune vive une réunification familiale est liée à une configuration précise de facteurs mais elle ne permet pas de conclure que cette combinaison de facteurs en est la cause (Tabachnick et Fidell, 2001: 521).

D'entrée de jeu, une procédure de régression logistique pas à pas a été réalisée, en incluant toutes les variables significatives dans les analyses bivariées. Cependant, étant donné le nombre élevé de variables à considérer et la taille relativement petite de l'échantillon, cette première procédure n'a pas fonctionné. Dès lors, deux démarches alternatives ont été privilégiées. La première démarche consiste à considérer, en plus du caractère statistiquement significatif des variables, que celles n'ayant aucune donnée

manquante, dont le n est égal à 102. Comme le pouvoir de prédiction du modèle s'accroît avec la taille de l'échantillon (Tabachnick et Fidell, 2001 : 522), cette première démarche permet donc de maximiser le nombre de sujets dans le modèle et d'accroître la robustesse de celui-ci. La seconde démarche consiste à mener une analyse de régression logistique pas à pas par catégorie de facteurs. Puis, à mener une analyse de régression logistique pas à pas en incluant toutes les variables retenues dans les modèles de chacune des catégories de facteurs afin d'obtenir le modèle final. Cette seconde démarche est menée, à titre exploratoire, afin de considérer les variables non incluses dans la première démarche et d'observer les différences entre les modèles. De plus, elle permet de tester un plus grand nombre de variables sous un angle davantage théorique, en fonction des différentes catégories de facteurs.

Dans les deux démarches empruntées, la procédure de régression logistique est celle du pas à pas de type «forward», en se basant sur la fonction de vraisemblance. Concrètement, les variables sont entrées une après l'autre mais lorsque la variable est non significative, celle-ci est retirée du modèle. De plus, pour la seconde démarche, les variables avec un trop petit n ont été retirées (généralement inférieur à 50). Par ailleurs, selon Tabachnick et Fidell (2001 :522), l'estimation de paramètres extrêmes et la présence d'erreur standard sont des indications qu'un problème existe dans les analyses. Lorsque cela survient, deux options se présentent, soit : éliminer une ou des variables prédictives ou accroître le nombre de cas. Dans les deux démarches d'analyse menées ici, la première option a été retenue.

En somme, dans la régression logistique de type pas à pas, l'ordre d'entrée des variables dans le modèle ainsi que l'inclusion ou le retrait d'une variable de l'équation sont basés uniquement sur le critère statistique. En conséquence, cette méthode est davantage considérée comme une méthode qui construit des modèles plutôt que de les tester. Il s'agit d'une «technique exploratoire» permettant de générer des hypothèses, d'éliminer des variables qui apparaissent superflues et ainsi, orienter les travaux de recherche futurs (Tabachnick et Fidell, 2001 :138).

Dans les pages qui suivent, les modèles obtenus suite à la réalisation de chacune des deux démarches retenues sont présentés et discutés. Préalablement, à la description et à la discussion de ces résultats, le tableau figurant à la page suivante fait état des

variables qui ont été incluses dans les analyses de régression logistique. Ces variables doivent être prises comme des facteurs qui prédisent l'appartenance d'un adolescent à un groupe ou à l'autre. C'est-à-dire qu'on regarde si telle ou telle variable a un impact sur la probabilité d'un jeune d'être un adolescent réuni. C'est donc l'appartenance à un groupe plutôt qu'à l'autre qui est observée.



**Tableau 5.1 : Variables incluses dans les analyses de régression logistique**

Facteurs liés à l'adolescent	Facteurs liés aux parents et à la famille	Facteurs liés à l'intervention	Facteurs liés au placement
<p>Sexe (n=102)</p> <p>Origine ethnoculturelle (n=102)</p> <p>Fréquentation scolaire au moment de la sortie (n=88)</p> <p>Abandon scolaire lors du dernier placement (n=91)</p> <p>Nombre de problèmes de comportement (n=102)</p>	<p>Âge de la mère au moment du dernier placement (n=96)</p> <p>Présence de problèmes d'alcool et/ou de drogue de la mère (n=90)</p> <p>Présence d'un problème de violence conjugale de la mère (n=90)</p> <p>Déchéance de l'autorité parentale du père (n=99)</p>	<p>Jeune suivi en PJ et en JC (n=102)</p> <p>Présence d'un dossier de jeune contrevenant (n=102)</p> <p>Présence de plus d'un dossier JC (n=102)</p> <p>Échelle d'implication parentale (comprend 4 activités) (n=86)</p> <p>Suivi familial du jeune et de son/ses parent(s) (n=100)</p> <p>Aucun suivi (n=100)</p> <p>Ambivalence de la mère face à la RF (n=81)</p> <p>Ambivalence du jeune face à la RF (n=90)</p> <p>Activités mises en place pour préparer le retour du jeune (n=95)</p>	<p><b>Historique des placements</b></p> <p>Nombre d'épisodes de placement (n=102)</p> <p>Nombre total de mois passés en placement au cours de sa vie (n=102)</p> <p>Principal milieu des placements (n=102)</p> <p><b>Portrait du dernier placement</b></p> <p>Durée (n=102)</p> <p>Modification du cadre légal (n=102)</p> <p>Changement de milieu substitut (n=102)</p> <p>Milieu substitut à la sortie (n=102)</p> <p>Type de CRJDA à la fin du placement (n=83)</p> <p>Possibilité de sortie dans le milieu familial (n=102)</p> <p>Visite parentale (n=65)</p>

## 5.1 Deux modèles qui prédisent la réunification familiale

Les modèles présentés résultent des deux démarches empruntées pour les analyses de régression logistique. Il importe de rappeler que le premier modèle a été bâti à partir des variables ne comportant aucune donnée manquante afin d'assurer une plus grande robustesse à celui-ci. Après avoir fait le constat que ce modèle ne tenait pas compte de certaines variables pertinentes à la compréhension de la réunification familiale, en lien avec l'adolescent, ses parents et l'intervention, un second modèle a été exploré.

Le critère statistique d'inclusion des variables dans les analyses de régression est déterminé à  $p \leq 0,05$ . Quelques variables qui sont significatives selon ce critère, n'apparaissent pas au sein du tableau présenté à la page précédente. Certaines de ces variables ont été retirées en raison du  $n$  trop petit (fréquence des sorties, ambivalence du père, père allophone); d'autres, en raison du fait qu'elles se situaient trop près du moment de la réunification familiale (motifs de la fin du suivi et du placement). La variable sortie dans le milieu familial n'a, quant à elle, pas été retenue parce que, tel que discuté au chapitre 4, elle s'apparente à la variable possibilité de sortie dans le milieu familial. C'est plutôt cette dernière qui est incluse dans les analyses de régression puisqu'elle ne comporte aucune donnée manquante.

D'autre part, compte tenu de la taille restreinte de l'échantillon, pour diminuer le nombre de variables à inclure dans les analyses de régression, une variable a été créée sous forme d'échelle, soit : l'implication parentale. Celle-ci a été précédemment définie au chapitre 3 et comprend quatre variables : suivi scolaire du jeune par son/ses parent(s), participation des parents au PI ou PSI, participation des parents aux activités organisées par le milieu de placement ou aux loisirs du jeune, contacts réguliers du/des parent(s) avec l'intervenant. Le choix de regrouper ces variables sous une échelle d'implication parentale allait de soi puisqu'elles ont été préalablement incluses dans la thèse pour connaître le type et le niveau d'implication des parents auprès de leur adolescent placé. L'échelle comprend des valeurs de zéro à quatre, marquant de façon croissante le niveau d'implication des parents. Tel que mentionné au chapitre 3, un *alpha* de Cronbach a été calculé dans le but de s'assurer de la cohérence interne des items de l'échelle et le score obtenu est ,84.

Ces précisions faites, le moment est venu de présenter, tour à tour, les deux modèles qui ressortent des analyses de régression logistique. Suite à la présentation de ces modèles, une synthèse et une discussion des deux modèles mis en parallèle concluront ce chapitre.

### **5.1.1 Le premier modèle : un modèle élaboré à partir de l'échantillon complet.**

Tel que mentionné précédemment, une première analyse de régression logistique a été réalisée avec les variables ne comportant aucune donnée manquante. Les résultats de cette analyse apparaissent au tableau 5.2, ci-dessous. Ce dernier démontre que le modèle qui permet de prédire le mieux la réunification familiale d'un adolescent à la fin de son placement comporte cinq facteurs, soit : la durée du dernier épisode de placement, la possibilité de sortie dans le milieu familial au cours du placement, le nombre d'épisodes de placement, l'origine ethnoculturelle<sup>26</sup> et la présence d'un suivi consécutif ou concurrent de l'adolescent en PJ et en JC. L'observation du tableau permet également de constater que le ratio de cote (Exp(B)) d'une seule variable du modèle (origine ethnoculturelle) est supérieur à 1, signifiant que celle-ci est associée avec une augmentation des chances que la réunification familiale se produise; les quatre autres variables présentent un ratio de cote inférieur à 1, signifiant une diminution des chances que la réunification familiale survienne à la fin du placement.

La configuration de facteurs présentée au tableau 5.2 comprend d'abord la durée du dernier placement. Cette variable est la plus significative dans le modèle. Ainsi, plus le placement d'un adolescent perdure dans le temps, moins les probabilités de réunification familiale à la fin de celui-ci sont élevées (Exp (B) = ,909). Le second facteur en importance dans ce modèle est la possibilité de sortie dans le milieu familial au cours du placement. Les adolescents qui ne possèdent pas d'opportunité de sortir dans leur milieu familial au cours de leur placement disposent de moins de chances de réintégrer celui-ci (Exp (B) = ,125). Dans le même sens, l'adolescent dont l'histoire de placement comporte deux épisodes de placement présente également moins de chance de vivre une réunification familiale (Exp(B) = ,200). Les adolescents qui ne possèdent pas

---

<sup>26</sup> L'origine ethnoculturelle est une variable pour distinguer les adolescents d'origine québécoise des adolescents d'autres origines. Les adolescents d'origine ethnoculturelle différente représentent une catégorie qui englobe les adolescents dont l'immigration de la famille s'est faite en bas âge, ceux dont l'immigration est récente et les adolescents nés au Québec mais de parents immigrants.

d'antécédents de placement bénéficient donc d'une longueur d'avance quant aux chances de retourner vivre dans leur milieu familial à la fin de leur mesure de placement.

Combinée aux autres facteurs apparaissant dans le modèle, l'origine ethnoculturelle augmente les chances de vivre une réunification familiale. Plus précisément, les résultats démontrent qu'un jeune qui n'est pas d'origine québécoise a presque 3 fois et demie plus de chances de retourner vivre dans son milieu familial à la fin du placement, comparativement à un jeune d'origine québécoise (Exp(B) = 3,395). Enfin, la dernière variable qui compose ce modèle de prédiction est la présence concurrente ou consécutive d'un suivi en PJ et en JC. Les résultats démontrent qu'un adolescent qui cumule un suivi en protection de la jeunesse et en jeune contrevenant, de façon consécutive ou concurrente, voit ses chances de retourner vivre dans son milieu familial diminuer (Exp (B) = ,288).

**Tableau 5.2 : Premier modèle de prédiction de la réunification familiale (n=102)**

Variables	B	E.T.	Wald	df	P	Exp (B)	IC pour Exp(B) 95%	
							Inférieur	Supérieur
Durée du dernier épisode de placement (en mois)	-,095	,033	8,513	1	,004	,909	,853	,969
Possibilité de sortie dans le milieu familial <sup>1</sup>	-2,078	,760	7,473	1	,006	,125	,028	,555
Nombre d'épisodes de placement <sup>2</sup> :			6,637	2	,036			
- 2 épisodes de placement	-1,607	,709	5,143	1	,023	,200	,050	,804
- 3 épisodes ou plus	,332	,645	,265	1	,606	1,394	,394	4,932
Origine ethnoculturelle (1) <sup>3</sup>	1,222	,597	4,187	1	,041	3,395	1,053	10,948
Suivi en PJ et JC (1) <sup>4</sup>	-1,245	,640	3,779	1	,052	,288	,082	1,010
<b>Constante</b>	<b>2,674</b>	<b>,773</b>	<b>11,976</b>	<b>1</b>	<b>,001</b>	<b>14,501</b>		

<sup>1</sup> Possibilité de sortie dans le milieu familial : 0 = absence, 1 = présence.

<sup>2</sup> Nombre d'épisodes de placement : 1 épisode = catégorie de référence.

<sup>3</sup> Origine ethnoculturelle : 0 = jeune d'origine québécoise, 1 = jeune d'origine non québécoise.

<sup>4</sup> Suivi consécutif ou concurrent en PJ et JC : 0 = absence, 1 = présence.

Une évaluation de la performance du modèle à partir du R<sup>2</sup> de Nagelkerke démontre que celui-ci s'ajuste relativement bien à la réunification familiale. Avec un R<sup>2</sup> de Nagelkerke

de 0,536 - sur une échelle de 0 à 1 où 1 représente le parfait ajustement - le modèle obtenu performe bien, considérant le caractère exploratoire de l'étude. Par ailleurs, l'évaluation du modèle présenté au tableau 5.3 permet de juger du rendement de ce dernier à prédire adéquatement l'appartenance d'un adolescent à un groupe ou à l'autre. En d'autres termes, il s'agit d'une évaluation qui compare les résultats prédits par le modèle versus les résultats observés en réalité. Selon ces résultats présentés au tableau 5.3, globalement, le modèle permet de classer correctement 79,4% des adolescents de l'échantillon et obtient 21 erreurs de classement. Il semble plus efficace à prédire adéquatement l'appartenance des adolescents au groupe réunié puisque 43 des 51 adolescents du groupe réunié ont été classés correctement; en comparaison à 38 des 51 adolescents du groupe non réunié. Le taux de classement des adolescents réuniés est donc légèrement supérieur à celui des adolescents non réuniés, soit 84,3% versus 74,5%.

**Tableau 5.3 : Tableau de classement : premier modèle de prédiction (n = 102)**

		<i>Classification prédite</i>		
<i>Classification observée</i>	Réunification familiale	Non réunification familiale		
Réunification familiale	43	8		84,3%
Non réunification familiale	13	38		74,5%

**Taux de classement global: 79,4%**

En somme, ce modèle configuré de cinq facteurs obtient un meilleur rendement pour prédire l'appartenance des adolescents de l'échantillon au groupe réunié comparativement au groupe non réunié. Ce résultat concorde avec le troisième objectif de la thèse qui est d'élaborer un modèle de prédiction de la réunification familiale. En d'autres termes, compte tenu de cet objectif, il est indiqué d'obtenir un taux de

classement plus élevé au niveau de la réunification familiale que de la non réunification familiale.

Par ailleurs, ce modèle combine des variables appartenant à trois des quatre catégories de facteurs analysés : les facteurs liés à l'adolescent, à l'intervention et au placement. Or, c'est à la catégorie des facteurs liés au placement qu'appartiennent trois des cinq variables de ce modèle (durée, possibilité de sortie et nombre d'épisodes de placement). Ces trois variables sont également celles qui démontrent, par ordre d'importance, la plus forte association à la réunification familiale. Aucun des facteurs liés aux parents et à la famille n'a été entré dans l'élaboration de ce modèle puisque toutes les variables de cette catégorie comportent des données manquantes. Ce modèle élaboré à partir de l'échantillon total ne considère donc pas plusieurs variables importantes dans l'analyse et la compréhension de la réunification familiale. D'où la nécessité de conduire des analyses de régression logistique supplémentaires qui tiendront compte de l'ensemble des variables qui se sont avérées statistiquement significatives lors des analyses présentées au chapitre 4.

### **5.1.2 Le second modèle : un modèle élaboré à partir de tous les facteurs.**

Pour l'élaboration de ce second modèle, une procédure de régression logistique a été menée pour l'ensemble des variables significatives dans les analyses bivariées, en dépit des données manquantes. Compte tenu du grand nombre de variables par rapport au nombre plus restreint de sujets dans l'échantillon, une analyse de régression logistique a d'abord été effectuée pour chacune des catégories de facteurs à l'étude<sup>27</sup>. Cette procédure a engendré la production de cinq sous modèles de prédiction de la réunification familiale et ce sont les variables statistiquement significatives de ces modèles qui ont servi à la construction du modèle final. Le tableau ci-dessous présente un condensé des cinq modèles obtenus. Ce tableau permet de résumer la démarche ayant mené à l'obtention du second modèle de prédiction de la réunification familiale et de prendre connaissance des variables qui ont été incluses dans l'élaboration de celui-ci.

---

<sup>27</sup> Le lecteur intéressé peut se référer à l'Annexe C pour consulter les tableaux de résultats des analyses de régression réalisées pour chacune des catégories de facteurs.

**Tableau 5.4 : Synthèse de la seconde démarche de régression logistique**

<p><b>Modèle – Facteurs liés à l’adolescent</b></p> <p>n = 88 R<sup>2</sup> de Nagelkerke = 0,429 Taux de classement : 87,0% pour les R 66,7% pour les NR</p> <p><u>Plus de chances de réunification familiale, si :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeune fréquente l’école à la sortie.</li> <li>- Jeune d’origine non québécoise.</li> </ul> <p><u>Variables non significatives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Abandon scolaire lors du dernier placement</li> <li>- Nombre de problèmes de comportement</li> </ul>	<p><b>Modèle facteurs liés aux parents</b></p> <p>n = 96 R<sup>2</sup> de Nagelkerke = 0,111 Taux de classement : 64,0% pour les R 58,7% pour les NR</p> <p><u>Plus de chances de réunification familiale, si :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mère plus âgée au dernier placement</li> </ul> <p><u>Variables non significatives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Problèmes d’alcool et/ou de drogue de la mère</li> <li>- Problème de violence conjugale de la mère</li> <li>- Déchéance de l’autorité parentale du père</li> </ul>
<p><b>Modèle – Facteurs liés à l’intervention</b></p> <p>n = 66 R<sup>2</sup> de Nagelkerke = 0,616 Taux de classement : 89,7% pour les R 77,8% pour les NR</p> <p><u>Plus de chances de réunification familiale, si :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parents sont impliqués durant le placement.</li> <li>- Mère sans ambivalence face au retour.</li> </ul> <p><u>Variables non significatives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeune suivi en PJ et en JC</li> <li>- Présence d’un dossier de jeune contrevenant</li> <li>- Présence de plus d’un dossier JC</li> <li>- Suivi familial</li> <li>- Aucun suivi</li> <li>- Ambivalence du jeune face à la RF</li> <li>- Activités mises en place pour préparer le retour</li> </ul>	<p><b>Modèle – facteurs liés à l’histoire de placement</b></p> <p>n = 102 R<sup>2</sup> de Nagelkerke = 0,319 Taux de classement : 82,4% pour les R 62,7% pour les NR</p> <p><u>Plus de chances de réunification familiale, si :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de mois passés en placement au cours de sa vie.</li> <li>- Seulement un épisode de placement.</li> </ul> <p><u>Variables non significatives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principal milieu des placements</li> </ul>
<p><b>Modèle - facteurs liés au placement</b></p> <p>n =51 R<sup>2</sup> de Nagelkerke = 0,694 Taux de classement : 82,8% pour les R 90,9% pour les NR</p> <p><u>Plus de chances de réunification familiale, si :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parents visitent le jeune dans la ressource d’hébergement.</li> <li>- Jeune est placé dans un milieu ouvert.</li> </ul> <p><u>Variables non significatives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée du placement</li> <li>- Modification du cadre légal</li> <li>- Changement de milieu substitut</li> <li>- Milieu substitut à la sortie</li> <li>- Possibilité de sortie dans le milieu familial</li> </ul>	

Ainsi, neuf variables<sup>28</sup> ont été entrées pour composer le modèle final et la combinaison particulière de trois d'entre elles s'est avérée celle la plus appropriée pour prédire et comprendre la réunification familiale. Ces trois variables sont les suivantes : l'implication parentale, l'origine ethnoculturelle et l'ambivalence de la mère face à la réunification familiale. Le tableau 5.4 ci-dessous présente ces variables en fonction de leur contribution respective au modèle de prédiction, soit de leurs valeurs prédictives. L'observation de ce tableau permet de constater que deux variables (implication parentale et origine ethnoculturelle) possèdent des ratios de cote supérieurs à un. Elles ont donc pour effet d'accroître les chances de réunification familiale. L'autre variable (l'ambivalence de la mère face à la réunification) présente un ratio de cote inférieur à un. La relation de celle-ci avec les deux autres variables a donc pour effet de diminuer les chances de réunification familiale.

**Tableau 5.5: Second modèle de prédiction de la réunification familiale (n = 66)**

Variables	B	E.T.	Wald	df	P	Exp (B)	IC pour Exp(B) 95%	
							Inférieur	Supérieur
Implication parentale <sup>1</sup>	1,272	,389	10,707	1	,001	3,569	1,666	7,646
Origine ethnoculturelle (1) <sup>2</sup>	2,651	1,193	4,938	1	,026	14,172	1,367	146,894
Ambivalence de la mère face à la RF (1) <sup>3</sup>	-2,027	,984	4,248	1	,039	,132	,019	,905
<b>Constante</b>	<b>-3,388</b>	<b>1,381</b>	<b>6,015</b>	<b>1</b>	<b>,014</b>	<b>,034</b>		

<sup>1</sup> Implication parentale : échelle de 0 à 4, comprenant quatre activités, soit : le suivi scolaire du jeune, la participation au PI ou PSI, la participation à des activités organisées dans le milieu de placement ou aux loisirs du jeune et les contacts réguliers avec les intervenants. 0 = absence d'implication parentale et 4 = implication parentale la plus importante.

<sup>2</sup> Origine ethnoculturelle : 0 = jeune d'origine québécoise, 1 = jeune d'origine non québécoise.

<sup>3</sup> Ambivalence de la mère : 0 = absence, 1 = présence.

Plus précisément, les adolescents dont les parents demeurent impliqués au cours de leur placement assistent à une augmentation de leurs chances de retourner vivre dans leur famille à la fin du placement (Exp(B) = 3,57). En fait, ces derniers auraient une probabilité d'environ trois fois et demie plus élevée de vivre une réunification familiale

<sup>28</sup> Ces variables sont les suivantes: origine ethnoculturelle, fréquentation scolaire à la sortie, âge de la mère au dernier placement, implication parentale, ambivalence de la mère face à la réunification familiale, nombre d'épisodes de placement, nombre de mois passés en placement au cours de sa vie, type de CRJDA (ouvert ou fermé) et visites parentales.



que leurs congénères dont les parents ne s'impliquent pas durant leur placement. Puis, à l'instar du premier modèle présenté, les jeunes d'origine non québécoise ont plus de chances de retourner vivre dans leur milieu familial à la fin du placement. Cependant, l'ampleur de l'intervalle de confiance à 95% pour cette variable, s'étendant de 1,367 à 146,894, dénote un manque de précision dans l'estimation des liens entre l'origine ethnoculturelle et la réunification familiale. L'échantillon de l'étude ne permet donc pas d'estimer le ratio de cote avec suffisamment de précision pour que sa valeur soit discutée. Alors, il convient de considérer uniquement le sens du lien entre cette variable et la réunification familiale, c'est-à-dire que les jeunes d'origine non québécoise ont significativement plus de chances d'être réunifiés. La grande variabilité dans l'estimation du ratio de cote de cette variable est probablement occasionnée par le fait qu'une seule mère d'adolescents d'origine non québécoise se montre réticente ou en désaccord avec la réunification familiale. À ce sujet, les adolescents qui ont une mère ambivalente face leur retour dans le milieu familial à la fin du placement voient leurs chances de vivre un tel retour, diminuer ( $\text{Exp}(B) = ,132$ ).

Dans l'ensemble, ce modèle semble mieux performer que le premier modèle élaboré. Malgré une diminution du  $n$  dans ce second modèle, la valeur du  $R^2$  de Nagelkerke est supérieure et se situe à 0,692. Ceci signifie qu'en comparaison avec le premier modèle, ce second modèle s'ajuste encore mieux aux données de la présente étude et en l'occurrence, à la réunification familiale. De plus, la combinaison des trois facteurs de ce modèle permet de classer adéquatement, dans leur groupe respectif d'appartenance, 87,9% des adolescents de l'échantillon. En effet, comme l'indique le tableau 5.5, l'évaluation faite du modèle révèle qu'il n'occasionne que huit erreurs de classement, c'est-à-dire que sur les 66 adolescents de l'échantillon représentés dans le modèle, huit adolescents ont été classés théoriquement dans un groupe auquel ils n'appartiennent pas en réalité. Par rapport au premier modèle, ce second modèle obtient un meilleur rendement pour la classification des adolescents du groupe réunifié, avec un taux de classement de 94,9% comparativement à 77,8% pour les adolescents du groupe non réunifié. Celui-ci s'avère donc plus efficace à prédire la réunification familiale que la non réunification familiale. Par le fait même, il répond mieux à l'objectif de la présente étude.

Tableau 5.6 : Tableau de classement : second modèle de prédiction (n=66)

**Classification prédite**

<b>Classification observée</b>	<b>Réunification familiale</b>	<b>Non réunification familiale</b>	
<b>Réunification familiale</b>	37	2	94,9%
<b>Non réunification familiale</b>	6	21	77,8%

**Taux de classement global: 87,9%**

En résumé, ce second modèle développé à partir des variables significatives dans les analyses bivariées, ayant un n supérieur à 50 et répondant au critère d'inclusion défini précédemment, se compose d'une combinaison de trois facteurs : l'implication parentale, l'origine ethnoculturelle et l'ambivalence de la mère face à la réunification familiale. Malgré le manque de précision du modèle, en raison de l'étendue des intervalles de confiance, ce modèle fait ressortir la configuration des facteurs à considérer dans le processus de réunification familiale. Il permet de mieux comprendre ce processus. En prime, ce modèle présente un très bon rendement à prédire la réunification familiale, en obtenant un taux de classement par rapport à celle-ci de 94,9%. Seulement deux adolescents appartenant au groupe réunié ont été classifiés de façon erronée parmi le groupe non réunié.

## 5.2 Synthèse et discussion des deux modèles en parallèle

Cette partie du texte sert à faire la synthèse des modèles présentés et à élaborer une discussion comparative de ces derniers. Les résultats obtenus à la suite des analyses de régression feront l'objet d'une discussion plus substantielle dans le prochain chapitre.

Ainsi, tel que présenté, les analyses de régression ont mené à l'élaboration de deux modèles de facteurs prédisant la réunification familiale. Le premier modèle a été développé à partir de l'échantillon total, soit des variables ne comportant aucune donnée manquante. Cette démarche visait à accroître le pouvoir de prédiction du modèle et à en assurer le maximum de robustesse. À l'issue de cette première démarche, une configuration de cinq facteurs s'est définie comme le modèle obtenant le meilleur rendement pour prédire l'appartenance des adolescents de l'échantillon à leur groupe respectif. Parmi ces cinq facteurs, seulement l'origine ethnoculturelle présente un ratio de cote supérieur à un, ayant pour effet d'accroître les chances de réunification familiale chez les jeunes d'origine non québécoise. Les quatre autres facteurs présentent des ratios de cote inférieurs à un, ayant pour effet de diminuer les probabilités de réunification familiale des jeunes dont le placement perdure dans le temps, de ceux n'ayant pas de possibilité de sortie dans leur milieu familial au cours du placement, de ceux ayant vécu deux épisodes de placement et finalement, des jeunes possédant un dossier concurrent ou consécutif de PJ et JC.

À première vue, ce modèle semble intéressant mais il ne tient pas compte de plusieurs variables importantes, notamment des variables en lien avec les parents et l'intervention menée au cours du placement. Considérant que les parents représentent des acteurs de premier plan dans le processus de réunification familiale et que l'intervention qui est menée au cours du placement a inévitablement une incidence sur celui-ci, l'analyse ne peut être complète sans l'inclusion de ces variables. Ce constat a donc conduit à poursuivre les analyses de régression et à développer un second modèle. Ce modèle prend en considération toutes les variables significatives, résultats des analyses menées au chapitre précédent. Il a été élaboré en générant d'abord un modèle pour chacune des catégories de facteurs analysées; puis, en considérant les variables de chacun de ces sous modèles pour les inclure dans la construction du modèle final. Le modèle final se compose d'une configuration de trois facteurs dont la relation produit le meilleur effet de prédiction de l'appartenance des adolescents de l'échantillon à l'un ou l'autre des groupes.

Parmi ces facteurs, deux facteurs ne faisant pas partie des premières analyses de régression en raison de données manquantes, dévoilent un effet de prédiction de la réunification familiale. Ces facteurs sont l'implication des parents au cours du placement

et l'ambivalence de la mère face à la réunification familiale. Alors que les adolescents dont les parents sont impliqués au cours du placement ont des probabilités plus élevées de retourner vivre dans leur milieu familial à la fin de leur placement; les adolescents dont la mère est réticente ou en désaccord face à la réunification familiale voient leurs probabilités de vivre celle-ci diminuer. Outre ces facteurs, l'origine ethnoculturelle ressort, à l'exemple du premier modèle, comme un facteur de prédiction de la réunification familiale. L'apparition de ce facteur dans les deux modèles laisse supposer qu'il caractérise particulièrement le processus de réunification familiale des adolescents de l'étude.

Comparativement au premier modèle qui représente la totalité des adolescents de l'étude, le second modèle perd quelque peu en puissance, comportant un n de 66 adolescents. En contrepartie, en tenant compte de l'ensemble des variables, il se rapproche davantage de la réalité vécue par les adolescents de l'étude. Il présente donc une plus-value au plan théorique. En effet, ce modèle a testé l'action conjointe des variables telles que l'âge de la mère, la déchéance d'autorité parentale du père, la présence d'un suivi familial ou encore l'absence de toute forme de suivi, les activités mises en place pour favoriser la réunification familiale, l'implication parentale, les visites parentales et quelques autres variables associées à la réunification familiale non testées dans le premier modèle. Certaines d'entre elles, notamment les visites parentales et l'implication parentale, sont largement discutées dans la littérature et reconnues comme jouant un rôle important dans le processus de réunification familiale. Par conséquent, en considérant l'ensemble des variables, ce modèle permet de poser un regard absolu sur les variables associées à la réunification familiale et d'acquérir une compréhension plus globale de ce phénomène.

D'une part, il importe de souligner que les deux modèles obtiennent un meilleur rendement dans la prédiction de la réunification familiale par rapport à la non réunification familiale. Tous les deux répondent à l'objectif de la thèse qui est d'élaborer un modèle de facteurs prédictifs de la réunification familiale. Le premier modèle obtient un taux de classement global de 79,4% et un taux légèrement supérieur pour classer correctement les adolescents parmi le groupe réunifié, soit 84,3%. Malgré un plus petit n, le second modèle se révèle plus efficace à classer globalement les adolescents de l'échantillon dans leur groupe d'appartenance respectif, avec un taux de 87,9%. Et son

efficacité croît davantage au moment de prédire l'appartenance des adolescents au groupe de ceux qui vivent une réunification familiale à la fin du placement, atteignant un taux de 94,9%. Le rendement de ce modèle s'avère donc supérieur et très satisfaisant compte tenu qu'il permet de classer adéquatement un nombre élevé d'adolescents de l'échantillon. Corollairement, il entraîne très peu d'erreurs de classement, soit, au total, seulement huit erreurs.

D'autre part, les deux modèles offrent ensemble une bonne compréhension des facteurs influençant le processus de réunification familiale. Chaque modèle permet de comprendre une dimension différente de la réunification familiale dans le contexte du placement des adolescents dans une ressource de réadaptation. Alors que le premier modèle démontre l'importance des facteurs liés au contexte du placement, sur lesquels il est parfois plus difficile d'intervenir (durée, possibilité de sortie, nombre d'épisodes de placement, suivi PJ et JC); le second modèle fait ressortir davantage des facteurs liés à l'intervention sur lesquels il est plus facile d'agir, par exemple en intervenant différemment (ambivalence de la mère, implication parentale).

Malgré l'apport intéressant de ces deux modèles, le second modèle apparaît comme étant le plus révélateur dans la compréhension de la réunification familiale. Non seulement il tient compte d'un plus grand nombre de facteurs et de la réalité vécue par les adolescents de l'étude mais il démontre une meilleure efficacité à prédire la réunification familiale. Quant au premier modèle présenté, il considère davantage les variables administratives, c'est-à-dire celles qui se retrouvent systématiquement et uniformément dans les dossiers des adolescents. Ainsi, ce modèle obnubile la réalité des adolescents placés en n'incluant pas des facteurs liés à leurs parents et à l'intervention qui se sont révélés associés à la réunification familiale, pour certains de ces facteurs, tant dans la littérature que dans la présente étude.

En somme, la démarche d'analyse multivariée décrite dans ce chapitre ainsi que les résultats de celle-ci a permis de considérer l'action simultanée de plusieurs facteurs en lien avec la réunification familiale. Les analyses de régression logistique qui ont conduit à l'établissement de deux modèles de prédiction de la réunification familiale ont permis de réduire le nombre de facteurs à considérer dans le processus de réunification familiale. Des 28 facteurs associés à la réunification familiale, suite aux analyses

bivariées, seulement cinq facteurs dans un modèle et trois facteurs dans l'autre, demeurent significatifs suite aux analyses multivariées. La réduction du nombre de facteurs permet de mieux cerner les aspects qui influencent la réunification familiale, de posséder une plus grande compréhension de ce phénomène et de délimiter les cibles d'action.

À ce stade-ci, il est primordial de rappeler le caractère exploratoire de la présente étude qui incite au discernement dans l'interprétation des résultats. Effectivement, l'équation de régression générée dans chacun des modèles ne doit pas être considérée comme un déterminant de la réunification familiale. Elle permet simplement de connaître les facteurs susceptibles d'influencer les probabilités de réunification familiale d'un adolescent à la fin de son placement.

Les limites de l'étude seront davantage abordées dans le prochain chapitre en lien avec la discussion des résultats décrits au chapitre 4 et à ce chapitre-ci. Le chapitre qui suit constitue donc une discussion interprétative des résultats obtenus dans l'ensemble de l'étude. Cette discussion permettra d'ouvrir sur des pistes de recherche et d'intervention à poursuivre.

## **CHAPITRE 6: Discussion générale**

Les deux chapitres précédents font état de plusieurs résultats intéressants tant en terme de description de l'échantillon étudié que de connaissance des facteurs associés à la réunification familiale et prédictifs de celle-ci. Ce dernier chapitre résume les principaux résultats de l'étude. Il propose également une lecture et une interprétation des résultats saillants de l'étude et ce, en tenant compte des limites propres à cette dernière. Finalement, en continuité avec la discussion des résultats obtenus, il avance des pistes de réflexion pour les recherches futures et la pratique.

### **6.1 Synthèse des résultats de l'étude**

L'étude réalisée, de méthodologie quantitative, consiste en une analyse des dossiers d'un échantillon de 102 adolescents placés dans une ressource de réadaptation du CJM-IU. L'échantillon est composé de deux groupes, soit un groupe d'adolescents ayant vécu une réunification familiale à la fin de leur placement et un groupe d'adolescents n'ayant pas vécu celle-ci. Cet échantillon comprend beaucoup moins de filles que de garçons. Les filles de l'échantillon vivent, dans une proportion plus grande que les garçons, une réunification familiale à la fin de leur placement. La moyenne d'âge des adolescents de l'échantillon est de 15,6 ans au moment du placement qui précède la réunification familiale ou l'emprunt d'une autre porte de sortie.

Parmi les 102 adolescents de l'étude, 36 adolescents sont d'origine non québécoise. Ils proviennent principalement d'Haïti mais 14 de ces 36 jeunes sont nés au Québec et ce sont leurs parents qui ont immigrés avant leur naissance. Les résultats démontrent que les adolescents d'origine non québécoise ont plus de chances de vivre une réunification familiale à la fin de leur placement. Par ailleurs, la majorité des adolescents de l'étude ne fréquente pas l'école à la sortie mais seulement environ le tiers ont abandonné l'école au cours de leur dernier placement, principalement des adolescents du groupe non réunifié. Certains adolescents occupent un travail à la sortie du centre jeunesse et ce, autant dans un groupe que dans l'autre.

Quant aux problèmes de comportement, les adolescents des deux groupes présentent sensiblement les mêmes problèmes, sauf pour les comportements de fugue qui caractérisent davantage les adolescents du groupe non réunifié. Les principaux problèmes inscrits au

dossier de ces jeunes sont des problèmes dits extériorisés, tels que les problèmes de rendement scolaire ou d'apprentissage, d'opposition, d'agressivité et/ou de violence et des activités délinquantes. Au plan des problèmes, les résultats démontrent que c'est davantage le cumul des problèmes qui distingue les adolescents d'un groupe par rapport à l'autre. Les adolescents du groupe réunifié cumulent en moyenne moins de problèmes que les adolescents du groupe non réunifié.

Les résultats démontrent une ressemblance dans le type de famille auquel appartiennent les adolescents des deux groupes. Ainsi, plusieurs proviennent d'une famille monoparentale, principalement avec leur mère à la tête de celle-ci et presque autant d'adolescents proviennent d'une famille biparentale intacte que d'une famille recomposée. Cependant, il y a un nombre plus élevé d'adolescents du groupe réunifié qui vivent dans une famille biparentale intacte au moment de leur placement. Mis à part la déchéance d'autorité parentale du père qui se retrouve davantage chez les familles des adolescents du groupe non réunifié, les caractéristiques familiales étudiées n'ont pas permis de différencier les adolescents d'un groupe par rapport à l'autre. Mais l'analyse des problématiques que vivent certains parents révèle que les mères des adolescents du groupe non réunifié, qui sont en moyenne plus jeunes, présentent en plus grand nombre des problèmes de consommation et de violence conjugale.

L'analyse de l'intervention menée par les intervenants du centre jeunesse de Montréal auprès des adolescents de l'étude démontre, dans un premier temps, que la majorité a été suivie de façon concurrente en protection de la jeunesse et en jeune contrevenant. Presque la totalité des adolescents du groupe non réunifié possède un dossier PJ et un dossier JC. Les résultats des analyses de régression logistique démontrent que le fait d'être ou d'avoir été suivi en PJ et en JC amenuise les chances des adolescents de vivre une réunification familiale à la fin de leur placement. Par ailleurs, les troubles de comportement ainsi que les délits contre la personne sont les deux principaux motifs de prise en charge des adolescents. C'est au niveau des motifs de fin du suivi qu'une différence s'observe entre les deux groupes. Alors que le premier motif de fin du suivi en jeune contrevenant constitue la fin de l'ordonnance et ce, pour les adolescents des deux groupes; le premier motif de fin du suivi en protection de la jeunesse se distingue entre les deux groupes. En effet, le suivi en protection de la jeunesse des adolescents du groupe réunifié prend fin essentiellement suite à l'amélioration de leur situation. Et le suivi en protection de la jeunesse des adolescents du groupe non réunifié se termine généralement, de façon automatique, lorsqu'ils atteignent 18 ans.



Par rapport à la nature du suivi effectué, étonnamment, en dehors de leur suivi individuel régulier, plus de la moitié des jeunes de l'échantillon n'ont eu aucun suivi de la part de leur intervenant principal (psychosocial ou délégué à la jeunesse). Davantage de ces jeunes sans suivi particulier font partie du groupe des adolescents non réunifiés. Lorsqu'un suivi figure au dossier, c'est le suivi familial du jeune et de ses parents qui prédomine, surtout chez les adolescents du groupe réunifié. En plus, ces derniers bénéficient également d'activités visant à préparer leur réunification familiale, telles que des rencontres de planification du retour et l'intensification des contacts avec leur milieu familial d'origine.

Au plan de l'implication parentale, il s'est avéré difficile à partir des informations contenues dans les dossiers de déterminer la participation des parents à certaines décisions concernant le placement de leur adolescent. Cependant, il a été plus facile d'analyser le suivi scolaire fait par les parents auprès de leur adolescent, leur participation à des activités organisées dans le milieu de placement ou aux loisirs de leur jeune, leur participation à l'élaboration du PI ou du PSI et l'entretien de contacts réguliers avec l'intervenant principal. Sur ces aspects, les parents des adolescents du groupe réunifié s'avèrent significativement plus impliqués que les parents des adolescents du groupe non réunifié. Les résultats des analyses de régression logistique confirment que les adolescents dont les parents sont impliqués au cours du placement détiennent de meilleures chances de retourner vivre dans leur milieu familial à la fin du placement.

En lien avec l'implication parentale, l'ambivalence des parents mais également du jeune et de l'intervenant face à la réunification familiale a été analysée. Cette ambivalence mesurée à partir de la réticence ou du désaccord de ces acteurs face à la réunification familiale a été difficile à documenter, particulièrement pour le père et les intervenants. Toutefois, les résultats révèlent, sans grande surprise, que les mères et les adolescents du groupe réunifié démontrent moins de réticence ou de désaccord face à la réunification familiale comparativement à leurs vis-à-vis de l'autre groupe. L'ambivalence de la mère s'avère un facteur prédictif de la réunification familiale.

En ce qui a trait à l'histoire de placement des adolescents de l'étude, les résultats démontrent que les adolescents du groupe réunifié ont vécu moins longtemps en placement, possèdent une histoire de placement qui se résume majoritairement par un seul épisode et ont été hébergés généralement dans un seul type de ressource d'accueil. De manière plus précise, les résultats des analyses de régression révèlent que les adolescents dont la durée du placement est plus courte, combinée entre autres avec le fait de n'avoir qu'un seul

épisode de placement, connaissent de meilleures probabilités de vivre une réunification familiale.

D'autres facteurs importants ont été analysés mais ils ne permettent pas de distinguer les deux groupes. Les trois principales personnes à l'origine de la demande de placement sont : le Juge, le(s) parent(s) et l'intervenant. À six reprises dans la présente étude, les adolescents ont eux-mêmes demandé, en s'adressant au Tribunal ou aux intervenants, leur placement. Quant à la loi invoquée au moment du placement, indistinctement du groupe d'appartenance, c'est majoritairement la LPJ qui encadre l'entrée en placement mais certains vivent, au cours du placement, une modification du cadre légal justifiant celui-ci. Les deux principaux motifs justifiant le placement des jeunes de l'étude demeurent, dans un groupe comme dans l'autre, les troubles de comportement et les délits contre la personne.

Pour ce qui est du milieu où se déroule le placement, la majorité des adolescents ont été placés initialement dans un CRJDA. Plusieurs adolescents ont connu au moins un changement de ressource d'hébergement au cours de leur placement. Parmi ceux ayant vécu un changement de ressource, plus de la moitié font partie du groupe des adolescents non réunifiés. Les résultats démontrent que les adolescents du groupe réunifié ont connu moins d'instabilité au niveau de leur placement. À la fin du placement, encore une majorité des adolescents se trouvent dans un CRJDA et de type ouvert, c'est-à-dire où les sorties ne sont pas contrôlées. Le double d'adolescents du groupe non réunifié se retrouve dans un milieu d'hébergement de type fermé, ne favorisant pas les contacts avec leur milieu familial d'origine. À ce sujet, les résultats démontrent qu'un nombre plus élevé d'adolescents du groupe réunifié par rapport à ceux du groupe non réunifié peuvent librement sortir dans leur milieu familial et profitent plus largement de visites parentales dans le milieu d'accueil. Suite aux analyses de régression logistique, la possibilité de sortie dans le milieu familial apparaît comme un facteur prédictif de la réunification familiale. Les adolescents placés bénéficiant de cette possibilité ont de meilleures chances de retourner vivre dans leur famille d'origine.

## **6.2 Les limites dans l'interprétation et la portée des résultats**

L'étude réalisée dans le cadre de la présente thèse comporte quatre limites importantes à souligner afin d'effectuer une juste interprétation des résultats obtenus. Certaines de ces limites ont été discutées préalablement dans le chapitre 3 mais il importe, à ce stade-ci, de les rappeler.

La première limite se situe au niveau de la relative petite taille de l'échantillon, compte tenu entre autres du nombre de variables étudiées. Aucun test de puissance statistique n'a été réalisé afin de déterminer le nombre de sujets requis en fonction de la quantité de variables analysées. Par conséquent, il est impossible de répondre aux questions que posent Tabachnick et Fidell (2001 : 11) dans leur ouvrage et qui sont les suivantes : «*Do you have enough subjects to show a significant relationship...? How many subjects will it take if the relationship is fairly small?*». Une telle procédure aurait très certainement accru la valeur scientifique des résultats, considérant que la population étudiée est relativement hétérogène. Sans contredit, le nombre de sujets composant l'échantillon aurait pu être supérieur voire l'étude de la population totale des adolescents placés en ressource de réadaptation aurait assuré une meilleure validité aux résultats et leur portée plus large. Mais le contexte de déroulement de l'étude, ses caractéristiques premières, soit exploratoire et descriptive et la méthode de cueillette de données privilégiée n'ont pas favorisé un plus grand échantillon, encore moins l'étude de la population. À l'instar de Gilles (1994), les facteurs temps, coûts et le nombre de collaborateurs pour recueillir et traiter les données font parfois en sorte qu'il est préférable de se contenter d'un échantillon plus restreint. Ainsi, pour obtenir les 102 dossiers composant l'échantillon, il a fallu, seule, en analyser 416 sur une période d'environ deux ans. L'équivalence des groupes recherchés entre les adolescents réunifiés et ceux non réunifiés a entraîné une longue procédure de cueillette de données, en raison de la difficulté d'obtenir des dossiers valides d'adolescents non réunifiés. Bien que non nécessaire pour le type d'analyses effectuées, cette équivalence entre les deux groupes permet d'avoir un meilleur portrait tant des adolescents réunifiés que de ceux non réunifiés.

Dans le sillage de cette première limite, la seconde provient de la méthode de cueillette de données que constitue l'étude de dossiers. Malgré les bénéfices que présente l'analyse de dossiers dans l'étude de la réunification familiale chez les adolescents placés, cette technique comporte deux principales lacunes. D'abord, le manque d'uniformité dans la rédaction et dans la tenue des dossiers génère, pour le chercheur, des données manquantes. Puisque l'information colligée dans les dossiers ne l'a pas été pour des fins de recherche, certaines informations devant généralement figurer au dossier sont absentes. Ensuite, l'information inscrite au dossier est tributaire de l'intervenant ou des intervenants à qui appartient ledit dossier. Considérant ceci, une diversification des sources de données, à l'exemple de certains chercheurs dans le domaine de la réunification familiale (Courtney et al., 2004; Delfabbro et al., 2003; Teare et al., 2001; Turner, 1984), aurait permis de diminuer le nombre de données manquantes et d'accroître la validité des données recueillies. Les chercheurs ci mentionnés ont combiné l'analyse de dossiers à des entrevues avec les intervenants ou les jeunes.

La troisième limite découle du choix des variables et de la catégorisation de certaines d'entre elles. Alors que la plupart des variables étaient définies préalablement à la cueillette de données, d'autres ont été déterminées suite à celle-ci. En raison du caractère exploratoire de l'étude, plusieurs informations ont été colligées dans les grilles d'analyse de dossiers. La multiplicité des informations recueillies a occasionné une certaine difficulté à organiser celles-ci sous forme de variables. Cette difficulté à définir les variables s'est présentée particulièrement, au plan des informations recueillies par rapport aux parcours et aux trajectoires des adolescents dans les services. Par exemple, à partir des dossiers, il est possible d'obtenir l'âge des jeunes à divers moments de leur trajectoire. Il a donc fallu définir la variable âge à partir du moment le plus significatif en considérant l'objet de l'étude.

Malgré cette multiplicité des informations, l'analyse de dossiers n'a pas permis, en tenant compte du cadre écosystémique de la présente recherche, d'étudier adéquatement les variables liées au contexte familial et à l'environnement des adolescents. Les dossiers contenaient peu d'informations à ce propos, donc plusieurs données manquantes. Par exemple, il a été impossible de connaître avec précision le portrait du statut socioéconomique des familles des adolescents de l'étude; de cerner leurs milieux de vie familial et communautaire d'origine. Quant aux problématiques des parents, peu d'entre elles ressortent de l'analyse. L'absence de celles-ci reflète peut-être la réalité de ces parents mais elle peut signifier simplement qu'elles ne sont pas mentionnées au dossier. Les dossiers comportent plus d'informations sur les problématiques que présente le jeune lui-même que sur celle de son entourage. Considérant que la réunification familiale s'inscrit dans un contexte familial, cela représente une lacune dans l'étude de ce processus.

La quatrième et dernière limite concerne la population étudiée et la constitution de l'échantillon. En rétrospective, la présente étude aurait pu circonscrire davantage la population étudiée, considérant entre autres, son hétérogénéité. Certes, cela aurait eu pour effet de restreindre davantage la portée des résultats. En revanche, cela aurait peut-être permis de raffiner les connaissances du processus de réunification familiale en fonction par exemple, du sexe des adolescents. Étant donné que l'échantillon de l'étude se compose majoritairement de garçons, il est légitime de se questionner sur le rôle du sexe dans le processus de réunification familiale.

D'autre part, l'étude aurait pu prendre en compte la loi sous laquelle le jeune est placé comme critère de sélection. Plus précisément, dans une étude de dossier, le fait de considérer indistinctement les adolescents placés en vertu de la LPJ et ceux placés en vertu

de la LJC peut avoir influencé les résultats obtenus. À titre d'exemple, la fréquence élevée des problèmes d'agressivité et/ou de violence chez les adolescents de l'étude peut être dû à un biais de la méthode de cueillette de données. Les adolescents qui commettent des délits de violence obtiennent souvent des décisions de placement plus longues. Leur dossier étant conservé aux archives cinq ans après sa fermeture, il y a des chances que ces dossiers étaient plus accessibles, donc susceptibles de faire partie de la présente étude. Les dossiers LPJ sont détruits dès que l'adolescent atteint la majorité, réduisant leur accessibilité. Cependant, il importe de préciser que, même après la destruction des dossiers, les traces de ceux-ci demeurent dans les fichiers informatiques.

À la lumière de l'ensemble des limites soulevées, il convient de conclure que les résultats ne se généralisent qu'à la population des adolescents placés en ressource de réadaptation. De plus, avec l'avènement prochain de la LPJ révisée et l'entrée en vigueur au cours des dernières années de la LSJPA, il est fort probable que le portrait change. Néanmoins, l'objectif de la présente étude n'était pas de confirmer une quelconque thèse mais plutôt d'explorer les facteurs de prédiction d'un phénomène vieux en pratique et jeune en théorie. La force de l'étude et de ses résultats résident donc dans leur caractère exploratoire, une sorte de premier défrichage d'un phénomène d'étude assez récent et quasi-inexistant dans la recherche sociale au Québec. Les résultats soulève des questions, orientent des réflexions futures, représentent des tendances intéressantes et posent de nouvelles pistes de recherche. Considérant le peu de recherche au Québec dans le domaine de la réunification familiale, toute recherche, nonobstant ses limites et sa portée, représente un pas de plus vers une meilleure compréhension de ce phénomène.

### **6.3 Discussion des résultats saillants de l'étude**

En dépit des limites précédemment identifiées, cette étude met en lumière des résultats intéressants et pertinents pour l'approfondissement des connaissances sur la réunification familiale. Dans cette section, les résultats saillants sont présentés en fonction des trois objectifs poursuivis dans la thèse, c'est-à-dire définir le portrait des adolescents réunifiés et des adolescents non réunifiés; explorer et identifier les principaux facteurs associés à la réunification familiale; et finalement, élaborer un modèle de facteurs qui prédit la réunification familiale d'un adolescent à la fin de son placement.

### 6.3.1 Résultats saillants du portrait des adolescents de l'étude

Suivant le premier objectif, les résultats de l'étude permettent d'abord d'obtenir un portrait des adolescents placés en ressource de réadaptation. Au Québec, peu d'études fournissent des données sur la situation des adolescents placés. Pour en connaître davantage sur cette population, il faut se référer à l'étude de Puzé et ses collègues (2004) ainsi que celle de Gaudet et Chagnon (2003) sur les besoins des adolescents du Centre jeunesse de Montréal Or, ces études ne concernent pas seulement les adolescents placés mais plutôt l'ensemble des adolescents suivis par les centres jeunesse. Par conséquent, les résultats obtenus ici apportent un éclairage nouveau sur les caractéristiques particulières d'un échantillon d'adolescents placés. D'entrée de jeu, il faut préciser que les résultats révèlent une convergence dans le portrait des adolescents réunifiés et celui des adolescents non réunifiés, surtout au plan des facteurs personnels et familiaux. Ainsi, certains résultats vont être discutés à propos de l'ensemble des adolescents de l'étude, indistinctement du groupe d'appartenance.

D'emblée, la composition de l'échantillon représente une première donnée qu'il importe de discuter puisqu'il se compose majoritairement de garçons et qu'en conséquence, les adolescentes sont en sous représentation. Les données opérationnelles du MSSS (2005), telles que rapportées au chapitre 1, établissent que 56,7% des enfants et des adolescents placés au Québec sont des garçons et 43,3% sont des filles. Ces données pourraient donc laisser croire que l'échantillon n'est pas représentatif de la population des adolescents placés en ressource de réadaptation. Or, 90 des 102 jeunes de l'étude (88,2%) ont un dossier jeune contrevenant et selon l'étude de Puzé *et al.* (2004), les jeunes contrevenants sont majoritairement des garçons (83,9%). Seulement moins d'une fille sur cinq composent l'échantillon des jeunes contrevenants de l'étude de Puzé *et al.* (2004). Ces données se rapprochent davantage de celles de la présente étude et supportent la représentativité probable de son échantillon quant au sexe.

Par ailleurs, l'observation du nombre d'unités de réadaptation destinées aux filles en comparaison au nombre d'unités destinées aux garçons révèle qu'un plus grand nombre d'unités se destinent à l'hébergement des garçons. Moins de filles que de garçons semblent donc placées en ressource de réadaptation. Cette explication, plus pratique qu'empirique, permet également de soutenir la probable représentativité de l'échantillon qui, il faut le rappeler, a été sélectionné de façon aléatoire.

Au plan des difficultés personnelles, tel que mentionné dans la synthèse des résultats, celles qui obtiennent des fréquences élevées sont toutes des comportements dits extériorisés. On peut penser que ces comportements qui sont agis s'observent généralement assez facilement par des proches attentionnés. Cela pourrait peut-être expliquer leur importance par rapport aux comportements problématiques intériorisés, parfois difficilement détectables sans investigation psycho médicale ou test psychométrique. Ainsi, la fréquence élevée des comportements problématiques extériorisés pour l'ensemble des adolescents de l'étude peut être représentative de la réalité de ces jeunes. En revanche, elle peut émaner d'un biais de l'analyse de dossiers. Ces comportements plus dérangeants sont certainement plus remarqués et par le fait même, plus notés au dossier par l'intervenant.

Les adolescents qui sont placés se situent au bout du continuum de services qui leur sont destinés. Avant d'être placés, ils ont possiblement épuisé d'autres services alors il ne faut pas s'étonner de la fréquence élevée de certaines problématiques chez ces adolescents. De plus, plusieurs présentent des comportements qui s'observent souvent au cours de la période adolescente : difficultés scolaires, problèmes de consommation, d'agressivité et d'opposition. Tel que cité au chapitre 1, Saint-Jacques *et al.* (2000) soutiennent que les problèmes de comportement sont le «lot des adolescents» et particulièrement des garçons. Les travaux de Bouchard et Cloutier (2002) viennent renforcer ces propos puisqu'ils ont démontré que le risque de vivre de l'inadaptation psychosociale est accru chez les garçons. Le fait que l'échantillon soit composé majoritairement de garçons peut expliquer en partie cette forte présence de comportements problématiques dits extériorisés.

D'autre part, l'analyse des motifs de prise en charge par le centre jeunesse et des motifs de placement révèle que les adolescents de l'étude sont majoritairement aux prises avec des troubles de comportement et une agressivité qui les conduit à commettre des délits contre la personne. En effet, les résultats démontrent que les troubles de comportement et les délits contre la personne (avec violence) constituent les motifs les plus fréquemment invoqués pour la prise en charge et le placement des adolescents et ce, en dépit du groupe d'appartenance. Relativement peu d'adolescents ont été suivis par le centre jeunesse et placés en raison d'une situation de négligence.

À titre comparatif, le bilan des directeurs de la protection de la jeunesse de 2006 rapporte qu'au cours de l'année 2005-2006, la négligence arrive au premier rang des motifs

d'application des mesures<sup>29</sup> dans les centres jeunesse du Québec. Ainsi, 63,3% des enfants, tous âges confondus, sont pris en charge et suivis en raison de négligence; la problématique des troubles de comportement arrive au second rang, avec 21,4% des enfants suivis pour ce motif. Cependant, une fois ces données décortiquées par groupe d'âge, le portrait change. En effet, le bilan des directeurs de la protection de la jeunesse fait état que chez les 13 ans et plus, la problématique des troubles de comportement devient le premier motif de prise en charge, avec 44,4%; presque *ex-aequo* avec la négligence qui se retrouve au second rang, avec 40,6%. Il importe de préciser que ces données ne sont pas celles des années correspondantes au moment de l'étude; bien qu'à ce niveau, les données oscillent très peu dans le temps. De plus, elles n'incluent pas les jeunes qui sont suivis en vertu de la LJC. Leur inclusion viendrait fort probablement modifier le portrait de ces données.

Il semble peu étonnant que la négligence ne se situe pas au premier rang des motifs de prise en charge et de placement des adolescents de la présente étude. Il y a de fortes chances que cette problématique se dissimule derrière les autres. Tel que déjà mentionné, à l'adolescence, le degré de vulnérabilité se modifie et l'adolescent devient plus agissant. Dès lors, il devient difficile de discerner les situations de négligence de celles plus apparentes des troubles de comportement. Mais ce qui est davantage inquiétant au plan des motifs de prise en charge et de placement des adolescents de l'étude, c'est la forte proportion d'adolescents pris en charge et placés suite à la commission d'un délit contre la personne, sachant que ce type de délit implique, par définition, l'usage de violence. Le Blanc, Dionne, Proulx, Grégoire et Trudeau-Le Blanc (2002) consacrent un chapitre de leur ouvrage aux adolescents violents et à l'intervention auprès d'eux. Ils soutiennent, en citant une étude de Le Blanc (1997b), que depuis la fin des années 1980 et ce, en moins de dix ans, les crimes contre la personne ont connu une croissance considérable, en passant de moins de 10% à 20% de l'ensemble des délits commis par les adolescents. À la lumière de ces données, ils précisent : « Quelles que soient les causes que l'on avance pour expliquer cette nouvelle forme de délinquance des adolescents, il demeure que les adolescents d'aujourd'hui choisissent plus souvent ce moyen [la violence] pour exprimer leurs difficultés d'adaptation. » (Le Blanc *et al.*, 2002 : 99). Ces propos jettent un éclairage nouveau sur les résultats observés ici quant à la forte présence de délits contre la personne comme motif de prise en charge des adolescents de l'étude.

---

<sup>29</sup> L'application des mesures et la prise en charge sont deux synonymes signifiant le suivi, par le centre jeunesse, de la situation d'un enfant/adolescent dont la sécurité et/ou le développement est compromis.



En ce qui a trait aux problématiques d'abus physique et d'abus sexuel, peu d'adolescents de l'étude (respectivement 5,9% et 2,9%) sont suivis et se voient placés en raison de la présence de celles-ci. Ces proportions s'apparentent aux pourcentages de jeunes pris en charge, pour les années 2005-2006, dans les centres jeunesse du Québec, en raison de l'abus physique (6,1%) et de l'abus sexuel (3,6%) (Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse, ACJQ, 2006).

Par ailleurs, un peu plus d'adolescents du groupe réunifié ont été placés sous le couvert de la LJC. Cela n'est pas étonnant car il s'agit généralement d'un placement qui fait suite à la commission d'un délit, qui est circonscrit dans le temps par le Tribunal et parfois, plus court. Contrairement au placement sous la LPJ, les placements sous la LJC ne surviennent pas nécessairement suite à des difficultés associées au milieu familial ou à une détérioration de celui-ci. Selon Fréchette et LeBlanc (1987) qui se sont penchés sur les facteurs qui conduisent à la délinquance, la famille, son statut socio-économique et sa structure ne semblent exercer qu'une «influence secondaire» sur l'adoption de conduites délinquantes. Par hypothèse, les adolescents placés suite à la commission d'un délit n'ont peut-être pas un milieu familial aussi détérioré que celui des adolescents placés pour leur protection. Ces derniers ont nécessairement un milieu familial qui, au moment du placement, ne peut pas assurer leur sécurité et leur développement adéquat.

Lorsqu'on analyse la personne qui est à l'origine de la demande de placement, les résultats démontrent qu'il y a souvent plus d'un requérant. Sans surprise, les trois principaux requérants sont : un Juge de la Chambre de la jeunesse, Cour du Québec, le(s) parent(s), un intervenant. On peut penser que la personne qui est à l'origine de la demande de placement est parfois tributaire de la loi qui est invoquée au moment du placement. En effet, si l'adolescent commet un délit en vertu de la LJC et qu'il se retrouve devant le Tribunal, le requérant devient donc inévitablement le Juge. En fonction du type de délit commis, les parents ne sont pas consultés puisque parfois, le placement s'impose d'office. Par rapport au cas de protection de la jeunesse, les parents qui sont les premiers signalants, après le milieu scolaire et la police (ACJQ, 2006), deviennent ainsi des requérants importants du placement de leur adolescent. L'origine de la demande de placement n'a pas souvent été étudiée dans les travaux sur la réunification familiale. Seule l'étude de Turner (1984) aborde ce facteur et soutient que les jeunes placés de façon volontaire retournent plus rapidement vivre dans leur milieu familial d'origine en comparaison aux jeunes référés suite à une ordonnance.

### **6.3.2 Résultats saillants des modèles de prédiction de la réunification familiale et des facteurs associés à la réunification familiale**

D'autres résultats saillants ont été obtenus en poursuivant les deuxième et troisième objectifs de la thèse, soit : d'explorer et d'identifier les facteurs associés à la réunification familiale ainsi que d'élaborer un modèle de prédiction de la réunification familiale. Deux modèles de prédiction de la réunification familiale ont été retenus pour mieux comprendre les facteurs en jeu dans le processus de réunification familiale. Les facteurs figurant au sein de ces modèles sont discutés et interprétés comme les résultats au cœur de la thèse. En d'autres mots, ces facteurs représentent des éléments importants à considérer afin de favoriser le retour d'un adolescent dans son milieu familial d'origine à la fin du placement.

Évidemment, l'exploration des facteurs associés à la réunification familiale a permis de faire une première sélection parmi tous les facteurs analysés. D'une trentaine de facteurs associés individuellement à la réunification familiale, l'analyse multivariée a permis de faire ressortir une première configuration à cinq facteurs, puis une seconde composée de trois facteurs. Selon leur combinaison respective, ces facteurs permettent de prédire la réunification familiale d'un adolescent placé. L'adoption d'une perspective multivariée se justifie aisément en regard des études recensées sur les facteurs associés à la réunification familiale. Ces études illustrent clairement qu'un seul facteur ne peut à lui seul occasionner ou empêcher la réunification familiale mais que c'est un regroupement de facteurs qui va produire ces effets. Par ailleurs, compte tenu de la perspective écosystémique privilégiée dans la présente étude, il convenait d'analyser les facteurs globalement plutôt qu'individuellement.

#### **6.3.2.1 Discussion et interprétation des résultats du premier modèle de prédiction**

Un rappel du premier modèle de prédiction permet de se souvenir que celui-ci a été élaboré à partir de l'échantillon total, c'est-à-dire en incluant que les variables ne comportant aucune donnée manquante. Le facteur le plus significatif de ce modèle est la durée du placement. De telle sorte qu'à chaque mois supplémentaire qu'un adolescent passe en placement, ses chances de retourner vivre dans son milieu familial d'origine à la fin de celui-ci diminuent. Ce résultat va dans le sens de nombreuses études qui ont établi que la durée du placement est associée à la réunification familiale (Aragon, 2004; Benedict et White, 1991; Courtney et Barth, 1996; Fanshel et Shinn, 1978; Fernandez, 1999; Farmer, 1996; Goerge, 1990; Milner, 1987). Un consensus se dégage de ces études et confirme que plus le placement perdure dans le temps, plus les probabilités de vivre une réunification familiale s'amenuisent. Pour

Rainville et ses collègues (2001) qui ont élaboré une grille de dépistage du risque d'abandon par les parents d'un enfant ou d'un adolescent placé dans les soins substituts, la «prolongation du placement» constitue un facteur de risque. Afin de prévenir l'absence de réunification familiale, il est primordial de mettre en place des interventions qui vont favoriser les placements à court terme ou du moins, circonscrit dans le temps. Évidemment, d'autres facteurs entrent nécessairement en ligne de compte. Par exemple, la durée d'un placement peut dépendre de la décision imposée par un Juge suite à la commission d'un délit. Ou encore le maintien ou non des liens avec la famille au cours du placement peut influencer la durée du placement (Benedict et White, 1991; Milner, 1987).

À cet effet, le second facteur qui ressort du premier modèle est la possibilité de sortie dans le milieu familial. Les adolescents qui bénéficient de possibilité de sortie voient leurs chances de vivre une réunification familiale croître. Aucune étude recensée n'a mesuré la relation entre le seul fait d'avoir la possibilité de sortir dans le milieu familial au cours du placement et la réunification familiale. Il faut reconnaître que ce facteur existe dans le contexte spécifique de la présente étude, compte tenu que la population étudiée est celle placée dans une ressource de réadaptation, dont des CRJDA de type fermé, et que le cadre légal d'une mesure de placement peut limiter grandement les sorties, voire carrément les interdire.

Les études recensées se sont plutôt attardées directement aux sorties dans le milieu familial ou aux visites parentales dans le milieu d'accueil (Bullock *et al.*, 1998; Davis *et al.*, 1996; Fanshel et Shinn, 1978; Farmer, 1996; Gillespie *et al.*, 1995; Lawder, Poulin et Andrews (1986); Leathers, 2002; Loar, 1998; McMurtry et Lie (1992); Millham *et al.* (1986); Proch et Howard (1986). La présente étude s'est également penchée sur ces facteurs. Malgré leur association significative avec la réunification suite aux analyses bivariées, ils ont été écartés de l'élaboration de ce modèle de prédiction en raison de données manquantes. En revanche, ils ont été introduits dans l'élaboration du second modèle mais n'ont pas émergé des analyses en tant que facteurs de prédiction.

En somme, ce résultat qui inscrit le seul fait de privilégier d'une possibilité de sortie dans le milieu familial comme un facteur prédictif de la réunification familiale peut sembler à première vue surprenant. Mais des analyses supplémentaires démontrent, sans grande surprise, que ce facteur est significativement associé aux actuelles sorties du jeune dans son milieu familial ( $p \leq , 001$ ). Et les sorties dans le milieu familial représentent très certainement un vecteur important pour le maintien des contacts entre l'adolescent et sa famille et pour mesurer le potentiel du retour éventuel à temps plein de celui-ci. Dans cette optique, l'adolescent placé qui ne bénéficie d'aucune possibilité de sortie dans son milieu familial se

voit priver d'une opportunité de conserver minimalement sa place dans son foyer familial d'origine. Considérant qu'une réorganisation de la famille peut se produire durant l'absence du jeune et que celle-ci peut présenter des signes de fermeture face à l'adolescent désormais placé (Bullock *et al.*, 1998; Johnson, 1998; Millham *et al.*, 1996; Proch et Howard, 1986; Vachon, 1978), il apparaît important de favoriser les contacts entre l'adolescent et son milieu familial. Ces contacts peuvent permettre de travailler à améliorer la relation parent(s)-adolescent et permettre aux parents d'évaluer leurs capacités à encadrer positivement leur adolescent. Du même coup, cela peut avoir pour effet d'abaisser leurs craintes, s'il y a, face au retour de ce dernier dans le milieu familial. Pour ce faire, il est essentiel d'octroyer aux adolescents le droit de visiter, autant que souhaité de part et d'autre, le milieu familial.

Par ailleurs, le nombre d'épisodes de placement représente le troisième facteur le plus significatif du premier modèle de prédiction. Comparativement à l'adolescent qui vit un seul épisode de placement, celui qui en vit deux assiste à une diminution de ses chances de réunification familiale. Ce résultat semble concorder avec les résultats de nombreux travaux de recherche recensés (Courtney et Barth, 1996; Delfabbro *et al.*, 2003; Fernandez, 1999; Goerge, 1990; Tam et Ho, 1996; Teare *et al.*, 2001; Wolfe, 1995). La plupart de ces travaux confirment qu'à mesure que le nombre d'épisodes de placement croît, les probabilités de réunification familiale décroissent ou encore, les chances de vivre un échec de celle-ci s'accroissent.

Or, les résultats obtenus dans la présente thèse laissent un peu perplexes. En effet, l'analyse bivariée du nombre d'épisodes de placement démontre que les adolescents du groupe réunifié vivent majoritairement un seul épisode de placement ou trois épisodes de placement et plus. Quant aux adolescents du groupe non réunifié, la majorité semble vivre un ou deux épisodes. Pour mieux comprendre la relation entre le nombre d'épisodes de placement et la réunification familiale, cette variable aurait dû préférablement être catégorisée comme suit : un épisode et deux épisodes et plus. Néanmoins, on peut risquer une hypothèse pour comprendre le comportement de celle-ci. Les adolescents du groupe non réunifié sont généralement ceux pour qui on observe une plus longue durée de placement. Par conséquent, leur histoire de placement comporterait moins d'épisodes de placement mais de plus longs épisodes. En contrepartie, les adolescents du groupe réunifié cumuleraient peut-être un peu plus d'épisodes de placement mais ces derniers seraient plus courts. Donc leur expérience de la réunification familiale est agrémentée de possibles échecs de cette dernière. On ne peut affirmer qu'il s'agit de réels échecs puisque certains adolescents sont replacés suite à la commission d'un délit, ce qui se situe parfois en dehors du contrôle familial. De leur côté, les adolescents du groupe non réunifié ont fort probablement une

expérience de réunification familiale davantage marquée par des tentatives de réunification familiale, c'est-à-dire des retours dans le milieu familial d'une durée de moins de trois mois. Une analyse plus poussée des données révèle que l'histoire de placement de deux adolescents non réunifiés cumule un nombre incalculable de tentatives de réunification familiale. Cette situation ne s'observe pas chez les adolescents du groupe réunifié.

L'avant-dernier facteur du premier modèle de prédiction de la réunification familiale se situe au plan de l'origine ethnoculturelle des adolescents de l'étude. Les résultats de l'étude démontrent que ce facteur apparaît au sein des deux modèles. Ainsi qu'il soit combiné, dans le premier modèle, à la durée du placement, à la possibilité de sortie dans le milieu familial, au nombre d'épisodes de placement, à la présence d'un dossier PJ et JC; ou encore, qu'il soit combiné, dans le second modèle, à l'implication parentale et à l'ambivalence de la mère, ce facteur intervient dans le processus de réunification familiale. L'adolescent d'origine non québécoise possède de meilleures chances de retourner vivre dans son milieu familial à la fin du placement.

Pourtant, ce résultat semble aller à contre-courant des résultats de plusieurs études. Tel que discuté au chapitre 2, de nombreuses études démontrent que les enfants d'origine ethnoculturelle différentes ont moins de chance de réunification familiale, se réunifient plus lentement ou vivent un remplacement suite à la réunification familiale (Courtney, 1995; Davis *et al.*, 1997; Delfabbro *et al.*, 2003; Fanshel et Shinn, 1978; Fernandez, 1999; Glisson *et al.*, 2000; Harris et Courtney, 2003; Lu *et al.*, 2004; McMurtry et Lie, 1992; Smith, 2003; Terling, 1999; Thompson *et al.*, 2001; Wells et Guo, 1999). Toutefois, la majorité de ces travaux de recherche proviennent des Etats-Unis. C'est donc fort probablement le fait d'être africain-américain bien plus que le fait d'être d'une autre origine ethnoculturelle qui est associé à la réunification familiale. La situation des personnes africaines-américaines comporte des particularités.

En conséquence, il est risqué de comparer les résultats obtenus de la présente étude quant au lien entre l'origine ethnoculturelle et la réunification familiale avec les résultats des études recensées. Une hypothèse face aux résultats obtenus ici est que les personnes d'origine ethnoculturelle différentes sont reconnues comme ayant un sens de la famille et de la communauté fort. Elles se «réfèrent surtout à des modèles collectivistes et communautaires (Chiasson-Lavoie et Roc, 2000 : 230). Elles sont méfiantes par rapport aux autorités et préfèrent généralement régler leurs difficultés à l'intérieur de leur propre famille et communauté, tel qu'en témoignent Chiasson-Lavoie et Roc (2000) dans le passage suivant :

Considérant la vie familiale comme un domaine privé, ils acceptent difficilement d'être questionnés sur leur quotidien, leur réseau, leur intimité. D'autres parents, récemment arrivés au Québec et peu familiers avec le système, associent l'intervenant en protection de la jeunesse à un employé de l'État, au même titre que l'agent de l'Immigration ou celui de la Sécurité du revenu. Il peut arriver qu'ils perçoivent le placement ou la judiciarisation comme une menace compromettant leur projet migratoire, outre le fait que cela entraîne le déshonneur ou des obligations économiques... (p. 229)

En conséquence, les adolescents d'origine ethnoculturelle différente ont peut-être tendance à retourner vivre dans leur milieu familial et ce, même si certaines difficultés persistent, pour éviter à la famille d'avoir à composer avec les intervenants. De plus, en cohérence avec les valeurs reçues dans leur milieu familial, ces adolescents font probablement preuve d'une grande fidélité à l'égard de leur famille.

À ce sujet, le rapport du Conseil de la famille et de l'enfance sur la situation et les besoins des familles et des adolescents (2002) en s'interrogeant sur la perception qu'on les adolescents de leur milieu de vie, écrit à propos des adolescents de familles immigrantes :

De façon générale, les adolescents de familles immigrantes valorisent la famille et démontrent un attachement très fort aux valeurs qu'elle représente. Dans ce contexte, ils feront plus souvent passer les intérêts familiaux avant leurs intérêts personnels. Bien que des contraintes émergent inévitablement, les adolescents acceptent la plupart du temps de s'y plier afin de maintenir la cohésion de la famille.  
(p. 48)

Ainsi, le fait que les adolescents d'origine non québécoise retournent davantage dans leur milieu familial à la fin du placement ne témoigne pas nécessairement de l'amélioration de leur situation, en comparaison aux adolescents d'origine québécoise. Cela témoigne surtout de la méfiance des parents à l'égard des services et de leur désir de mettre fin le plus rapidement à l'incursion des services sociaux dans la sphère familiale.

D'autre part, dans son rapport, le Conseil (2002 : 85) souligne la difficulté pour les familles immigrantes de concilier leur culture d'origine et la culture du pays d'accueil. Particulièrement à l'adolescence où le jeune «entre dans une période intense de recherche de son identité et d'affirmation de soi». Par conséquent, cette période se prête facilement au développement de troubles de comportement ou autres conduites problématiques telles que la délinquance et l'affiliation à une gang (Legendre, 2000). En regard de ces difficultés vécues à l'adolescence, le Conseil mentionne, après avoir consulté des représentants de communautés culturelles, que :

Les parents immigrants éprouvent souvent dans ces moments pénibles avec leurs adolescents et leurs adolescentes, des problèmes pour obtenir des services d'aide adéquats. Les modèles d'autorité parentale étant très différents d'une société à l'autre, les risques d'incompréhension entre les différentes institutions du pays d'accueil, écoles, services sociaux et les parents immigrants sont grands. Un des principaux défis pour les années à venir consiste certainement à conjuguer les valeurs des familles immigrantes et leurs choix dans l'éducation de leurs enfants aux valeurs et aux choix de la société québécoise. (p. 86)

D'où l'importance d'essayer de comprendre les personnes d'origine non québécoise, de tenter de s'adapter à leur réalité et d'apprendre de leurs modes de fonctionnement. Chiasson-Lavoie et Roc (2000) rappellent en citant quelques auteurs, qu'il est important que les intervenants demeurent sensibles «aux répercussions du placement sur les jeunes issus de communautés ethnoculturelles et sur leurs familles». Pour ce faire :

Les intervenants favoriseront le maintien des contacts du jeune avec son milieu naturel, les échanges entre celui-ci et le milieu substitut, la sensibilisation de ce dernier au bagage socioculturel de l'enfant, l'intérêt des différentes parties pour le problème de la double appartenance du jeune immigrant ainsi que l'accompagnement de l'enfant pour l'aider à concilier sa réalité actuelle et son héritage socioculturel. (p. 231)

Par ailleurs, le fait que «dans plusieurs pays, les responsabilités du rôle parental peuvent être distribuées à d'autres parents biologiques, à savoir les grands-parents, les oncles, les tantes, les aînés de la famille, certains membres de la communauté» (Bérubé, 2004 : 36) permet de multiplier les opportunités de réunification familiale de certains adolescents placés. Pour Chiasson-Lavoie et Roc (2000 :228), «La structure de ces familles est loin de la notion d'autorité parentale véhiculée au Québec, qui présume que seuls les parents ou le tuteur sont reconnus de droit comme les premiers responsables de l'enfant.» En somme, la réunification familiale peut se produire, non seulement avec les père et mère, mais avec un oncle, une tante, un frère, une sœur, etc.

Le dernier facteur significatif du premier modèle de prédiction est la présence d'un suivi consécutif ou concurrent en protection de la jeunesse et en jeune contrevenant. L'étude de ce facteur est propre au contexte québécois. Il est donc difficile de mettre en perspective ce résultat avec la littérature. Seule l'étude de Farmer (1996) s'est attardée à distinguer deux groupes de jeunes : un groupe d'enfants protégés, placés à cause de négligence, d'abus ou de problèmes familiaux (*protected group*); et un autre groupe d'enfants ayant commis un délit, présentant des troubles de comportements ou ne fréquentant pas l'école (*disaffected group*). Certes, aucun des enfants de son étude ne combinaient les deux types de problématiques.

Le résultat de la présente étude révèle que les adolescents qui combinent simultanément ou successivement un suivi en protection de la jeunesse et en jeune contrevenant bénéficie de probabilités plus réduites de vivre une réunification familiale à la fin de leur placement. Ce résultat laisse entrevoir une lourdeur dans la problématique vécue par un adolescent qui cumule ces deux types de suivi. En effet, les adolescents qui combinent ces deux types de suivi, présentent nécessairement une problématique qui nécessite (ou a nécessité) leur protection (souvent des troubles de comportement) ainsi qu'une problématique de délinquance. Ceci permet de croire que l'ensemble des conduites exhibées par ces adolescents entrave fort probablement le processus de réunification familiale. Or, on peut se demander si l'adoption de certains troubles de comportement et de conduites délinquantes est une réaction aux difficultés familiales qui font que la réunification familiale s'avère, de toute façon, peu probable?

### **6.3.2.2 Discussion et interprétation des résultats du second modèle de prédiction**

Dans le second modèle de prédiction de la réunification familiale, le facteur le plus significatif est l'implication parentale. Ce résultat coïncide avec celui de l'étude de Tam et Ho (1996) où l'implication parentale s'est avérée avoir l'impact le plus fort dans leur modèle de régression logistique, comportant au total six variables (les conflits avec la fratrie, le nombre de placements, le placement de la fratrie au même endroit, le suivi individuel, le suivi familial et l'implication parentale). Mis à part la moyenne d'âge de leur échantillon de presque 7 ans, le fait que la recherche se déroule à Hong Kong dans un contexte présumé très différent du contexte québécois et que les enfants sont placés tant dans un milieu institutionnel que non institutionnel, ces chercheurs définissent le concept d'implication parentale de façon très apparente au concept défini dans la présente thèse. Pour eux, l'implication parentale doit s'élargir au-delà des contacts parents-enfants. Il faut, selon eux, permettre aux parents de continuer à exercer certains rôles et prendre certaines décisions (argent de poche, décision médicale, sortie, visite) pour éviter qu'ils ne se sentent exclus et non concernés par la situation de leur enfant placé. Ils soutiennent qu'ainsi les parents seront plus motivés face à la réunification familiale. Leur définition de l'implication parentale rejoint donc celle avancée ici et celle de chercheurs et d'intervenants québécois (Dumais, 1997; Mireault *et al.*, 1999; Poirier, 2000).

Puisque l'implication parentale favorise le processus de réunification familiale, il convient, dans les cas où celle-ci est souhaitée, d'encourager cette implication tout au long du placement. D'ailleurs, l'implication parentale, tel qu'abordé au chapitre 3, ne relève pas juste de l'action des parents. Sans contredit, ils ont un important rôle à jouer pour se mobiliser et



participer aux diverses décisions et activités entourant le placement de leur adolescent, ainsi que de s'intéresser au quotidien de celui-ci. En dépit de leur volonté d'investissement, les intervenants ont un rôle tout aussi important à jouer pour leur permettre de s'impliquer. Malheureusement, le placement d'un adolescent au sein d'une ressource de réadaptation conduit la famille à un état de dépendance face aux services sociaux. Les parents s'attendent parfois à ce que les intervenants, positionner en expert dans la situation, réhabilitent le jeune. De la sorte, les parents assistent à une diminution de leurs rôles et vivent parfois un fort sentiment d'incompétence. Il convient donc de rétablir l'équilibre et d'impliquer les parents afin qu'ils conservent leurs rôles de premiers responsables de leur adolescent, tel que stipulé à l'article 2.2 de la LPJ.

Outre la présente recherche, plusieurs études recensées ont démontré l'importance de l'implication parentale dans le processus de réunification familiale (Coleman, 1999; Festinger, 1996; Hess, Folaron et Jefferson, 1992 ; Tam et Ho, 1996 ; Wolfe, 1995). Compte tenu de ces résultats, il apparaît important de soutenir l'implication des parents au cours du placement de leur adolescent. Cette implication parentale sous-tend le maintien des liens entre l'adolescent et ces parents et ce, même si l'adolescent ne retourne pas vivre dans son milieu familial d'origine à la fin du placement. Pour plusieurs adolescents qui quittent vers la vie autonome à la fin du placement, le filet de sécurité familial peut être inexistant, problématique ou au mieux, capable de fournir un soutien sporadique à l'adolescent (Collins, 2001). Compte tenu de l'importance de cette transition, il importe de favoriser les liens avec la famille, que ce soit avec les parents ou d'autres membres de celle-ci. Charles et Nelson (2000), en rapportant les propos d'autres auteurs, mentionnent que le processus de reconnexion avec la famille représente une étape importante vers l'émancipation d'un adolescent placé et son fonctionnement sain dans la société. Cela permet de solidifier l'identité de l'adolescent, d'affirmer son sens d'appartenance à une famille, de clarifier son histoire personnelle, etc. Pour ces auteurs, les adolescents placés qui s'émancipent à la fin du placement ont besoin des mêmes liens familiaux permanents que les adolescents de la population générale. D'où l'importance réaffirmée de favoriser l'implication parentale au cours du placement. En plus d'améliorer les chances de réunification familiale, cela va permettre d'éviter qu'un adolescent se retrouve sans ressource de soutien à la sortie des soins substituts.

Le deuxième facteur le plus significatif du second modèle est l'origine ethnoculturelle. Puisque ce facteur a été discuté précédemment, il serait superflu de le discuter de nouveau. Toutefois, il importe de s'attarder brièvement aux relations de ce facteur avec les deux autres facteurs figurant dans ce modèle. Ainsi, l'analyse des données de ce modèle permet

de constater qu'une seule mère d'adolescents d'origine non québécoise manifeste de l'ambivalence face à la réunification familiale. De plus, suivant l'hypothèse élaboré ultérieurement à l'effet que les personnes de communautés ethnoculturelles différentes ont souvent un sens très fort de la famille et de la communauté, on peut dès lors penser que les parents des adolescents non québécois maintiennent leur implication auprès de ces derniers au cours du placement. Tenant compte de ces hypothèses, la combinaison de ces trois facteurs au sein de ce second modèle ne semble pas surprenante.

Enfin, le dernier et troisième facteur significatif du second modèle est l'ambivalence de la mère face à la réunification familiale. Germain, Berthiaume, Bouchard, Filiatrault, Grégoire, Johnson, Rondeau et Totaro (2000) illustrent bien l'ambivalence que peut vivre les parents au cours du placement de leur enfant et comment celle-ci peut se manifester. Ils écrivent :

En fait, dans le vécu interne des parents, cette oscillation des sentiments est toujours présente. Il peut donc arriver [...] qu'un événement extérieur ou une remarque d'un proche vienne réactiver un enjeu affectif chez les parents naturels (image dévalorisée de parent, sentiment de solitude, etc.), enjeu affectif qui incitera ces derniers à demander, de façon impulsive et soudaine, le retrait de leur enfant du milieu d'accueil. (p. 137)

Il importe de préciser que l'ambivalence a été mesurée, dans la présente étude, à partir de la réticence ou du désaccord face à la réunification familiale, bien évidemment de la mère mais également, de façon exploratoire, des autres acteurs impliqués dans la situation (père, intervenants, adolescent). Il a été difficile de mesurer adéquatement l'ambivalence du père et des intervenants en raison d'un grand nombre de données manquantes. Mais les résultats des analyses bivariées démontrent qu'une ambivalence plus importante, manifestée tant par les parents que les adolescents, s'observe pour les adolescents du groupe non réunifié. Toutefois, seule l'ambivalence de la mère s'est avérée significative dans les analyses multivariées, considérant que l'ambivalence du père n'a pas été incluse dans ces analyses à cause des données manquantes. Suivant les résultats des analyses, un adolescent placé dont la mère manifeste une réticence ou se montre carrément en désaccord avec son retour au sein de la famille, possède moins de chances de vivre une éventuelle réunification familiale. Ce résultat concorde avec les résultats d'autres travaux américains, ayant démontré que l'ambivalence des parents représentait un obstacle à la réunification familiale (Cordero, 2004; Fein et Staff, 1991; Hess et Folaron, 1991; Kauffman, 1996). Il importe de souligner que seule l'étude de Simard *et al.* (1991) s'est penchée sur la question de l'ambivalence des intervenants face à la réunification familiale et qu'aucune étude recensée n'a abordé celle des adolescents.

L'ambivalence des divers acteurs peut entraîner des situations complexes où l'adolescent vivra une succession d'allers-retours dans son milieu familial. Pour Rainville *et al.* (2001), l'ambivalence des acteurs semble parfois cacher des situations graduelles d'abandon. Leurs propos illustrent bien ce qui peut se produire en présence d'ambivalence :

Même après plusieurs absences et de vaines promesses, bien des parents doutent ou nient carrément qu'ils abandonnent petit à petit leur enfant en centre de réadaptation. Même après plusieurs placements et échecs de réintégration, peu de ces enfants perdent espoir de retrouver une place dans leur famille. L'ambivalence des acteurs ou l'ambiguïté de leurs gestes nous porte à répéter les mêmes interventions toujours aussi infructueuses les unes que les autres. (p. 122)

À la lumière de ces propos et des résultats obtenus dans la présente étude, il apparaît comme un impératif d'identifier les situations où l'ambivalence est présente, principalement ici, celle de la mère mais également de vérifier celle des autres acteurs. En identifiant celle-ci, on va mieux prévenir les allers-retours des adolescents placés et mieux travailler à développer avec la famille, au besoin, une alternative à la réunification familiale. Mais avant tout, en repérant l'ambivalence de la mère et des autres acteurs et en travaillant à l'atténuer, on va améliorer les chances d'un adolescent de vivre une réunification familiale.

### 6.3.2.3 Discussion et interprétation des résultats saillants des analyses bivariées

Préalablement aux analyses multivariées dont les résultats viennent d'être présentés, des analyses bivariées ont révélé une association significative entre certains facteurs et la réunification familiale. Évidemment, le fait que ces facteurs ne démontrent plus d'association une fois mis en relation les uns avec les autres, permet de penser que ces derniers ne sont pas si déterminants dans le processus de réunification familiale. Néanmoins, certains de ces facteurs représentent des pistes intéressantes de futures investigations. Dans cette perspective, il semble pertinent de les présenter comme des résultats saillants et de les discuter.

Tout d'abord, on ne peut passer à côté du lien significatif qui a été établi entre les visites parentales et la réunification familiale. Effectivement, à l'instar de la durée du placement, les visites parentales représentent un facteur pour lequel un consensus s'affiche dans la littérature. Toutes les études recensées, ayant analysé cette variable ont démontré que les visites parentales permettaient d'accroître les chances de réunification familiale ou du moins, de réduire la durée de placement d'un enfant (Bullock *et al.*, 1998; Davis *et al.*, 1996; Fanshel et Shinn, 1978; Farmer, 1996; Gillespie *et al.*, 1995; Lawder *et al.*, 1986; Leathers, 2002; Loar, 1998; McMurtry et Lie, 1992; Millham *et al.*, 1986; Proch et Howard, 1986).

Cependant, Barber et Delfabbro (2004) ont dénoté que les visites parentales augmentent les chances de réunification familiale dans les quatre premiers mois du placement mais que cette association n'existe plus lorsque le placement perdure pendant un ou deux ans. Pour leur part, Bullock *et al.* (1998) soutiennent que les visites parentales, à elles seules, ne sont pas suffisantes pour prédire la réunification familiale. Ces chercheurs privilégient donc une combinaison des visites parentales avec d'autres facteurs.

Lorsqu'on s'attarde de plus près aux résultats obtenus ici, on constate que les visites parentales sont liées très significativement avec l'implication parentale, figurant dans le deuxième modèle de prédiction. Ces résultats confirment que les visites parentales ne sont pas le facteur le plus déterminant pour les adolescents placés dans une ressource de réadaptation. Il n'en demeure pas moins que celles-ci constituent un des vecteurs de l'implication parentale et qu'en conséquence, dans une visée de réunification familiale, ces visites devraient être fortement encouragées.

Par ailleurs, un second résultat saillant des analyses bivariées concerne le sexe de l'adolescent. Ce facteur démontre une association significative avec la réunification familiale. Une plus grande proportion de filles de l'échantillon a vécu une réunification familiale à la fin du placement en comparaison aux garçons. Ce résultat rejoint celui de l'étude de Harris et Courtney (2003) qui démontre que les garçons se réunifient un peu moins que les filles. Corollairement à ces résultats, il est légitime de se demander pourquoi les garçons sont moins sujets à vivre une réunification familiale à la fin du placement? Est-ce en raison de la nature de leurs comportements problématiques? Aucune étude ne s'est penchée précisément sur le rôle du sexe d'un adolescent placé en regard de la réunification familiale. Pourtant, cette connaissance pourrait améliorer et mieux cibler les interventions menées par rapport à la sortie des soins substituts des adolescents placés.

Malgré qu'aucune étude ne se soit spécifiquement penchée sur la relation entre le sexe des adolescents et la réunification familiale, plusieurs ont étudiées la relation entre les problèmes de comportement et cette dernière (Bullock *et al.*, 1998; Courtney, McMurtry et Zinn, 2004; Jones, 1998; Landsverk, Davis, Ganger, Newton et Johnson, 1996; Lawder, Poulin et Andrews, 1986; McMurtry et Lie, 1992; Simard et Vachon, 1990; Teare, Becker-Wilson et Larzelere, 2001; Thompson, Safyer et Pollio, 2001; Turner, 1984). Ces études n'ont pas abordé ce facteur selon une même définition et sous un même angle, rendant leurs résultats difficilement comparables. Certaines se sont attardées à des problèmes particuliers tels que les problèmes de consommation, de délinquance et les problèmes de consommation (Bullock *et al.*, 1998; Jones, 1998); d'autres à des problèmes de fonctionnement ou à des

handicaps précis tels que la présence d'une déficience et même à des problèmes de santé (Courtney, 1994; Courtney, 1995; Courtney *et al.*, 2004; Landsverk *et al.*, 1996; McMurtry et Lie, 1992; Wells et Guo, 1999); et enfin, d'autres études se sont penchées sur la relation entre le cumul des problèmes de comportement et la réunification familiale (Lawder *et al.*, 1986; Teare *et al.*, 2001; Thompson *et al.*, 2001; Turner, 1984).

Dans la présente étude, la relation entre les problèmes de comportement des adolescents et la réunification familiale a été analysée. Dans les analyses bivariées, à part la fugue, aucun problème ne s'est avéré significativement associé à la réunification familiale. Toutefois, l'analyse a démontré que c'est plutôt le cumul des problèmes des adolescents qui semble établir un lien significatif avec celle-ci. Donc, le nombre de problèmes présentés par un jeune pourrait avoir une influence sur le processus de réunification familiale. Il importe de rappeler que les adolescents de l'étude présentent des fréquences élevées de problèmes de comportement extériorisés. Dans cette veine, des auteurs rapportent que les difficultés des adolescents placés s'aggravent depuis quelques années (Comité sur la réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans, 1999; Charles et Nelson, 2000; Leblanc, 1995; Gaudet et Chagnon, 2003; Pauzé *et al.*, 2004). Les adolescents placés présenteraient un cumul et une complexité de problèmes.

D'autres indicateurs de la lourdeur de la situation vécue par les adolescents de l'étude ont été analysés. Ces facteurs qui ont tous démontré une association significative à la réunification familiale suite aux analyses bivariées, permettent d'observer que la situation des adolescents du groupe réunifié semble moins détériorée que celle des adolescents du groupe non réunifié. Ces facteurs sont les suivants : le cumul de dossiers JC, le nombre de mois passés en placement (fortement associé à la durée de placement), la déchéance de l'autorité parentale du père, les changements de milieu substitut et du même coup, de milieu scolaire, la modification du cadre légal du placement, le type de CRJDA (ouvert ou fermé), la fréquentation scolaire à la sortie et l'abandon scolaire durant le placement. Sans entrer dans les détails des résultats de chacune de ces variables et de leur association respective à la réunification familiale, leur énumération permet de saisir que d'importantes difficultés se vivent chez les adolescents de l'étude et qu'inévitablement, celles-ci peuvent nuire au processus de réunification familiale voire au bien-être de la famille et de l'adolescent.

En dehors de ces facteurs liés essentiellement à l'adolescent, à ses parents et aux conditions de placement, l'un des résultats surprenant de cette étude se situe dans la catégorie des facteurs liés à l'intervention. En effet, les résultats ont démontré que plusieurs adolescents ne bénéficiaient d'aucun suivi de leur intervenant psychosocial ou de leur

délégué à la jeunesse, en excluant le suivi individuel régulier. Encore plus inquiétant, la plupart de ces jeunes sans suivi particulier appartiennent au groupe non réunifié. Lorsqu'un suivi figure au dossier, c'est le suivi familial de l'adolescent et de ses parents qui prévaut et ce, principalement chez les adolescents du groupe réunifié.

Un sondage maison mené dans le cadre des travaux du Groupe provincial de réflexion sur le placement (2002), auprès de 58 personnes impliquées dans le placement des enfants aux centres jeunesse de Montréal, de l'Estrie, de Laval, de la Mauricie et de la Montérégie, dévoile des résultats intéressants quant au suivi (ou à l'absence de suivi) effectué par les intervenants. En effet, 45% des 58 répondants affirment effectuer un «suivi thérapeutique du jeune et de sa famille pendant et suite au placement», «la plupart du temps ou toujours». Un cinquième de ces répondants (20%) soutient ne faire ce type de suivi que «rarement ou jamais». Par ailleurs, seulement 17% des répondants disent réaliser «la plupart du temps ou toujours» une «thérapie familiale dans les situations de troubles de la conduites» ; alors que 72% affirment ne faire ce type de suivi que «rarement ou jamais» (Groupe provincial de réflexion sur le placement, 2002 : 48). Ce sondage maison apporte un certain éclairage aux résultats de la présente étude mais il ne soulève rien de très rassurant. En menant très peu d'interventions auprès de l'adolescent et de sa famille, on semble considérer les adolescents placés comme n'appartenant plus à une famille et comme étant les seuls responsables de leur situation de placement. Il y a un risque que ces derniers portent seul le fardeau de leur situation. Pire encore, si aucun travail n'est fait avec la famille, il y a de fortes chances que la réunification familiale se résume par un échec.

Dans cette lignée, l'analyse des activités mises en place pour préparer une éventuelle réunification familiale révèle que les adolescents du groupe non réunifié profitent moins souvent d'activités telles que des rencontres de planification du retour et l'intensification des contacts avec le milieu familial, par exemple par des séjours au sein de celui-ci. À première vue, le fait que les adolescents du groupe réunifié aient davantage profité de ces activités ne semble pas surprenant. Probablement que la présence d'autres facteurs chez les adolescents de ce groupe favorise la mise en place de ces activités. Néanmoins, compte tenu que, tel que déjà mentionné au premier chapitre de la thèse, l'objectif de la plupart des placements est le retour dans le milieu familial (Groupe provincial de réflexion sur le placement, 2002), ces activités mériteraient donc d'être diffusées à l'ensemble des jeunes dont la situation le permet.

La sous représentation de ce type d'activités menées auprès des adolescents du groupe non réunifié est peut-être dû à l'abandon, au cours du placement, du projet de retour de

l'adolescent dans son milieu familial ou du moins, à son amenuisement. Et encore, peut-être que l'absence d'implication des parents au cours du placement invalide la réalisation de telles activités?

Les problèmes vécus par les parents sont des facteurs à prendre en considération pour mieux comprendre le processus de réunification familiale. Certaines problématiques peuvent nuire à l'implication des parents au cours du placement, tant au plan du maintien des liens et des contacts avec leur adolescent, qu'au plan de la participation à un suivi thérapeutique et même au retour comme tel de l'adolescent dans la famille. Or, l'analyse d'une panoplie de problèmes potentiellement présents chez les parents n'a pas donné de très grands résultats. La présence de plusieurs données manquantes, notamment pour les pères, a occasionné des difficultés au plan de l'analyse de ces problématiques. Néanmoins, deux problèmes présents chez la mère ont démontré une association significative avec la réunification familiale, soit : les problèmes d'abus d'alcool et/ou de drogue et les problèmes de violence conjugale. Plusieurs études recensées avancent que l'abus de substances par les parents nuit aux probabilités de réunification familiale ou entraînent son échec (Blanchard, 1999; Frame, Berrick et Brodowski, 2000; Hoffman et Rosenheck, 2001; Smith, 1999, 2003; Terling, 1999). Aucune étude ne semble, toutefois, aborder le lien entre la réunification familiale et la violence conjugale subie par la mère.

Avant de conclure cette partie sur les résultats saillants des analyses bivariées, on ne peut passer sous silence les résultats observés au plan des motifs de fin de placement. En effet, un rappel de ces résultats permet de se souvenir que le placement des adolescents du groupe réuniifié prend fin essentiellement en raison d'une amélioration de leur situation, du déroulement positif des visites dans leur milieu familial, du désir de leurs parents de les reprendre parfois avant la fin prévue du placement et du désir du jeune de retourner dans le milieu familial. Quant aux adolescents du groupe non réuniifié, leur placement prend fin plus souvent lorsqu'ils atteignent la majorité et pour certains, cela se solde par une référence au système judiciaire et carcéral pour adultes.

Il apparaît essentiel de se pencher plus attentivement sur ces résultats compte tenu de la réalité qu'ils sous-tendent. Cette réalité est celle des adolescents qui, sans d'autres options voire sans projet de vie, quittent les soins substituts par obligation, en raison des dispositions légales qui font qu'à 18 ans, la LPJ ne s'applique plus. Leur sécurité et leur développement ne sont donc plus assurés. On les pousse vers la sortie, qu'ils soient prêts ou non à vivre cette transition ou plutôt qu'on les ait ou non préparés à vivre cette transition. Pour permettre à ces adolescents de devenir des citoyens responsables, de s'inscrire dans la société et au

sein d'une communauté particulière, il est primordial de préparer leur sortie des soins substituts et ce, bien avant que n'approche leur dix-huitième anniversaire. La planification systématique et rigoureuse d'un projet de vie qui tient compte de la réalité spécifique de chaque adolescent et la considération des options à la sortie dès l'entrée dans le placement permettraient de prévenir ces situations désolantes. Non seulement ces actions contribueraient à préparer la réunification familiale de certains adolescents mais elles éviteraient à bien des adolescents d'être promptement abandonnés à la sortie des soins d'accueil.

#### **6.3.2.4 Discussion des résultats en fonction du cadre conceptuel de l'étude**

Le cadre conceptuel de l'étude situe la réunification familiale dans la transition de l'adolescent du système placement au système famille, plus simplement dans le retour de l'adolescent dans son milieu familial d'origine à la fin d'un placement. Selon ce cadre, l'issue du placement est influencée par une variété de facteurs que sont les caractéristiques de l'adolescent, de ses parents, de son milieu familial, des intervenants et des interventions menées ainsi que des conditions de son placement. Fort probablement, l'issue du placement est également influencée par des facteurs environnementaux mais il a été impossible de mesurer adéquatement l'impact de ces facteurs dans cette étude. Le fondement théorique derrière ce cadre conceptuel est la perspective écosystémique qui tient compte de l'interrelation et des transactions entre les divers systèmes et en fonction des niveaux de systèmes, définis par Bronfenbrenner (1979, 1986) dans sa théorie de l'écologie du développement humain.

En regardant les résultats de l'étude avec une lentille écologique, on constate que peu de facteurs au niveau microsystémique ressortent des analyses. Ce sont davantage les facteurs au niveau mésosystémique, c'est-à-dire dans les interrelations entre la famille et le milieu de placement qui semblent plus significatifs. Par exemple, l'implication parentale nécessite une étroite collaboration entre les parents et les intervenants. Puis, on peut penser que l'ambivalence de la mère se module en fonction des relations que celle-ci entretient avec son adolescent placé et les intervenants ainsi que des services qui lui sont offerts. Par ailleurs, l'association entre la réunification familiale et l'origine ethnoculturelle, qui constitue une caractéristique du microsystème, se comprend davantage au niveau mésosystémique et macrosystémique. La méfiance dont peut faire preuve les personnes d'origine non québécoise à l'égard des services de protection de la jeunesse, leurs valeurs culturelles et familiales et le manque de compréhension de ces valeurs par les intervenants influencent possiblement le processus de réunification familiale.



D'autres résultats de l'étude, notamment au plan de la durée et du nombre d'épisodes de placement, se situent plutôt au niveau du chronosystème. Ce niveau de système devient particulièrement important chez les adolescents placés. La notion de temps pour l'adolescent placé revêt un caractère particulier puisque, par définition, l'adolescence représente la transition entre l'enfance et le monde adulte et que l'adolescent, placé de surcroît, est susceptible de vivre plusieurs transitions dans son milieu de vie. Ainsi, le placement en soi occasionne des transitions importantes, du milieu familial au milieu d'accueil et éventuellement du milieu d'accueil au milieu familial ou autre milieu. Si le placement perdure dans le temps, il y a de fortes chances que cela complexifie la transition vers le milieu familial à la fin du placement. De plus, le nombre d'épisodes de placement multiplie le nombre de transitions d'un milieu de vie à un autre. Il n'est donc pas surprenant que cela ait un effet sur la réunification familiale.

D'autre part, Bronfenbrenner (1986) décrit un autre aspect du chronosystème qui se réfère au passage du temps et donc à l'accumulation des effets des transitions vécues par une personne sur sa vie future. En considérant cet aspect, on peut se questionner sur les effets de l'expérience du placement, de la réunification familiale, du possible échec de celle-ci et de toute autre forme de sortie des soins d'accueil sur l'adaptation future des adolescents dans différentes circonstances de vie voire sur leur avenir en général. D'où la nécessité de bien encadrer ces adolescents, dès l'intégration dans la ressource d'hébergement, ainsi que de planifier et préparer leur sortie le plus tôt possible dans le placement.

Les résultats de la présente étude fournissent des pistes intéressantes quant aux facteurs qui favorisent ou nuisent à la réunification familiale des adolescents. Or, il ne s'agit pas de facteurs qui doivent servir à catégoriser les adolescents en fonction des chances de réunification familiale et par conséquent, de désinvestir ceux ayant moins de chances. Il s'agit plutôt d'indicateurs pour orienter l'adolescent et sa famille vers le meilleur projet de vie, compte tenu de leur situation unique et singulière.

Pour ce faire, la planification de projet de vie devient une philosophie à privilégier mais davantage dans une optique de *concurrent planning*. Le *concurrent planning* ou l'élaboration de projets de vie concurrents réside dans le fait de travailler à la réunification familiale du jeune tout en développant, de façon concurrente, un projet de vie alternatif (Katz, 1999). De la sorte, on s'assure d'offrir à la famille les services nécessaires pour solutionner leurs difficultés. Si ces services ne permettent pas à la famille de revivre ensemble, l'adolescent ne restera pas plus longtemps placé sous prétexte qu'on doit lui définir un nouveau projet de

vie. De plus, cela permet d'impliquer la famille le plus tôt possible dans la planification du projet de vie (Katz, 1999) et de la positionner comme une ressource de soutien pour l'adolescent à la sortie des soins d'accueil. Pour Katz (1999), le *concurrent planning* ne provoque pas de miracles mais oriente clairement la planification de l'intervention, tout en apportant des buts plus réalistes et facilement mesurables. Cette manière différente de planifier l'intervention, par rapport à la manière séquentielle et habituelle d'intervenir, possède le potentiel de réduire la durée de placement et de le garder temporaire, comme il se doit d'être (Katz, 1999).

Au Québec, il ne s'agit pas d'une pratique acquise dans les centres jeunesse. Toutefois, durant le processus de révision de la LPJ, le Comité d'experts sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse (2004 : 107) s'est intéressé à cette approche d'élaboration de projet de vie et la considère «des plus pertinentes». Certes, il ne recommande pas d'introduire des dispositions législatives spécifiques à ce sujet dans la loi mais il recommande «que les pratiques cliniques actuelles en matière d'élaboration de projets de vie permanents soient revues» (recommandation 3.6, p. 107). Considérant que la permanence est un concept difficile à définir chez les adolescents (Charles et Nelson, 2000), il convient d'encourager la diffusion d'une telle approche de planification de projet de vie. Néanmoins, il importe de se méfier des dangers que peut représenter une telle approche si des services adéquats et suffisants ne sont pas dispensés aux familles et qu'en conséquence, le projet d'adoption est surinvesti par rapport à celui de réunification familiale (Katz, 1999). Dans le contexte de l'entrée en vigueur prochaine de la LPJ révisée, il s'avère essentiel de garder en mémoire ces possibles effets collatéraux.

Pour conclure cette section de discussion, il importe de reconnaître, au plan macrosystémique, qu'un changement s'impose dans la considération accordée aux adolescents placés. Il faut avouer que la société québécoise, à l'instar d'autres sociétés, ne se préoccupe pas outre mesure de sa population d'adolescents placés. Ceux-ci ne représentent pas une priorité et ce, même si certains adolescents se retrouvent, à 18 ans, dans la rue. Une fois placé et protégé ou encore maîtrisé, ces adolescents et leurs familles nécessitent des services de pointe qui vont les aider à évoluer sainement.

## 6.4 Perspectives de recherche et d'intervention

En guise de conclusion de ce chapitre, des pistes de réflexion sur les perspectives de recherche et d'intervention sont avancées à la lumière des résultats discutés précédemment. En reconnaissant que ces derniers ont une portée limitée, il ne faut toutefois pas négliger de reconnaître leur valeur et leur pertinence pour la poursuite des travaux de recherche dans le domaine de la réunification familiale mais également pour la pratique auprès des adolescents placés et leur famille.

### 6.4.1 Perspectives de recherche : vers quoi doit tendre les futures recherches?

D'entrée jeu, il est souligné dans la thèse, à quelques reprises, les limites de l'étude de dossiers. Malgré certains avantages indéniables à privilégier l'étude de dossiers, ses limites ont nuit à l'analyse des données et corollairement, à la précision de certains résultats. Suivant la reconnaissance de cet aspect, il est de mise d'encourager que les futures recherches interrogent directement le point de vue des principaux acteurs impliqués dans le processus de réunification familiale (adolescents, parents, intervenants). Au Québec, mis à part l'étude qualitative de Simard, Vachon et Tard (1990) qui a recueilli le point de vue des parents face à la réunification familiale, aucune autre étude d'envergure n'a interrogé directement les acteurs impliqués dans ce processus. De plus, l'étude de Simard *et al.* (1990) s'est attardée aux facteurs de succès ou d'échec de la réunification familiale et non, aux facteurs menant à celle-ci. Dans la circonstance, ce domaine de recherche requiert dans l'avenir, une plus grande attention et est ouvert à plusieurs possibles.

L'intérêt de développer ce domaine de recherche va de pair avec l'entrée en vigueur prochaine de la LPJ révisée. Celle-ci réaffirme que la réunification familiale constitue le premier projet de vie pour un enfant ou un adolescent. Certes, elle incitera très rapidement à opter pour un autre projet de vie si celle-ci ne se produit pas dans les délais prescrits. En conséquence, il deviendra très utile de pouvoir identifier rapidement les enfants et les adolescents susceptibles de vivre une réunification familiale. L'avancée des travaux de recherche ayant pour objet d'étude la réunification familiale apparaît de plus en plus nécessaire.

Outre la nécessité d'interroger les acteurs, les prochaines recherches devraient privilégier un devis longitudinal et utiliser l'analyse de survie comme méthode d'analyse des données. Au cours des dernières années, plusieurs travaux de recherche menés dans d'autres pays ont utilisé la technique de l'analyse de survie (Barber et Delfabbro, 2004 ; Benedict et White,

1991 ; Courtney, 1995 ; Courtney *et al.*, 2004 ; Davis *et al.*, 1997 ; Fernandez, 1999 ; Glisson *et al.*, 2000 ; Goerge, 1990 ; Harris et Courtney, 2003 ; Lu *et al.*, 2004 ; Smith, 2003 ; Teare *et al.*, 2001 ; Wells et Guo, 1999, 2004). Cette technique d'analyse permet, à l'instar de l'analyse de régression logistique, de vérifier l'effet de plusieurs variables sur les probabilités de réunification familiale ; mais surtout, à la différence de l'analyse de régression logistique, elle permet de considérer la probabilité de réunification familiale comme une fonction continue dans le temps (Delfabbro *et al.*, 2003). À la lumière de ces avancées de recherche faites dans les autres pays, les prochaines études menées au Québec ne peuvent faire abstraction de l'effet du temps sur le processus de réunification familiale. Il importe donc de raffiner la méthodologie de recherche employée ici et entreprendre des études avec de plus larges échantillons, conjuguant un devis longitudinal à l'analyse de survie.

Par ailleurs, il serait intéressant que les futures études se penchent sur la réunification familiale comme un continuum et non, comme un événement ponctuel. La définition de la réunification familiale que proposent Maluccio et ses collègues (1993) considère que celle-ci peut se vivre à partir de simples contacts parents-enfant, en allant jusqu'au retour complet de l'enfant dans son milieu familial. Or, il a été impossible, ici, d'étudier les multiples formes que peuvent prendre la réunification familiale. En optant pour une étude rétrospective et qui plus est, pour une étude de dossiers, il a fallu fixer un moment particulier à partir duquel il devenait possible de considérer la réunification familiale. Le recours à un devis longitudinal permettrait de pallier à une telle limite et d'analyser la réunification familiale comme un continuum.

En plus de considérer la réunification familiale comme un continuum, les prochaines recherches devraient tenir compte de la récente conceptualisation de la réunification familiale élaborée par Delfabbro *et al.* (2003) dans leurs travaux de recherche. Tel que présenté au chapitre 1 de la thèse, ces chercheurs considèrent que la réunification familiale doit être comprise selon un processus actif et un processus passif. C'est-à-dire que la réunification familiale peut se produire sans intervention, suite à des changements dans la situation du jeune placé, tels que l'amélioration de la santé du parent, la sortie de prison du parent, etc. (processus passif) ; ou encore, elle peut se produire suite aux interventions menées par les intervenants, telles que le travail sur les habiletés parentales, la résolution de conflits, etc. (processus actif). Dans ces deux cas, le processus de réunification familiale est vécu différemment. Il y a donc fort à parier que l'étude des facteurs prédictifs en fonction de ces deux types de processus, révélerait des résultats différents selon qu'il s'agit d'une réunification familiale active ou passive.

Dans un autre ordre d'idées, l'un des résultats de la thèse est l'association entre l'origine ethnoculturelle et la réunification familiale. Cependant, tel que discuté précédemment, le sens de cette association diverge avec celui démontré dans les travaux de recherche menés ailleurs. Il serait donc intéressant d'explorer davantage le lien entre l'origine ethnoculturelle et la réunification familiale. D'abord, cela permettrait de mieux cerner la relation entre les deux. Mais avant tout, cela pourrait permettre d'apprendre sur le fonctionnement des familles d'autres cultures dans le processus de réunification familiale et de tirer des leçons, s'il y a, de leurs modes de fonctionnement.

Dans cette veine là, il importe de mener des travaux de recherche qui vont se pencher sur la relation entre des variables (facteurs, problématiques) spécifiques et la réunification familiale. Depuis l'an 2000, les recherches sur la réunification familiale, notamment aux États-Unis, se sont précisées et ont porté davantage sur des problématiques particulières, entre autres sur les enfants de parents toxicomanes (Smith, 1999, 2003). À ce sujet, Maluccio et Ainsworth (2003) considèrent que l'usage de drogue par les parents représente un défi pour la pratique entourant la réunification familiale. D'autres chercheurs ont abordé la réunification familiale en fonction de la race/ethnicité (Harris et Courtney, 2003) ou de la pauvreté (Courtney *et al.*, 2004 ; Kegan Eamon et Kopels, 2004). Cette spécialisation dans l'étude de la réunification familiale marque, en quelque sorte, la reconnaissance par les chercheurs américains, de l'acquisition des connaissances de base, tels que les facteurs associés à la réunification familiale.

En tenant compte des résultats obtenus dans la thèse, des variables qui n'ont pu être investiguées adéquatement, en raison notamment des données manquantes, mériteraient de faire l'objet de futures études. Ces variables concernent principalement les conditions environnementales et sociales des familles dont : leur statut socioéconomique, leurs réseaux sociaux, les problèmes vécus par les parents, l'arrivée d'un nouveau conjoint dans le foyer familial et la relation entre certains motifs de placement et la réunification familiale. À l'égard des motifs de placement, il serait intéressant de connaître, par exemple, si les enfants placés pour des troubles de comportement vivent une réunification familiale plus ou moins souvent que les enfants placés suite à de l'abus ou de la négligence.

Toutes ces pistes de recherche apparaissent pertinentes. Cependant, en considérant que le domaine d'étude de la réunification familiale n'est actuellement pas très prolifique au Québec, peut-être y aurait-il tout lieu de consolider d'abord ce domaine d'étude avant de mener des travaux de recherche plus pointus? Plus précisément, il y aurait lieu d'entreprendre des

travaux de recherche dans ce domaine en partant de la base, c'est-à-dire mener une étude populationnelle qui va permettre de connaître le taux de réunification familiale des enfants et des adolescents placés du Québec. Actuellement, aucune donnée n'existe à cet effet. Puis, comme le recommandent Charles et Nelson (2000) dans leur écrit, de mener une étude qui va permettre d'avoir un portrait démographique claire des adolescents placés. Malgré que la présente étude trace un portrait d'un échantillon d'adolescents placés, elle ne permet pas de connaître et de comprendre les défis que pose, dans l'ensemble, cette population.

Par ailleurs, à part les travaux de Simard, Vachon et leurs collègues menés au début des années 1990, aucun chercheur ne s'est attardé aux facteurs de succès ou d'échec de la réunification familiale. Aux Etats-Unis, la multiplication des travaux de recherche à ce sujet permet désormais de mettre en place un indicateur de performance. Ce qui signifie que chaque organisme d'aide à l'enfance et à la jeunesse ne devrait pas avoir plus de 8% de leur bassin d'enfants et d'adolescents réunifiés qui réintègrent à nouveau les soins substituts (Barth, 2006). En ce sens, il semble que la re-implication des services sociaux suite à une réunification familiale soit une avenue de recherche à privilégier dans l'avenir, du moins aux États-Unis (Barth, 2006).

Enfin, dans la poursuite des travaux de recherche sur la réunification familiale, on ne peut éviter de mener des études qui permettront d'identifier les interventions les plus efficaces (Goerge, 1990; Teare *et al.*, 1992). Ce genre d'étude entraînerait très certainement une amélioration des interventions auprès des adolescents et leur famille en voie de vivre une réunification et le développement de programmes visant à favoriser celle-ci. En regardant la multiplicité des programmes développés aux États-Unis, il est difficile de penser que le Québec peut faire économie de tels programmes.

#### **6.4.2 Perspectives d'intervention : vers où doit s'orienter l'intervention?**

À l'instar du domaine de la recherche sur la réunification familiale, l'intervention visant celle-ci se caractérise par un sous-développement. Évidemment, le retour d'un enfant ou d'un adolescent placé dans son milieu familial à la fin d'un placement se produit quotidiennement, comme un événement naturel, une suite logique. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'une pratique définie, régie par des postulats d'intervention particuliers.

Les résultats de la présente étude, bien qu'ayant une portée relativement limitée, peuvent servir à mettre la puce à l'oreille des intervenants sur les facteurs pouvant influencer la réunification familiale des adolescents placés dans une ressource de réadaptation. Ils

représentent, en quelque sorte, des cibles d'action. L'identification de ces facteurs constitue un préalable à une pratique plus efficace et à une meilleure planification d'un projet de vie permanent pour les adolescents. Pour Cordero (2004), ce type d'étude sert au développement de modèle de «best practice».

Entre autres, les résultats sur la relation entre la durée du placement et la réunification familiale militent en faveur d'une planification de cette dernière dès l'entrée d'un adolescent dans les soins substituts. Le moment de l'entrée en placement peut représenter un moment clé dans le processus de retour (Bullock *et al.*, 1993). En effet, en préparant et en planifiant le moment de la sortie au début de la mesure de placement, on inscrit immédiatement l'adolescent dans une trajectoire de projet de vie : la réunification familiale ou autres projets de vie. Par le fait même, les situations où le jeune est laissé en suspens dans les soins substituts et assiste quasi-impuissant au prolongement de son placement sont plus enclines à être évitées. Cela permet également d'identifier, le plus tôt possible dans le placement, les jeunes qui sont susceptibles de vivre une réunification familiale versus ceux pour qui une telle finalité est peu probable. Notamment, l'adolescent dont l'histoire de placement comporte plus d'un épisode peut faire l'objet d'une attention particulière, d'autant plus s'il n'a pas la possibilité de sortir dans son milieu familial et qu'il combine un suivi en protection de la jeunesse et en jeune contrevenant. Avec une meilleure planification de la sortie, les adolescents et leur famille sont susceptibles d'être mieux préparés à leur réunification et les adolescents empruntant une autre porte de sortie, dont le départ vers la vie autonome, assistent eux aussi à une meilleure préparation de cette importante transition. Du même coup, on s'assure d'une plus grande prévention des échecs à la sortie.

La planification et la préparation de la sortie des soins d'accueil, dès l'entrée en placement de l'adolescent, devraient s'inscrire au sein d'une systématisation de la pratique de la réunification familiale (Ainsworth et Maluccio, 1998). Ce qui signifie que des mesures systématiques doivent être mises en place le plus tôt possible dans le placement du jeune pour établir les modalités de son retour dans le milieu familial ou lui définir un autre projet de vie. Dès lors, les interventions pourront s'orienter en fonction du but identifié et souhaité. En d'autres mots, la réunification familiale doit être considérée dans un continuum d'interventions et non comme un événement particulier, circonscrit dans le temps. Dans cette optique là, des services systématiques doivent être offerts aux adolescents et à leur famille et ce, même après que l'adolescent soit de retour dans son milieu familial. À ce sujet, Barth (2006) soutient que des ressources doivent être consacrées au suivi de l'adolescent et de sa famille suite à la réunification. Certes, au Québec, étant donné l'absence d'une pratique

systématique de réunification familiale, il convient d'affirmer que des ressources doivent être consenties à l'émergence et à la définition de cette pratique.

Dans un document récent du Ministère de la santé et des services sociaux sur le retrait du milieu familial des enfants et des jeunes (2005), ce dernier réclame la mise en place d'une politique en matière de retrait et de placement dont devraient se doter les établissements pour encadrer «les dimensions professionnelles propres à ce contexte d'intervention». De façon inquiétante, aucun des points compris dans cette politique ne concerne le retour dans le milieu familial ni même la sortie des soins d'accueil ou la fin du placement. Pourtant, une politique en matière de placement complète voire efficace, devrait tenir compte de ce moment déterminant. Compte tenu de cette lacune, il apparaît nécessaire d'élaborer une politique en matière de sortie des soins substitués, non seulement pour définir et encadrer la pratique de la réunification familiale mais pour mieux préparer les adolescents à vivre tout autre projet de vie (départ vers la vie autonome, adoption).

Outre les résultats sur la durée du placement, les résultats sur l'implication parentale représentent une piste intéressante pour l'intervention. Ils démontrent que les adolescents dont les parents sont impliqués disposent de chances supérieures de vivre une réunification familiale à la fin du placement. Partant de là, il devient nécessaire de développer des stratégies d'intervention qui vont favoriser l'implication des parents au cours du placement de leur adolescent. Pour Saint-Jacques, Lessard, Beaudoin et Drapeau (2000 : 68), «il apparaît de plus en plus évident que pour aider efficacement les jeunes suivis en protection de la jeunesse, il faut travailler en étroite collaboration avec leurs parents». Les travaux de Poirier (2000 : 167) soulèvent l'importance de mettre un «accent important» sur le soutien des parents et «faciliter leur implication». En favorisant la participation des parents dans les décisions, dans la planification de l'intervention, dans la supervision quasi-quotidienne des activités de leur adolescent et dans le maintien des contacts réguliers avec ce dernier, on s'assure d'une plus grande consolidation des liens familiaux, consolidation essentielle à un processus efficace de réunification familiale.

L'importance de consolider le réseau familial et social de l'adolescent avant sa sortie des soins d'accueil nécessite d'être reconnue. La famille peut représenter une ressource importante de soutien pour l'adolescent à la sortie. Même si certains parents ne s'avèrent pas compétents sur une base quotidienne, ils peuvent contribuer au fonctionnement et au développement de leur adolescent (Ainsworth et Maluccio, 1998). Lorsque l'adolescent ne réintègre pas sa famille, le maintien des contacts avec ses parents et sa famille, réguliers ou sporadiques, permet de lui assurer un réseau minimum. En outre, les membres de la famille



élargie peuvent être mobilisés autour de l'adolescent pour constituer et renforcer son réseau. Cette vision concorde avec celle de la définition de la réunification familiale retenue dans la présente thèse, selon laquelle il existe plusieurs niveaux de reconnexion familiale

Généralement préparés à faire face à la sortie en fonction d'habiletés de base, telles que faire à manger, faire un budget, se trouver un emploi, etc., les adolescents qui quittent vers la vie autonome ont besoin également d'avoir un système de soutien familial (Charles et Nelson, 2000; Collins, 2001). À ce sujet, les programmes visant la préparation à la vie autonome s'axent surtout sur l'insertion socioprofessionnelle (Goyette, 2003) et très peu sur l'insertion du jeune au sein d'un réseau familial. Il est tout aussi essentiel de favoriser, durant le placement, l'implication des parents, mais également des autres membres de la famille, des adolescents qui ne sont pas candidats à la réunification familiale et faire en sorte que cette implication perdure après le placement.

Par ailleurs, l'une des façons de favoriser l'implication des parents, c'est de mettre sur pied des programmes de réunification familiale. Ces programmes, définis au chapitre 2 de la thèse, représentent des véhicules importants pour favoriser les contacts parents-adolescent durant le placement. Par exemple, au Québec, un seul programme comporte des visées de réunification familiale, soit le programme Transfert des acquis. Ce programme démontre entre autres «qu'il est possible, avec le soutien approprié, de mobiliser les parents et le jeune et d'accélérer ainsi le retour de ce dernier dans la famille» (Mireault *et al.*, 1999 : 137). Compte tenu de l'expérience positive de ce programme et de la multiplication des programmes de réunification familiale chez nos voisins du sud, il apparaît inévitable de mettre sur pied de tels programmes. Avec l'avènement prochain de la nouvelle *Loi sur la protection de la jeunesse*, ces programmes deviendront nécessaires pour favoriser, dans les meilleurs délais, une réunification familiale. Ils favoriseront (ou du moins, n'y nuiront certainement pas) une transition réussie pour les adolescents à la sortie des soins d'accueil.

Ce type de programme peut favoriser une révision de l'organisation des ressources d'hébergement, notamment pour faciliter les contacts parent(s)-adolescent. Par exemple, dans le programme Transfert des acquis, le milieu naturel de l'adolescent demeure le milieu de vie privilégié et on essaie de maintenir l'adolescent dans sa communauté d'origine (école, amis, loisirs, etc.) (Mireault *et al.*, 1999).

De plus, pour les concepteurs de ce programme,

La réorganisation du centre de réadaptation est un préalable nécessaire à la bonne marche du projet [...] Le principal défi réside dans la nécessité d'un changement de pratique à l'interne et d'une ouverture vers l'extérieur en fonction des exigences du projet. Il faut spécifier à cet effet la nécessité pour l'internat de passer d'une programmation de groupe à une programmation davantage individualisée. [...] Les structures du centre de réadaptation ont également à s'ajuster en fonction des jeunes et de leur famille. [...] À cet effet, les éducateurs de l'internat effectuent plus de présence en milieu familial. [...] Le centre doit également ouvrir grandes ses portes aux familles et assouplir ses règles liées au temps de visite. (Mireault *et al.*, 1999, p. 141)

D'autres programmes visant la réunification familiale ont institué des changements dans l'organisation des ressources d'hébergement. En Australie, le *Family Admission Program*, offre l'hébergement à la famille dont un enfant a été placé dans le but de réapprendre à vivre ensemble (Jackson, 1996). Ainsi, les unités d'hébergement ont été réorganisées pour accueillir à la fois la famille et le jeune. Pour améliorer la pratique en regard de la réunification familiale, il importe dorénavant de faire preuve de souplesse et de flexibilité dans les modalités de fonctionnement et d'organisation des ressources de réadaptation.

Enfin, en regard notamment des résultats sur l'association entre l'origine ethnoculturelle et la réunification familiale, mais aussi de l'hétérogénéité que présente la population des adolescents placés, la dernière piste d'intervention qu'il convient de poursuivre est celle de la diversification de l'offre de services. En d'autres mots, il importe de développer divers services (programmes de réunification familiale, programmes de préparation à la vie autonome, services de suivi suite à la fin du placement, intervention familiale, mise en place d'activités dans le milieu de placement, promotion des forces par le développement d'activités, groupe de parents et d'adolescents, etc.). Non seulement l'accès à des services diversifiés pourrait répondre plus adéquatement aux besoins des adolescents et des familles d'autres cultures, cela permettrait de mieux tenir compte des besoins propres à la situation singulière de chaque adolescent placé et leur famille.

En terminant, l'encadré présenté à la page suivante, constitue la synthèse des principales pistes à poursuivre dans l'avenir pour améliorer l'intervention par rapport à la réunification familiale. Un rappel de ces perspectives d'intervention permet de les placer à l'avant-scène et d'exposer succinctement l'orientation que devrait prendre l'intervention.

### *Perspectives d'intervention*

- ❖ Systématiser la pratique de la réunification familiale.
  - Planifier et préparer la sortie dès l'entrée en placement.
- ❖ Consolider le réseau familial et social du jeune avant sa sortie.
  - Mobiliser les membres de la famille élargie.
- ❖ Développer des programmes spécifiques de réunification familiale.
- ❖ Revoir les modalités de fonctionnement et d'organisation des ressources d'hébergement.
- ❖ Diversifier l'offre de services aux adolescents et aux familles.

## CONCLUSION

Un lien intense et unique unit les parents et les enfants. L'attachement parental est sans aucun doute le plus puissant de tous les liens qui mettent en rapport les êtres humains : les amitiés passent, l'amour et la passion amoureuse s'estompent avec le temps, alors que l'attachement qui relie les parents et les enfants subsiste tout au long de l'existence.

- Michel Claes (2003 : 41)

Tel un court épilogue, cette conclusion expose quelques données concernant les adolescents à la sortie dont la destination et le suivi après la fin du placement. Ces données descriptives n'ont pas servi aux analyses puisqu'elles se situent au moment de la sortie des soins substituts. Toutefois, pour compléter la thèse, il importe de présenter ces données. Étant donné que le chapitre 6 fait office de conclusion en résumant et discutant les résultats, en identifiant les limites de l'étude et en élaborant des pistes de recherche et d'intervention; il convient de sortir des sentiers battus et de conclure la thèse de manière différente.

À prime abord, un rappel du bien-fondé de cette thèse permet de se souvenir que celle-ci vise à mieux connaître et comprendre la réunification familiale chez une population aux caractéristiques particulières : les adolescents placés dans une ressource de réadaptation. Cette étude a été élaborée suivant la reconnaissance d'un déficit des connaissances à ce sujet au Québec, des défis que pose cette population et de l'absence de service en regard de la réunification familiale et de la sortie des soins d'accueil. Évidemment, la présente étude n'a pas la prétention de combler tous ces besoins mais elle représente un pas de plus vers l'amélioration des connaissances, vers la compréhension du processus de réunification familiale et l'appréhension du moment de la sortie pour les adolescents. De plus, elle constitue une tribune pour alimenter les discussions sur le sort des adolescents à la sortie des soins d'accueil et se questionner sur les services dispensés aux familles en difficulté.

### **Et après le placement...**

Puisque l'étude de dossiers le permet, des données ont été recueillies par rapport à l'âge des adolescents à la fin du placement, à leur destination à la sortie et au suivi après le placement. Il est possible de documenter ces aspects de la sortie des adolescents grâce à la

présence des rapports de fermeture dans les dossiers. Or, il importe de rappeler qu'il est impossible de statuer sur ce qui est advenu de l'adolescent au-delà des informations inscrites dans le dossier au moment de sa fermeture et quelque temps avant que le dossier ne soit archivé.

### ***L'âge au moment de quitter les soins d'accueil***

Les adolescents qui retournent vivre dans leur milieu familial sont en moyenne plus jeunes que leurs pairs qui empruntent une autre porte de sortie à la fin du placement (16,7 ans comparativement à 17,9 ans). Plusieurs adolescents qui ne réintègrent pas leur milieu familial d'origine à la fin du placement se rendent jusqu'au bout des services de placement. En d'autres termes, ils demeurent dans la ressource d'accueil parce qu'ils ont une ordonnance de placement jusqu'à l'atteinte de la majorité mais aussi pour certains, parce qu'ils ont nulle part où aller.

### ***La destination à la sortie des soins d'accueil***

La majorité des adolescents (90,2%) qui retournent vivre dans leur milieu familial à la fin du placement réinsèrent le même milieu familial qu'au moment de leur entrée dans la ressource d'hébergement. Les autres adolescents intègrent un milieu familial différent, généralement celui de l'autre parent.

Quant aux adolescents qui ne vivent pas une réunification familiale à la sortie des soins d'accueil, ils se dirigent vers différents milieux de vie : vingt-quatre jeunes partent vivre de façon autonome, dans un appartement; huit jeunes demeurent dans une ressource communautaire d'hébergement (du type foyer des jeunes travailleurs); sept jeunes se retrouvent en prison (tous des garçons); cinq jeunes quittent pour la rue et l'itinérance (tous des garçons); deux jeunes sont dirigés vers des ressources psychiatriques; et enfin, une adolescente a fugué sans jamais revenir ou être retracée par le centre jeunesse. Pour trois adolescents non réunifiés, la destination à la sortie n'est pas mentionnée dans leur dossier.

### ***Le suivi après le placement***

Suite à la réunification familiale, 26 adolescents conservent une forme de suivi par le centre jeunesse. Vingt-trois adolescents sont suivis par un intervenant psychosocial ou un éducateur en externe, un adolescent est suivi par le CLSC et deux sont suivis dans le cadre du programme VISA. Quant aux adolescents non réunifiés, 11 d'entre eux ont bénéficié d'un

suivi particulier pour les aider à vivre de façon autonome ou à actualiser leur projet de vie. Pour presque la totalité de ces jeunes, le suivi s'est fait par un éducateur ou un intervenant social. Un de ces adolescents était suivi par la curatelle publique. Par ailleurs, 23 adolescents du groupe réunié et 25 adolescents du groupe non réunié sont suivis en probation à la fin de leur placement, comme conséquence d'un délit commis. Ce suivi probatoire, ordonné par le Juge donc obligatoire, constitue un moyen observé fréquemment pour poursuivre l'intervention au-delà du placement.

En somme, les données qui viennent d'être présentées soulignent l'importance de s'attarder à la trajectoire des adolescents placés, d'adopter un regard longitudinal sur leur situation. Les services dispensés en vertu de la LPJ prennent fin à 18 ans mais la vie de ces adolescents se poursuit bien au-delà de cette limite d'âge. D'emblée, ils auront généralement des responsabilités plus importantes à assumer à partir de cet âge. Dans l'ensemble des transitions auxquelles sont confrontés les adolescents placés (retour à la maison, départ vers la vie autonome, passage à la majorité), ces derniers semblent recevoir peu de soutien. Certes, certains adolescents qui ont commis un délit obtiennent un sursis au plan du suivi et même parfois, de la fin de leur placement. Le fait que le suivi sous la LJC peut se poursuivre après 18 ans entraîne certains adolescents, anxieux face à leur départ prochain des soins d'accueil, à commettre un délit quelques jours avant leur 18<sup>e</sup> anniversaire. Cette situation invraisemblable a été observée chez certains adolescents sans projet de vie précis à la fin du placement. Par ailleurs, d'autres situations observées dans la présente étude laissent croire que des adolescents, dits réunifiés, sont retournés dans leur famille, sans réelle cohésion familiale mais simplement parce qu'ils ne savaient pas où aller à la sortie. On peut émettre l'hypothèse que certains d'entre eux ne sont sûrement pas demeurés très longtemps dans leur milieu familial avant d'emprunter une autre destination dont la rue.

Toutes ces situations illustrent le besoin pressant de revoir l'intervention menée auprès des adolescents placés en regard de leur sortie des soins d'accueil. Malheureusement, l'entrée en vigueur prochaine de la LPJ révisée n'aura pas pour effet d'améliorer les services à ce niveau puisque aucune révision des limites d'âge de l'application de la loi actuelle n'a été faite. Par conséquent, certains adolescents continueront d'être abandonnés par le système à 18 ans. De plus, tel que déjà abordé dans la thèse, la LPJ modifiée prévoit de déchoir les parents de leur autorité si leurs enfants demeurent trop longtemps placés. Ces nouvelles mesures auront pour conséquences, à la fois positives et négatives, d'accroître les efforts de réunification familiale mais dans un contexte qui se dessine contraignant.

Dans cette optique là, il importe de préciser que la réunification familiale ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Elle doit se dérouler dans le meilleur intérêt de l'adolescent, considérant ainsi qu'elle ne représente pas toujours la meilleure issue et l'option la plus désirable pour tous les jeunes. Les pressions pour «décharger» les jeunes rapidement des soins d'accueil entraînent des pratiques néfastes (Festinger, 1996). Ces pratiques ne devraient pas exister. Les besoins de chaque adolescent et de leur famille doivent faire l'objet d'une évaluation minutieuse, dès l'entrée dans le milieu d'accueil jusqu'au moment de la sortie et même, suite à celle-ci. Les adolescents placés et leur famille sont en droit de recevoir des services adaptés à leur réalité et ce, tout au long des processus de placement, de réunification familiale et autre porte de sortie empruntée pour quitter les soins d'accueil.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agresti, Alan (1990). *Categorical data analysis*. 2<sup>e</sup> Édition. New York: Wiley series in probability and mathematical statistics, 558p.
- Ainsworth, Frank (1991). A "No Blame" Approach to Work with Families of Children and Adolescents in Residential Care. *Child and Youth Care Forum*, 20(5), 301-311.
- Ainsworth, Frank (1997). *Family Centred Group Care : Model Building*. Vermont : Ashgate Publishing, 155p.
- Ainsworth, Frank et Maluccio, Anthony N. (1998). The policy and practice of family reunification. *Australian Social Work*, 51 (1), 3-6.
- Aldgate, Jane (1994). Graduating from Care – A Missed Opportunity for Encouraging Successful Citizenship. *Children and Youth Services Review*, 16(3/4), 255-273.
- Aragon, Stacie L. (2004). *Factors affecting successful family reunification: characteristics in child social workers*. Mémoire de maîtrise, Long Beach: California State University.
- Association des centres jeunesse du Québec (2006). *Nos enfants, la richesse de tous, la responsabilité de chacun*. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse, 46p.
- Barber, James G. et Delfabbro, Paul H. (2004). *Children in foster care*. New York : Routledge, 228p.
- Barth, Richard P. (1986). Emancipation Services for Adolescents in Foster Care. *Social Work*, 165-171.
- Barth, Richard P. (1990). On Their Own : The Experiences of Youth After Foster Care. *Child and Adolescent Social Work*, 7(5), 417- 440.
- Barth, Richard P. (2006). *All Things Permanent: Exits to Permanency at 36 Months*. Paper presented to the 7<sup>th</sup> Looking After Children Conference, Sydney, Australia, August 16.
- Barth, Richard P. et Berry, Marianne (1987). Outcomes of Child Welfare Services under Permanency planning. *Social Service Review*, mars, 71-90.
- Barth, Richard P.; Courtney, Mark E. et Berrick, Jill Duerr (1994). *From child abuse to permanency planning: Child Welfare services, pathways and placements*. New York: Adline de Gruyter, 297p.
- Bath, Howard I. et Haapala, David A. (1994). Family Preservation Services : What Does the Outcome Research Really Tells Us? *Social Service Review*, september, 386-403.
- Batshaw, Manuel G. (1975). *Rapport du comité d'étude sur la réadaptation des enfants et des adolescents placés en centre d'accueil*. Québec : Direction des communications, Ministère des Affaires sociales.



- Beaudet, Micheline et Bégin, Céline (1986). Parents d'adolescents : un défi parfois difficile. *Service social*, 35(3), 339-351.
- Beckett, Gail M. (1997). *Family Reunification: An Integrated Approach*. Mémoire de maîtrise en service social. Winnipeg : Université du Manitoba.
- Belsky, Jay (1984). The Determinants of Parenting: A Process Model. *Child Development*, 55, 83-96.
- Benedict, Mary I. et White, Roger B. (1991). Factors Associated with Foster Care Length of Stay. *Child Welfare*, 70 (1), 45-58.
- Bérubé, Louise (2004). *Parents d'ailleurs, enfants d'ici. Dynamique d'adaptation du rôle parental chez les immigrants*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Biehal, Nina; Clayden, Jasmine; Stein, Mike et Wade, Jim (1994). Leaving care in England: A research perspective. *Children and Youth Services Review*, 18(4/5), 425-445.
- Biehal, Nina et Wade, Jim (1996). Looking Back Looking Forward : Care Leavers, Families and Change. *Children and Youth Services Review*, 18(4/5), 425-445.
- Bilodeau, Claude (1993). Ne tirez pas sur le « placeur »! *P.R.I.S.M.E.*, 3(4), 480-489.
- Blanchard, Cynthia J. (1999). *Relationship of services and family reunification in New Jersey*. Thèse de doctorat, New York: Yeshiva University.
- Bronfenbrenner, Urie (1979). *The Ecology of Human Development*. Cambridge : Harvard University Press.
- Bronfenbrenner, Urie (1986). Ecology of the Family as a Context for Human Development: Research Perspectives. *Developmental Psychology*, 22(6), 723-742.
- Brown, Carolyn L. et Little, Susan (1990). Family Reunification. *Children Today*, 21-24.
- Bouchard, Camil (1981). Perspectives écologiques de la relation parent(s)-enfant : des compétences parentales aux compétences environnementales. *Apprentissage et Socialisation*, 4(1), 4-23.
- Bouchard, Caroline et Cloutier, Richard (2002). La situation des jeunes en difficulté : étude des facteurs de risque psychosociaux et description du réseau d'acteurs s'impliquant auprès d'eux. *Revue de psychoéducation et d'orientation*, 31(1), 55-79.
- Boutin, Jean-Guy (1974). Étude comparative des statistiques de placement d'enfants au Québec et en Ontario. *Administration hospitalière et sociale*, octobre, 7-11.
- Bouyer, Jean (1997). *Méthodes statistiques. Médecine – Biologie*. Paris : ESTEM, Éditions INSERM, 351p.
- Bowlby, John (1951). *Maternal Care and Mental Health*. Genève: Organisation mondiale de la santé.
- Brunet, Louise (1989). *La réinsertion sociale des jeunes aux lendemains du centre d'accueil*. Québec : Les Publications du Québec, 222p.

- Bullock, Roger; Gooch, Daniel et Little, Michael (1998). *Children Going Home : The Reunification of Families*. Aldershot : The Dartington Social Research Series, Ashgate, 261p.
- Bullock, Roger; Little, Michael et Spencer, Millham (1993). *Going Home : The Return of Children Separated from their Families*. First Edition. Aldershot : Dartmouth.
- Burford, Gale; Pennell, Joan, MacLeod, Susan; Campbell, Stella et Lyall, George (1996). Reunification as an Extended Family Matter. *Community Alternatives*, 8(2), 33-53.
- Carlo, Paul (1985). The Children's Residential Treatment Center as a Living Laboratory for Family Members : A Review of the Literature and Its Implications for Practice. *Child Care Quarterly*, 14(3), 157-170.
- Carlo, Paul (1988). Implementing a Parent Involvement/Parent Education Program in a Children's Residential Treatment Center. *Child and Youth Care Quarterly*, 14(3), 157-170.
- Carlo, Paul (1993). Parent Education vs. Parent Involvement : Which Type of Efforts Work Best to Reunify Families? *Journal of Social Service Research*, 17(1/2), 135-150.
- Carlo, Paul et Schennum, William (1989). Family Reunification Efforts That Work : A Three Year Follow-up Study of Children in Residential Treatment. *Child and Adolescent Social Work*, 6(3), 211-216.
- Cloutier, Richard (1996). *Psychologie de l'adolescence*. 2<sup>e</sup> édition. Montréal: Gaëtan Morin Éditeur, 326p.
- Cloutier, Richard ; Champoux, Lyne et Jacques, Christian (1994). *Ados, familles et milieu de vie. La parole aux ados!* Québec: Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 124p.
- Chalmers, Michelle L. (1996). Voices of Wisdom : Minnesota Youth Talk About Their Experiences in Out-of-Home Care. *Community Alternatives*, 8(1), 95-121.
- Charles, Kristi et Nelson, Jennifer (2000). *Permanency planning : Creating life long connections. What does it mean for adolescents?* Tulsa: The University of Oklahoma, National Resource Center for Youth Development, 38p.
- Chen, Juhn L. (2000). *Outcomes for children in kin and nonkin placement in foster care*. Mémoire de maîtrise. Long Beach: California State University.
- Chiasson-Lavoie, Michèle et Roc, Marie-Lyne (2000). La pratique interculturelle auprès des jeunes en difficulté. Dans Gisèle Legault (sous la dir.). *L'intervention interculturelle*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur, 221-252.
- Children's Bureau of the Administration on Children, Youth and Families (1991). *Boysville of Michigan Family Reunification Project*. Washington D.C.: U.S. Department of Health and Human Services, 17p.
- Chung, HyunHee et Elias, Maurice (1996). Patterns of adolescent involvement in problem behaviors : relationship to self-efficacy, social competence and life events. *American Journal of Community Psychology*, 24(6), 771-784.

- Claes, Michel (2003). *L'univers social des adolescents*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 192p.
- Coleman, Frances C. (1999). *Staff attitudes toward family involvement and reunification in residential treatment centers*. Thèse de doctorat. New York: Pace University.
- Coleman-Smith, Rutha M. (1991). *Predictors of Effective Family Reunification in Public Social Services Agency*. Mémoire de Maîtrise en service social. Californie : California State University, Long Beach.
- Collins, Mary Elizabeth (2001). Transition to Adulthood for Vulnerable Youths: A review of research and implications for policy. *Social Service Review*, June, 271-291.
- Cordero, Antonia E. (2004). When Family Reunification Works: Data-Mining Foster Care Records. *Families in Society*, 85(4), 571-580.
- Courtney, Mark E. (1992). *Reunification of Foster Children with their Families: The Case of California's Children (Child Welfare)*. Thèse de doctorat. Californie: Berkeley University.
- Courtney, Mark E. (1994). Factors Associated with the Reunification of Foster Children with Their Families. *Social Service Review*, 81-108.
- Courtney, Mark E. (1995). Reentry to Foster Care of Children returned to Their Families. *Social Service Review*, 226-241.
- Courtney, Mark E. (1997). Reconsidering Family Preservation: A Review of Putting Families First. *Children and Youth Services Review*, 19 (1/2), 61-76.
- Courtney, Mark E. et Barth, Richard P. (1996). Pathways of Older Adolescents out of Foster Care: Implications for Independent Living Services. *Social Work*, 41(1), 75-83.
- Courtney, Mark E. et Wong, Yin-Ling Irene (1996). Comparing the Timing of Exits from Substitutue Care. *Children and Youth Services Review*, 18 (4/5), 307-334.
- Courtney, Mark E.; Piliavin, Irving et Entner Wright, Bradley R. (1997). Transitions from and Returns to Out-fo-Home Care. *Social Service Review*, 652-667.
- Courtney, Mark E.; Piliavin, Irving; Grogan-Kaylor, Andrew et Nesmith, Ande (2001). Foster Youth Transitions to Adulthood: A Longitudinal View of Youth Leaving Care. *Child Welfare*, 80(6), 685-717.
- Courtney, Mark E.; McMurtry, Steven L. et Zinn, Andrew (2004). Housing Problems Experienced by Recipients of Child Welfare Services. *Child Welfare*, 83(5), 393-422.
- Dattalo, Patrick (1994). A Comparison of Discriminant Analysis and Logistic Regression. *Journal of Social Service Research*, 19(3/4), 121-144.
- Davis, Inger P.; Landsverk, John; Newton, Rae and Ganger, William (1996). Parental Visiting and Foster Care Reunification. *Children and Youth Services Review*, 18(4/5), 363-382.
- Davis, Inger P.; Landsverk, John et Newton, Rae (1997). Duration of Foster Care for Children Reunified within the First Year of Care. Dans J.D. Berrick; R.P. Barth et N. Gilbert (Eds.). *Child Welfare research Review* (vol. 2), New York: Columbia University Press, 272-293.

- Delfabbro, Paul H.; Barber, James G. and Cooper, Lesley (2002). The Role of Parental Contact in Substitute Care. *Journal of Social Service Research*, 28(3), 19-39.
- Delfabbro, Paul H.; Barber, James G. et Cooper, Lesley (2003). Predictors of Short-Term Reunification in South Australian Substitute Care. *Child Welfare*, 82(1), 27-51.
- Dumais, Jacques (1997). Maintien des liens en contexte de placement: travailler à se donner des outils de prévention. Dans Marie Simard (sous la dir.). *Maintien des liens familiaux et placement d'enfants*. Actes du colloque de recherche. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 17-21.
- Duss-Von Werdt, Joseph (1990). L'écosystème individuel : Remarques sur l'individu et l'individualisme thérapeutique. *Thérapie familiale*, 11(3), 237-245.
- Eamon, Mary Keegan et Kopels, Sandra (2004). For reasons of poverty: court challenges to child welfare practices and mandated programs. *Children and Youth Services Review*, 26, 821-836.
- Elkaïm, Mony (1995). *Panorama des thérapies familiales*. Paris: Seuil, 629p.
- Erickson, Eric H. (1959). Identity and the life Cycle. *Psychological Issues*, 1(1), 1-2.
- Evans, Karen et Furlong, Andy (2000). Niches, transitions, trajectoires... De quelques théories et représentations des passages de la jeunesse. *Lien Social et Politiques – RIAC*, 43, 41-48.
- Falk, Robert (1990). Family Reunification in a Residential Facility. *Residential Treatment for Children & Youth*, 7(3), 39-49.
- Fanshel, David (1978). Children Discharged From Foster Care in New York City : Where to – When - At What Age? *Child Welfare*, 57 (8), 467-483.
- Fanshel, David, Finch, Stephen J. et Grundy, John F. (1989). Foster Children in Life-Course Perspective: The Casey Family Program Experience. *Child Welfare*, 68 (5), 467-478.
- Fanshel, David, Finch, Stephen J. et Grundy, John F. (1989). Modes of Exit from Foster Family Care and Adjustment at Time of Departure of Children with Unstable Life Histories. *Child Welfare*, 68(4), 391-402.
- Fanshel, David et Shinn, Eugene B. (1978). *Children in Foster Care : A Longitudinal Investigation*. New York : Columbia University Press.
- Farmer, Elaine (1996). Family Reunification with High Risk Children : Lessons from Research. *Children and Youth Services Review*, 18(4/5), 403-424.
- Fein, Edith et Staff, Ilene (1991). Implementing Reunification Services. *Families in Society*, 335-343.
- Fein, Edith et Staff, Ilene (1993). Last best Chance: Findings from a Reunification Services Program. *Child Welfare*, 72(1), 25-40.
- Fernandez, Elizabeth (1999). Pathways in Substitute Care: Representation of Placement Careers of Children Using Event History Analysis. *Children and Youth Services Review*, 21(3), 177-216.

- Festinger, Trudy (1996). Going Home and Returning to Foster Care. *Children and Youth Services Review*, 18(4/5), 383-402.
- Frame, Laura; Berrick, Jill Duerr et Brodowski, Melissa Lim (2000). Understanding Reentry to Out-of-Home Care for Reunified Infants. *Child Welfare*, 79(4), 339-369.
- Fraser, Mark W.; Walton, Elaine; Lewis, Robert E.; Pecora, Peter J. et Walton, Wendel K. (1996). An Experiment In Family Reunification: Correlates of Outcomes at One Year Follow-up. *Children and Youth Services Review*, 18(4/5), 335-361.
- Fraser, Mark W.; Nelson, Kristine E. and Rivard, Jeanne C. (1997). Effectiveness of Family Preservation Services. *Social Work Research*, 21 (3), 139-153.
- Fréchette, Marcel et Leblanc, Marc (1987). *Délinquances et délinquants*. Chicoutimi : Gaëtan Morin Éditeur, 384p.
- Frost, Nick; Mills, Sue et Stein, Mike (1999). *Understanding Residential Child Care*. Aldershot : Ashgate Publishing Limited, 139p.
- Forsythe, Peter W. (1989). Family Preservation in Foster Care : Fit or Fiction. *Child and Youth Services*, vol. 12, 63-73.
- Fox, William (1999). *Statistiques sociales*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 374p.
- Garel, Patricia (1996). La Famille encore, la famille toujours... *P.R.I.S.M.E.*, 6(4), 449-450.
- Gaudet, Judith et Chagnon, François (2003). *Étude des besoins prioritaires en matière de programmes chez les adolescents au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire*. Document de travail. Direction des services professionnels et de la recherche, Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, 70p.
- Gauthier, Madeleine (2000). L'âge des jeunes : «un fait social instable». *Lien Social et Politiques – RIAC*, 43, 23-32.
- Gendreau, Gilles et Goulet, Denis (1999). *La réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans : une intervention qui doit retrouver son sens, sa place et ses moyens*. Rapport du Comité sur la réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans. Montréal : Association des centres jeunesse du Québec, 96p.
- Germain, Jean-Guy ; Berthiaume, Danielle ; Bouchard, Pierre ; Filiatrault, Diane ; Grégoire, Aline ; Johnson, Marie-Josée ; Rondeau, Lucie et Totaro, Michel (2000). *Un enfant entre deux familles. Le placement familial : du rêve à la réalité*. Montréal : Sciences et Culture, 170p.
- Gilles, Alain (1994). *Éléments de méthodologie et d'analyse statistique pour les sciences sociales*. Montréal : McGraw-Hill, 571p.
- Gillespie, James M.; Byrne, Barbara et Workman, Lynda (1995). An Intensive Reunification Program for Children in Foster Care. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 12(3), 213-228.
- Glisson, Charles; Bailey, James W. et Post, James A. (2000). Predicting the Time Children Spend in State Custody. *The Social Service Review*, 74(2), 253-280.

- Goerge, Robert M. (1990). The Reunification Process in Substitute Care. *Social Service Review*, 422-457.
- Goldstein, Joseph; Solnit, Albert J.; Goldstein, Sonja et Freud, Anna (1996). *The Best Interests of the Child. The Least Detrimental Alternative*. New York : The Free Press, 325p.
- Gouvernement du Canada (1985). *Loi sur les jeunes contrevenants*. L.R.C., ch. Y-1.
- Gouvernement du Canada (2002). *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*. L.R.C., ch.1.
- Gouvernement du Québec (1983). *Avis sur les enfants placés*. Québec : Ministère des Affaires sociales, Comité de la santé mentale du Québec, 67p.
- Gouvernement du Québec (1988). *Rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux*. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, 803p.
- Gouvernement du Québec (1990). *Une réforme axée sur le citoyen*. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, 91p.
- Gouvernement du Québec (1991). *La protection sur mesure : un projet collectif*. Rapport du Groupe de travail sur l'application des mesures de protection de la jeunesse. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, 64p.
- Gouvernement du Québec (1991). *Loi sur la santé et les services sociaux*. Chap. S-4.2.
- Gouvernement du Québec (1991). *Un Québec fou de ses enfants*. Rapport du Groupe de travail pour les jeunes. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, 179p.
- Gouvernement du Québec (1992). *La protection de la jeunesse...Plus qu'une loi*. Rapport du Groupe de travail sur l'évaluation de la Loi sur la protection de la jeunesse. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, 191p.
- Gouvernement du Québec (1992). *Maintenant et pour l'avenir...LA JEUNESSE*. Plan d'action jeunesse. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, 30p.
- Gouvernement du Québec (1994). *Vers un continuum de services intégrés à la jeunesse : Les solutions de rechange au placement*. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, 59p.
- Gouvernement du Québec (1995). *Loi sur la protection de la jeunesse*. L.R.Q., chapitre P-34.1, 44p.
- Gouvernement du Québec (2002). *Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude. Le rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*. Québec : Conseil de la famille et de l'enfance, 119p.
- Gouvernement du Québec (2004). *La protection des enfants au Québec : une responsabilité à mieux partager*. Rapport du Comité d'experts sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, 193p.

- Gouvernement du Québec (2005). *Données opérationnelles au 31 mars 2005*. État de la situation au 31 mars dans les Centres de services sociaux du Québec et dans les Centres jeunesse du Québec. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux.
- Gouvernement du Québec (2005). *Le retrait du milieu familial des enfants et des jeunes. Normes relatives à la pratique à l'intention des établissements et des intervenants du secteur de la santé et des services sociaux*. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, 30p.
- Goyette, Martin (2003). *Portrait des interventions visant la préparation à la vie autonome et l'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes des centres jeunesse du Québec*. Montréal : Association des centres jeunesse du Québec, 72p.
- Greenwald, Carol A. (1998). *Characteristics of Social Workers and Families That Affect Family Reunification Outcomes*. Mémoire de Maîtrise en service social. Californie : California State University.
- Grigsby, R. Kevin (1994). Maintaining Attachment Relationships Among Children in Foster Care. *Families in Society*, mai, 269-276.
- Groupe provincial de réflexion sur le placement (2002). *Le placement des jeunes*. Document de travail. Montréal : Association des centres jeunesse du Québec, 55p.
- Guindon, Ghislaine (1965). Clairséjour, centre de rééducation pour enfants caractériels. *Service social*, vol. 14, 11-22.
- Guo, Shenyang and Wells, Kathleen (2003). Research on Timing of Foster Care Outcomes: One Methodological Problem and Approaches to Its Solution. *Social Service Review*, March, 1-24.
- Habimana, Emmanuel; Éthier, Louise S.; Petot, Djaouida et Tousignant, Michel (1999). *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : approche intégrative*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur, 749p.
- Hahn, Andrew (1994). The Use of Assessment Procedures in Foster Care to Evaluate Readiness for Independent Living. *Children and Youth Services Review*, 16(3/4), 171-179.
- Hanigan, Patricia (1990). *La jeunesse en difficulté : comprendre pour mieux intervenir*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 323p.
- Harris, Marian S. et Courtney, Mark E. (2003). The Interaction of Race, Ethnicity, and Family Structure with Respect to the Timing of Family Reunification. *Children and Youth Services Review*, 25(5/6), 409-429.
- Hepworth, H. Philip (1980). *Foster Care and Adoption in Canada*. The Canadian Council on Social Development, 243p.
- Hegar, Rebecca L. (1988). Sibling Relationships and Separations: Implications for Child Placement. *Social Service Review*, 62(3), 446-467.
- Hess, Peg McCartt et Folaron, Gail (1991). Ambivalences: A Challenge to Permanency for Children. *Child Welfare*, 70(4), 403-424.

- Hess, Peg McCartt; Folaron, Gail et Jefferson, Ann Buschman (1992). Effectiveness of Family Reunification Services: An Innovative Evaluative Model *Social Work.*, 37(4), 304-311.
- Hodges, Vanessa G.; Gutterman, Neil, B.; Blythe, Betty J. et Bronson, Denise E. (1989). Intensive Aftercare Services for Children. *Social Casework*, 70(7), 397-40.
- Hoffman, Deborah et Rosenheck, Robert (2001). Homeless Mothers with Severe Mental Illnesses and Their Children: Predictors of Family Reunification. *Psychiatric Rehabilitation Journal*, 25(2), 163-169.
- Hohma, Melinda M. et Butt, Rick L. (2001). How Soon Is Too Soon? Addiction Recovery and Family Reunification. *Child Welfare*, 80(1), 53-67.
- Hosmer, David W. et Lemeshow, Stanley (1989). *Applied logistic regression*. New York: John Wiley & Sons, 307p.
- Iglehart, Alfreda P. (1994). Adolescents in Foster Care : Predicting Readiness for Independent Living. *Children and Youth Services Review*, 16(3/4), 159-169.
- Jackson, Annette (1996). The Reconnections and Family Admission Programs : Two Models For Family Reunification within Melbourne, Australia. *Community Alternatives*, 8(1), 53-75.
- Jenkins, Shirley (1969). Separation Experiences of Parents Whose Children Are in Foster Care. *Child Welfare*, 58, 334-341.
- Jenson, Jeffrey M. et Whittaker, James K. (1987). Parental Involvement in Children's Residential Treatment : From Preplacement to Aftercare. *Children and Youth Services Review*, vol. 9, 81-100.
- Johnson, Miriam McNown (1998). Family Engagement Practices in Residential Group Care : Differences Between Public and Private Cases. *Child and Youth Care Forum*, 27(2), 139-148.
- Jones, Loring (1998). The Social and Family Correlates of Successful Reunification of Children in Foster care. *Children and Youth Services Review*, 20(4), 305-323.
- Joyal, Renée et Chatillon, Carole (1996). Le placement des enfants au Québec, des années trente à aujourd'hui. Une mesure trop souvent utilisée? Constatations et hypothèses. *Service social*, 45 (2), 31-50.
- Kähkönen, Päivi (1997). From the Child Welfare Trap to the Foster Care Trap. *Child Welfare*, 76(3), 429-445.
- Katz, Linda (1999). Concurrent Planning: Benefits and Pitfalls. *Child Welfare*, 78(1), 71-87.
- Kauffman, Juliann Eva (1996). *Reuniting Children with their Families After Foster Care: An Exploratory Study of The Family Reunification Process*. Thèse de Doctorat. Californie : University of San Francisco.
- Keresman, Miriam A. ; Zarski, John J. et Garrison, Mary E. (1997). An Exploration of Family Environment, Adolescent Perceptions and Home-Based Intervention. *Journal of Family Social Work*, 2(3), 17-31.



- Kernan, Emily et Lansford, Jennifer E. (2004). Providing for the best interests of the child ? The Adoption and Safe Families Act of 1997. *Applied Developmental Psychology*, 25, 523-539.
- Kinney, Jill; Dittmar, Kelly et Firth, Wendy (1990). The Homebuilders Model: Keeping Families Together. *Children Today*, 14-19.
- Kinney, Jill; Haapala, David et Booth, Charlotte (1991). *Keeping Families Together. The Homebuilders Model*. New York : Aldine de Gruyter, 235p.
- Krona, David A. (1980). Parents as Treatment Partners in Residential Care. *Child Welfare*, 59(2), 91-96.
- Lambert, Jean (1999). *Modèles linéaires généralisés*. Document inédit. Notes de cours: Séminaire d'intégration interdisciplinaire en méthodes quantitatives. Montréal : Université de Montréal.
- Landsverk, John; Davis, Inger; Ganger, William; Newton, Rae et Johnson, Ivory (1996). Impact of Child Psychosocial Functioning on Reunification from Out-of-Home Placement. *Children and Youth Services Review*, 18(4/5), 447-462.
- Landy, Sarah et Munro, Sheila (1998). Shared Parenting: Assessing the Success of a Foster Parent Program Aimed at Family Reunification. *Child Abuse & Neglect*, 22(4), 305-318.
- Lawder, Elizabeth A.; Poulin, John E. et Andrews, Roberta G. (1986). A Study of 185 Foster Children 5 Years After Placement. *Child Welfare*, 65(3), 241-251.
- Leathers, Sonya J. (2002). Parental visiting and family reunification: could inclusive practice make a difference? *Child Welfare*, 81(4), 595-616.
- Le Blanc, Marc (1995). Y a-t-il trop d'adolescents placés en internat aux Centres jeunesse de Montréal? *Revue canadienne de psycho-éducation*, 24(2), 93-120.
- Le Blanc, Marc ; Dionne, Jacques ; Proulx, Jean ; Grégoire, Jacques C. et Trudeau-Le Blanc, Pierrette (2002). *Intervenir autrement. Un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur, 318p.
- Lévesque, Justin et Mayer, Robert (1994). L'État-providence à bout de souffle? *Intervention*, 98, 32-41.
- Levin, Anne Elizabeth (1992). Groupwork with Parents in the Family Foster Care System: A Powerful Method of Engagement. *Child Welfare*, 71(5), 457-473.
- Legendre, Ghislaine (2000). Les enjeux interculturels de l'adolescence et l'intervention. Dans Gisèle Legault (sous la dir.). *L'intervention interculturelle*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur, 312-319.
- Lewis, Robert E. (1994). Application and Adaptation of Intensive Family Preservation Services to Use for Reunification of Foster Children with their Biological Parents. *Children and Youth Services Review*, 16(5/6), 39-361.
- Lewis, Robert; Walton, Elaine et Fraser, Mark W. (1995). Examining Family Reunification Services: A Process Analysis of a Successful Experiment. *Research on Social Work Practice*, 5(3), 259-282.

- Loar, Lynn (1998). Making Visits Work. *Child Welfare*, 77(1), 41-58.
- Lu, Yuhwa Eva; Landsverk, John; Ellis-Macleod, Elissa; Newton, Rae; Ganger, William et Johnson, Ivory (2004). Race, ethnicity and case outcomes in child protective services. *Children and Youth Services Review*, 26, 447-461.
- Maas, H. et Engler, R. (1959). *Children in Need of Parents*. New York: Colombia University Press.
- Magura, Stephen (1979). Trend Analysis in Foster Care. *Social Work Research and Abstracts*, 15, 29-36.
- Mallon, Gerald P. (1998). After Care Then Where? Outcomes of an Independent Living Program. *Child Welfare*, 77(1), 61-78.
- Malouin, Marie-Paule (sous la dir.) (1996). *L'univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*. Saint-Laurent, Québec : Bellarmin, 458p.
- Maluccio, Anthony N. et Ainsworth, Frank (2003). Drug Use by Parents: A Challenge for Family Reunification Practice. *Children and Youth Services Review*, 25(7), 511-533.
- Maluccio, Anthony N. et Sinanoglu, Paula A. (1981). *The Challenge of Partnership : Working with Parents of Children in Foster Care*. New York : Child Welfare League of America Inc., 225p.
- Maluccio, Anthony N. et Sinanoglu, Paula A. (Eds.) (1981). *Parents of Children in Placement: Perspectives and Programs*. New York : Child Welfare League of America, 475p.
- Maluccio, Anthony N.; Fein, Edith et Olmstead, Kathleen (1986). *Permanency Planning for Children: Concepts and Methods*. New York : Tavistock, 327p.
- Maluccio, Anthony N.; Fein, Edith et Davis, Inger P. (1994). Family Reunification : Research, Findings, Issues and Directions. *Child Welfare*, 73(5), 489-504.
- Maluccio, Anthony N.; Abramczyk, Lois W. et Thomlison, Barbara (1996). Family Reunification of Children in Out-of-Home Care : Research Perspectives. *Children and Youth Services Review*, 18(4/5), 287-305.
- Maluccio, Anthony N.; Pine, Barbara A. et Warsh, Robin (1996). Incorporating Content On Family Into the Social Work Curriculum. *Journal of Social Work Education*, 32(3), 363-373.
- Maluccio, Anthony N. et Whittaker, James K. (1997). Learning From The Family Preservation Initiative. *Children and Youth Services Review*, 19(1/2), 5-16.
- Maluccio, Anthony N. et Pine, Barbara A. (1999). *Assessment in Family Reunification Services*. Document préparé pour la « Fourth International Conference From the Looking After Children Project », Université d'Oxford, 21-24 septembre.
- Marcenko, Maureen O. et Striepe, Meg I. (1997). A Look at Family Reunification Throgh the Eyes of Mothers. *Community Alternatives: International Journal of Family Care*, 9 (1), 33-48.

- Marcotte, Richard; Drapeau, Sylvie et Beaudoin, Sylvie (2001). *Évaluation d'un processus clinique dédié à l'abandon d'adolescents en contexte d'hébergement*. Québec : Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire, 68p.
- Marsh, Peter et Triseliotis, John (1993). *Prevention and Reunification in Child Care*. London : B.T. Batsford Ltd, 220p.
- Maunaye, Emmanuelle (2000). Passer de chez ses parents à chez soi : entre attachement et détachement. *Lien Social et Politiques – RIAC*, 43, 59-66.
- McMillen, J. Curtis et Tucker, Jayne (1999). The Status of Older Adolescents at Exit from Out-Of-Home Care. *Child Welfare*, 78(3), 339-360.
- McMurtry Steven L. et Lie, Gwat-Yong W. (1992). Differential Exit Rates of Minority Children in Foster Care. *Social Work Research and Abstracts*, 28(1), 42-48.
- Mech, Edmund; Ludy-Dobson, Christine et Hulseman, Frances Spann (1994). Life-Skills Knowledge : A Survey of Foster Adolescents in Three Placement Settings. *Children and Youth Services Review*, 16(3/4), 181-200.
- Millham, Spencer; Bullock, Roger; Hosie Kenneth et Haak, Martin (1986). *Lost in Care*. Aldershot : The Dartington Social Research Unit, 258p.
- Milner, Jerry L. (1987). An Ecological Perspective on Duration of Foster Care. *Child Welfare*, 66(2), 113-123.
- Mireault, Gilles ; Beaudoin, André ; Paquet, Gaétan et Champagne, Élise (1999). Évaluation d'un programme d'implication parentale lors du placement du jeune en centre de réadaptation. *Service social*, 47 (3-4), 137-167.
- Nadeau, France (2000). *Le passage à la vie autonome chez les jeunes ayant vécu un placement en milieu substitut*. Mémoire de maîtrise. Québec : Université Laval, 167p.
- Nelson, Rhonda H. ; Mitrani, Victoria B. et Szapocznik, José (2000). Applying a Family-Ecosystemic Model to Reunite a Family Separated Due to Child Abuse : A Case Study. *Contemporary Family Therapy*, 22(2), 125-146.
- Nurgent, William R.; Carpenter, Drucilla et Parks, Joe (1993). A Statewide Evaluation of Family Preservation and Family Reunification Services. *Research on Social Work Practice*, 3(1), 40-65.
- Paquet, Gaétan (1995). *Transfert des acquis : Alternance entre le milieu naturel et le milieu d'apprentissage et de réadaptation/Conceptualisation du modèle*. Québec : Centre Jeunesse de Québec, 36p.
- Paquet, Gaétan et Dufour, André (1997). *Transfert des acquis : Alternance entre le milieu naturel et le milieu d'apprentissage et de réadaptation/Rapport d'étape*. Québec : Centre Jeunesse de Québec, 28p.
- Pardeck, John T. (1984). Multiple Placements of Children in Foster Family Care: An Empirical Analysis. *Social Work*, 506-509.
- Pauzé, Robert; Béchar, Stéphane et Toupin, Jean (1993). Facteurs de risque associés au placement d'enfants en milieu substitut : recension d'écrits. *Apprentissage et Socialisation*, 16(3), 203-213.

- Pauzé, Robert; Déry, Michèle et Toupin, Jean (1995). Analyse critique des études portant sur les caractéristiques familiales et personnelles des jeunes placés en milieu substitut. *Revue Canadienne de psycho-éducation*, 24(1), 1-15.
- Pauzé, Robert; Toupin, Jean; Déry, Michèle ; Mercier, Henri; Cyr, Mireille; Cyr, Francine et Frappier, Jean-Yves (2000). *Portrait des jeunes inscrits à la prise en charge des centres jeunesse du Québec et description des services reçus au cours des premiers mois*. Les soins aux jeunes en difficulté QC-411, Santé Canada. Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance, Université de Sherbrooke.
- Pauzé, Robert; Toupin, Jean; Déry, Michèle ; Mercier, Henri; Joly, Jacques; Cyr, Mireille; Cyr, Francine; Frappier, Jean-Yves; Chamberland, Claire et Robert, Marie (2004). *Portrait des jeunes âgés de 0 à 17 ans référés à la prise en charge des centres jeunesse du Québec, leur parcours dans les services et leur évolution dans le temps*. Rapport du Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance. Sections 4 et 5, 149p. et 167p.
- Pecora, Peter J.; Whittaker, James K. et Maluccio, Anthony N. (1992). *The Child Welfare Challenge : Policy, Practice and Research*. New York : Aldine De Gruyter, 526p.
- Pelsser, Robert (1989). *Manuel de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*. Gaëtan Morin Éditeur, 519p.
- Penzerro, Rose Marie (2003). Drift as Adaptation : Foster Care and Homeless Careers. *Child and Youth Care Forum*, 32(4), 229-244.
- Petr, Christopher G. et Enriken, Cindy (1995). Service System Barriers to Reunification. *Families in Society*, 523-532.
- Petr, Christopher G. (1998). *Social Work with Children and Their Families*. New York : Oxford University Press, 311p.
- Pinard, Pierre (1996). Regard rétrospectif sur le placement d'enfants. dans *Maintien des liens familiaux et placement d'enfants*. Dans Marie Simard (sous la dir.). *Maintien des liens familiaux et placement d'enfants*. Actes du colloque de recherche. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 33-57.
- Pine, Barbara A.; Warsh, Robin et Maluccio, Anthony N. (1993). *Together Again : Family Reunification in Foster Care*. Washington D.C. : Child Welfare League of America, 215p.
- Pine, Barbara A. et Warsh, Robin (1996). Protecting Children and Supporting Families : An Essay Review. *Children and Youth Services Review*, 18(4/5), 469-471.
- Poirier, Marie-Andrée (1998). Le maintien des liens entre l'enfant placé et ses parents : Analyse critique des travaux de recherche. *Revue canadienne de service social*, 15(1), 9-25.
- Poirier, Marie-Andrée (2000). *L'implication parentale lors du placement d'un enfant en famille d'accueil. La perspective des parents*. Thèse de doctorat. Québec : Université Laval, 226p.
- Poulin, Gonzalve (1954). L'évolution historique des services d'assistance de la Province de Québec. *Service social*, vol. 4, 112-126.

- Poulin, Gonzalve (1955). Les problèmes du bien-être et de la santé dans la province de Québec de 1921 à 1954. *Service social*, 119-146.
- Proch, Kathleen et Howard, Jeanne A. (1986). Parental Visiting of Children in Foster Care. *Social Work*, 178-181.
- Rainville, Suzanne; Allard, André; Barbant, Jean-Claude; Boyer, Diane; Germain, Jean-Guy ; Lefrançois, Pierre ; Legault, Micheline ; Lemay, Carole ; Maillet, Yvan et Roberge, Denis (2001). *L'abandon d'enfant. Dépister, accepter, accompagner*. Montréal: Sciences et Culture, 286p.
- Resnick, Gary et Burt, Martha (1996). Youth at risk : Definition and implications for service delivery. *American Journal of Orthopsychiatry*, 66(2), 172-188.
- Roberge, Pierre (1996). *Le placement des mineurs au Québec : quelques éléments d'information*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux , Direction générale de la planification et de l'évaluation, 41p.
- Ronnau, John P. et Marlow, Christine R. (1993). Family Preservation, Poverty, And the Value of Diversity. *Families in Society*, novembre, 538-544.
- Rosenthal, James A. et Glass, Gene V. (1990). Comparative Impacts of Alternatives to Adolescent Placement. *Journal of Social Service Research*, 13(3), 19-37.
- Royer, Chantal (2006). Voyage au Coeur des valeurs des adolescents: la famille, grand pilier d'un système. *Enfances, Familles, Générations*, 4, 1-18.
- Rubin, Allen et Babbie, Earl (1997). *Research Methods for Social Work*. Toronto: Brooks/Cole Publishing Company, 758p.
- Rutter, Michael (2000). Children in Substitute Care: Some Conceptual Considerations and Research Implications. *Children and Youth Services Review*, 22(9/10), 685-703.
- Rzepnicki, Tina L. (1987). Recidivism of Foster Children Returned to Their Own Homes : A Review and New Directions for Research. *Social Service Review*, mars, 56-70.
- Saint-Jacques, Marie-Christine ; Lessard, Geneviève ; Beaudoin, André et Drapeau, Sylvie (2000). *Les pratiques d'implication parentale dans l'intervention en protection de la jeunesse*. Québec : Centre jeunesse de Québec, Institut universitaire sur les jeunes en difficulté, 109p.
- Saint-Jacques, Marie-Christine; McKinnon, Suzie et Potvin, Pierre (2000). *Les problèmes de comportement chez les jeunes. Comprendre et agir efficacement*. Québec : Centre jeunesse de Québec, Institut universitaire sur les jeunes en difficulté, 222p.
- Scannapieco, Maria et Schagrin, Judith (1995). Independent Living Programs : Do They Make a Difference. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 12(5), 381-389.
- Seaberg, James R. et Tolley, Eve S. (1986). Predictors of Length of Stay in Foster Care. *Social Work Research and Abstracts*, 22 (3), 11-17.
- Simard, Juliette et Turcotte, Daniel (1992). La thérapie orientée vers la solution : un modèle applicable à l'intervention en contexte d'autorité. *Service social*, 41(3), 77-94.

- Simard, Marie et Vachon, Jacques (1987). *La politique de placement d'enfants : étude d'implantation dans deux régions du Québec*. Québec : Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, 142p.
- Simard, Marie et Vachon, Jacques (1990). Perceptions des parents du succès ou de l'échec de la réinsertion familiale d'enfants placés. *Intervention*, 87, 11-23.
- Simard, Marie; Vachon, Jacques et Moisan, Marie (1991). *La réinsertion familiale de l'enfant placé : Facteurs de succès et d'échec*. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 109p.
- Simard, Marie; Vachon, Jacques et Tard, Caroline (1991). *La réinsertion familiale de l'enfant placé : Analyse de la perception des parents*. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, 95p.
- Simard, Marie; Vachon, Jacques et Moisan, Marie (1993). Les difficultés de la réinsertion familiale des enfants placés. *Apprentissage et Socialisation*, 16(3), 241-252.
- Simms, Mark D. et Bolden, Barbara J. (1991). The Family Reunification Project: Facilitating Regular Contact Among Foster Children, Biological Families and Foster Families. *Child Welfare*, 70(6), 679-690.
- Sinanoglu, Paula A. et Maluccio, Anthony N. (1981). *Parents of Children in Placement : Perspectives and Programs*. Washington D.C.: Child Welfare League of America, 475p.
- Smith, Brenda D. (2003). After Parental Rights are Terminated: Factors Associated with Exiting Foster Care. *Children and Youth Services Review*, 25 (12), 965-985.
- Smith, Brenda D. (2003). How Parental Drug Use and Drug Treatment Compliance Relate to Family Reunification. *Child Welfare*, 82(3), 335-365.
- Smith, Nora A. (1999). *Understanding the lack of family reunification success for chemically dependent mothers and their children: A presentation of consumer and service provider perspectives*. Thèse de doctorat. New York: University at Albany, State University of New York.
- Smollar, Jacqueline et Condelli, Larry (1990). Residential Placement of Youth : Pathways, Alternatives and Unresolved Issues. *Children Today*, 4-8.
- Staff, Ilene et Fein, Edith (1992). Together or Separate: A Study of Siblings in Foster Care. *Child Welfare*, 71(3), 257-270.
- Staff, Ilene et Fein, Edith (1994). Inside the Black Box : An Exploration of Service Delivery in a Family Reunification Program. *Child Welfare*, 73(3), 195-211.
- Steinhauer, Paul D. (1991). *The Least Detrimental Alternative. A Systematic Guide to Case Planning and Decision Making for Children in Care*. Toronto : University of Toronto Press, 426p.
- Tabachnick, Barbara G. et Fidell, Linda S. (2001). *Using Multivariate Statistics*. Fourth Edition. Boston: Allyn and Bacon, 966p.
- Tam, Tony S.K. et Ho, Mary K.W. (1996). Factors Influencing the Prospect of Children Returning to Their Parents from Out-of-Home Care. *Child Welfare*, 75(3), 253-268.

- Taussig Heather N., Clyman, Robert B. et Landsverk, John (2001). Children Who Return Home From Foster Care: A Six Year Prospective Study of Behavioral Health Outcomes in Adolescence. *Pediatrics*, 108(1), 1-7.
- Teare, John F. (1995). *Factors related to post-shelter placement*. Thèse de doctorat. Nebraska: University of Nebraska.
- Teare, John F.; Becker-Wilson, Christina et Larzelere, Robert E. (2001). Identifying Risk Factors for Disrupted Family Reunifications Following Short-Term Shelter Care. *Journal of Emotional and Behavioral Disorders*, 9 (2), 116-122.
- Teare, John; Furst, David W.; Peterson, Roger W. et Authier, Karen (1992). Family Reunification Following Shelter Placement: Child, Family, and Program Correlates. *American Journal of Orthopsychiatrist*, 62(1), 142-146.
- Teare, John F.; Peterson, Roger W.; Authier, Karen; Schroeder, Linda et Daly, Daniel L. (1998). Maternal Satisfaction Following Shelter Placement : Child, Family and Program Correlates. *Child and Youth Care Forum*, 27(2), 126-137.
- Terling, Toni Lynn (1998). *Family reunification practices of child protective services: interventions and outcomes*. Thèse de doctorat. Austin: University of Texas.
- Terling, Toni (1999). The Efficacy of Family Reunification Practices: Reentry Rates and Correlates of Reentry for Abused and Neglected Children Reunited with Their Families. *Child Abuse & Neglect*, 23(12), 1359-1370.
- Thomlison, Barbara (1992). *Child, family and service characteristics associated with placement outcome in treatment foster family care programs*. Thèse de doctorat. Toronto: University of Toronto.
- Thomlison, Barbara; Maluccio, Anthony N. et Abramczyk, Lois W. (1996). The Theory Policy and Practice Context of Family Reunification : An Integrated Research Perspective. *Children and Youth Services Review*, 18(4/5), 473 - 488.
- Thomlison, Barbara; Maluccio, Anthony N. et Wright, Lois W. (1996). Protecting children by preserving their families: a selective research perspective on family reunification. *International Journal*, 96/2, 127-136.
- Thompson, Sanna J.; Kost, Kathleen A. et Pollio, David E. (2003). Examining Risk Factors Associated With Family Reunification for Runaway Youth: Does Ethnicity Matter? *Family Relations*, 52(3), 296-304.
- Thompson, Sanna J.; Safyer, Andrew W. et Pollio, David E. (2001). Differences and predictors of family reunification among subgroups of runaway youths using shelter services. *Social Work Research*, 25(3), 163-172.
- Turner, John (1984). Reuniting Children in Foster Care with Their Biological Parents. *Social Work*, 501-505.
- Vachon, Jacques (1978). *Les parents face au placement*. Sherbrooke : Département de service social, Université de Sherbrooke, 215p.
- Vachon, Jacques (1982). *Enfants en soins d'accueil : cinq ans après leur placement*. Québec : Laboratoire de recherche, École de service social, Université Laval, 129p.

- Vachon, Jacques; Simard, Marie et Picard, Daniel (1995). *Les décisions de placement d'enfants : Une recension des écrits*. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 129p.
- Vachon, Jacques; Simard, Marie et Brousseau, Michèle (1996). *Réunification familiale des enfants placés : Repères pour la mise en place de programmes*. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 82p.
- Vachon, Jacques (1997). Prévention du placement, réunification familiale et maintien des liens. Dans Marie Simard (sous la dir.). *Maintien des liens familiaux et placement d'enfants*. Actes du colloque de recherche. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 23-32.
- Wagner, Michael W. (2003). Families for Reunification : A Mediating Group Model for Birth Parent Self-Assessment. Dans Jocelyn Lindsay, Daniel Turcotte et Estelle Hopmeyer (Eds.). *Crossing Boundaries and Developing Alliances Through Group Work*. New-York: The Haworth Press Inc., 147-165.
- Warsh, Robin; Maluccio, Anthony N. et Pine, Barbara A. (1994). *Teaching Family Reunification : A Sourcebook*. Washington D.C. : Child Welfare League of America, 128p.
- Wells, Kathleen et Guo, Shenyang (1999). Reunification and Reentry of Foster Children. *Children and Youth Services Review*, 21(4), 273-294.
- Wells, Kathleen et Guo, Shenyang (2004). Reunification of Foster Children Before and After Welfare Reform. *Social Service Review*, 74-95.
- Westat Inc. (1995). *A Review of Family Preservation and Family Reunification Programs*. Washington D.C.: Office of The Assistant Secretary for Planning and Evaluation, U.S. Department of Health and Human Services, 68p.
- Williams, Margaret (1996). Maintaining Family Ties and Reconnecting Families : An Essay Review. *Children and Youth Services Review*, 18(4/5), pp. 463 à 468.
- Wolfe, Lesa (1995). *Characteristics of Children Identified by Case Workers for Family Reunification : an Exploratory Study*. Mémoire de Maîtrise en service social, Université de Calgary.
- Wulczyn, Fred (2004). Family Reunification. *The Future of Children*. 14(1), 94-113.
- Zamosky, Jeanne; Sparks, Jacqueline; Hatt, Roger et Sharman, Julian (1993). Believing in Families. Dans Barbara A. Pine, Robin Warsh et Anthony N. Maluccio (Eds.). *Together Again : Family Reunification in Foster Care*. Washington D.C.: Child Welfare League of America, 155-175.



## **ANNEXE A**

### **Grille de cueillette de données au dossier**

---

**La Réunification familiale des adolescents placés  
en ressource de réadaptation.**

**Grille\* de cueillette de données au dossier**

Cette grille de cueillette de données comporte 4 sections :

1. Les caractéristiques de l'adolescent
  - 1.1. Données socio-démographiques
  - 1.2. Histoire de placement
2. Le milieu familial
  - 2.1 Les caractéristiques du milieu familial au moment du placement
  - 2.2 Les caractéristiques du milieu familial au moment du retour
3. Le maintien des liens avec la famille et l'implication des parents au cours du dernier épisode de placement
4. Les caractéristiques du dernier épisode de placement et de l'intervention durant ce placement

**Informations préliminaires :**

1. No. de la grille : \_\_\_\_\_

2. Types de dossiers consultés :
- Protection de la jeunesse
  - Jeune contrevenant
  - Réadaptation
  - Médical

3. Le(s) dossier(s) :

	Dossier protection de la jeunesse (PJ)		Dossier jeune contrevenant (JC)	
	OUVERTURE	FERMETURE	OUVERTURE	FERMETURE
Date :	_____	_____	_____	_____
Motif :	_____	_____	_____	_____

4. À quel groupe appartient l'adolescent?

Groupe : R  NR

\* Cette grille s'inspire des travaux de Simard et al. (1991) et de Poirier (2000).

## Section 1 : Les caractéristiques de l'adolescent

### 1.1 Les caractéristiques socio-démographiques

1. Date de naissance : \_\_\_\_\_

2. Sexe :  Masculin  Féminin

3. Origine ethno-culturelle: \_\_\_\_\_  
 Non mentionné au dossier

3b. Si l'adolescent est un immigrant, quelle est l'année de l'arrivée au Québec ?  
\_\_\_\_\_  
 Non mentionné au dossier

4a. L'adolescent a-t-il été adopté durant l'enfance?  
 Oui  Non  Non mentionné au dossier

4b. Si oui, quel âge avait-il au moment de l'adoption? \_\_\_\_\_

5a. Au moment de la sortie des soins substituts, l'adolescent fréquente-t-il l'école?  
 Oui  Non  Non mentionné au dossier

5b. Au moment de la sortie des soins substituts, quel est le dernier niveau scolaire atteint par l'adolescent et mentionné au dossier? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5c. S'il ne fréquente pas l'école, a-t-il abandonné l'école au cours du dernier épisode de placement?

Oui  Non  Impossible à déterminer

5d. Au moment de la sortie des soins substituts, l'adolescent occupe-t-il un emploi?

Oui  Non  Impossible à déterminer

5f. Préciser si possible le type d'emploi et la fréquence de l'emploi (temps plein/temps partiel) : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

6. Cochez les difficultés personnelles que présente l'adolescent et qui sont mentionnées dans le dossier?

**Précision s'il y a**

- |  |                          |       |
|--|--------------------------|-------|
| a) Problème de rendement scolaire ou d'apprentissage                                     | <input type="checkbox"/> | _____ |
| b) Problème de consommation de drogue ou d'alcool  | <input type="checkbox"/> | _____ |
| c) Agressivité, violence   | <input type="checkbox"/> | _____ |
| d) Difficultés de relations avec les pairs (par exemple, difficulté à se faire des amis) | <input type="checkbox"/> | _____ |
| e) Difficultés de relations avec son ou ses parent(s)                                    | <input type="checkbox"/> | _____ |
| f) Comportements d'opposition (non respect des heures d'entrée, désobéissance, etc.)     | <input type="checkbox"/> | _____ |
| g) Fugue   | <input type="checkbox"/> | _____ |
| h) Comportement sexuel inapproprié   | <input type="checkbox"/> | _____ |
| i) Agitation, nervosité, hyperactivité   | <input type="checkbox"/> | _____ |
| j) Introversion, replie sur soi  | <input type="checkbox"/> | _____ |
| k) Dépression  | <input type="checkbox"/> | _____ |
| l) Problème de santé physique  | <input type="checkbox"/> | _____ |
| m) Faible confiance en soi (estime de soi, anxiété)                                      | <input type="checkbox"/> | _____ |

- n) Faible confiance dans les autres (insécurité, méfiance).  \_\_\_\_\_
- o) Idées suicidaires, menaces de suicide, tentatives de suicide  \_\_\_\_\_
- p) Activités délinquantes (vols, vandalisme, prostitution)  \_\_\_\_\_
- q) Fait partie d'une gang  \_\_\_\_\_
- r) Autre(s)  \_\_\_\_\_

Préciser : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

7. Dans le cas des adolescents **non réunifiés (NR)**, quelle est la porte de sortie empruntée par l'adolescent à la fin du placement?

- Adoption
- Émancipation, départ vers la vie autonome
- Fugue
- Prison
- Suicide
- Ressources communautaires d'hébergement
- Ressources psychiatriques ou de déficience
- Impossible à déterminer
- Autres  
Préciser : \_\_\_\_\_

## 1.2 L'histoire de placement

8. L'adolescent a-t-il vécu plus d'un placement au cours de sa vie?

Oui

Non



Passer à la section suivante

9. Itinéraire de placement de l'adolescent : *chaque épisode de placement doit être suivi d'un retour d'au moins 3 mois dans le milieu familial.*

	Date au début du placement	Date à la fin du placement	Motifs (Loi/article/alinéa...)	Durée du placement (en mois)	Type(s) de milieu de placement
1.	_____	_____	_____	_____	_____
2.	_____	_____	_____	_____	_____
3.	_____	_____	_____	_____	_____
4.	_____	_____	_____	_____	_____
5.	_____	_____	_____	_____	_____
6.	_____	_____	_____	_____	_____
7.	_____	_____	_____	_____	_____
8.	_____	_____	_____	_____	_____
9.	_____	_____	_____	_____	_____
10.	_____	_____	_____	_____	_____

10. Nombre d'épisodes de placement vécus par l'adolescent, de sa naissance jusqu'à la fermeture du dossier : \_\_\_\_\_

11. Combien y a-t-il eu de retour dans le milieu familial?

- Tentative de retour (moins de trois mois) : \_\_\_\_\_

- Retour (3 mois et plus) : \_\_\_\_\_

12a. Est-ce que des motifs d'échec de la réunification familiale sont identifiés dans le dossier?

Oui

Non

12b. Si oui, quels sont ces motifs? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Section 2 : Le milieu familial

### 2.1 Les caractéristiques du milieu familial au moment du dernier épisode de placement.

13. Avec qui l'adolescent vivait-il au moment du placement?

- Ses deux parents
- Ses deux parents en garde partagée\* ⇒  père seul     père et un(e) conjoint(e)  
 mère seule     mère et un(e) conjoint(e)
- Son père seulement
- Sa mère seulement
- Son père et un(e) conjoint(e)
- Sa mère et un(e) conjoint(e)
- Un ou des membre(s) de sa parenté  
Préciser lequel : \_\_\_\_\_
- Autre(s) : \_\_\_\_\_

14. Combien d'enfant(s) vivai(ent) dans ce milieu familial (excluant le jeune) ?

\_\_\_\_\_  Impossible à déterminer (passer à la question 17a.)

15. Combien d'entre eux avaient 18 ans et moins? \_\_\_\_\_

16. Combien d'entre eux avaient plus de 18 ans? \_\_\_\_\_

17a. Est-ce que d'autres enfants ont été placés ou vivaient en soins substituts?

- Oui                       Non                       Non mentionné au dossier

17b. Si oui, combien? \_\_\_\_\_

\* Dans le cas d'une garde partagée, les questions concernant le milieu familial portent sur le milieu familial prédominant. Si le temps de garde est égal pour les deux parents, les questions vont porter sur un des deux milieux choisis au hasard.

**18. Informations concernant le(s) parent(s) n'ayant pas la garde de l'enfant :**

18a. Est-ce que l'un ou les parent(s) d'origine de l'adolescent est/sont décédé(s)?

Son père  Oui  Non

Sa mère  Oui  Non

18b. Si oui, quel âge avait l'adolescent au moment du décès de son ou ses parent(s)?  
\_\_\_\_\_ ans

18c. Est-ce que l'un ou les parent(s) d'origine de l'adolescent est/sont inconnu(s)?

Son père  Oui  Non

Sa mère  Oui  Non

18d. Est-ce que l'autorité parentale de l'un ou des parent(s) d'origine de l'adolescent a été déchu(e)?

Son père  Oui  Non

Sa mère  Oui  Non

19. Date de naissance du/des parent(s) ou s'il y a lieu, de ceux qui font figure de parent auprès de l'adolescent:

Père : \_\_\_\_\_

Mère : \_\_\_\_\_

Autre(s) : \_\_\_\_\_



20. Quelle(s) est/sont la/les source(s) de revenu du ou des parent(s) de l'adolescent ou s'il y a lieu, de ceux qui font figure de parent auprès de l'adolescent?

	Père	Conjoint(e) du père	Mère	Conjoint(e) de la mère	Autre
a) Travail <i>Préciser la nature du travail</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Chômage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Sécurité du revenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Pension alimentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Prêts et bourses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) Autre(s) <i>Préciser :</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g) Non mentionné au dossier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

21. Selon les informations mentionnées dans le dossier, est-ce que les parents présentent, au moment ou au cours du placement de l'adolescent, les difficultés suivantes?

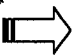
	Père	Mère	Autre
a) Problème d'alcool ou de drogue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Problème d'ordre financier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Problème conjugal (rupture imminente ou récente, divorce imminent)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Problème de violence conjugale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Problème de santé mentale chronique (ex. : schizophrénie, phobie, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- |   |                          |                          |                          |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| f) Problème de santé mentale passager (ex. :<br>dépression) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| g) Problème de santé physique (ex. : le<br>Sida, cancer)    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| h) Problème de jeu pathologique                             | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| i) Activités criminelles                                    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| j) Analphabétisme   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| k) Allophone (Ne parle ni le français ni<br>l'anglais)      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| l) Handicap physique, visuel, intellectuel                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| m) Autre(s)   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Préciser : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

## 2.2 Les caractéristiques du milieu familial au moment du retour

22a. Au moment de la réunification familiale, avec qui l'adolescent retourne-t-il vivre?

- Ses deux parents
- Ses deux parents en garde partagée\*   père seul  père et un(e) conjoint(e)  
 mère seule  mère et un(e) conjoint(e)
- Son père seulement
- Sa mère seulement
- Son père et un(e) conjoint(e)
- Sa mère et un(e) conjoint(e)
- Un ou des membre(s) de sa parenté  
 Préciser lequel : \_\_\_\_\_
- Autre(s) Préciser: \_\_\_\_\_

22b. S'agit-il du même milieu de vie qu'au moment de son placement?

\_\_\_\_\_

\* Dans le cas d'une garde partagée, les questions concernant le milieu familial portent sur le milieu familial prédominant. Si le temps de garde est égal pour les deux parents, les questions vont porter sur un des deux milieux choisis au hasard.

Oui  Non

23a. Est-ce qu'entre le moment du dernier placement et le retour de l'adolescent dans le milieu familial, des personnes se sont ajoutées à la composition familiale ?

Oui  Non  Non mentionné au dossier

23b. Si oui, préciser le lien avec l'adolescent : \_\_\_\_\_

24. Combien d'enfant(s) y a-t-il dans ce milieu familial (excluant le jeune) ?

\_\_\_\_\_

Non mentionné au dossier (*passer à la question 27a.*)

25. Combien d'entre eux ont 18 et moins? \_\_\_\_\_

26. Combien d'entre eux ont plus de 18 ans? \_\_\_\_\_

27a. Est-ce que d'autres enfants vivent en soins substituts?

Oui  Non  Non mentionné au dossier

27b. Si oui, combien? \_\_\_\_\_

28a. Est-ce que l'un ou les parent(s) d'origine de l'adolescent est/sont décédé(s) durant le dernier épisode de placement?

Son père  Oui  Non

Sa mère  Oui  Non

28a. Est-ce que l'autorité parentale de l'un ou des parent(s) d'origine de l'adolescent a été déchue durant le dernier épisode de placement?

Son père  Oui  Non

Sa mère  Oui  Non

29. Est-ce que les parents se sont séparés au cours du dernier épisode de placement?

Oui       Non       Non mentionné au dossier       N/A

30. Quelle(s) est/sont la/les source(s) de revenu du ou des parent(s) de l'adolescent ou s'il y a lieu, de ceux qui font figure de parent auprès de l'adolescent?

	Père	Conjoint(e) du père	Mère	Conjoint(e) de la mère	Autre
a) Travail <i>Préciser la nature du travail</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Chômage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Sécurité du revenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Pension alimentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Prêts et bourses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) Autre(s) <i>Préciser :</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g) Non mentionnée au dossier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

31. Selon les informations mentionnées dans le dossier, est-ce que les parents présentent les difficultés suivantes?

	Père	Mère	Autre
a) Problème d'alcool ou de drogue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Problème d'ordre financier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Problème conjugal (rupture imminente ou récente, divorce imminent)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Problème de violence conjugale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Problème de santé mentale chronique (ex. : schizophrénie, phobie, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- |   |                          |                          |                          |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| f) Problème de santé mentale passager (ex. :<br>dépression) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| g) Problème de santé physique (ex. : sida,<br>cancer)       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| h) Problème de jeu pathologique                             | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| i) Activités criminelles                                    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| j) Analphabétisme   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| k) Allophone (ne parle ni le français, ni<br>l'anglais)     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| l) Handicap physique, visuel, intellectuel                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| m) Autre(s)   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Préciser : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Section 3 : Maintien des liens et implication des parents au cours du dernier épisode de placement

Pour les adolescents du groupe **R**, cette section concernera le(s) parent(s) avec le(s)quel(s) l'adolescent retournera vivre. Pour les adolescents du groupe **NR**, celle-ci concernera le(s) parent(s) avec le(s)quel(s) l'adolescent vivait au moment du placement (dernier épisode).

32a. Au cours des trois derniers mois de son placement, l'adolescent peut-il effectuer des sorties dans le milieu familial?

- Oui                       Non                       Impossible à déterminer

32b. Si non, quelles sont les raisons?

- Garde fermée  
 Interdit de sortie  
 Interdit de contact avec un membre de la famille  
 Préciser : \_\_\_\_\_

- Autre(s)

Préciser : \_\_\_\_\_

33a. Au cours des trois derniers mois de son placement, l'adolescent a-t-il effectué des sorties dans le milieu familial?

- Oui (passer à la question 34)                       Non                       Impossible à déterminer

33b. Si non, pour quelle(s) raison(s)? \_\_\_\_\_

- Non mentionné au dossier

33c. Et à quand remonte la dernière sortie de l'adolescent dans son milieu familial?

- Moins de six mois  
 Six mois à un an  
 Plus d'un an  
 Ne s'applique pas  
 Impossible à déterminer

34. Si au cours des trois derniers mois, l'adolescent a effectué des sorties dans le

milieu familial, à quelle fréquence ces sorties ont-elles eu lieu?

- Une fois par semaine ou plus
- Une fois aux deux semaines (ou deux fois par mois)
- Une fois par mois
- Moins d'une fois par mois
- Ne s'applique pas
- Impossible à déterminer

35a. Au cours des trois derniers mois du dernier épisode de placement, est-ce que le/les parent(s) de l'adolescent l'ont visité dans le milieu substitut ?

- Oui                       Non                       Impossible à déterminer

35b. Si oui, à quelle fréquence ces visites ont-elles eu lieu?

- Une fois par semaine ou plus
- Une fois aux deux semaines (ou deux fois par mois)
- Une fois par mois
- Moins d'une fois par mois
- Une fois seulement pour la durée totale du dernier placement
- Impossible à déterminer

36a. En regard des relations avec son adolescent placé, est-ce que le(s) parent(s) de l'adolescent s'est/se sont impliqué(s) dans les activités suivantes au cours de son dernier placement?

	Jamais	Parfois	Régulière- ment	Non Ment.
a) Achat de nouveaux vêtements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Donne argent de poche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Suivi scolaire du jeune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Participation à des activités organisées par le milieu de placement ou aux loisirs du jeune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

36b. En regard des décisions concernant l'adolescent et son placement, est-ce que le(s) parent(s) de l'adolescent ont été impliqué(s) dans les activités suivantes au cours de son dernier placement?

	Oui	Non	Ambi- valence	Impossible à déterminer	N/A
a) Parent(s) est/sont d'accord avec la décision de placement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Parent(s) est/sont d'accord avec le choix du milieu de placement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Parent(s) a/ont été informé(s) de la/les décision(s) de changement(s) du milieu de placement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Parent(s) est/sont d'accord avec la/les décision(s) de changement(s) du milieu de placement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Parent(s) est/sont d'accord avec la décision de mettre fin au placement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) Parent(s) est/sont d'accord avec la décision de reprendre l'adolescent dans le milieu familial.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

37. Est-ce que le(s) parent(s) de l'adolescent ont participé à l'élaboration du PI ou PSI au cours de son dernier placement?

Oui                       Non                       Impossible à déterminer

38. Est-ce que le(s) parent(s) de l'adolescent ont des contacts réguliers avec l'intervenant social au cours de son dernier placement?

Oui                       Non                       Impossible à déterminer



## Section 4 : Les caractéristiques du dernier épisode de placement et de l'intervention effectuée.

39. Durée du dernier épisode de placement<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ mois

40. Loi invoquée au moment du placement :

- Loi sur la protection de la jeunesse
  - Régime volontaire
  - Régime judiciaire
- Loi sur les jeunes contrevenants

41. Motif(s) du placement :

- Alinéas de l'article 38 ou 38.1 de la LPJ  
Préciser lequel alinéa : \_\_\_\_\_
  - Infraction(s) commise(s) en vertu de la LJC  
Préciser le type d'infraction : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

42a. Y a-t-il eu modification du cadre légal au cours du placement?

- Oui                       Non

42b. Si oui, préciser le(s) changement(s) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

43. De qui origine la demande de placement?

- Le père
- La mère
- Les deux parents
- L'adolescent lui-même
- Autre(s) membres de la parenté

<sup>2</sup> Un placement avec intermittence, c'est-à-dire un retour dans le milieu familial de moins de trois mois ou plusieurs retours de quelques jours ou semaines, sera considéré comme un même épisode de placement.

- Ordonnance du Tribunal
- Un intervenant  $\Rightarrow$  Préciser lequel : \_\_\_\_\_
- Autre(s)  
Préciser : \_\_\_\_\_

44. Type de milieu substitut où l'adolescent a été placé au début du placement:

- Centre de réadaptation (CRJDA)
- Foyer de groupe
- Foyer appartement

45. Si l'adolescent a été placé dans un centre de réadaptation, quel type de CRJDA s'agit-il?

- Milieu ouvert
- Milieu fermé

46. A-t-on changé l'adolescent de milieu substitut au cours du placement

- Oui
- Non

47. S'il y a eu des changements, quel est le milieu substitut de l'adolescent au moment de sa sortie?

- Centre de réadaptation (CRJDA)
- Foyer de groupe
- Foyer appartement

48. Si l'adolescent est placé dans un centre de réadaptation au moment de sa sortie, de quel type de CRJDA s'agit-il?

- Milieu ouvert
- Milieu fermé

49a. L'adolescent fréquente-t-il l'école?

- Oui
- Non
- Impossible à déterminer

49b. Si oui, où va-t-il à l'école?

À l'interne                       À l'externe                       Impossible à déterminer

50a. Est-ce qu'il y a eu un/des changement(s) dans le milieu scolaire au cours du placement?

Oui                                       Non                                       Impossible à déterminer

50b. Si oui, préciser le(s) changement(s) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

51. Au cours du placement, est-ce qu'il y a eu un/des changement(s) de...

**Personne autorisée :**             Oui             Non             N/A

Si oui, combien : \_\_\_\_\_  Impossible à déterminer

**Délégué à la jeunesse :**       Oui             Non             N/A

Si oui, combien : \_\_\_\_\_  Impossible à déterminer

**Éducateur responsable :**     Oui             Non             N/A

Si oui, combien : \_\_\_\_\_  Impossible à déterminer

52a. Est-ce que l'adolescent rencontre d'autres professionnels que l'intervenant psychosocial et son éducateur de rencontre?

Oui                                       Non                                       Impossible à déterminer

52b. Si oui, préciser quel professionnel l'adolescent rencontre-t-il (ex. : psychologue, psychiatre)? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

53. Autre que le suivi individuel auprès du jeune, quelle est la nature de l'aide apportée\* au cours des trois derniers mois du placement (plus d'une case peut être cochée):

\_\_\_\_\_

\* Pour cocher une case, il doit y avoir eu au moins trois activités pour chaque type de suivi au cours des trois derniers mois du placement, par exemple : 3 rencontres individuelles avec le jeune et son/ses parent(s) ou plus sont considérées comme un suivi, etc.

- Suivi individuel du/des parent(s) en parallèle au suivi individuel du jeune
- Suivi familial du jeune et de son/ses parent(s)
- Suivi familial (incluant d'autres membres de la famille, dont la fratrie)
- Suivi de groupe de l'adolescent  
Préciser quel type de groupe : \_\_\_\_\_
- Suivi de groupe des parents  
Préciser quel type de groupe : \_\_\_\_\_
- Aucun suivi
- Autre(s)  
Préciser : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

54a. Est-ce que des activités, mentionnées dans le dossier, ont été mises en place pour préparer le retour de l'adolescent dans son milieu familial?

- Oui                       Non                       Ne s'applique pas

54b. Si oui, préciser quelles sont ces activités :

- Bilan, orientation ou planification du retour (par exemple : rencontre avec les parents et l'adolescent pour s'assurer de la volonté des parties de reprendre la vie commune, établissement de nouvelles règles de vie familiale, information, planification d'un suivi, etc.)
- Intensification des contacts de l'adolescent avec son milieu familial d'origine, notamment ses parents (par exemple : retour progressif, séjour à domicile, accroissement des sorties à la maison, etc.)
- Démarches pour la réorganisation matérielle de la famille ( par exemple : planification d'espace pour recevoir l'adolescent, de ressources financières pour assurer ses besoins essentiels, etc.)
- Autre(s) activité(s) pour préparer le retour

Préciser : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

55. Motif(s) de la fin du placement :

- Amélioration importante ou rétablissement de la situation problème
- Bon déroulement des visites ou des sorties de l'adolescent dans son milieu familial

- Désir des parents de reprendre leur adolescent
- Désir de l'adolescent de retourner dans son milieu familial
- Durée prévue du placement écoulée (fin de l'ordonnance de placement ou de l'entente de mesures volontaires).
- Atteinte de la majorité par l'adolescent
- Ordonnance de la cour de mettre fin au placement avant la date prévue
- Autre(s)  
Préciser : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

56. Selon l'information contenue dans le dossier, quelle est l'opinion des divers acteurs concernant la réunification familiale?

	En accord avec le retour de l'ado.	Réticences face aux modalités du retour	Réticences face au retour en soi	En désaccord avec le retour	Impossible à déterminer	Ne s'applique pas
Personne autorisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Délégué à la jeunesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Éducateur responsable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Père ou figure paternel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mère ou figure maternel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S'il y a lieu, préciser : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

57a. Est-ce que l'adolescent a participé à un programme spécial visant à le réunir lui et sa famille et à consolider son retour dans le milieu familial?

Oui

Non

Ne s'applique pas

57b. Si oui, quel est le nom du programme? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

58a. Est-ce que l'adolescent qui est retourné vivre dans son milieu familial à la fin du placement a bénéficié d'un suivi dans le milieu familial suite à la réunification familiale?

Oui

Non

Impossible à déterminer

58b. Si oui, préciser le type de suivi (ex. : soutien intensif, programme IRI) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

59a. Est-ce que à la fin de son placement, l'adolescent a fait l'objet d'une mesure probatoire?

Oui

Non

Ne s'applique pas

59b. Si oui, a-t-il fait l'objet d'une mesure de probation avec ou sans suivi?

Avec suivi

Sans suivi

59c. Quelle a été la durée de la mesure probatoire? \_\_\_\_\_ mois

60a. Est-ce que l'adolescent qui n'est pas retourné vivre dans son milieu familial à la fin du placement a bénéficié d'un suivi particulier pour l'aider à vivre de façon autonome ou à actualiser son projet de vie ?

Oui

Non

Impossible à déterminer

60b. Si oui, préciser le type de suivi ou de programme dont il a bénéficié : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\*\*\*

## **ANNEXE B**

### **Certificat d'éthique**

---



**Research Ethics Board Office**  
 McGill University  
 845 Sherbrooke Street West  
 James Administration Bldg., rm 429  
 Montreal, QC H3A 2T5

Tel: (514) 398-6831  
 Fax: (514) 398-4853  
[www.mcgill.ca/fgsr/rgo/reshum.html](http://www.mcgill.ca/fgsr/rgo/reshum.html)

**Research Ethics Board II**  
**Certificate of Ethical Acceptability of Research Involving Humans**

Project Title: La réunification familiale des adolescents placés en ressource de réadaptation : étude des facteurs prédictifs

Applicant's Name: Marie-Claude Simard

Department: Social Work

Undergraduate Student? (Y or N): N

Graduate Student? (Y or N): Y

Supervisor's Name (if applicable): C. Cumming-Speirs

Course # (if applicable):

This project was approved on 08.17.2001

Departmental Level Review \_\_\_\_\_  
 (Signature of departmental designate/date)

Expedited Review

Full Review \_\_\_\_\_

  
 \_\_\_\_\_  
 Signature/Date

Blaine Ditto, Ph.D.  
 Chair, REB II

**This approval is valid for a period of one year.**

REB File #: 22-1001



## **ANNEXE C**

### **Tableaux des résultats des analyses de régression pour chacune des catégories de facteurs**

---

**Tableau 1 : Facteurs liés à l'adolescent**

n = 88

R<sup>2</sup> de Nagelkerke = ,429

Variables	B	E.T.	Wald	df	p	Exp (B)	IC pour Exp(B) 95%	
							Inférieur	Supérieur
Fréquentation scolaire au moment de la sortie <sup>1</sup>	-2,692	,592	20,674	1	,000	,068	,021	,216
Origine ethnoculturelle (1) <sup>2</sup>	1,641	,581	7,988	1	,005	5,162	1,654	16,112
Constante	1,209	,466	6,715	1	,010	3,349		

<sup>1</sup> Fréquentation scolaire : 0 = absence, 1 = présence

<sup>2</sup> Origine ethnoculturelle : 0 = jeune d'origine québécoise, 1 = jeune d'origine non québécoise

**Tableau 2 : Facteurs liés aux parents**

n = 96

R<sup>2</sup> de Nagelkerke = ,111

Variables	B	E.T.	Wald	df	p	Exp (B)	IC pour Exp(B) 95%	
							Inférieur	Supérieur
Âge de la mère au moment du dernier placement	,094	,035	7,220	1	,007	1,099	1,026	1,177
Constante	-3,796	1,453	6,829		,009	,022		

**Tableau 3 : Facteurs liés à l'intervention**

n = 66

R<sup>2</sup> de Nagelkerke = ,616

Variables	B	E.T.	Wald	df	p	Exp (B)	IC pour Exp(B) 95%	
							Inférieur	Supérieur
Implication parentale	1,010	,285	12,534	1	,000	2,746	1,570	4,804
Ambivalence de la mère face à la RF (1) <sup>1</sup>	-2,779	,940	8,740	1	,003	,062	,010	,392
Constante	-1,728	,874	3,911	1	,048	,178		

<sup>1</sup> Ambivalence de la mère : 0 = absence, 1 = présence.

**Tableau 4 : Facteurs liés à l'histoire de placement**

n = 102

R<sup>2</sup> de Nagelkerke = ,319

Variables	B	E.T.	Wald	df	p	Exp (B)	IC pour Exp(B) 95%	
							Inférieur	Supérieur
Nombre total de mois passés en placement	-,059	,018	10,120	1	,001	,943	,910	,978
Nombre d'épisodes de placement <sup>1</sup> regroupé			8,648	2	,013			
- 2 épisodes de placement	-1,221	,591	4,272	1	,039	,295	,093	,939
- 3 épisodes ou plus	1,059	,690	2,357	1	,125	2,884	,746	11,151
<i>Constante</i>	1,437	,421	11,642	1	,001	4,206		

<sup>1</sup> Nombre d'épisodes de placement : 1 épisode = catégorie de référence.

**Tableau 5 : Facteurs liés aux conditions de placement**

n = 102

R<sup>2</sup> de Nagelkerke = ,694

Variables	B	E.T.	Wald	df	p	Exp (B)	IC pour Exp(B) 95%	
							Inférieur	Supérieur
Visite parentale <sup>1</sup>	-4,544	1,262	12,968	1	,000	,011	,001	,126
Type de CRJDA à la fin du placement (1) <sup>2</sup>	-2,774	,976	8,080	1	,004	,062	,009	,423
<i>Constante</i>	2,521	,735	11,752	1	,001	12,440		

<sup>1</sup> Visite parentale : 0 = absence, 1 = présence

<sup>2</sup> Type de CRJDA : 0 = milieu ouvert, 1 = milieu fermé